



DP/ PRAPS/QCBS/2018/17

PRÉPARATION APS, APD, DAO, EIES, PGES, POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DES MARCHÉS À BÉTAIL DANS LES RÉGIONS DE DOSSO, MARADI, TAHOUA ET TILLABÉRY

LOT 1

Contrat n°: CR/PRAPS/1F.0067/19

Livable Contractuel n° : 21-PRAC3-112-14

Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social des travaux de construction des marchés à bétail à Batako, Tanda, Ouna, Karguibangou et Fadama dans la Région de Dosso



VERSION DEFINITIVE

Juin 2022

SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES PHOTOS	xi
RESUME NON TECHNIQUE	1
INTRODUCTION	1
I. DESCRIPTION COMPLETE DU SOUS PROJET	3
1.1. Contexte et justification du projet	3
1.2. Rappel du mandat du consultant	3
1.3. Présentation du promoteur	4
1.4. Objectifs et résultats attendus	5
1.4.1. Objectif général	5
1.4.2. Objectifs spécifiques du projet	5
1.4.3. Résultats attendus	5
1.4.4. Approche méthodologique de réalisation de l'EIES	5
1.5. Situation des marchés à aménager dans la région de Dosso	7
1.6. Descriptions des travaux par sites	8
1.6.1. Composantes du Projet	8
1.6.1.1. SITE DE FADAMA	8
1.6.1.2. SITE DE BATAKO	10
1.6.1.3. SITE DE KARGUIBANGOU	12
1.6.1.4. SITE DE OUNA	14
1.6.1.5. SITE DE TANDA	19
1.6.2. Description technique du projet	20
1.6.3. Consistance des travaux	22
1.6.4. Sites des emprunts et carrières potentiels	22
1.7. Détermination des limites géographiques	31
1.8. Consultation et participation du public	31
1.8.1. Principe méthodologique	31
1.8.2. Enjeux, objectifs et résultats des consultations publiques	38
1.8.3. Synthèse des attentes et recommandations issues des consultations	39
II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	44
2.1. SITUATION DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE DUPROJET (REGION DE DOSSO)	44

2.1.1. Localisation des sites des marchés à bétail dans la région de Dosso	44
2.1.2. Caractéristiques biophysiques	45
2.1.3. Caractéristiques socioéconomiques	49
2.1.3.1. Situation démographique et caractéristiques socio-économiques de la zone du projet	49
2.1.3.2. Description générale des activités socio-économiques de la zone des projets	49
2.1.4. CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES DU PROJET	52
2.1.4.1. SITE DE BATAKO	52
2.1.4.1.1. Localisation	52
2.1.4.1.2. Caractéristiques biophysiques	53
2.1.4.1.3. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Batako	60
2.1.4.1.3.1. Place et rôle de la femme dans la société	61
2.1.4.1.3.2. Secteurs sociaux	61
2.1.4.1.3.3. Secteurs économiques	61
2.1.4.1.3.4. Institutions administratives et coutumières	63
2.1.4.2. SITE DE FADAMA	64
2.1.4.2.1. Localisation	64
2.1.4.2.2. Caractéristiques biophysiques	65
2.1.4.2.3. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Fadama	70
2.1.4.2.4. Activités socio-éducatives et sanitaires	71
2.1.4.3. SITE DE TANDA	79
2.1.4.3.1. Localisation	79
2.1.4.3.2. Caractéristiques biophysiques	79
2.1.4.3.3. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Tanda	86
2.1.4.3.3.1. Population et organisations sociales	86
2.1.4.3.3.2. Caractéristiques socioéconomiques	87
2.1.4.4. SITE DE KARGUI BANGOU	89
2.1.4.4.1. Localisation	89
2.1.4.4.2. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Kargui Bangou	97
2.1.4.4.2.1. Population et organisations sociales	97
2.1.4.4.2.2. Activités éducatives et sanitaires	97
2.1.4.4.2.3. Commerce, le transport et la communication.	99
2.1.4.5. SITE DE OUNA	102
2.1.4.6. Localisation	102

2.1.4.7. Caractéristiques biophysiques	104
2.1.4.8. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Ouna	111
2.1.4.8.1. Population et organisations sociales	111
2.1.4.8.2. Structures associatives	111
2.1.4.8.3. Conditions de vie des femmes	112
2.1.4.8.4. Activités socio-éducatives et sanitaires	112
2.1.4.8.5. Activités économiques	112
2.2. Synthèse de l'état initial des sites du sous projet	112
2.3. Analyse de la situation de Traite de Personnes (TIP) dans les zones des Sous-Projets (SP) ..	126
2.3.1. SITE DE FADAMA	126
2.3.2. SITE DE BATAKO	127
2.3.3. SITE DE KARGUIBANGOU	128
2.3.4. SITE DE OUNA	129
2.3.5. SITE DE TANDA	130
III. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	132
3.1. Cadre politique	132
3.1.1. Cadre politique national	132
3.2. Cadre juridique	133
3.2.1. Cadre juridique international	133
3.2.2. Cadre juridique national	141
3.3. Politiques, Directives et Normes du MCC/MCA	176
3.3.1. Lignes directrices environnementales de la MCC	176
3.3.2. Applicabilité des Normes de Performance environnementale et sociale de durabilité de la société Financière Internationale (SFI) au Projet	176
3.3.3. Analyse comparatives entre les lois nationales et les normes de performances SFI	183
3.4. Cadre institutionnel	192
3.4.1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD)	192
3.4.2. Ministère de l'Elevage	193
3.4.3. Ministère de l'Agriculture	194
3.4.4. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	197
3.4.5. Collectivités territoriales	198
3.4.6. Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (MET/PS)	198
3.4.7. Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSPP/AS)	199

3.4.8. Ministère des Mines (MM)	-----201
3.4.9. Ministère de l’Hydraulique et Assainissement (MH/A)	-----202
3.4.10. Ministère du Plan (MP)	-----203
3.4.11. Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant	-----204
3.4.12. Ministère de l’Aménagement de Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC)	-----205
3.4.13. Ministère du Commerce	-----206
3.4.14. Ministère de l’Urbanisme et du logement (MU/L)	-----207
3.4.15. Autres institutions et organisations	-----210
3.4.15.1. Millennium Challenge Account Niger (MCA-N)	-----210
3.4.15.2. Conseil National de l’Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)	-----210
3.4.15.3. Association nigérienne des professionnels en étude d’impacts sur l’environnement (ANPÉIE)	210
3.4.15.4. Association pour la redynamisation de l’Elevage au Niger (AREN)	-----211
3.4.15.5. Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN)	-----211
3.4.15.6. Réseau National des Chambres d’Agriculture du Niger (RECA)	-----211
3.4.15.7. Interprofessionnel Bétail Viande Cuirs Peaux (IP BVCP)	-----212
3.4.15.8. Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN DADDO)	-----212
3.4.15.9. Coordination des organisations non gouvernementales et Associations Féminines Nigérienne (CONGAFEN)	-----212
IV. DESCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES	-----214
4.1. OPTIONSANS LE -PROJET :	-----214
4.2. OPTION AVEC LE SOUS PROJET :	-----214
V. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET	-----224
5.1. Méthodologie d’identification et d’évaluation des impacts	-----224
5.1.1. Identification des activités sources d’impacts	-----224
5.1.2. Composantes affectées	-----225
5.1.3. Méthodologie d’évaluation des impacts	-----225
5.2. Evaluation et Analyse des Impacts Potentiels par Site	-----231
5.3. Estimation de l’ampleur du risque de réinstallation	-----287
5.3.1. Profil foncier de différents sites	-----287
5.3.2. Analyse de la situation de l’occupation de l’emprise	-----289
5.3.2.1. Situation d’occupation des emprises	-----289

5.3.2.2.Aspects Fonciers et Réinstallation sur la voie d'accès au site de MàB et sites d'emprunts et des carrières	291
VI. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SITES DE LA REGION DE DOSSO	
294	
6.1. Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts et modalités de leur mise en oeuvre	
294	
6.1.1. Mesures d'ordre général applicables à l'ensemble des sites	294
6.1.2. Mesures techniques	295
6.1.3. Mesures sociales	295
6.2. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES PGES DES SITES DE LA REGION DE DOSSO	420
6.3. PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PGES DES SITES DE LA REGION DE DOSSO	465
6.4. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DES PGES DES SITES DE LA REGION DE DOSSO	469
6.4.1. Acteurs de mise en œuvre des mesures et du suivi-contrôle – MàB et voie d'accès de Ouna	469
6.4.2. Rôles des acteurs/institutions	470
6.4.3. Estimation des coûts de mise en œuvre du PGES du Projet de la région de Dosso	473
CONCLUSION	474
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	477

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP :	Adduction d'eau potable
AG :	Assemblée Générale
AGECRHAU :	Bureau d'Architecture, Génie civile, Route, Hydraulique, et Aménagement Urbain
AME :	Accords Multilatéraux en Environnement
ANPE :	Agence Nigérienne de la Promotion de l'Emploi
ANPÉIE :	Association Nigérienne des Professionnels en Étude d'Impact sur l'Environnement
AREN :	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
BIT :	Bureau International du Travail
BNEE :	Bureau National d'Evaluation Environnementale
CE :	Conductivité Electrique
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CP :	Consultation Publique
CU :	Commune Urbaine
CRC :	Projet des communautés résilientes au climat
DPG :	Déclaration de Politique Générale
EIES :	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
ESP:	Environmental and Social Performance
Ha:	Hectare
Hbts :	Habitants
INS :	Institut National de la Statistique
MàB :	Marché à Bétail
MAEL :	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MCA:	Millennium Challenge Account
MCC:	Millennium Challenge Corporation
ME/LCD :	Ministère de l'Environnement et de Lutte Contre la Désertification
ODD :	Objectifs du Développement Durable
OIT :	Organisation International du Travail
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
PIB :	Produit Intérieur Brut
PH :	Potentiel Hydrogène
PMH :	Pompe à Motricité Humaine
PGES :	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PRAPS :	Projet Régional d'Appui au pastoralisme au Sahel
PRN :	Présidence de la République du Niger
SP :	Sous Projet
SDDCI :	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SFI :	Société Financière Internationale
TDR :	Termes de Référence

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de masse et d'aménagement du marché de regroupement de Fadama	9
Figure 2 : Simulation 3D du marché de regroupement de Fadama	10
Figure 3 : Plan de masse et d'aménagement du marché de regroupement de Batako	11
Figure 4 : Simulation 3D du marché de regroupement de Batako	12
Figure 5 : Plan de masse et d'aménagement du marché d'exportation de Karguibangou	13
Figure 6 : Simulation 3D du marché d'exportation de Karguibangou	14
Figure 7 : Plan de masse et d'aménagement du marché de regroupement de Ouna	15
Figure 8 : Simulation 3D du marché de regroupement de Ouna	16
Figure 9 : Aperçu de la localisation de la voie d'accès au marché à bétail et ouvrages – site de Ouna	16
Figure 10 : Profil en travers type	18
Figure 11 : Coupe radier de voie d'accès de Ouna	18
Figure 12: Plan de masse et d'aménagement du marché d'exportation de Tanda	20
Figure 13 : Simulation 3D du marché d'exportation de Tanda	20
Figure 14: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier/lateritique exploitables à Karguibangou	24
Figure 15 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de sable exploitables à Karguibangou	25
Figure 16 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier exploitables à Ouna	25
Figure 17 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de Sable exploitables à Ouna	26
Figure 18 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières lateritiques exploitables à Ouna	26
Figure 19 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier exploitable à Tanda	27
Figure 20 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de sable exploitable à Tanda	27
Figure 21 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrière de laterite exploitable à Tanda	28
Figure 22 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier et laterite exploitables à Fadama	28
Figure 23 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrière de sable exploitable à Fadama	29
Figure 24 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier et laterite exploitables à Batako	29
Figure 25 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier et laterite exploitables à Batako	30
Figure 26 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe	35
Figure 27 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe	36
Figure 28 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe	36
Figure 29 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe	37
Figure 30 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe	37
Figure 31 : Carte de localisation des marchés à bétails de la région de Dosso	44
Figure 32 : Représentation sur google earth du site du marché de Batako	52
Figure 33 : Occupation des sols de Batako/Makko	54
Figure 34 : Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Batako	56
Figure 35 : Carte Lithologique de la commune de Mokko	57
Figure 36 : Carte hydrogéologique de la commune de Mokko	59
Figure 37 : Représentation sur google earth du site du marché de Fadama	65
Figure 38 : Occupation des sols de Guéchème	66

Figure 39 : Carte Lithologique de la commune de Guéchemé	68
Figure 40 : Carte hydrogéologique de la commune de Guéchemé.....	69
Figure 41 : Représentation sur google earth du site du marché de Tanda	79
Figure 42 : Occupation des sols de Tanda, Agecrhau, juin 2021	80
Figure 43 : Image illustrant l'inexistence d'un point d'eau à côté du site de MâB de Tanda, Agecrhau, 2022, GOOGLE EARTH.....	82
Figure 44 : Carte Lithologique de la commune de Tanda, Agecrhau, juin 2021	83
Figure 45 : Carte hydrogéologique de la commune de Tanda, Agecrhau, juin 2021.....	84
Figure 46 : Représentation sur google earth du site du marché de Karguibangou, Agecrhau, 2022, GOOGLE EARTH	90
Figure 47 : Occupation des sols de Karguibangou, Agecrhau, juin 2021	91
Figure 48 : Carte Lithologique de la commune de Karguibangou, Agecrhau, juin 2021	94
Figure 49 : Carte hydrogéologique de la commune de Karguibangou, Agecrhau, juin 2021	95
Figure 50 : Représentation sur google earth du site du marché de Ouna	103
Figure 51 : Localisation du tronçon en projet – site de Ouna,	104
Figure 52 : Occupation des sols de Sambera, Agecrhau, juin 2021	105
Figure 53 : Carte Lithologique de la commune de Sambéra, Agecrhau, juin 2021	108
Figure 54 : Carte hydrogéologique de la commune de Sambéra, Agecrhau, juin 2021.....	109

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation des marchés retenus pour l'aménagement dans la région de Dosso.....	8
Tableau 2 : Identification et utilisation des zones d'emprunts	22
Tableau 3 : Caractéristiques socio-démographiques des participants aux consultations publiques	34
Tableau 4 : Répartition par sexe et par catégorie d'âge des participants aux différentes consultations publiques	34
Tableau 5 : Répartition des participants à la consultation publique par sexe et catégorie d'âge (Ouna)	37
Tableau 6 : Résultats des consultations publiques	39
Tableau 7 : Estimation des rayons d'influence	46
Tableau 8 : Estimation de besoin en eau pour la construction des forages	47
Tableau 9 : Estimation de besoin en eau pour la construction du marché à bétail	47
Tableau 10 : Les coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Batako	52
Tableau 11 : Paramètres physiques mesurés in situ.....	56
Tableau 12 : Inventaire floristiques du site de Batako	60
Tableau 13 : Présentations et ventes des animaux sur le marché du 09/12/2019.....	62
Tableau 14 : Les coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Fadama.....	64
Tableau 15 : Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ	67
Tableau 16 : Situation des espèces floristiques sur le site de Fadama	70
Tableau 17 : Infrastructures sanitaire en 2014	72
Tableau 18 : situation des sites communautaires de la commune.....	73
Tableau 19 : Effectif Cheptel de Guéchémé	74
Tableau 20 : Situation des marchés hebdomadaires	75
Tableau 21 : Principales activités économiques secondaires	76
Tableau 22 : Présentations et ventes des animaux sur le marché de Fadama du 07/12/2019	77
Tableau 23 : Les coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Tanda	79
Tableau 24 : Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ	83
Tableau 25 : Situation des espèces floristique du site de Tanda.....	85
Tableau 26 : Présentations et ventes des animaux sur le marché à bétails de Tanda.....	87
Tableau 27 : Coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Karguibangou.....	89
Tableau 28 : Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ	93
Tableau 29 : situation de la végétation du site de Karguibangou	96
Tableau 30 : Récapitulatif des effectifs de l'enseignement de base I.....	98
Tableau 31 : Evolution du taux de scolarisation au niveau de l'enseignement de base I. (primaire +franco-arabe).	98
Tableau 32 : Récapitulatif des moyens de transport dans les grappes.	99
Tableau 33 : synthèse des équipements d'allègement dans les grappes.....	99
Tableau 34 : Situation des sites maraichers de la commune	100
Tableau 35 : Evolution théorique des besoins en produits vivriers pour les 5 prochaines années.....	101
Tableau 36 : Estimation du Cheptel en têtes par grappe.....	102
Tableau 37 : Coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Ouna	103
Tableau 38 : Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ	107
Tableau 39 : Situation des espèces sur le site de Ouna.....	110
Tableau 40 : Situation des arbres situés dans les emprises des travaux à Ouna.....	110
Tableau 41 : Synthèse de l'état initial des sites du sous projet	113
Tableau 42 : Cadre juridique international	134
Tableau 43 : Cadre juridique national	141

Tableau 44 : Normes de performance E & S de la SFI/IFC	177
Tableau 45 : Comparaison entre les dispositions de la Règlementation du Niger et celles des normes de performance de la SFI	184
Tableau 51 : Analyse des alternatives du projet.....	218
Tableau 47 : Activités sources d'impacts par phases du projet	224
Tableau 48 : Eléments qui seront affectés par le projet	225
Tableau 49 : Matrice d'interrelations	226
Tableau 50 : Grille de signification d'un impact	231
Tableau 51 : Evaluation et analyse des Impacts en phase de Préparation.....	232
Tableau 52 : Evaluation et analyse des Impacts en phase de Construction	247
Tableau 53 : Evaluation et analyse des Impacts en phase de repli de chantier et repli.....	267
Tableau 54 : Planning d'activités des travaux de réhabilitation et ou constructon des MAB	290
Tableau 55 : Liste de propriétaires des champs de riz sur l'emprise de la voie d'accès au MàB de Ouna	291
Tableau 56 : Programme d'atténuation et/ou de bonification des impactsainsi que les modalités de mise en œuvre des sites –MàB de la Région de Dosso	297
Tableau 67b : Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts (b) – MàB de Tanda et Ouna et modalités de mise en œuvre	356
Tableau 58c : Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts (c) – Voie d'accès au MàB de Ouna et modalités de mise en œuvre.....	404
Tableau 59 : Programme de surveillance environnementale des PGES des sites de la région de Dosso – MàB	421
Tableau 60 : Programme de suivi environnemental des PGES des sites de MàB (Batako, Fadama, Karguibangou, Tanda et Ouna) de la région de Dosso	466
Tableau 61 : Dispositions et responsabilités institutionnelles.....	470
Tableau 62 : Thèmes et acteurs concernées - MàB et voie d'accès de Ouna	472
Tableau 63 : Coûts de mise en œuvre de l'ensemble des Cinq (5) PGES de la région de Dosso.....	473

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Consultations publiques à Fadama.....	32
Photo 2 : Consultations publiques à Batako.....	32
Photo 3 : Consultations publiques à Tanda	33
Photo 4 : Consultation publique à Ouna	33
Photo 5 : Focus groupe avec les femmes et filles à Tanda.....	34
Photo 6 : Aperçu des sols du Site.....	53
Photo 7 : Aperçu de la mare semi-permanente	55
Photo 8 : Aperçu de la végétation observée sur l'emprise de la voie d'accès au site de Batako.....	60
Photo 9 : Aperçu du sol de site de Tanda	80
Photo 10 : Plan d'eau à Tanda.....	81
Photo 11 : Type de végétation sur le site du MàB de Tanda.....	85
Photo 12 : Aperçu du type de la végétation du site de Karguibangou.....	96
Photo 13 : Type de Sol du site de Ouna.....	104
Photo 14 : Aperçu des sols de la voie d'accès au MàB de Ouna.....	105
Photo 15 : Aperçu du ravin sur la voie d'accès de Ouna	106
Photo 16 : Aperçu d'un bras du fleuve à Ouna.....	107
Photo 17 : Aperçu de la végétation sur la voie d'accès de Ouna.....	110
Photo 18 : Occupation de sols et l'emprise de la voie d'accès au nouveau site de MàB de Ouna.	292

RESUME NON TECHNIQUE

INTRODUCTION

Le gouvernement du Niger et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers le « MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION » (MCC), ont mis en place le 23 décembre 2016, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) qui est chargé de mettre en œuvre deux projets dans quatre régions du Niger sur une durée de cinq ans (**Projet d'irrigation et d'accès aux marchés** et le **Projet des communautés résilientes au climat (CRC)**).

La présente étude, relative à la « Construction et/ou réhabilitation de marchés à bétail », est conforme à la législation nationale en vigueur assujéti à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Pour mener à bien cette étude, une équipe du consultant en collaboration avec l'équipe ESP du promoteur a été constituée. A ce stade d'APD et conformément au TDR global de la mission, et aux conclusions de la réunion de cadrage, un rapport d'EIES provisoire, objet de ce document est élaboré.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Avec un cheptel estimé au plan national en 2017 à 13 550 562 bovins, 12 315 737 ovins, 16 741 981 caprins, 1 788 148 camelins, 250 682 équins et 1 837 429 asins (cf INS-2018), l'élevage emploie près de 85% de la population active du pays et représente, pour l'économie, la composante la plus dynamique et porteuse de croissance du secteur primaire.

Malgré ces atouts, de nombreux facteurs freinent l'essor du sous-secteur de l'Élevage et c'est pour chercher des solutions aux contraintes du sous-secteur de l'élevage que le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel du programme compact du Niger (PRAPS MCA-Niger), financé par le MCC est mis en place pour contribuer aux efforts du gouvernement. Ainsi, il est prévu la construction et/ou réhabilitation de marchés à bétail dans les quatre régions d'intervention du projet à travers deux lots (lot 1 Dosso-Tillabéry ; lot 2 Maradi-Tahoua).

Dans le lot 1, il est prévu la construction de marché à bétail dans 3 Communes de la région de Dosso (Mokko, Karguibangou et Sambera), une commune du département de Tibiri (Guéchémé) et une commune du département de Gaya (Tanda).

Le projet cadre parfaitement avec les politiques et stratégies du pays en matière d'élevage. Ainsi, pour la construction/réhabilitation d'un marché à bétail, des critères sont retenus et constituent une base indispensable non seulement pour l'analyse de l'impact environnemental et social, la prévention et la sensibilité aux conflits, mais également pour l'analyse de la rentabilité économique et sociale et l'organisation du fonctionnement pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif global du PRAPS est de permettre d'augmenter les revenus des ménages ruraux, en s'appuyant sur la santé et le contrôle des maladies des animaux, le développement de mécanismes de gestion durable des ressources naturelles majeures pour l'élevage, l'eau et les pâturages, l'amélioration des infrastructures de commercialisation des animaux et de valorisation des productions animales.

Les résultats attendus à court, à moyen et à long terme sont :

- La santé animale et le contrôle des maladies qui constituent un frein pour l'accroissement des productions animales et la productivité des animaux et l'exportation se sont améliorés ;
- Les mécanismes de gestion durables des ressources naturelles majeures pour l'élevage, l'eau et les pâturages se sont développés ;
- Les infrastructures de commercialisation des animaux et de valorisation des productions animales se sont améliorées.

LES ACTIVITES DU SOUS-PROJET

Les activités à réaliser dans le cadre de ce sous projet conformément au plan type proposé par le M/AG/EI se répartissent comme suit :

- ✓ Acquisition d'un terrain minimum 150 x 100 m
- ✓ Clôture du terrain en structure métallique (type Guidan Ider), ou en béton associé au métal (type Tounfafi)
- ✓ Portail : 4 unités
- ✓ Bloc administratif : un local de 15 m² (local gérant et agent d'élevage)
- ✓ Dépôt vétérinaire : un local de 12 m².
- ✓ Hangars : 3 hangars minimum en matériaux définitifs de 5m x 8 m minimum
- ✓ Quais d'embarquement : 1
- ✓ Parc couloir de vaccination : 1
- ✓ Point d'eau et abreuvoir : il faut envisager au moins un puits ou un forage.
- ✓ Abreuvoirs. Prévoir deux abreuvoirs collectifs en béton.
- ✓ Enclos polyvalent : un enclos polyvalent sans la bascule de pesée.
- ✓ Enclos : 2 enclos de vente
- ✓ Enclos de transit : 1
- ✓ Latrines : 2 blocs séparés de 4 unités pour les hommes et pour les femmes ;
- ✓ 3 rues de 20 m de large autour du marché entre les boutiques ou hangars de commerce et le marché
- ✓ 1 rue de 30 m minimum longeant le quai d'embarquement
- ✓ Plantation d'arbre
- ✓ ;
- ✓ 1 logement pour l'agent d'élevage avec 2 chambres, 1 séjour, 1 cuisine extérieure, toilettes extérieures.

DETERMINATION DES LIMITES GEOGRAPHIQUES

La construction des trois marchés à bétail est localisée dans la région de Dosso précisément dans trois (03) communes du département de Dosso (Mokko, Karguibangou, Sambera), une (01) commune du département de Tibiri (Guéchémé) et une commune du département de Gaya (Tanda). Pour appréhender les impacts potentiels qui en seront issus, trois principales zones ont été identifiées à savoir :

- La zone d'impacts directs où seront ressentis directement les effets du projet ;
- La zone d'impacts indirects ou intermédiaires, qui correspond à la zone située immédiatement au voisinage de la zone d'impacts directs ;
- La zone d'impacts diffus correspondant au niveau régional où seront perceptibles les impacts du projet.

SYNTHESE DE LA DESCRIPTION DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DE BASE

Les travaux de réhabilitation et des marchés à bétail seront réalisés dans la région de Dosso qui fait partie de la zone d'intervention du Projet. Les marchés en projet sont localisés dans la région de Dosso au niveau de 3 Communes de la région de Dosso (Mokko, Karguibangou et Sambera), une commune du département de Tibiri (Guéchémé) et une commune du département de Gaya (Tanda).

La zone du projet se distingue des types de sols suivants :

- ✓ Les sols des plateaux : ils sont constitués d'une couche supérieure ferrugineuse pouvant atteindre 4 m d'épaisseur dans le nord, moins dans le sud. Ces sols sont de plus en plus exploités mais ne supportent pas de fortes pressions agricoles.
- ✓ Les sols de terrasses : on les trouve au pied des escarpements des plateaux et au fond des dallols. Ils sont sablo-argileux et généralement bien exploités ;
- ✓ Les sols sableux des dallols : d'origine alluviale, ils ont une faible capacité d'échange et leur teneur en argile et limon dépasse rarement 10% ;
- ✓ Les sols hydromorphes des dallols : très riches en matière organique et de grande valeur agronomique que les autres.

Sur le plan hydrographique, la zone d'étude regorge d'importantes ressources en eau. Elles sont composées des eaux souterraines (trois (3) principaux systèmes aquifères du continental intercalaire, du continental terminal et des nappes alluviales du quaternaire) et des eaux de surface (fleuve Niger et des nombreuses mares permanentes et temporaires).

Le climat de cette zone est de type sahélien au Nord, sahélo-soudanien dans la partie centrale et soudanien dans l'extrême Sud. Il est caractérisé par une saison sèche (de novembre à mai) et une saison pluvieuse (de juin à octobre).

Quant à la végétation, elle évolue du Nord au Sud en fonction de la pluviométrie et de l'exploitation des terres à des fins productives. Elle est constituée de 16 359 ha de forêts classées et d'un domaine protégé. Comme ligneux, on y trouve, des combrétacées et d'autres espèces de valeur telles que le karité (*Parkia biglobosa*), kapokier (*Bombax costatum*), le palmier doum (*Hyphaene thebaica*) et le gamsa (*Parinari microphylla*).

Les principales activités socio-économiques de cette population sont l'Agriculture, l'Elevage, la Pêche, le Commerce.

ANALYSE DE LA SITUATION DE TRAITE DE PERSONNES (TIP) DANS LES ZONES DES SOUS-PROJETS (SP)

Suite aux différentes rencontres d'entretiens et investigations menées dans l'ensemble de la zone du projet, l'analyse a conclu qu'il n'existe pas de manière officielle des pratiques de traite des personnes ni l'exploitation de la prostitution d'autrui, de la mendicité d'autrui y compris des enfants ; du travail d'autrui, de la prostitution forcée des jeunes filles.. Alors que la réalité est toute autre sur le terrain surtout dans les zones de Tanda et Ouna riverains au fleuve Niger. Aussi, en termes de travail des enfants, il n'a été constaté qu'au niveau de ces zones aucun enfant n'exerce les travaux qui sont au-delà de leurs capacités physiques et intellectuelles c'est-à-dire employé dans les pires formes de travail. Dans ces zones, les enfants garçons comme filles sont parfois employés dans les petits commerces pour gagner de l'argent afin d'aider leurs parents. Egalement, l'analyse de nos résultats révèle que la prostitution existe dans certaines parties de la zone du projet.

Par rapport au trafic des migrants, l'analyse a conclu à l'absence officielle des faits de trafic illicite des migrants connus et enquêtés, jugés et ayant donné lieu à des condamnations dans toutes les zones du projet (Batako, Fadama, Tanda, Karguibangou et Ouna). En effet, l'exploitation des entretiens organisés au niveau de l'ensemble de ces zones concernées par le projet a conclu qu'il existe bien le transport frauduleux des migrants dans ces zones avec plusieurs réseaux de transport (compagnies privées, individuels et taxis motos kabou-kabou). Les taxis motos communément appelés kabou-kabou constituent une source de préoccupation pour la population de ces zones. En effet, ces taxis motos constituent les moyens de transport d'un autre réseau de trafiquants difficile à contrôler. Par ce réseau, les personnes objets de trafic illicite des migrants sont transportées à bord des motos pour traverser ces zones avant de prendre les véhicules pour leurs destinations finales. C'est

un trafic qui génère beaucoup d'argent et les trafiquants contournent généralement tous les postes de police et de contrôle avec la complicité des locaux.

CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Au Niger, la protection et la préservation de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité humaine revêtent une importance capitale. C'est pourquoi des textes à caractère juridique adoptés au plan national et international ainsi que des institutions ont été mis en place dans le but d'atteindre les Objectifs de protection, de préservation de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité humaine.

Au plan national, la protection et la préservation de l'environnement est prise en compte notamment dans la loi fondamentale de la République du Niger à savoir la Constitution du 25 novembre 2010, la Déclaration de la Politique Générale (DPG) du Gouvernement du 15 mai 2021, le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035), Le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021 et l'Initiative 3 N (I3N) .

Au plan international également, plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ont été signés, ratifiés par le Niger.

Le bailleur de fonds dispose également d'un cadre juridique relatif à la protection et à la gestion de l'environnement auquel le projet doit satisfaire à savoir les Politiques, Directives et Normes de la SFI.

DESCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES

L'évaluation des alternatives liées à la mise en œuvre d'un projet vise à identifier les différentes options possibles et à choisir l'option la plus viable sur les plans économique, technique et environnemental. Ainsi, Il ressort de l'analyse des aspects techniques, environnementaux et économiques, que la variante 1 du projet présente beaucoup plus d'avantages ou de plus-value que la variante 2 sur le plan socio-économique et environnemental.

EVALUATION ET ANALYSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'évaluation et l'analyse en amont des enjeux environnementaux et sociaux dans les projets de développement au même titre que les composantes techniques, et économiques permet d'éviter la remise en cause souvent onéreuse et lourde en conséquences (tant au niveau opérationnel que stratégique) de choix liés au projet lors de l'évaluation à posteriori. L'approche vise pour assurer la durabilité des investissements à :

- Anticiper au maximum sur les impacts négatifs potentiels pour les limiter et ;
- Appuyer le plus possible les impacts positifs des investissements sur le contexte au des résultats sectoriels attendus.

Pour les conclusions sur cette partie, se référer au point IV du présent document.

EVALUATION ET ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS PAR SITE

Cette phase est d'une importance capitale dans le cadre d'une étude d'impact environnemental et social car elle traite de l'analyse des impacts d'un projet sur l'environnement.

Mais étant donné que le présent document est élaboré en phase APS, la proposition des mesures environnementales et sociales à prendre pour corriger ou limiter au mieux les impacts négatifs se fera dans l'EIES basée sur les activités qui seront définitivement retenues.

L'approche méthodologique adoptée pour identifier les impacts du sous-projet de construction-réhabilitation des MAB et de son milieu est basée sur l'analyse des interactions possibles entre les milieux récepteurs et les travaux envisagés.

Pour les conclusions sur cette partie, se référer au point V du présent document.

ESTIMATION DE L'AMPLEUR DU RISQUE DE REINSTALLATION

Les travaux de construction ou réhabilitation des marchés à bétail au niveau des sites du Projet de la région de Dosso engendreront directement ou indirectement des impacts dans la zone d'influence du projet lors de la libération de l'emprise. Cela se manifeste par des perturbations d'activités génératrices de revenus, des pertes des terres agricoles, d'actifs agricoles, des infrastructures existantes et des déplacements économiques pour les populations environnantes surtout en phase de préparation et construction.

Ainsi, en termes d'occupation des emprises, il n'existe aucune installation sur l'ensemble des sites sur lesquels se feront les MâB.

Par rapport à « la perte d'actifs et perte des terres », il s'agit ici des pertes qui seront occasionnées par les travaux au niveau de certains sites qui continuent d'être exploités comme des champs pour les cultures agricoles. Sur ces sites, ce sont les anciens propriétaires terriens qui continuent à les exploiter avant le démarrage des travaux. Ces propriétaires coutumiers des champs ont, soit vendu soit donné à la maire.

Par rapport aux voies, la plupart des terrains/sites accostent des routes existantes. C'est le cas des sites de Fadama qui accostent une route existante latéritique et celui de Kargui Bangou qui accoste la RN1, une route existante bitumée, tous deux dans la région de Dosso.

CONSULTATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Pour répondre aux exigences nationales et celles du MCC/MCA-Niger en matière de participation et d'implication du public dans le cadre de ce projet: des rencontres de consultation et d'engagement du public ont été organisées avec les populations, les services techniques, les autorités communales et coutumières ainsi que les associations professionnelles de la zone afin de leur présenter le projet, partager avec eux ses enjeux, présenter les objectifs de l'étude et de recueillir leurs opinions et suggestions par rapport à la réalisation dudit projet; ceci dans l'optique d'optimiser le projet et de faciliter leur adhésion. Cette consultation publique a pour objectif d'intégrer la prise de décision, les préoccupations et les avis des publics concernés en vue d'harmoniser le projet avec les attentes du milieu.

Dans le cadre du développement de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des études techniques de faisabilité, des études socio-économiques et environnementales, la conception architecturale et technique ainsi que l'élaboration des dossiers techniques détaillés pour la réalisation de marchés à bétail dans la région de Dosso ainsi que l'aménagement de la voie d'accès de Ouna, des consultations des parties prenantes regroupant plusieurs personnes de toutes les catégories sociales (hommes, femmes, jeunes et moins jeunes) ont été organisées à Batako, Fadama, Tanda, Karguibangou et Ouna d'une part sous formes des assemblées générales avec l'ensemble des acteurs et des focus groups d'autre part. Ces consultations ont permis d'exposer et de traiter toutes les contraintes potentielles environnementales et sociales relatives au projet prévu. Elles ont aussi permis d'assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi.

Des enquêtes à deux (2) volets ont été également conduites: un volet quantitatif et un volet qualitatif ont été menés au niveau des différents sites du projet avec tous les acteurs des marchés notamment les gestionnaires et usagers des marchés, les restaurateurs, les vendeurs d'aliments bétails, les bouchers, les vendeurs d'eau, etc. Ceci a permis au Consultant de mieux cerner les préoccupations, contraintes et besoins de ces différentes catégories sociales composées d'hommes, de femmes et de jeunes (hommes, femmes) dans le cadre de la construction de ces marchés à bétails. En effet, le volet quantitatif concerne l'administration des questionnaires individuel aux jeunes femmes et jeunes hommes exerçant une activité dans ou autour du marché tandis que le volet qualitatif a permis d'approfondir certaines préoccupations à l'aide des entretiens individuels et de focus group avec des groupes de femmes, des jeunes hommes et des jeunes femmes utilisant le marché à bétail. Les principaux enjeux concernent la division sexuelle de travail, la dynamique organisationnelle (en particulier des jeunes et des femmes), l'accès des jeunes au marché et des thèmes transversaux comme la traite des personnes,

l'exploitation et la maltraitance des enfants, le harcèlement sexuel ainsi que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Enfin, ces consultations ont permis l'identification et la proposition des mesures d'atténuation, d'accompagnement et/ou de compensation que les acteurs ont proposé ou exigé lors des travaux de construction des M à B et l'aménagement de la voie d'accès de Ouna. Et cela en ce qui concerne autant les questions sociales que les mesures spécifiques de protection et de gestion de l'environnement.

DESCRIPTION DES MESURES

Afin d'atténuer les impacts du projet de construction/réhabilitation des cinq (5) marchés à bétails retenus pour la région de Dosso (Batako, Fadama, Tanda, Kargui Bangou et Ouna) et dans un souci de permettre aux travaux de mieux s'intégrer dans leur environnement, des mesures d'ordre général, environnementales, techniques, sociales, des mesures de compensation et d'accompagnement ainsi que des mesures spécifiques aux sites de trois marchés à bétails ont été proposées et budgétisées à travers un PGES.

PGES

Toutes ces mesures ont été consignées dans les Cinq (5) PGES des Sous Projet (SP) de construction et ou réhabilitation de cinq (5) marchés à bétails retenus pour la région de Dosso (Batako, Fadama, Tanda, Kargui Bangou et Ouna) pour un coût global de **Soixante Douze Millions Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Mille (72 495 000) FCFA**.

INTRODUCTION

Pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km². Il s'étend entre le 11°37 et 23°33 latitude Nord, et en longitude entre 0°06 et 16° Est du méridien d'origine. Avec une population estimée au 1er juillet 2019 à 21.942.944 habitants et à majorité rurale (84% de la population), elle est caractérisée par son extrême jeunesse (plus de 60% de la population ont moins de 15 ans) et la légère prédominance des personnes de sexe féminin (50,3% de femmes).

En effet, pays à fort potentialité minière, l'économie nigérienne reste toujours dominée par le secteur agricole. En 2019, Le secteur primaire représentait 37,6% du PIB. Les secteurs secondaire et tertiaire à cause de leur faible développement, sont à la base de la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'agriculture qui à son tour est tributaire de la bonne pluviométrie. Le secteur industriel n'occupe qu'une place mineure dans l'économie et se résume en quelques unités de transformation de produit alimentaire. Ceci a pour conséquence l'importation par le Niger de l'essentiel de ses biens de consommation.

Pour renforcer et varier son économie, le gouvernement du Niger a adopté un certain nombre des politiques et stratégies sectorielles notamment dans le secteur de l'élevage. C'est ainsi que le gouvernement du Niger et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à travers le « MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION » (MCC), ont signé le 29 juillet 2016, un accord pour la mise en œuvre d'un Compact. Le MCC est un fonds d'appui aux pays qui font preuve d'une gouvernance équitable, encouragent la liberté économique et investissent dans le développement humain.

Pour gérer et mettre en œuvre le financement du MCC, le Gouvernement du Niger a mis en place le 23 décembre 2016, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) qui est chargé de la mise en œuvre du Programme Compact sur cinq (5) années. Intervenant dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéry, le MCA-Niger met en œuvre deux projets.

1. **Projet d'irrigation et d'accès aux marchés** qui vise l'augmentation des rendements des produits agricoles et leur commercialisation.
2. **Projet des communautés résilientes au climat (CRC)** qui vise l'augmentation des revenus des familles tributaires de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes rurales éligibles.

La présente étude rentre dans le cadre du projet n°2 ci-dessus et s'inscrit précisément dans le cadre de la sous composante 1 de la composante 3 du PRAPS MCA-NIGER, qui vise le **développement des infrastructures et système d'information sur les marchés à bétail**.

Conformément à la législation en vigueur au Niger en matière de gestion de l'environnement, notamment, la loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et la loi 2018-28 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger ainsi que son décret d'application, ces travaux sont assujettis à une évaluation environnementale et sociale permettant d'évaluer les effets négatifs éventuels des travaux de construction et/ou réhabilitation des marchés à bétail dans 5 Communes de la région de Dosso sur l'environnement et de proposer des mesures d'atténuation et/ou d'optimisation.

Lesdits travaux correspondent à un projet de catégorie B conformément à l'annexe du décret n°2019-027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la loi 2018-28 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger.

Ce présent rapport comprend les chapitres suivants :

- Résumé non technique ;
- Introduction ;
- Description complète du projetdescription;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- Analyse de l'état initial du site et de son environnement
- Cadre, politique, juridique et institutionnel du projet ;
- Description des alternatives possibles au projet ;
- Risques et impacts environnementaux;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale;
- Conclusion ; ;
- Annexes.

I. DESCRIPTION COMPLETE DU SOUS PROJET

1.1. Contexte et justification du projet

Avec un cheptel national estimé en 2017 à 13 550 562 bovins, 12 315 737 ovins, 16 741 981 caprins, 1 788 148 camélins, 250 682 équins et 1 837 429 Asins (cf rapport INS-2018), l'élevage emploie près de 85% de la population active du pays et représente, pour l'économie, la composante la plus dynamique et porteuse de croissance du secteur primaire. Les productions animales contribuent pour près de 11% à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB), 24% au PIB agricole, et se place au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro sylvo pastoraux avec 22%. L'élevage contribue également à plus de 15% au budget des ménages, assure la satisfaction des besoins alimentaires à hauteur de 25% et constitue un pourvoyeur de recettes pour l'État et les collectivités territoriales.

Malgré ces atouts, de nombreux facteurs freinent l'essor du sous-secteur de l'Élevage. Il s'agit de la persistance de certaines maladies animales, l'insécurité alimentaire du cheptel, la faiblesse du système de recherche et de vulgarisation en production animale, et la faiblesse de l'environnement institutionnel et financier (SDDE 2013-2035).

Au vu de qui précède et pour chercher des solutions aux contraintes du sous-secteur de l'élevage, le PRAPS MCA-Niger à travers la mise en œuvre de la sous-composante 1 de sa composante 3, vise la facilitation de l'accès au marché et a prévu la construction et/ou réhabilitation de marché à bétail dans les quatre régions d'intervention du projet à travers deux lots (lot 1 Dosso-Tillabéry ; lot 2 Maradi-Tahoua).

Dans le lot 1, il est prévu la construction et/ou réhabilitation de marché à bétail dans trois (03) communes du département de Dosso (Mokko pour le site de Batako, Karguibangou pour le site de Karguibangou, Sambera pour le site de Ouna), une (01) commune du département de Tibiri (Guéchémé pour le site de Fadama) et une commune du département de Gaya (Tanda pour le site de Tanda).

Le projet cadre parfaitement avec les politiques et stratégies en faveur du développement rural en général et au sous-secteur de l'élevage en particulier notamment l'ordonnance N°2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme et la stratégie de développement durable de l'élevage adopté par décret N°2013-258/PRN/MEL du 12 juillet 2013 (SDDE, 2013-2035).

1.2. Rappel du mandat du consultant

- ✓ Réaliser des études techniques de réhabilitation et/ ou de construction pour les marchés à bétail y compris leurs voies d'accès ;
- ✓ Conduire des études économiques et financières pour évaluer la viabilité économique et les impacts financiers des investissements sur les revenus des ménages et des communautés ;
- ✓ Préparer les Avant-Projets sommaires (APS) et Avant-Projets détaillés (APD) ainsi que les spécifications techniques pour les marchés à bétail devant être réhabilités et ou construits ;
- ✓ Conduire les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et développer les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) selon les lignes directrices environnementales du MCC y compris les Normes de Performance en matière de durabilité Environnementale et Sociale (NP) de la Société Financière Internationale (SFI), la politique genre et celle de la traite des personnes (C-TIP) du MCC, MCA-Niger et le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) sur la base de l'évaluation préalable des lieux et de la détermination de la portée des travaux selon MCA-Niger, y compris leur approbation et validation par le MCA-Niger et BNEE ;
- ✓ Formaliser les processus d'acquisition des terres devant accueillir ces infrastructures en respectant les normes SFI adoptés par MCC ;
- ✓ Élaborer les spécifications techniques pour la constitution des documents d'appel d'offres pour les soumissionnaires ;
- ✓ Réaliser des estimations confidentielles et détaillées des coûts des marchés à bétail pour chacun des dossiers ; et
- ✓ Assister le MCA durant l'évaluation des soumissions présentées pour la réalisation des travaux.

1.3. Présentation du promoteur

✓ Aperçu général du programme

Le Millennium Challenge Corporation (MCC) est une agence gouvernementale américaine qui travaille avec les pays en voie de développement pour promouvoir une croissance économique durable afin de réduire la pauvreté. Les pays éligibles au développement des programmes financés par MCC signent une convention de subvention de cinq ans (un Compact) et le mettent en œuvre.

Le 29 juillet 2016, le gouvernement du Niger (GoN) et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire de MCC, ont signé un pacte de 437 millions de dollars sur cinq ans. L'objectif de ce Compact est de réduire la pauvreté grâce à la croissance économique dans le but d'accroître les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive et durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant le marketing et l'accès au marché des produits agricoles. Le Compact est entré en vigueur (début de la mise en œuvre) Janvier 26, 2018.

L'entité appelée Millennium Challenge Account - Niger (ci-après MCA-Niger ou MCA) mettra en œuvre le Programme et exercera les droits et obligations du Gouvernement nigérien pour superviser, gérer et mettre en œuvre les projets et les activités du Programme.

Le Compact comprend deux projets :

- I. **Projet d'irrigation et d'accès aux marchés** - Ce projet améliorera l'irrigation dans les régions de Dosso et Tahoua du Niger, y compris la réhabilitation d'un système d'irrigation à grande échelle et le développement d'un nouveau système à grande échelle, afin d'augmenter les rendements des produits agricoles et leur commercialisation. Il fournira un soutien technique aux agriculteurs et à leurs organisations en améliorant l'accès aux intrants, au marketing et aux services post-récolte et à valeur ajoutée.
En outre, le projet permettra de 1) réhabiliter les réseaux routiers pour améliorer considérablement l'accès au marché 2) soutenir les politiques et les réformes institutionnelles, y compris une réforme du secteur des engrais, l'élaboration d'un plan national de gestion de l'eau, l'élaboration d'un plan de gestion des ressources naturelles, le renforcement de la propriété et des droits fonciers et le renforcement de la capacité statistique de l'Institut National des statistiques et des ministères clés.
- II. **Projet des communautés résilientes au climat (CRC)** - Ce projet vise à augmenter les revenus des familles tributaires de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes rurales éligibles du Niger en améliorant la productivité des cultures et du bétail, en gérant durablement les ressources naturelles essentielles à la productivité, en augmentant les revenus des entreprises agricoles et les ventes sur les marchés cibles. Le projet CRC sera mis en œuvre en parallèle avec la Banque mondiale en coordination avec les unités de coordination des programmes PASEC et PRAPS situées au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. MCA-Niger aura du personnel et des consultants dans les unités régionales pour la supervision quotidienne de la mise en œuvre des activités du CRC.

Ce projet rentre dans le cadre de la composante **3 : Facilitation de l'accès aux marchés. Il s'agit de :**

- ✓ **Sous-Composante 3.1: Développement des infrastructures et système d'information sur les marchés à bétail**
: Construction et/ou réhabilitation de marchés à bétail et centres de collecte et de traitement de lait, appui aux structures de gestion.

- ✓ **Sous-Composante 3.2 : Renforcement des organisations pastorales et interprofessionnelles** : Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et managériales des Organisation des Producteurs d'Élevage (OPELs) pour leur permettre de remplir efficacement leur mission, de se professionnaliser.

1.4. Objectifs et résultats attendus

1.4.1. Objectif général

L'objectif principal du projet est de contribuer à l'amélioration et la modernisation des transactions commerciales relatives au bétail par des travaux de réhabilitation et /ou la construction des marchés à bétail dans la région de Dosso.

1.4.2. Objectifs spécifiques du projet

Spécifiquement, les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- ✓ Disposer d'infrastructures commerciales adaptées à la professionnalisation de la filière ;
- ✓ Valoriser les produits et sous-produits de l'élevage ;
- ✓ Faciliter et sécuriser les transactions commerciales ;
- ✓ Trouver un cadre idéal aux éleveurs pour mieux vendre leurs animaux ;
- ✓ Permettre aux commerçants et bouchers d'avoir des animaux à acheter à moindres efforts ;
- ✓ Améliorer la participation des acteurs au processus de décentralisation en internalisant l'importance de la contribution de l'élevage dans le budget des communes ;
- ✓ Accroître les recettes des communes ;
- ✓ Permettre aux agro-éleveurs d'avoir des bœufs de trait de bonne qualité ;
- ✓ Mettre des intrants et autres services à portée des producteurs à travers les dépôts des produits zootechniques et vétérinaires ;
- ✓ Circonscrire la pléthore d'intermédiaires.

1.4.3. Résultats attendus

Il est attendu les résultats des aménagements de ces marchés suivants :

- ✓ Des infrastructures commerciales adaptées à la professionnalisation de la filière sont réalisées ;
- ✓ Les produits et sous-produits de l'élevage sont valorisés ;
- ✓ Les transactions commerciales ont été facilités et sécurisés ;
- ✓ Un cadre idéal aux éleveurs pour mieux vendre leurs animaux a été trouvé ;
- ✓ Les commerçants et bouchers trouvent et achètent des animaux moindres efforts ;
- ✓ La participation des acteurs au processus de décentralisation en internalisant l'importance de la contribution de l'élevage dans le budget des communes a été améliorée ;
- ✓ Les recettes des communes sont accrues ;
- ✓ Les agro-éleveurs ont des bœufs de trait de bonne qualité ;
- ✓ Les intrants et autres services sont mis à portée des producteurs à travers les dépôts des produits zootechniques et vétérinaires ;
- ✓ La pléthore d'intermédiaires a été circonscrite.

1.4.4. Approche méthodologique de réalisation de l'EIES

- **Collecte, revue documentaire et cadrage**

La **recherche des données** existantes constitue une première étape de la collecte des informations devant permettre d'atteindre les résultats escomptés pour la mission. En effet pour réunir les premiers éléments de cette phase, il s'agit d'organiser des rencontres d'échanges avec les experts et autres personnes ressources impliqués dans le suivi de la conduite et la réalisation de l'étude.

La **revue documentaire** a consisté à la consultation des principaux documents techniques et d'évaluation environnementale et sociale similaires disponibles qui aideront à une meilleure évaluation, planification et élaboration de l'EIES et du PGES ainsi que ses documents annexes. Il s'agit des informations sur la géologie et les sols, l'hydrogéologie et la performance/productivité des aquifères et des sources d'eau souterraines (niveau statique, débit pérenne exploitable), la pluviométrie et une liste de cultures appropriées pour les sites choisis, etc.

Quant au cadrage, il s'agit d'échanger avec l'équipe technique du projet de Réalisation et/ou Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués pour l'Activité Agriculture Résiliente au Climat (CRA-MCA) au niveau du MCA-Niger afin de recueillir toute la documentation requise officiellement (documents administratifs et/ou du projet). A cet effet, il a été établi les mandats et la liste des structures clés à visiter dans le cadre des consultations publiques menées afin d'aboutir à une liste consensuelle et admise avec le promoteur dudit projet notamment le MCA/MCC et l'autorité compétente en la matière qui est le BNEE.

▪ **Visite des sites**

La mission de remise des sites a constitué la première étape de connaissance du terrain à savoir des visites de prise de contact avec toutes les Parties Prenantes de la zone du Projet afin d'informer et de sensibiliser les autorités et toutes les parties concernées par le Projet du démarrage de l'EIES, les objectifs et les résultats à atteindre ainsi que l'ébauche d'un programme de passage de l'équipe. Pendant cette étape, des visites terrain, des rencontres avec les acteurs institutionnels (Services techniques, autorités régionales, départementales, communales, populations riveraines et autorités coutumières, organisations paysannes de la filière et les producteurs) ont été effectués pour échanger sur les enjeux et les visions pour une bonne gestion environnementale et sociale du projet.

En effet, ces visites ont permis de collecter des données permettant à l'identification et l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels (négatifs, positifs) ainsi que les différentes mesures de prévention, d'atténuation, de compensation/bonification et ou de suppression selon la nature des impacts conformément aux exigences nationales et celles de MCA/MCC, aux normes de SFI et en se référant au système de gestion environnementale et sociale (SGES) élaboré par MCA-Niger en application de la norme de performance n° 1, au Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (PIGIS) de MCA-Niger et la Politique du MCC en matière de la lutte contre la traite de personnes (C-TIP). Il s'agissait de collecter pour analyse à travers des enquêtes, des données environnementales et sociales de base dans la zone d'étude sur les éléments physiques, biologiques, sociaux culturels, économiques, démographiques et fonciers et de déterminer la zone d'influence du projet.

, Il a été également évalué les risques de réinstallation involontaire ainsi que leurs incidences sur les PAPs et inventorié l'ensemble des individus affectés afin de procéder à une caractérisation de leurs biens affectés notamment en termes de superficie de terres, pertes d'accès, pertes des cultures, démolition d'ouvrages et ou d'autres infrastructures existantes, etc). Toutes ces données ont été analysées permettant de ressortir tous les problèmes potentiels en matière d'acquisition des terres (temporaire ou permanent) et à la réinstallation volontaire et involontaire que pourraient engendrer les activités du projet et des mesures ont été proposées pour tous les impacts engendrés sur des biens privés lors des travaux. En se référant à la norme

5 de la SFI sur l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire, il a été vérifié la disponibilité et le statut foncier des terrains proposés dans le cadre du projet et au recensement des problèmes fonciers éventuels, d'identifier les différentes contraintes relatives au foncier afin de rechercher des solutions consensuelles et adéquates sur la base des textes régissant le régime foncier au Niger.

▪ **Consultation Publique (CP)**

Une méthodologie spécifique a été suivie pour identifier les mécanismes visant à assurer la participation des populations locales et, plus particulièrement, les groupes les plus vulnérables à la prise de décision et, par-là, à l'appropriation du projet et l'accès à ses bénéfices et impacts positifs. Et cela au même niveau que de préserver la population cible et l'environnement naturel dans les zones du projet de toute incidence négative. Cette approche implique l'organisation des consultations publiques spécifiques qui s'est basé sur les objectifs suivants :

- ✓ Fournir aux parties prenantes des informations sur le développement du projet et le processus d'élaboration d'EIES.
- ✓ Informer les autorités publiques et les populations riveraines du projet dans leurs localités respectives (services techniques et autorités régionaux, départementaux et communaux des zones d'études ;
- ✓ Identifier les principales préoccupations et attentes des parties prenantes associées au projet.
- ✓ Présenter aux populations les aspects techniques liés au projet de Réalisation et/ou Réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués pour l'Activité Agriculture Résiliente au Climat (CRA-MCA).
- ✓ Partager avec les populations les impacts potentiels du projet sur l'environnement et sur les conditions de vie et de recueillir leurs avis et suggestions pour une meilleure gestion environnementale et sociale du projet ;
- ✓ Identifier et recueillir les données existantes d'intérêt pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'EIES ;
- ✓ Elaborer un plan des consultations et définir les moyens de communication les plus appropriés afin de faciliter l'implication des parties prenantes aux étapes ultérieures du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'EIES

En effet, la CP a été élargie suffisamment pour toucher les communautés directement touchées et toutes les parties prenantes concernées et/ou appelées à intervenir sur le projet au niveau central, régional, départemental, communal et local en mettant l'accent sur l'engagement des parties prenantes dans la prise de décision à la base. Des Procès-Verbaux PV ont sanctionné la tenue de chaque consultation publique où sont consignées toutes les préoccupations des participants/tes qui ont apposé leurs signatures sur des listes dûment établies.

1.5. Situation des marchés à aménager dans la région de Dosso

Les travaux de construction des marchés à bétail y compris leurs voies d'accès seront réalisés dans la région de Dosso qui fait partie de la zone d'intervention du Projet. Les marchés en projet sont localisés dans la région de Dosso au niveau de 3 Communes de la région de Dosso (Mokko, Karguibangou et Sambera), une Commune du département de Tibiri (Guéchémé) et une Commune du département de Gaya (Tanda). (Tableau 1).

Tableau 1 : Situation des marchés retenus pour l'aménagement dans la région de Dosso

Numéros	Régions	Départements	Communes	Site de marché
1	DOSSO	Dosso	Mokko	Batako
2	DOSSO	Tibiri	Guéchémé	Fadama
3	DOSSO	Gaya	Tanda	Tanda
4	DOSSO	Dosso	Karguibangou	Karguibangou
5	DOSSO	Dosso	Sambera	Ouna

1.6. Descriptions des travaux par sites

1.6.1. Composantes du Projet

Les travaux prévus dans le cadre de ce projet comportent deux composantes à savoir :

- Une composante construction des marchés à bétail ; et
- Une composante construction des voies d'accès aux M&B.

Cependant, parmi les cinq (5) marchés à bétails de la région de Dosso, seul celui de Ouna nécessite l'aménagement d'une voie d'accès.

Ainsi, la description par site des activités à réaliser dans le cadre de ce projet se présente comme suit :

1.6.1.1. SITE DE FADAMA

Le site de marché à bétail proposé dispose d'une superficie de 2,16 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 1,31 hectares sans les voies latérales et 2,05 hectares y compris les voies latérales (voir figures 2 et 3).

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe », la superficie disponible n'est pas suffisante selon cette note technique. Toutefois, le projet en concertation avec les parties prenantes clés notamment la mairie de Guechémé, le MAGEL, a adapté les conceptions techniques /dessins sur la base de la superficie disponible. De ce fait, le nouveau marché de Fadama répond aux principales caractéristiques suivantes :

- Un terrain de 2,16 ha
- Generalités VRD Génie Civil (aménagement d'une rue de 30 m couvrant 3188 m² ; aménagement de voirie intérieure de couvrant 6765 m²)
- Un (1) mur de clôture de terrain de 485 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Traitement de koris
- Un (1) Bloc administratif pour le gérant et agent d'élevage de 65 m²
- Deux (02) blocs de deux (2) boutiques
- Deux (02) blocs de trois (3) boutiques
- Deux Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes de 130 m² chacune;
- Deux (2) guérites de 50 m² chacune
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs 40 m² chacun ;
- Un (1) parc couloir de vaccination
- Un (1) Quai d'embarquement ;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- Quatre (4) enclos
- Quatre (4) abreuvoirs
- Deux (2) bornes fontaine
- Un (1) dépotoir d’ordures de 20m² chacun ;
- Un (1) local technique
- Un (01) Poste d’Eau Autonome (1 forage de 140m de profondeur, 2 bornes fontaines et 4 abreuvoirs) ;
- 81 plants d’arbre pour ombrage.

Le marché à construire à Fadama est le type marché de regroupement dont la superficie aménagée y compris les voies latérales est de 2,05 hectares contre 2,16 hectares de superficie disponible.

Les figures 1 et 2 illustrent le plan de masse et d’aménagement ainsi que la simulation 3D du marché de regroupement proposés sur le site de Fadama.

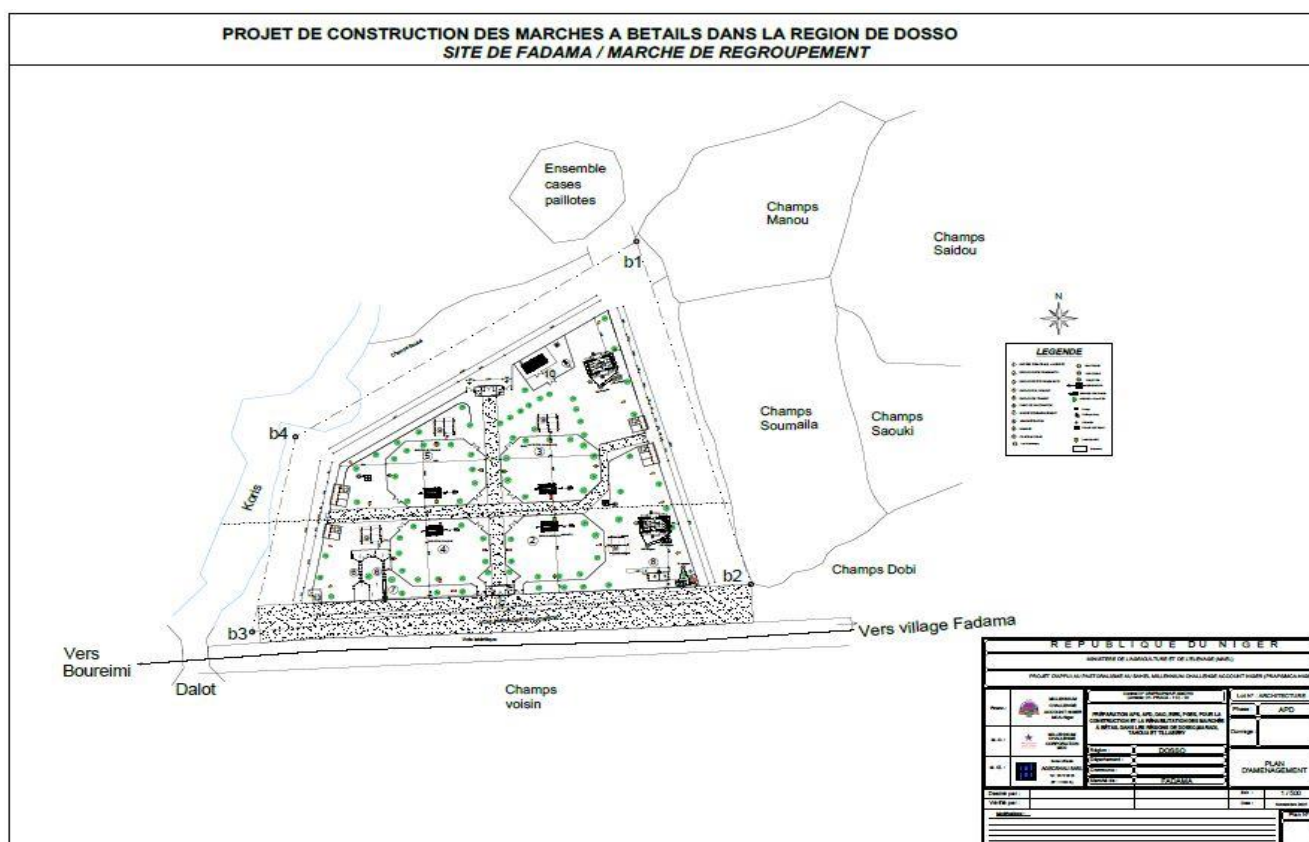


Figure 1 : Plan de masse et d’aménagement du marché de regroupement de Fadama



Figure 2 : Simulation 3D du marché de regroupement de Fadama

1.6.1.2. SITE DE BATAKO

Le site du marché à bétail proposé dispose d'une superficie de 2,81 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 1,67 hectares sans les voies latérales et 2,81 hectares y compris les voies latérales (voir figures 4 et 5).

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe », le nouveau marché de Batako répond aux principales caractéristiques suivantes :

- Terrain : 2.81 ha
- Generalités VRD Génie Civil (L'aménagement d'une rue de 30 m couvrant 3791,30 m² ; aménagement de voirie intérieure couvrant 1457,47 m²).
- Un (1) mur de clôture de terrain de 519 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Un (1) Bloc administratif pour le gérant et agent d'élevage de 65 m²
- Deux (02) blocs de deux (2) boutiques
- Deux (02) blocs de trois (3) boutiques
- Deux Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes de 130 m² chacune;
- Deux (2) guérites de 50 m² chacune
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs 40 m² chacun ;
- Un (1) parc couloir de vaccination
- Un (1) Quai d'embarquement ;
- Quatre (4) enclos
- Quatre (4) abreuvoirs
- Deux (2) bornes fontaine
- Un (1) dépotoir d'ordures de 20m² chacun
- Un (1) local technique
- Un (01) Poste d'Eau Autonome (1 forage de 190m de profondeur, 2 bornes fontaines et 4 abreuvoirs) ;

- 87 plants d'arbre pour ombrage.

Le marché à construire à Batako est le type marché de regroupement. La superficie aménagée y compris les voies latérales est de 2,81 hectares contre 2,81 hectares de superficie disponible.

Les figures 3 et 4 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché de regroupement proposés sur le site de Batako.

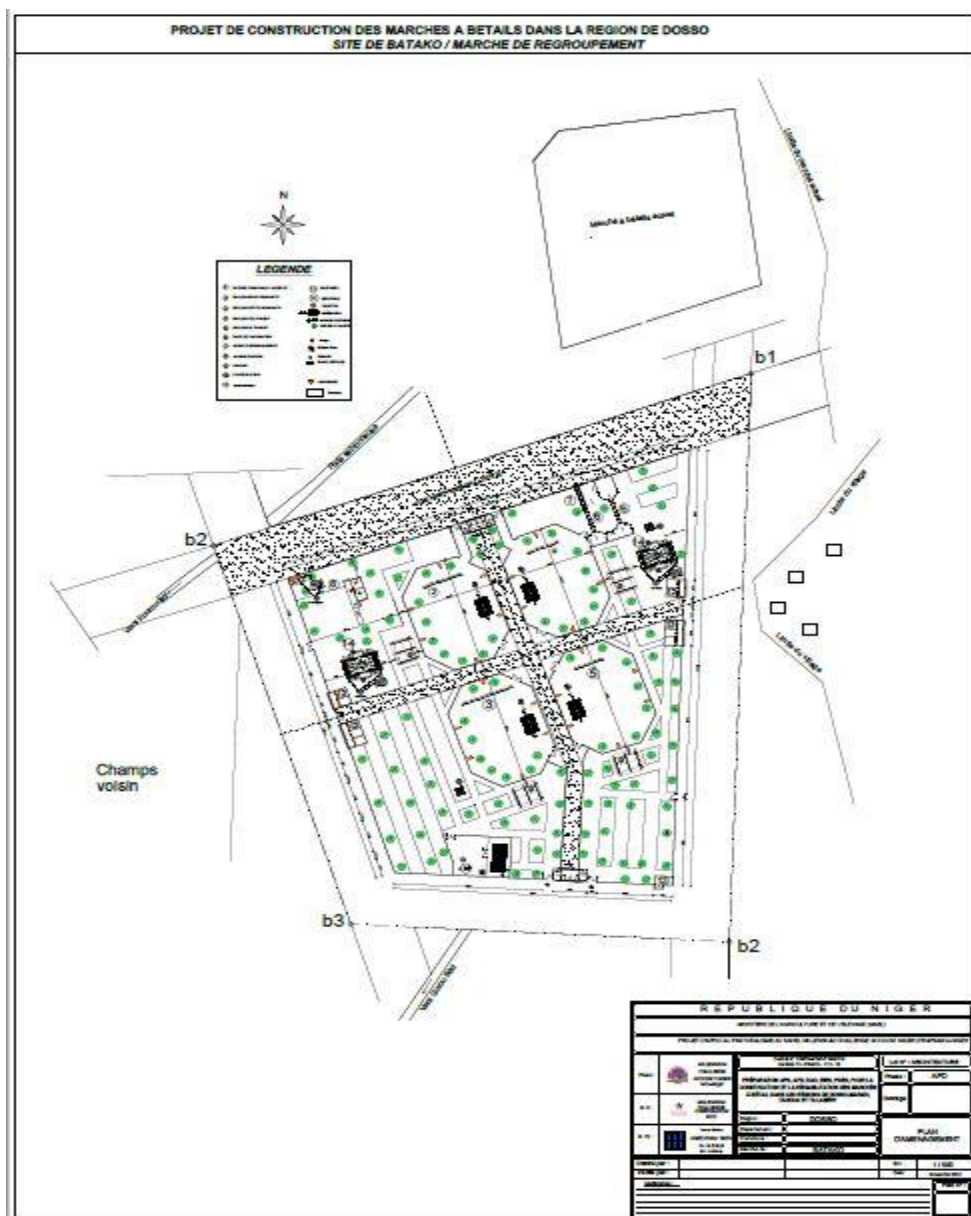


Figure 3 : Plan de masse et d'aménagement du marché de regroupement de Batako



Figure 4 : Simulation 3D du marché de regroupement de Batako

1.6.1.3. SITE DE KARGUIBANGOU

Le nouveau site proposé dispose d'une superficie de 4 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 2,69 hectares sans les voies latérales et 3,81 hectares y compris les voies latérales (voir figures 6 et 7). Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe », le nouveau marché de Karguibangou répond aux principales caractéristiques suivantes :

- Terrain : 4 ha
- Generalités VRD Génie Civil (aménagement d'une rue de 30 m couvrant 5731,76 m² ; aménagement de voirie intérieure couvrant 2334,59 m²) ;
- Un (1) mur de clôture de terrain de 659 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Un (1) Bloc administratif pour le gérant et agent d'élevage de 65 m²
- Deux (02) blocs de deux (2) boutiques
- Deux (02) blocs de trois (3) boutiques
- Deux Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes de 130 m² chacune ;
- Deux (2) guérites de 50 m² chacune
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs 40 m² chacun ;
- Un (1) parc couloir de vaccination
- Un (1) Quai d'embarquement ;
- Quatre (4) enclos
- Quatre (4) abreuvoirs
- Deux (2) bornes fontaine
- Un (1) dépotoir d'ordures de 20m² chacun ;
- Un (1) local technique
- Un (1) logement Gardien
- Un (01) Poste d'Eau Autonome (1 forage de 190m de profondeur, 2 bornes fontaines et 4 abreuvoirs) ;
- 102 plants d'arbre pour ombrage.

■

Le marché à construire à Kargui bangou est le type marché d'exportation. La superficie aménagée y compris les voies latérales est de 3,81 hectares contre 4 hectares de superficie disponible.

Les figures 5 et 6 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché d'exportation proposés sur le site de Kargui Bangou.

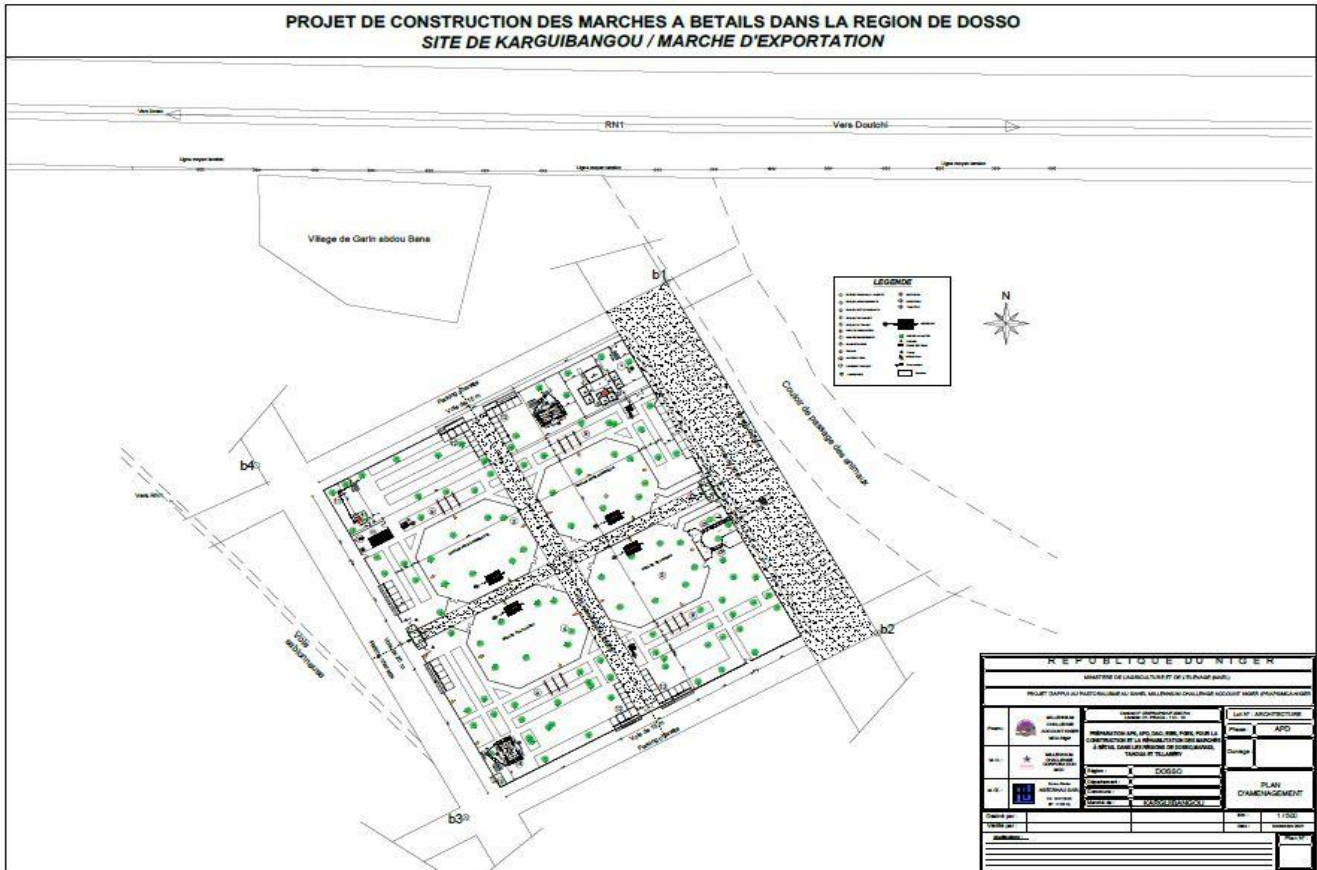


Figure 5 : Plan de masse et d'aménagement du marché d'exportation de Karguibangou



Figure 6 : Simulation 3D du marché d'exportation de Karguibangou

1.6.1.4. SITE DE OUNA

1.4.1.4.1 Description technique des composantes du MàB

a. Composante marché à bétail

Le site de marché à bétail proposé dispose d'une superficie de 7,06 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 3 hectares sans les voies latérales et 5,31 hectares y compris les voies latérales (voir figures 8 et 9).

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à 2 km au NORD du village d'Ouna à proximité du Fleuve Niger et environ à 4 Km au SUD du village de Hama koye. C'est un site à vocation agricole. Il est à proximité de l'agglomération. Le site est bordé par une voie sablonneuse à l'EST, et par d'autres champs sur les autres côtés. Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe », le nouveau marché de Ouna répond aux principales caractéristiques suivantes :

- Terrain : 7.06 ha
- Generalités VRD Génie Civil (aménagement d'une rue de 30 m couvrant 5698,24 m² ; aménagement de voirie intérieure couvrant 1827,83 m²);
- Un (1) mur de clôture de terrain de 700 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Traitement de koris
- Aménagement voies d'accès
- Un (1) Bloc administratif pour le gérant et agent d'élevage de 65 m²
- Deux (02) blocs de deux (2) boutiques
- Deux (02) blocs de trois (3) boutiques
- Deux Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes de 130 m² chacune;
- Deux (2) guérites de 50 m² chacune
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs 40 m² chacun ;
- Un (1) parc couloir de vaccination
- Un (1) Quai d'embarquement ;
- Quatre (4) enclos
- Quatre (4) abreuvoirs

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- Deux (2) bornes fontaine
- Un (1) dépotoir d'ordures de 20m² chacun ;
- Un (1) local technique
- Un (01) Poste d'Eau Autonome (2 forages de 90m de profondeur chacun, 2 bornes fontaines et 4 abreuvoirs) ;
- 214 plants d'arbre pour ombrage y compris la voie d'accès.

Le marché à construire à Ouna est le type de marché de regroupement. La superficie devrait être de 3 ha net hors voies alentour soit 150 ml x 200 ml = 3 ha. En considérant les voies alentour, le site devrait avoir une contenance de 4.75 ha. Avec 7.06 ha d'acquis, on peut dire que le site Ouna répond aux critères de contenance.

Les figures 7 et 8 illustrent le plan de masse et d'aménagement 3D ainsi que la simulation 3D du marché de regroupement proposés sur le site de Ouna.

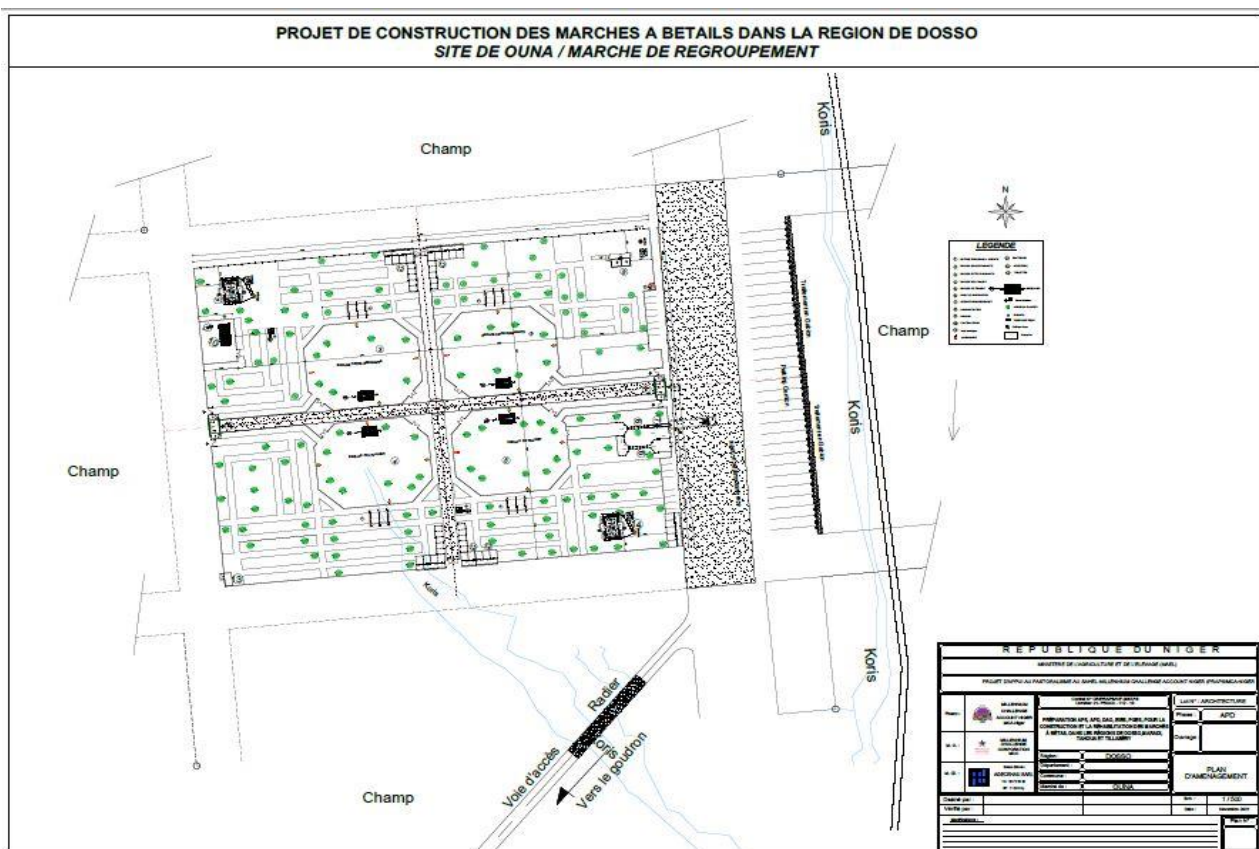


Figure 7 : Plan de masse et d'aménagement du marché de regroupement de Ouna



Figure 8 : Simulation 3D du marché de regroupement de Ouna

- b. **Composante voie d'accès** : La voie d'accès au nouveau site MâB de Ouna (Dosso) se caractérise par la construction et l'aménagement 783.78 ml de piste, largeur 6ml. En effet, il sera construit dans la partie rizicole un radier mixte du type 3 avec un radier maçonné dans la partie basse et des enrochements dans les parties en hauteur avec deux bèches et des enrochements avant et aval pour la protection munie de plots de signalisation l'aménagement de koris sur 50 m de type dalot.

La figure 9 donne un aperçu de la localisation de la piste et des ouvrages.

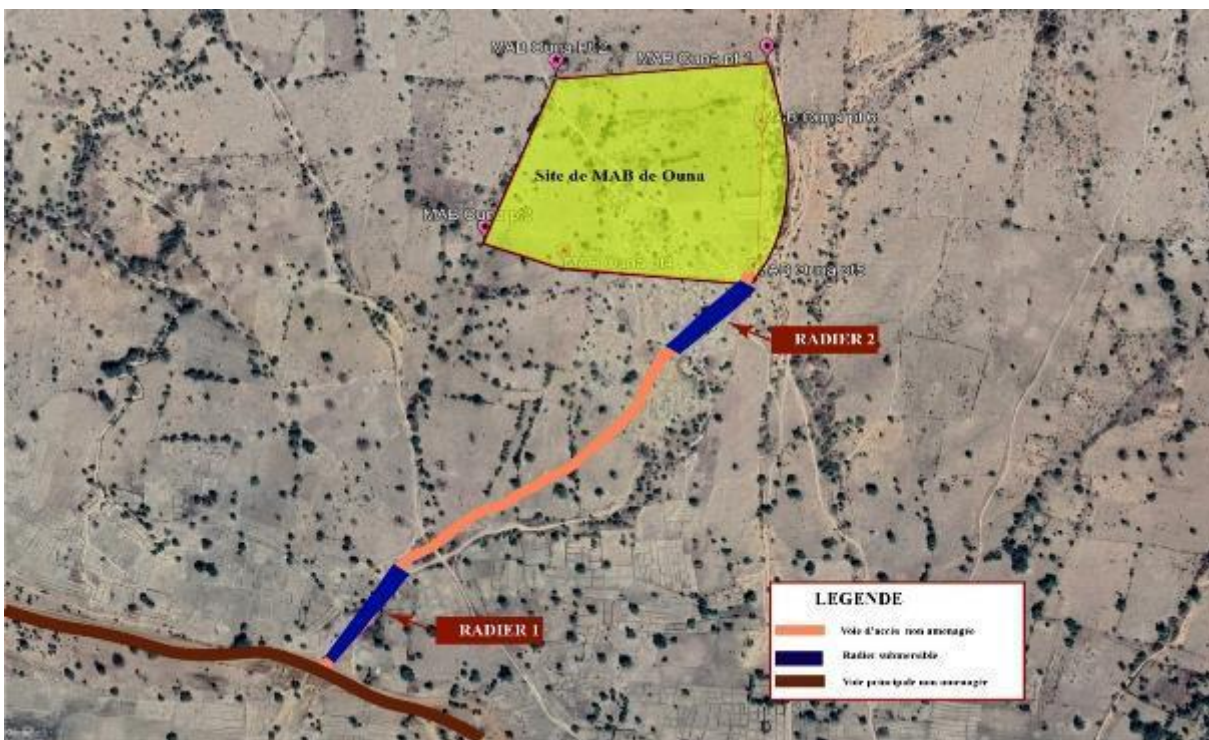


Figure 9 : Aperçu de la localisation de la voie d'accès au marché à bétail et ouvrages – site de Ouna

Source : AGECRHAU, 2022, GOOGLE EARTH.

1.4.1.4.2 Profil en travers des voies d'accès au MàB

Les profils en travers au droit d'une section courante, auront d'une façon générale les caractéristiques suivantes:

- Largeur de la chaussée est de 6 ml avec une pente du profil en travers de part et d'autre de l'axe 3% ;
- Largeur d'emprise variable mais ne doit pas dépasser 10 ml ;
- Talus (L/H) : 3/2 en remblais et en déblais, sauf exception selon la nature des sols
- Pente des versants de la chaussée 3% ;
- Pente des talus en déblais 1/1 ;
- Fossés divergents triangulaires avec 0.9 m en gueule et une profondeur maximale de 30 cm.

Cependant, il est laissé à l'Ingénieur le soin de les adapter à la nature du terrain rencontré (Cf., APD). Un cahier de profils en travers est fourni. Pour chaque tronçon, tous les profils en travers y sont dessinés à des échelles adaptées.

Les travaux de réalisation des voies d'accès aux marchés consisteront pour l'essentiel au :

- ✓ Débroussaillage de l'emprise des voies d'accès
- ✓ Couche de roulement en grave naturelle
- ✓ La réalisation de fouille
- ✓ La construction de murette
- ✓ La fourniture et pose de gabion
- ✓ La mise en œuvre de moellons jointoyés
- ✓ Protection en enrochement en aval et amont
- ✓ Remblai d'assise
- ✓ Fourniture et pose de balise en béton à 350 kg/m³ de signalisation des ouvrages
- ✓ La mise en place de position et de signalisations
- ✓ Kit petits matériels 20 pelles 10 brouettes 10 seaux 5 pioches 5 barres à mine
- ✓ Formation sur entretien routier +Guide entretien

La figure 10 et 11 suivantes donnent les profils type des voies d'accès et des ouvrages à réaliser variables selon les possibilités de passage.

1.6.1.5. SITE DE TANDA

Le site du marché à bétail proposé dispose d'une superficie de 1,97 hectares dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 1 hectare sans les voies latérales et 1,97 hectares y compris les voies latérales (voir figures 12 et 13).

Sur la base des normes techniques établies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (voir « note technique pour le choix des marchés à bétail à aménager (construction/réhabilitation) par le PRAPS et processus pour la conduite des accords-parties en annexe », la superficie disponible n'est pas suffisante selon cette note technique. Toutefois, le projet en concertation avec les parties prenantes clés notamment la mairie de Tanda, le MAGEL, a adapté les conceptions techniques /dessins sur la base de la superficie disponible. De ce fait, le nouveau marché de Tanda répond aux principales caractéristiques suivantes

- Terrain : 1,97 ha
- Generalités VRD Génie Civil (aménagement d'une rue de 30 m couvrant 2733,42 m² ; aménagement de voirie intérieure couvrant 1019,8 m²)
- Un (1) mur de clôture de terrain de 400,47 ml en matériaux mixtes (maçonneries et grilles métalliques) ;
- Un (1) Bloc administratif pour le gérant et agent d'élevage de 65 m²
- Deux (02) blocs de deux (2) boutiques
- Deux (02) blocs de trois (3) boutiques
- Deux Blocs sanitaires- séparés hommes/ femmes de 130 m² chacune;
- Deux (2) guérites de 50 m² chacune
- Quatre (04) Hangars en matériaux définitifs 40 m² chacun ;
- Un (1) parc couloir de vaccination
- Un (1) Quai d'embarquement ;
- Quatre (4) enclos
- Quatre (4) abreuvoirs
- Deux (2) bornes fontaine
- Un (1) dépotoir d'ordures de 20m² chacun ;
- Un (1) local technique
- Un (01) Poste d'Eau Autonome (1 forage de 120m de profondeur, 2 bornes fontaines et 4 abreuvoirs) ;
- 69 plants d'arbre pour ombrage.

Le marché à construire à Tanda est le type marché d'exportation.

Les figures 12 et 13 illustrent le plan de masse et d'aménagement ainsi que la simulation 3D du marché d'exportation proposés sur le site de Tanda.

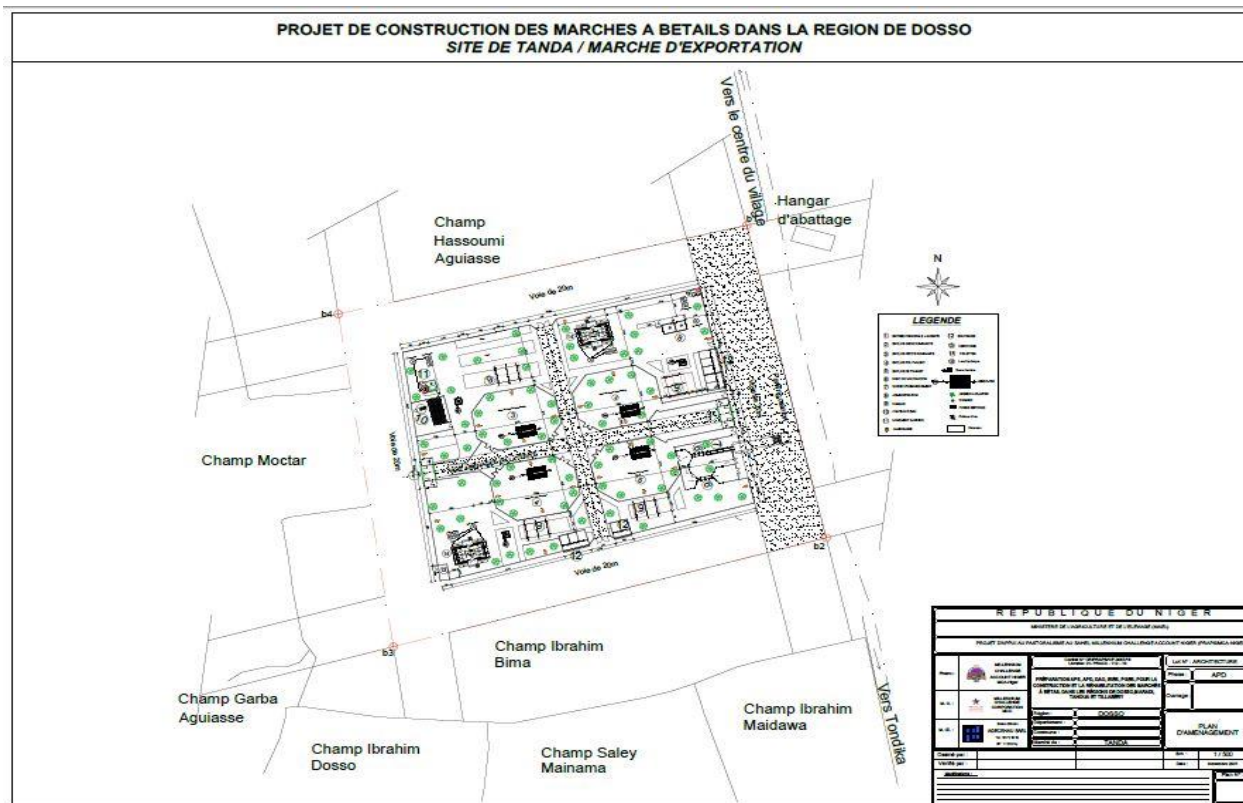


Figure 12: Plan de masse et d'aménagement du marché d'exportation de Tanda



Figure 13 : Simulation 3D du marché d'exportation de Tanda

1.6.2. Description technique du projet

Pour la construction de marchés à bétail, les critères suivants sont retenus :

- Pour un marché de regroupement : dimensions minimales requises du site 150 ml x 100 ml (norme MAGEL) hors voies autour fixées à 20 ml sur 3 côtés et 30 ml sur le 4ème côté ;
- Pour un marché d'exportation : dimensions minimales requises du site 150 ml x 200 ml (norme MAGEL) hors voies autour fixées à 20 ml sur 3 côtés et 30 ml sur le 4ème côté ;
- Construction à neuf de toutes les infrastructures et les viabilités (accès, bâtiments, eau, électricité, ...);

Respect des critères environnementaux (EIES, PGES), sociaux (genre et inclusion sociale) socioéconomique et fonciers (acquisition foncière, déguerpissement, réinstallation)

Les normes techniques minimales suivantes doivent être appliquées aux documents de conception des obligations de travail

- :
- a. Infrastructures civiles et architecturales :
 - ✓ Les plans de site, les bâtiments, les clôtures et les autres infrastructures doivent être conformes aux exigences de la section VI de la note technique MAB pour les quatre types de marchés à bétail : de collecte, de regroupement, d'exportation et de consommation ;
 - ✓ Les dessins architecturaux, structurels, mécaniques et électriques doivent être à une échelle de 1 :50 ;
 - ✓ Les plans de site doivent être à une échelle de 1 :100 ;
 - ✓ Le consultant doit faire la conception des nouveaux sites devant accueillir les marchés temporaires et prévoir les coûts de leur démolition. Toutes les notes, les calculs, structurels, électriques, mécaniques ou autres, doivent être décrites. De plus, toutes les analyses et tous les calculs demandés par les organismes gouvernementaux pour l'obtention d'un permis doivent être présentés dans les documents de conception aux fins d'approbation ;
 - ✓ Le rapport de conception doit comprendre les notes de calculs de conception et d'analyse, les listes de contrôle élaborées par le consultant pour le plan d'assurance et le contrôle de la qualité ainsi que les autres documents requis ; et
 - ✓ Les versions électroniques de ces notes de calculs doivent être fournies.
 - b. Approvisionnement, stockage et distribution d'eau :
 - ✓ Les dessins structurels, mécaniques et électriques doivent être à une échelle minimale de 1 :50 ;
 - ✓ Les plans de la tuyauterie de distribution et des sites doivent être à une échelle de 1 :100 ;
 - ✓ Les dessins des forages doivent être à une échelle appropriée pour du papier de format A4. Principaux éléments de conception : profondeurs, diamètres (forage, tubage et crépine), emplacement de la crépine, type de fentes, type de filtre en gravier, vitesse d'arrivée de l'eau ;
 - ✓ Les calculs pour la demande en eau en période de pointe doivent tenir compte de l'estimation annuelle du nombre et du type d'animaux pour chaque marché, de la demande quotidienne par type de bétail et des exigences pour la consommation humaine. Tous les calculs doivent être décrits et accompagnés des hypothèses et de leurs références;
 - ✓ Tous les calculs de conception doivent être décrits. De plus, toutes les analyses et tous les calculs demandés par les organismes gouvernementaux pour l'obtention d'un permis doivent être présentés dans les documents de conception aux fins d'approbation ; et

- ✓ Un rapport de conception comprenant les calculs de conception et d'analyse, les listes de contrôle élaborées par le consultant pour le plan d'assurance et le contrôle de la qualité ainsi que les autres documents requis par les organismes gouvernementaux doit être présenté avec les documents de l'avant-projet détaillé.

1.6.3. Consistance des travaux

- ✓ Travaux d'installations des chantiers et des bases de l'Entreprise et de la Mission de Contrôle ;
- ✓ Travaux de terrassements, débroussaillage et dégagement des emprises, décapage de terre et scarification, déviations et le nettoyage ;
- ✓ Travaux de construction des ouvrages d'arts, d'assainissement et de drainage, construction des ouvrages de protection de la voie d'accès de Ouna ;
- ✓ Travaux de pose des bornes et panneaux de signalisation et sécurité au niveau de la voie d'accès de Ouna ;
- ✓ Travaux de réhabilitation et d'aménagement des ouvrages pour les MÀB ;
- ✓ Travaux d'exploitation des emprunts et carrières ;
- ✓ Travaux d'aménagements divers (quais d'embarquement, parc couloir de vaccination, point d'eau et abreuvoir, enclos, aires de circulation, voies d'accès aux marchés, caniveaux, Eclairage, Equipements électriques) ;
- ✓ Travaux de construction des bâtiments (locaux et bureaux administratifs, blocs des boutiques, clôtures portails et Hangars) ;
- ✓ Travaux de construction des canalisations d'eau potable et d'assainissement (latrines) ;
- ✓ Travaux d'entretien et de maintenance du marché à bétails ;
- ✓ Travaux d'aménagement et d'équipement des infrastructures réalisées.

1.6.4. Sites des emprunts et carrières potentiels

Pour assurer les besoins en matériaux (Sable, Gravier et latérite) des chantiers de construction et ou réhabilitation des marchés à bétails en quantité et en qualité, plusieurs anciens sites d'emprunts et des carrières ont été identifiés dans les zones du projet. Ces emprunts et carrières (tableau 2) seront exploités conformément au code minier et aux autres exigences qui les cadrent.

Tableau 2 : Identification et utilisation des zones d'emprunts

Localisation	Types de Matériaux		
	Gravier	Latérite	Sable
Batako	La carrière du gravier et de la latérite se trouve à l'Ouest du site de marché à bétails à environ une distance de 4km. N : 13.515258° E : 3.417314°	Se trouve à quelques kilomètres du site de marché à bétails. N : 13.515258° E : 3.417314°	La carrière du sable est située au Nord-Ouest du site de marché à bétails à environ 2 km. N : 13.520813° E : 3.439703°

Localisation	Types de Matériaux		
	Gravier	Latérite	Sable
	Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.	Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.	Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.
Fadama	La carrière du gravier et de la latérite se trouve au Sud du site de marché à bétails à environ une distance de 1km. N : 13.039369° E : 3.890105° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.	La carrière de latérite se trouve à quelques kilomètres du site de marché à bétails N : 13.039369° E : 3.890105° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.	La carrière du sable se trouve au Nord du site de marché à bétails à environ une distance de 1km. N : 13.047370° E : 3.891520° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.
Tanda	La carrière du gravier se trouve au Nord du site de marché à bétails à environ une distance de 4km. N : 12.012977° E : 3.314279° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.	La carrière de la latérite est située au Nord-Ouest du site de marché à bétails à environ 3 km. N : 11.999138° E : 3.303291° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.	La carrière du sable est située au Sud du site de marché à bétails à environ 1km. N : 11.974788° E : 3.316869° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.
Ouna	La carrière du gravier et de la latérite se trouve au Sud-ouest du site de marché à bétails à environ une distance de 7km. N : 12.141002° E : 3.196990° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.	La carrière de la latérite se trouve au Sud-ouest du site de marché à bétails à environ une distance de 7km. N : 12.139596° E : 3.201404° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.	La carrière de sable se trouve au Sud-ouest du site de marché à bétails à environ une distance de 2km. N : 12.169646° E : 3.162236° Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.
Kargui Bangou	La carrière du gravier et de la latérite se trouve au Sud-ouest du site de marché à bétails à environ une distance de 2km.	La carrière de la latérite est située à quelques kilomètres du site de marché à bétails.	La carrière du sable est située à l'Ouest du site de marché à bétails à environ 500m.

Localisation	Types de Matériaux		
	Gravier	Latérite	Sable
	<p>N : 12.938120°</p> <p>E : 3.496934°</p> <p>Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.</p>	<p>N : 12.938120°</p> <p>E : 3.496934°</p> <p>Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.</p>	<p>N : 12.948307°</p> <p>E : 3.501550°</p> <p>Statut foncier : ancienne carrière en exploitation, propriété de la mairie.</p>

Les figures 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 ci-dessous présentent des images satellitaires (type google earth) avec le géoreférencement de tous les sites des emprunts et carrières identifiés dans le cadre de ce projet.



Figure 14: Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier/latéritique exploitables à KarguBangou



Figure 15 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de sable exploitables à Karguibangou



Figure 16 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier exploitables à Ouna



Figure 17 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de Sable exploitables à Ouna

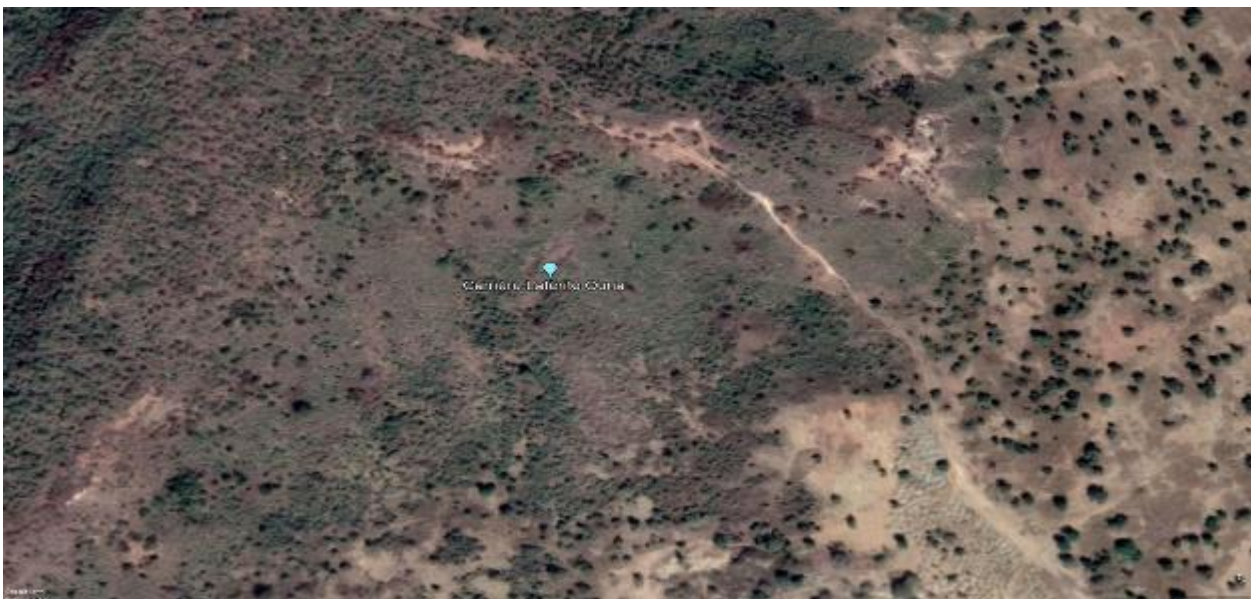


Figure 18 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières lateritiques exploitables à Ouna



Figure 19 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier exploitable à Tanda



Figure 20 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de sable exploitable à Tanda



Figure 21 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrière de laterite exploitable à Tanda



Figure 22 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier et laterite exploitables à Fadama



Figure 23 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrière de sable exploitable à Fadama

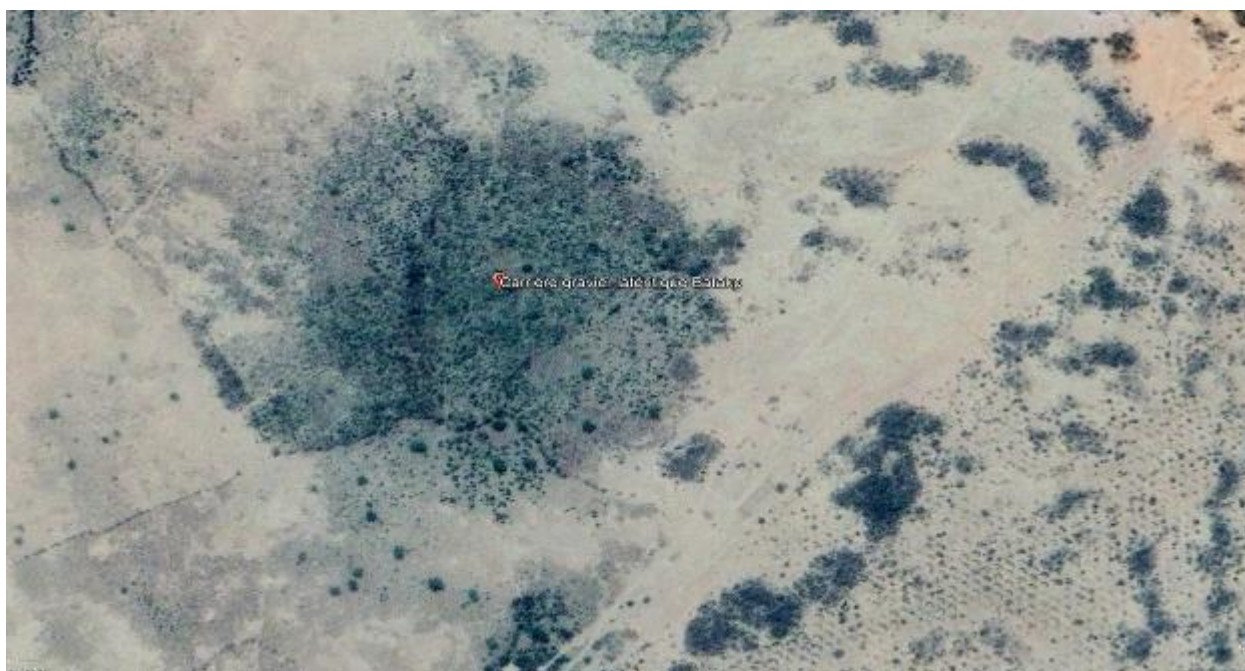


Figure 24 : Représentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier et laterite exploitables à Batako



Figure 25 : Réprésentation sur google earth des sites des emprunts/carrières de gravier et laterite exploitables à Batako

1.7. Détermination des limites géographiques

La construction/réhabilitation des cinq (5) marchés à bétail est localisée dans la région de Dosso précisément dans trois (03) communes du département de Dosso qui sont Mokko (Batako), Karguibangou (Karguibangou), Sambera (Ouna), une (01) commune du département de Tibiri (Guéchémé village de Fadama), une (01) commune du département de Gaya (Tanda). Ainsi, partant du principe de la détermination de la zone d'impact des activités, pour appréhender les impacts potentiels qui en seront issus, trois principales zones ont été identifiées à savoir :

- La zone d'impacts directs où seront ressentis directement les effets du projet lors de la phase de préparation/construction et l'exploitation des M à B et la voie d'accès de Ouna y compris les ouvrages à réaliser durant ces différentes phases. Cette zone correspond aux villages bénéficiaires directs du projet qui sont : Batako, Fadama, Tanda, Karguibangou et Ouna et aux emprises de la voie et celles de deux ouvrages (radiers) de Ouna. Concernant la voie d'accès de Ouna, la largeur des emprises est variable (en fonction des possibilités de passage de 6 à 10 m avec une chaussée d'une largeur de 6m pour tout le tronçon. Elles sont également localisées dans les sites d'emprunts et gîtes de matériaux de construction pour les travaux de construction des M à B, de la voie d'accès et ouvrages. L'évaluation des impacts dans cette zone permet de prendre des mesures optimales d'atténuation ou de prévention des impacts engendrés par le projet. Elle correspond au voisinage immédiat du sous-projet.
- La zone d'impacts indirects ou intermédiaires, qui correspond à la zone située immédiatement au voisinage de la zone d'impacts directs. Elle intègre les éléments des milieux biophysiques et humains pouvant être indirectement impactés par le projet. Elle correspond aux communes de Abalak, Tabalak, Ibohamane, Guidan Amoumoune, Sambéra et Dan Tchadou et aux départements de Dosso, Tibiri et Gaya où seront perceptibles les impacts du projet ;
- La Zone d'impacts diffus correspondant au niveau régional où seront perceptibles les impacts des travaux ainsi que le niveau national.

1.8. Consultation et participation du public

1.8.1. Principe méthodologique

Le développement de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) nécessite l'implication de tous les acteurs qui seront impliqués le long du processus des études techniques de faisabilité, des études socio-économiques et environnementales, la conception architecturale et technique ainsi que l'élaboration des dossiers techniques détaillés pour la réalisation de marchés à bétail y compris la construction et l'aménagement de la voie d'accès au M à B de Ouna dans la région de Dosso.

A cet effet, des consultations des parties prenantes regroupant plusieurs personnes de tous genres (hommes, femmes, jeunes et moins jeunes) ont été organisées d'une part sous formes des assemblées générales (photos 1, 2, 3 et 4) avec l'ensemble des acteurs et des focus groups d'autre part (photos 5). Il s'agissait à travers ces rencontres d'exposer et de traiter toutes les contraintes potentielles environnementales et sociales relatives au projet de construction des cinq (5) marchés à bétail ainsi que la construction et l'aménagement de la voie d'accès aux M à B de Ouna et pour lesquelles des préoccupations publiques, professionnelles, organisationnelles ou juridiques se posent.



Photo 1 : Consultations publiques à Fadama



Photo 2 : Consultations publiques à Batako



Photo 3 : Consultations publiques à Tanda



Photo 4 : Consultation publique à Ouna



Photo 5 : Focus groupe avec les femmes et filles à Tanda

Les caractéristiques socio-démographiques des participants aux consultations publiques dans les cinq sites (voir aussi listes des présentes en annexe) sont présentées dans les tableaux 3 et 4 suivants.

Tableau 3 : Caractéristiques socio-démographiques des participants aux consultations publiques

Sites	Hommes adultes	Femmes adultes	Garçons	Filles	Total
Batako	65	11	13	10	99
Fadama	26	21	13	13	73
Kargui Bangou	52	42	60	13	167
Tanda	35	16	45	40	136
Ouna	25	32	28	43	128
Total	203	122	159	119	603

Source : Données de l'enquête, AGECHRAU

Tableau 4 : Répartition par sexe et par catégorie d'âge des participants aux différentes consultations publiques

	Adultes	Jeunes	Total
Féminin	122	119	241 (39,96%)
Masculin	203	159	362 (60,03%)
Total	325 (53,89%)	278 (46,10%)	603

Source : Données de l'enquête

On remarque que pour l'ensemble de cinq (5) sites de la région, 603 personnes avaient participé aux différentes consultations publiques dont 241 de sexe féminin (soit 39,96%) et 362 de sexe masculin (soit 60,03%). Par rapport à la présence des

jeunes, on remarque qu'ils 278 à être présents, (soit 46,10%) dont 119 filles et 159 garçons. Les adultes eux sont au nombre de 325 (soit 53,89%) dont 122 femmes et 203 hommes. Globalement, on peut dire que la participation a été satisfaisante. Cependant, il existe des disparités selon les sites, comme nous allons le voir dans la partie suivante.

Les caractéristiques socio-démographiques des participants aux consultations publiques selon les sites sont présentées comme suit :

Site de Batako

Sur les 99 personnes ayant pris part à l'audience publique, 65 sont des hommes adultes, soit 65,65%, 11 femmes adultes (soit 11,11%), 13 jeunes garçons (soit 13,13%) et 10 jeunes filles (soit 10,10%). En général, la faible participation des femmes et des filles s'explique par la mobilisation, l'environnement dans lequel a eu lieu la consultation publique, mais aussi de l'heure de la réunion. On a remarqué que les femmes viennent si c'est chez le chef du village, mais dès que c'est un peu éloigné, elles ne viennent pas beaucoup. C'est l'un des enjeux pour les prochaines étapes (figure 26).

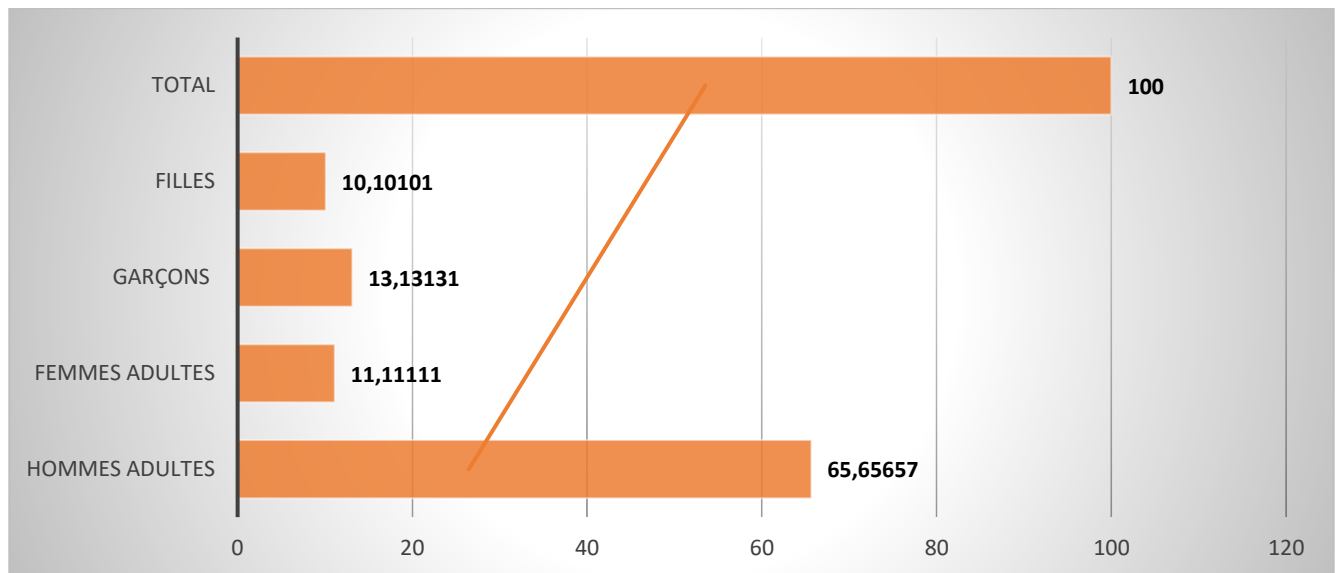


Figure 26 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe

Site de Fadama

Au niveau de Fadama, 73 personnes étaient présentes lors des audiences publiques parmi lesquelles 26 hommes adultes (soit 35,61%), suivis de femmes adultes soit 28,76%, 13 jeunes garçons et 13 jeunes (avec chacun 17,80%). La figure 27 présente les résultats comme suit :

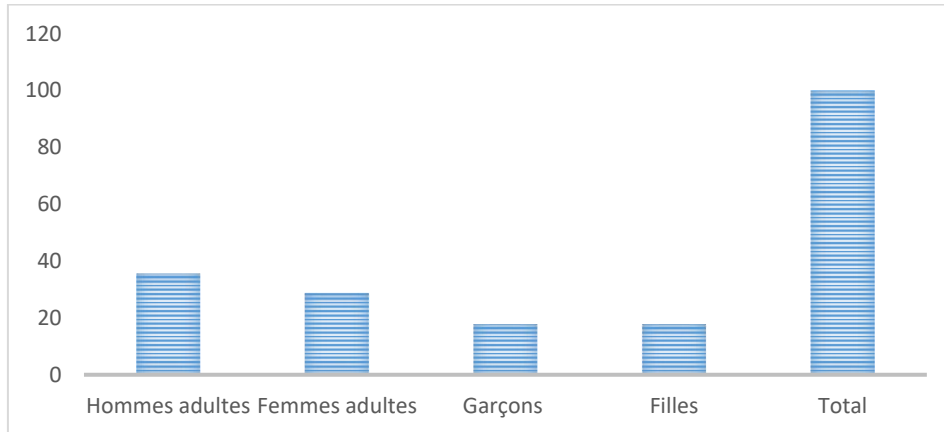


Figure 27 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe

Site de Kargui Bangou

Le site de Kargui Bangou enregistre la plus grande participation lors de la consultation publique avec 167 personnes présentes parmi lesquelles une grande majorité des jeunes garçons (60 participants, soit 35,92%) et des hommes adultes avec 52 personnes présentes, (soit 31,13%). On note aussi la présence de 42 femmes adultes, soit 25,14% et 13 filles, soit 7,78%.

La figure 28 présente les résultats comme suit :

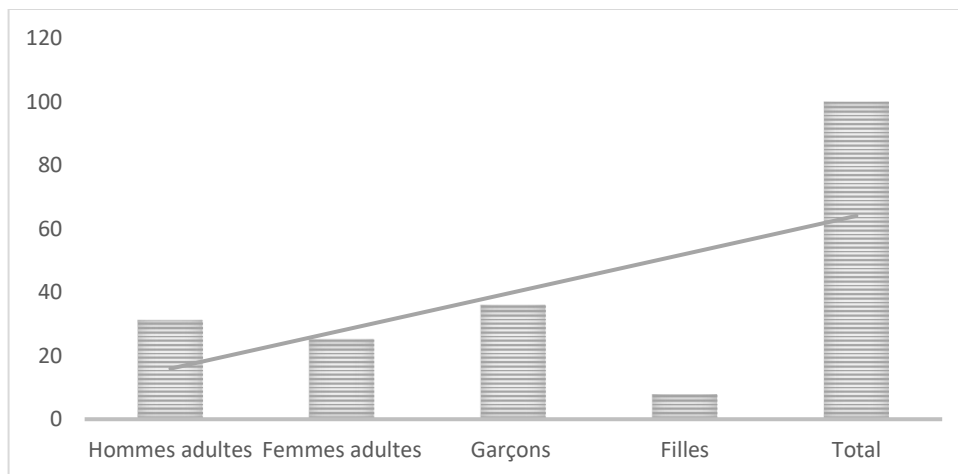


Figure 28 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe

Site de Tanda

Le site de Tanda est le deuxième en termes de participation avec 136 personnes sur 475, soit 28,6%. C'est le site où il y a la plus forte présence des jeunes avec 85 présences (soit 62,5%) dont 45 garçons (soit 33,08%) et 40 filles soit 29,59%. Les adultes sont au nombre de 51, dont 35 hommes (soit 25,73%) et 16 femmes (soit 11,76%). La figure 29 présente les résultats comme suit :

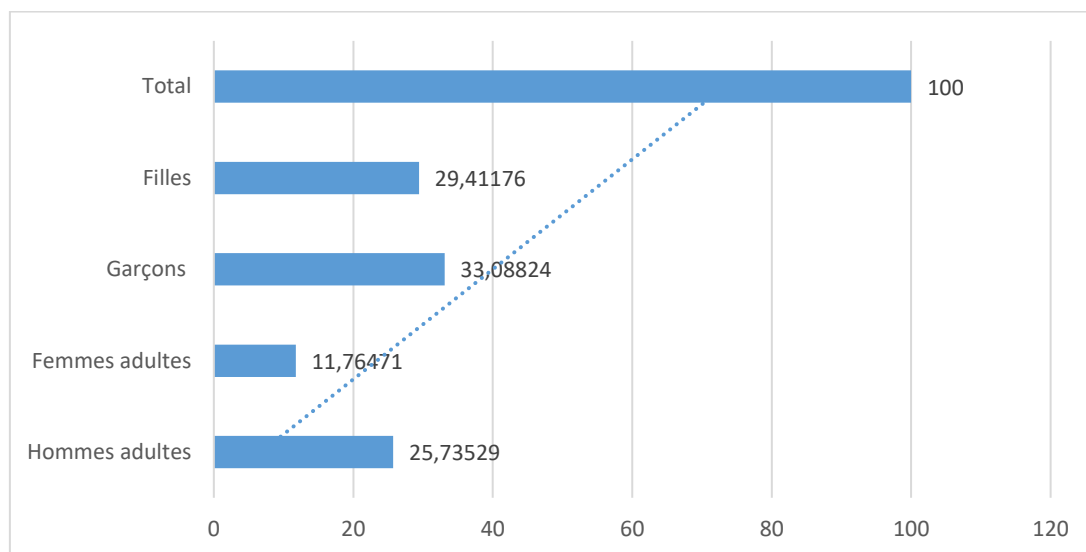


Figure 29 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe

Site de Ouna

Deux séances des consultations publiques ont été organisées à Ouna dont l'une concerne la construction et la réhabilitation du marché à bétail de Ouna et l'autre l'aménagement de la voie d'accès audit marché à bétail.

- Pour le marché à bétail :** Le site de Ouna est le troisième en termes de participation avec 128 personnes présentes lors des audiences publiques avec la présence de beaucoup des jeunes filles (43 soit 33,59%) et des jeunes garçons (28 soit 21,87%). Les adultes eux sont au nombre de 57 parmi lesquels 32 femmes (soit 25% et 25 hommes (soit 19,53%). La figure 30 présente les résultats se présentent comme suit :

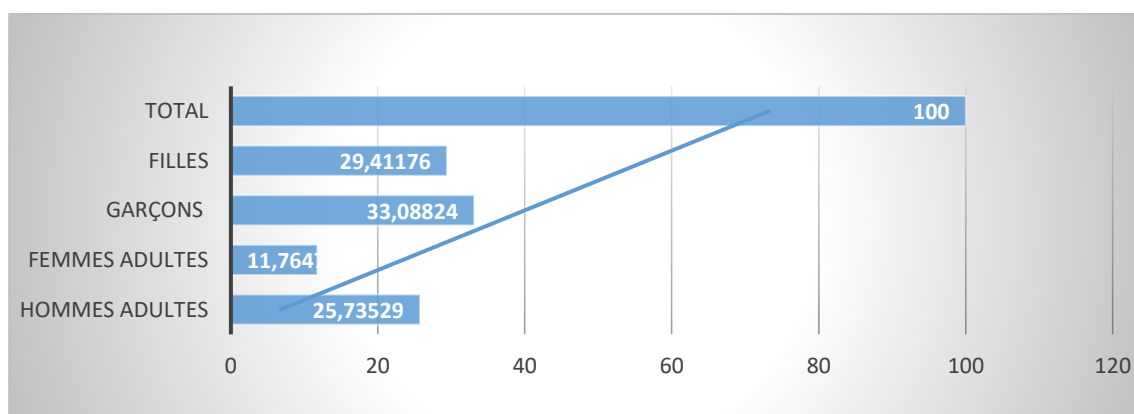


Figure 30 : Répartition des participants à la consultation publique par âge et par sexe

- Pour la voie d'accès au marché à bétail de Ouna :** La répartition des participants à la consultation publique par sexe et catégorie d'âge de Ouna est donnée dans le tableau 5 suivant.

Tableau 5 : Répartition des participants à la consultation publique par sexe et catégorie d'âge (Ouna)

Sexes	Inf/égal 35 ans	Sup à 35 ans	Total	Pourcentage (%)
Hommes	10	14	24	72,72727

Sexes	Inf/égal 35 ans	Sup à 35 ans	Total	Pourcentage (%)
Femmes	7	2	9	27,2723
Total	17	16	33	100
Pourcentage (%)	51,51515	48,48485	100	

Source : Données du terrain (AGECHRAU, décembre 2021.)

L'analyse de tableau 5 montre que les 33 personnes ayant assisté à la consultation publique, 24 sont des hommes (soit 72,72%) et 9 sont des femmes (soit 27,27%). Les jeunes avec 17 participants représentent 51,51%, et les adultes sont au nombre de 16 (soit 48,48%).

Egalement, des enquêtes à deux volets : un volet quantitatif et un volet qualitatif ont été menés au niveau des différents sites du projet avec tous les acteurs des marchés notamment les gestionnaires et usagers des marchés, les restaurateurs, les vendeurs d'aliments bétails, les bouchers, les vendeurs d'eau, etc. Ceci a permis au Consultant de mieux cerner les enjeux du genre et inclusion sociale dans le cadre de la construction de ces marchés à bétails. En effet, le volet quantitatif concerne l'administration des questionnaires individuel aux jeunes filles et jeunes garçons exerçant une activité dans ou autour du marché tant dis que le volet qualitatif a permis d'approfondir certaines préoccupations à l'aide des entretiens individuelles et de focus group avec des groupes de femmes, des jeunes garçons et des jeunes filles utilisant le marché à bétails. Les principaux enjeux concernent la division sexuelle de travail, la dynamique organisationnelle (en particulier des jeunes et des femmes), l'accès des jeunes au marché et des thèmes transversaux comme la traite illicite des personnes, l'exploitation et la maltraitance des enfants, la traite illicite des personnes, le harcèlement sexuel ainsi que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

En effet, en terme de perception des avantages liés à la voie d'accès au MâB de Ouna, notons que selon certains acteurs, cette voie d'accès va permettre aux transporteurs un accès facile au marché.

C'est aussi une opportunité pour les femmes à exercer leurs activités génératrices des revenus et aux jeunes une opportunité d'emploi lors de travaux.

La synthèse de ces consultations est présentée ci-dessous. Les procès-verbaux détaillés des rencontres et les listes des participants sont joints en annexe.

1.8.2. Enjeux, objectifs et résultats des consultations publiques

Pour répondre aux exigences nationales et celles du MCC/MCA en matière de participation et d'implication du public dans le cadre de ce projet, des rencontres de consultation et d'engagement du public ont été organisées avec les populations, les services techniques et les autorités communales et coutumières afin de leur présenter le projet, partager avec eux ses enjeux, présenter les objectifs de l'étude et de recueillir leurs opinions et suggestions par rapport à la réalisation dudit projet; ceci dans l'optique d'optimiser le projet et de faciliter leur adhésion. Cette participation du public a pour objectif d'intégrer à la prise de décision les préoccupations et les avis des publics concernés en vue d'harmoniser le projet avec les attentes du milieu (Tableau 6).

Enfin, ces consultations ont permis l'identification et la proposition des mesures d'atténuation, d'accompagnement et/ou de compensation que les acteurs ont proposés ou exigés. Et cela en ce qui concerne autant les questions sociales que les

mesures spécifiques de protection et de gestion de l'environnement. En mettant l'accent sur l'engagement des parties prenantes dans la prise de décision à la base, l'objectif recherché est d'aboutir à la mise en place d'un mécanisme de proposition et de prise de décision au niveau le plus rapproché. Cela portera parfois sur le choix des solutions techniques mais aussi et surtout sur la définition des mesures de bonification, d'accompagnement des impacts positifs et le cas échéant des mesures d'atténuation et de compensation des incidences négatives, des imprévus et ou des risques n'ayant pas été pris en compte. Il s'agissait de :

- ✓ Informer les populations et les acteurs sur le projet et les actions envisagées ;
- ✓ Informer les autorités publiques et les populations des préparatifs des activités du projet ;
- ✓ Partager avec les populations les impacts potentiels du projet sur l'environnement et recueillir leurs avis et suggestions pour une meilleure gestion environnementale et sociale du sous-projet ;
- ✓ Permettre aux populations et aux acteurs de se prononcer sur le projet,
- ✓ Concentrer les efforts sur les questions qui préoccupent le milieu ;
- ✓ D'émettre leur avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. Vis-à-vis du projet ;
- ✓ Recueillir leurs suggestions et recommandations pour le projet ;
- ✓ Développer des ententes de collaboration avec le public ;
- ✓ Acquérir une connaissance du « vécu » du milieu ;
- ✓ Et, de collecter les données existantes d'intérêt pour le processus d'EIES.

1.8.3. Synthèse des attentes et recommandations issues des consultations

Cette étape a permis de recueillir et d'analyser les points de vue de certains acteurs impliqués directement ou indirectement dans le processus de mise en œuvre. Les résumés des principales préoccupations soulevées à l'issue des consultations sont présentés dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Résultats des consultations publiques

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Synthèse des attentes	Préoccupations des parties prenantes rencontrées	Recommandations et propositions de solutions
Batako	- le Maire, le Chef de village, le propriétaire terrain, le Communal de l'élevage, les animateurs du marché.	-Présentation du projet de construction du MAB aux populations ; -Les objectifs du projet de marché pour la population ; - Gestion future des installations ; -Impacts du projet sur le	Création d'emploi Développement des échanges commerciaux Sécurisation des personnes et des biens	Solutionner les raréfactions d'eau les jours du marché à bétail Augmentation des vols et dégradation des mœurs	-La confection des hangars pour les Femmes vendeuses de nourriture -Réalisation d'un nombre important d'abreuvoirs pour le bétail enregistré dans le marché

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Synthèse des attentes	Préoccupations des parties prenantes rencontrées	Recommandations et propositions de solutions
		développement socioéconomique	Construction d'un marché moderne	Augmentation de la promiscuité Risque de blessure provoqué par les bœufs Développement du petit commerce (vente de la nourriture, du son, beignets, galettes de mil, le paille etc. par les femmes)	-
Fadama	Le Maire, Le Chef service communale de l'environnement ; le chef de canton, le propriétaire terrain, le communal de l'élevage, les animateurs du marché.	-Présentation du projet de construction du MAB aux populations ; -Les objectifs du projet de marché pour la population ; - Gestion future des installations ; -Impacts du projet le développement socioéconomique	Le développement des activités économiques de la commune de par les taxes reçues par la mairie L'augmentation de la fréquentation du MAB	Augmentation des commerçants en particulier les femmes et les jeunes Utilisation de la main d'œuvre local lors de la construction et la mise en exploitation du marché Augmentation des vols et dégradation des mœurs Augmentation de la promiscuité	La confection des hangars pour les femmes vendeuses de nourriture -Réalisation d'un nombre important d'abreuvoirs pour le bétail enregistré dans le marché -Solutionner la raréfaction d'eau les jours de marché

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Synthèse des attentes	Préoccupations des parties prenantes rencontrées	Recommandations et propositions de solutions
Tanda	<ul style="list-style-type: none"> - Le Maire; - Le représentant du Chef de canton qui est le propriétaire terrien ; - Les animateurs du marché ; - Les commerçants du marché ; - les femmes et les hommes du village. - le Secrétaire Général de la Mairie, Le SP COFOCOM, le représentant propriétaire terrien (le Chef de canton), les animateurs du marché 	<ul style="list-style-type: none"> -Présentation du projet de construction du MAB aux populations; -Les objectifs du projet de marché pour la population ; - Gestion future des installations ; -Impacts du projet le développement socioéconomique 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emploi Développement des échanges commerciaux La sécurisation des personnes et des biens Construction d'un marché moderne 	<ul style="list-style-type: none"> Solutionner les raréfactions d'eau les jours du marché à bétail Augmentation des vols et dégradation des mœurs Augmentation de la promiscuité Risque de blessure provoqué par les bœufs Développement du petit commerce (vente de la nourriture, du son, beignets, galettes de mil, le paille etc. par les femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> La confection des hangars pour les femmes vendeuses de nourriture -Réalisation d'un nombre important d'abreuvoirs pour le bétail enregistré dans le marché -Solutionner la raréfaction d'eau les jours de marché
Karguibangu	<ul style="list-style-type: none"> Le Maire, le chef de village, le propriétaire terrain. Les animateurs du marché ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Présentation du projet -Les activités du projet et le financement -La section du site pouvant abriter le marché à bétail 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emploi Développement des échanges commerciaux La sécurisation des personnes et des biens 	<ul style="list-style-type: none"> Solutionner les raréfactions d'eau les jours de marché à bétail Augmentation des vols et dégradation des mœurs 	<ul style="list-style-type: none"> -La construction des hangars pour les femmes vendeuses de nourriture -Besoin des services de microfinance pour bien sécuriser l'argent

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Synthèse des attentes	Préoccupations des parties prenantes rencontrées	Recommandations et propositions de solutions
	<ul style="list-style-type: none"> - Les commerçants du marché ; -les femmes et les hommes du village 	<ul style="list-style-type: none"> -Les attentes du projet à l'égard des habitants du village 	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un marché moderne 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la promiscuité Risque de blessure provoqué par les bœufs Développement du petit commerce (vente de la nourriture, du son, beignets, galettes de mil, le paille etc. par les femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation pour un changement de comportement -Construction des magasins pour aliments bétail et une mosquée Réalisation d'un nombre important d'abreuvoirs pour le bétail enregistré dans le marché
Ouna	<ul style="list-style-type: none"> Le Maire, le chef de village, le propriétaire terrain, le communal de l'élevage les animateurs du marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Description du COMPACT ; - Présentation du projet de construction du MAB et la voie d'accès de Ouna aux populations; -Les objectifs du projet de marché pour la population ; - Gestion future des installations ; -Impacts du projet le développement socioéconomique - GIS-TIP ; - Foncier-Réinstallation ; 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emploi Développement des échanges commerciaux La sécurisation des personnes et des biens Construction d'un marché moderne - Avis favorable au projet ; - Développement de la communauté ; - Création des revenus des 	<ul style="list-style-type: none"> Solutionner les raréfactions d'eau les jours de marché à bétail Augmentation des vols et dégradation des mœurs Augmentation de la promiscuité Risque de blessure provoqué par les bœufs Développement du petit commerce (vente de la nourriture, du son, beignets, 	<ul style="list-style-type: none"> - La confection des hangars pour les femmes vendeuses de nourriture -Réalisation d'un nombre important d'abreuvoirs pour le bétail enregistré dans le marché -Solutionner la raréfaction d'eau les jours de marché - Il s'agit d'échanger avec la population sur la voie d'accès au marché à bétail ;

Localités	Acteurs rencontrés	Thématiques abordées	Synthèse des attentes	Préoccupations des parties prenantes rencontrées	Recommandations et propositions de solutions
		<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des parties Prenantes ; - Impacts potentiels du projet ; - Indemnisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> acteurs (dockers, taxi-motos, restaurateurs, etc.) ; - Faciliter l'accès au marché à bétail. 	<ul style="list-style-type: none"> galettes de mil, le paille etc. par les femmes) - Indemnisation des personnes affectées par la voie d'accès ; - Présences d'un koris à aménager ; - Risques des accidents de circulation ; - Risque des discriminations lors de l'indemnisation des Personnes affectés par le projet ; Risque de discrimination lors de recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les propriétaires seront indemnisés proportionnels aux biens impactés ; - La zone du projet est une zone de socle, il sera prélevé l'eau du fleuve Niger ; - Aménager les koris ; - Prévoir des panneaux de signalisation et cassis pour éviter les accidents ; - Améliorer la création des AGR surtout pour les femmes et les jeunes ; - Faciliter l'accès au site du Marché à bétail ; - Recruter la main-d'œuvre locale non qualifiée en impliquant les femmes et les jeunes

II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1. SITUATION DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE DUPROJET (REGION DE DOSSO)

2.1.1. Localisation des sites des marchés a betail dans la region de dosso

Au niveau de la région de Dosso, les marchés à bétail qui feront l'objet de construction sont localisés au niveau de 3 Communes de Mokko (site de Batako), Karguibangou (site de Karguibangou), Sambera (site de Ouna) dans le département de Dosso, la Commune de Guéchémé (site de Fadama) dans le département de Tibiri et la Commune Gaya (site de Tanda) dans le département de Gaya comme l'illustre la figure 31 ci-dessous.

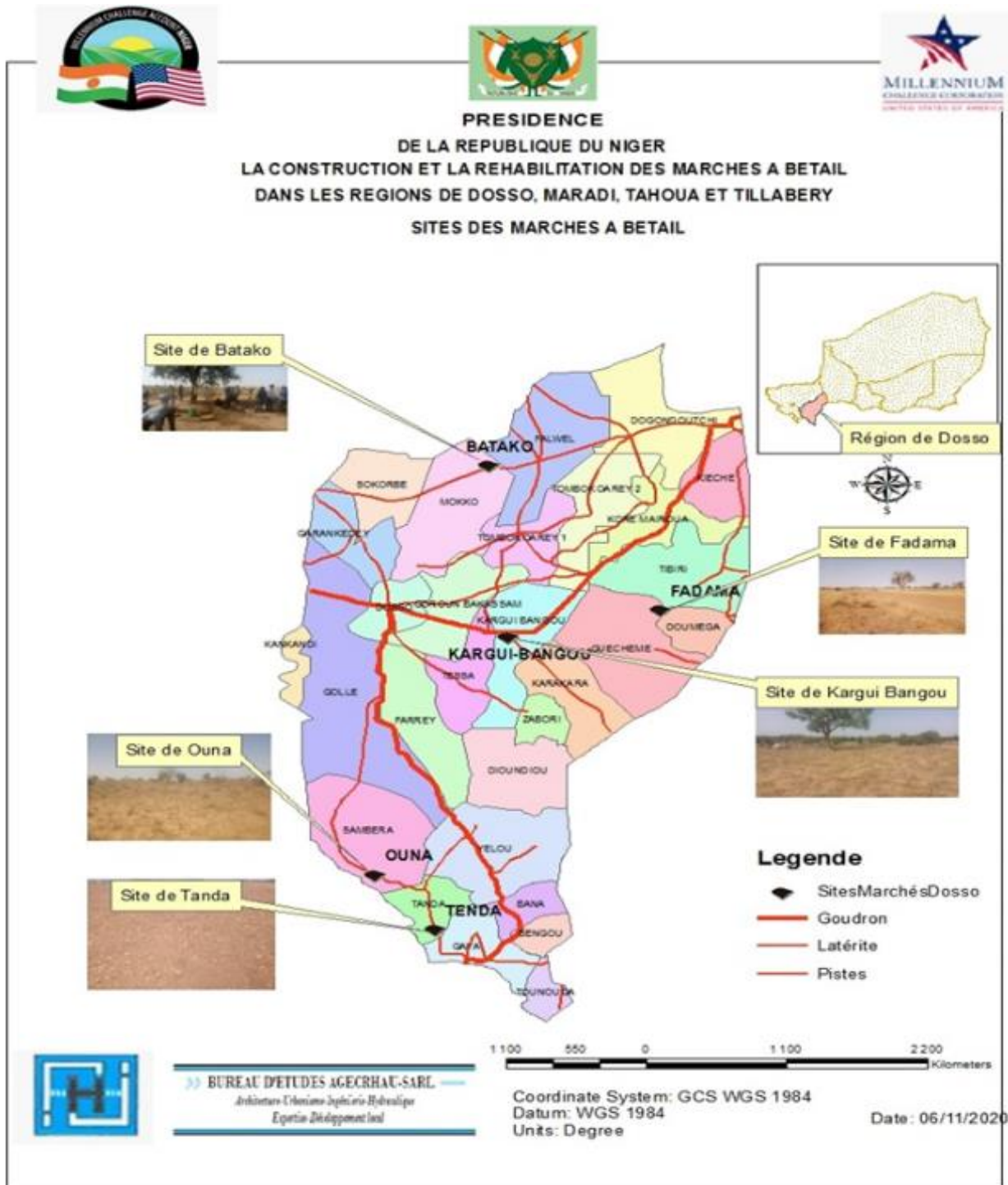


Figure 31 : Carte de localisation des marchés à bétails de la région de Dosso

2.1.2. Caractéristiques biophysiques

✓ **SOLS**

La zone duprojet se distingue des types de sols suivants :

- ✓ Les sols des plateaux : ils sont constitués d'une couche supérieure ferrugineuse pouvant atteindre 4 m d'épaisseur dans le nord, moins dans le sud. Ces sols sont de plus en plus exploités mais ne supportent pas de fortes pressions agricoles (PDR, Dosso, 2016).
- ✓ Les sols de terrasses : on les trouve au pied des escarpements des plateaux et au fond des dallols. Ils sont sablo-argileux et généralement bien exploités ;
- ✓ Les sols sableux des dallols : d'origine alluviale, ils ont une faible capacité d'échange et leur teneur en argile et limon dépasse rarement 10% ;
- ✓ Les sols hydromorphes des dallols : très riches en matière organique et de plus grande valeur agronomique que les autres.

✓ **RELIEF**

Le relief de la région est marqué par trois zones essentielles :

- **La zone des plateaux constituée par :**
 - Les plateaux du Centre et du Nord de la région ;
 - Les plateaux de Fakara à l'Ouest,
 - Les plateaux de Gaya, au Sud de la région ;
- **La zone des dallols :**
 - Dallol Bosso : il traverse les départements de Loga, Boboye et Falmey suivant l'axe Nord-Sud sur une longueur de 155 km ;
 - Dallol Maouri : il traverse les départements de Dogondoutchi, Tibiri, Dioundiou, et Gaya suivant l'axe Nord-Sud sur une longueur de 360 km ;
 - Dallol Foga, c'est un affluent du Dallol Maouri qu'il rejoint au niveau du village de Bana dans le département de Gaya. Sa longueur est de 260 km.

La zone du fleuve Niger : longue de 180 km, elle est située à l'extrême Sud de la région et fait frontière avec la République du Bénin (PDR Dosso, 2016-2020).

✓ **HYDROLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE**

Sur le plan hydrographique, la région de Dosso regorge d'importantes ressources en eaux. Elles sont composées des eaux souterraines (trois (3) principaux systèmes aquifères du continental intercalaire, du continental terminal et des nappes alluviales du quaternaire) et des eaux de surface (fleuve Niger et des nombreuses mares permanentes et temporaires) (PDR Dosso, 2016-2020).

Sur le plan hydrogéologique (voir figures hydrogéologiques ci-dessous), on distingue de bas en haut :

- L'aquifère du Continental Hamadien (CH) : constitué de grès fins à grossiers à ciment kaolinique, de sables moyens à grossiers plus ou moins consolidés avec la présence de faciès argileux et argilo-sableux à certains endroits de la

région. L'épaisseur du réservoir du Continental Intercalaire/Hamadien varie de plusieurs centaines de mètres au Nord à 250 mètres dans la partie Sud (Sud Dallol Maouri). La nappe couvre toute la région, et captive dans la majeure partie de la région. Elle est parfois artésienne jaillissante. Les débits artésiens qui dépassaient 50 m³/h (FAO, 1969) sont beaucoup plus faibles actuellement, suite à une baisse importante de la pression de la nappe. Les eaux présentent une salinité plus élevée dans sa partie captive que dans sa partie libre. Leur conductivité varie entre 700 et plus de 1000 µs/cm ; leur pH va de basique à neutre (Guero, 2003) ;

- L'aquifère à nappe inférieure du Continental Terminal (CT 1) se compose de sables moyens à grossiers avec des alternances de sables fins argileux et d'argiles par endroit. Les débits des forages sont en général supérieurs à 20 m³/h. Le toit de la nappe est situé entre 50 m dans le bas Sud Dallol Maouri (Yélou) à 240 m dans le secteur de Dogondoutchi. L'eau de cette nappe est de bonne qualité et très douce ; sa salinité est considérée comme faible, (150 mg/l). (Guero, 2003) ;
- L'aquifère à nappe moyenne du Continental Terminal (CT 2) : composé des couches d'argiles grises à lignites et tourbe intercalées par une couche de sable et /ou à oolithes ferrugineuses. La nappe couvre toute la région à l'exception de l'extrême Sud-ouest. Elle est captive ; mais non jaillissante. Les débits des forages sont en général supérieurs à 10 m³/h. Les eaux peu minéralisées en général (< 200 mg/l) ;
- L'aquifère de la nappe libre du Continental Terminal (CT3) : constitue essentiellement de sables, de grès hétérogranulaires, de silts plus ou moins argileux et de latérites dans ses termes supérieurs. La profondeur est inférieure à 10 m dans les zones des Dallols et atteint les 70 m localement sous les plateaux. Le débit des forages dépasse 20 m³/h. Les transmissivité sont comprises de 2, 3.10⁻⁵ à 8,2.10⁻² m²/s.

Il est à noter comme ressorti au niveau du rapport APS, l'exploitation des forages du marché de Fadama, Batako et Karguibangou n'auront pas d'influence sur les forages existants. En effet, les distances entre les ouvrages existants et les nouveaux forages sont supérieures au rayon d'influence comme le montre le tableau 7 ci-dessous. A Kargui Bangou, le forage F1 capte le CT2. Le nouveau forage est prévu pour capter le CT1.

Tableau 7 : Estimation des rayons d'influence

Localité	Aquifère	Profondeur forage (m)	Niveau statique (m)	Epaisseurs	transmissivité	Rayon d'influence estimé (m)	Distance forage existant (m)			
							Mini AEP		PMH	
							F1	F2	PMH 1	PMH2
Fadama	CT2	140	35	50 mètres	1.10 ⁻² m ² /s.	238	1000		1600	
Batako	CT2	160	61	50 mètres	1,8.10 ⁻³ m ² /s	135	250		420	525
Karguibangou	CT1	190	52	75 mètres	1.10 ⁻³ m ² /s.	246	150	650	150	550

Ainsi, l'estimation du rayon d'influence a été faite en utilisant la formule de Grinsky, les forages étant considérés incomplets. Les ouvrages ne captent que partiellement l'aquifère (pénétration partielle).

a) Evaluation de besoin en eau pour les travaux

Dans le cadre de cette étude, une évaluation de besoin en eau pour les travaux de construction/réhabilitation des marchés à bétails et la réalisation des forages a été faite (voir tableau 8 et 9). Ainsi, les résultats de cette évaluation montrent que la quantité nécessaire à mobiliser lors des travaux est négligeable par rapport au potentiel disponible au niveau des aquifères.

i) Réalisation des forages

Tableau 8 : Estimation de besoin en eau pour la construction des forages

Village	Aquifère	Profondeur prévisionnelle (m)	Volume retenu (m3)
Fadama	CT2	140	20
Batako	CT2	190	20
Karguibangou	CT1	190	50
Ouna	Socle / alluvion	90	10
Tanda	Socle / alluvion	120	10

ii) Réalisation du marché à bétail

Tableau 9 : Estimation de besoin en eau pour la construction du marché à bétail

N°	Désignation	Besoin(en m3)
1	Batako	406,051
2	Fadama	407,63
3	Kargui bangou	438,447
5	Ouna	418,17
6	Tanda	428,309
	Total	2098,61

Afin de minimiser les impacts sur les ressources en eau locales lors de la construction des marchés à bétail, cette quantité estimée à 2098,61 m3 sera prélevée au niveau du nouveau forage réalisé.

✓ Ressources en eau de surface

En ce qui concerne les eaux de surface, la région dénombre d'importantes mares permanentes notamment dans la zone de sambéra très riche en poissons, à cause de la traversée du fleuve Niger.

✓ Ressources en eau souterraine

Les ressources en eau de la région de Dosso se distinguent de trois systèmes aquifères. Il s'agit de :

- Le Continental Intercalaire (CI/H)
- Le Continental Terminal (CT)
- Les nappes Alluviales du Quaternaire

La nappe alluviale du Dallol Bosso est en fait confondue avec la nappe du CT3. Son réservoir est constitué des alluvions sableuses du quaternaire.

La recharge de cette nappe est tributaire de la pluviométrie. Les affluents de ce Dallol sont actifs en saison hivernale dans la zone de Sambéra.

✓ CLIMAT

Le climat de la région de Dosso est de type sahélien au Nord, sahélo-soudanien dans la partie centrale et soudanien dans l'extrême Sud. Il est caractérisé par une saison sèche (de novembre à mai) et une saison pluvieuse (de juin à octobre).

La région de Dosso est la plus arrosée du Niger. Cependant cette pluviométrie se caractérise par une mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace.

Les températures moyennes au cours des cinq dernières années varient entre 22° et 36°C (PDR Dosso, 2016-2020).

✓ VÉGÉTATION

Quant à la végétation, elle évolue du Nord au Sud en fonction de la pluviométrie et de l'exploitation des terres à des fins productives. Elle est constituée de 16 359 ha de forêts classées et d'un domaine protégé. Comme ligneux, on y trouve, des combrétacées et d'autres espèces de valeur telles que le karité (*Vitellaria paradoxa*), le Neré (*Parkia biglobosa*), kapokier (*Bombax costatum*), le palmier doum (*Hyphaene thebaica*), le gamsa (*Parinari microphylla*), Kossèye (*Pilostigma reticulatum*), etc.

La région de Dosso renferme la plus grande rônèraie du Niger et le peuplement le plus important d'un seul tenant en Afrique de l'Ouest avec une superficie de plus de 30 000 ha (PDR Dosso, 2016-2020).

✓ FAUNE

Dans la zone du projet, les espèces les plus observés sont la girafe (*Giraffa Camelopardalis peralta*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) dans le fleuve Niger, le phacochère (*Phacochoerus africanus*), le Guib Harnaché (*Tragelaphus scriptus scriptus*), le Céphalophe de grimm (*Sylvicapra grimmia*), l'écureuil (*Xerus erythropus*), le hérisson (*Erinaceus albiventris*), le Chacal (*Canis aureus*), le lièvre (*Lepus capensis*) et la chauve-souris (*Eidolon helvum*).

On note également la présence de la faune aviaire au niveau des mares, des brousses tigrées et savanes situées dans la Réserve Partielle de Faune de Dosso (RPFDF). Les principales espèces sont : *Dendrocygna viduata* ou *dendrocygne veuf*, *Ardeola ibis* ou *heron garde bœuf*, *Ptilostomus afer* ou *piac piac*, *Ardea cinera* ou *heron cendré*, *Ardea melanocephala* ou *héron melanocéphale*, *Vanellus spinosus* ou *vanneau armé*, *Vanellus tectus* ou *vanneau à tête noire*, *Himantopus himantopus* ou *échasse blanche*, *Tringa glareola* ou *Chevalier sylvain*, *Columbia guinea* ou *pigeon de guinée*, *Streptopelia*

senegalensis ou pigeon maillée, de *Numida meleagris* ou pintade sauvage, *Tochus erythrorhynchus* ou petit calao à bec rouge, *Tochus nasutus* ou petit à bec noir et *Lamprotornis pulcher* l'étourneau à ventre roux.

Quant à la faune aquatique, les principales espèces de poissons rencontrées dans les mares du dallols Maouri *Mormyrus rume*, *Marcusenius cyprinoides*, *Hyperopisus bebe occidentalis*, *Hippopotamyrus pictus*, *Clarias anguillaris*, *Heterobranchus bidorsalis*, *Clarias gariepinus*, *Brycinus macrolepidatus*, *Alestes dentex*, *Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus*, *Tillapia zillii*, *Distichodus rostratus* et *Distichodus engycephalus*.

On rencontre également des **batraciens** notamment le crapaud panthère (*Buffo regularis*), des **reptiles** (le crocodile : *Crocodilus niloticus*), la tortue aquatique (*Pelomedusa subrufa*), le Varan du nil (*Varanus niloticus*), le Python de sebae (*Python sebae*). Les principales menaces et pressions qui pèsent sur cette faune sont le braconnage, la chasse collective mal organisée, la pression du front agricole, la dégradation de l'habitat (coupe abusive du bois de feu et de service) ainsi que le changement climatique (*Rapport de cadrage EIES RN35, RRS, 2018*).

2.1.3. Caractéristiques socioéconomiques

2.1.3.1. Situation démographie et caractéristiques socio-économiques de la zone du projet

Selon le Tableau de Bord Social (TBS) de 2020 (INS, TBS Niger, 2020), la population de la région de Dosso est de 2 634 733 habitants. Ainsi cette population est composée de 1 300 279 hommes et de 1 334 454 femmes. Cette population est majoritairement rurale avec 84% de la population et est caractérisée par son extrême jeunesse (plus de 60% de la population ont moins de 15 ans).

La densité moyenne régionale est de 77,85 hbt/Km². Elle peut atteindre par endroit, 100 hbt/km² notamment au sud de la région.

2.1.3.2. Description générale des activités socio-économiques de la zone du projet

✓ AGRICULTURE

L'agriculture est la première activité économique de la région. Cette activité bénéficie d'un régime pluviométrique globalement satisfaisant par rapport aux autres régions du pays. En effet, de 2009 à 2013, le cumul pluviométrique moyen par poste de relevé varie de 511,46 à 810,48 mm pour un nombre moyen respectif de 35 et 69 jours de pluie (PDR Dosso, 2016-2020).

L'agriculture aussi bien les hommes que les femmes, mais pas de la même façon. Étant donné le rapport de genre qui existe dans les sociétés nigériennes, les femmes n'ont pas le même accès à la terre que les hommes, le plus souvent, elles y ont accès par l'intermédiaire de leurs maris qui leur donnent un lopin de terre. Il en est de même des autres facteurs de production comme les engrais où les femmes utilisent nettement moins que les hommes.

Les ressources en terres cultivables sont estimées à 2 691 220 hectares. Entre 2009 et 2013, en moyenne 1 600 000 hectares ont été emblavés en cultures pluviales, soit un taux d'occupation de 59,45%.

Le mil et le niébé, souvent cultivés en association, occupent près de 84% des superficies cultivées. Le sorgho vient en 2^{ème} position avec 8%, suivi de l'arachide et des autres spéculations avec respectivement 6% et 2%.

Les terres irrigables sont estimées à 1 754 217 hectares essentiellement localisées dans la vallée du fleuve Niger, et les Dallols (Maouri, Foga et Bosso). Les Dallols renferment 91,52% de ce potentiel irrigable. En moyenne 10 000 hectares

(0,57%) sont mis en valeur chaque année (PDR Dosso, 2016-2020). Cette activité concerne aussi bien les hommes que les femmes même si les femmes sont beaucoup plus présentes dans la transformation et la commercialisation, la région de Dosso étant l'une des régions où la transformation du niébé et de l'arachide (surtout) est la plus développée.

✓ **ELEVAGE**

L'élevage est la deuxième activité économique de la population de la région de Dosso. Cette activité occupe aussi bien les hommes que les femmes.

Les effectifs du cheptel ont régulièrement augmenté d'année en année. Ils sont passés de 1 081 872 UBT en 2009 à 1 293 990 UBT en 2013 soit une augmentation de 19,61% en cinq (5) ans.

Quant aux espaces pastoraux, ils totalisent 158130 hectares composés de deux aires de pâturages (17400 hectares) et 108 enclaves pastorales (140 830 hectares). A ceux-ci s'ajoutent 127 couloirs de passages balisés totalisant une longueur de 2074,1km.

La région dispose également d'autres infrastructures et équipements d'élevage dont :

- Un (1) centre secondaire d'élevage à Déréki qui compte 295 ovins de race Ballami, Ara-ara et Bali-Bali,
- Neuf (9) fermes bovines privées appuyées régulièrement par l'Etat,
- Dix-huit (18) unités d'embouche ovines et bovines acquises grâce à l'appui du projet PRODEX ;
- Quatre (4) fermes avicoles modernes privées.

L'hydraulique pastorale comprend trois (3) types de sources :

- Les infrastructures pastorales dont 5 stations de pompage et 120 puits pastoraux ;
- Les plans d'eau de surface comprenant le fleuve Niger qui traverse la région sur 180 km, 525 mares (130 permanentes, 212 mares semi-permanentes et 183 temporaires).
- 19 mini barrages.

Les contraintes sanitaires du cheptel sont d'une manière générale liées à l'insuffisance et au mauvais état des parcs et couloirs de vaccination, à la défaillance de la chaîne de froid et à la réticence même des éleveurs à l'utilisation des produits vétérinaires. (PDR Dosso, 2016-2020).

✓ **COMMERCE**

La région de Dosso constitue un carrefour national et sous régional qui doit, en principe, lui permettre de jouer le rôle de centre de stockage, de distribution et d'exportation pour le pays. Les femmes jouent un rôle très important dans ce domaine avec le commerce ambulancier et le commerce transfrontalier en direction du Nigeria et du Bénin. Cependant, la portée de cette position stratégique est entravée par un certain nombre de contraintes comme :

- L'insuffisance d'infrastructures de stockage des produits ;
- L'inexistence des industries modernes ;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- Le faible soutien aux entrepreneurs privés ;
- La prédominance de la gestion informelle de l'économie ;
- La faible capacité de conservation et de transformation des produits agricoles et d'élevage ;
- La faible capacité organisationnelle des producteurs en particulier des femmes et des jeunes.

Néanmoins, la région dispose de marchés spécialisés de bétail, des centres de collecte des cuirs et peaux (3), des aires de chargement d'oignons (2) et d'un comptoir de commercialisation des produits agricoles (à Gaya). (PDR Dosso, 2016-2020).

✓ **TRANSPORT**

Dans son ensemble le réseau routier régional est carrossable. Le kilométrage des routes nationales de la région de Dosso se présente comme suit :

- Route Nationale RN 1E : Koddo- PK70-Koujak-PK 343 = 272 km ;
- Route Nationale RN 2 Bella-Dioundiou- Zabori-Kara Kara- Lido-Boureimi : 110 km ;
- Route Nationale RN 3 Bolbol - Lido -Guéchémé-Tibiri- Koré : 90 km ;
- Route Nationale RN 7 – PK140 – frontière Nigéria ;
- Route RuraleRR3 -03 Kizamou – Laguéré : 10km ;
- Route Rurale RR3- 04 (Dioundiou-Frontière Nigéria) : 15 km ;
- Route Rurale RR3-05 Kodo- Harikanassou : 17km ;
- Route Rurale RR3-06 Malgorou- Yélou : 17km ;
- Route Rurale RR3-07 Birni N'gaouré-Kiota : 24 km ;
- Route RuraleRR3- 08 (Liguido-Kourdoulla) :36 km ;
- Route Rurale RR3-09 Koré-mairoua-Tombo-Bouya : 35 km ;
- Route RuraleRR 3 -10 (Douméga-Wadata) :14 km ;
- Route Nationale RN 14 Dosso - Loga : 74 km ;
- Route Nationale RN 23 Tabla- PK7-Loga -Dogondoutchi : 125 km ;
- Route Nationale RN 35 Gaya-Falmey-Margou-Harikanassou-Yédda : 244 km ;
- Route Nationale RN 36 : Dogondoutchi-Matankari-Dogonkiria-Bagaroua : 142 km. ;
- Route Nationale RN 7 : Dosso-Bella-Gaya-frontière Bénin : 156 km

Le mauvais état de certains axes routiers et la vétusté du parc automobile de la région entraînent le plus souvent des accidents. (PDR Dosso, 2016-2020).

✓ **ARTISANAT**

L'artisanat occupe un nombre n'important de personnes dont la plupart évoluent dans l'informel. La seule structure dynamique est la coopérative des artisans regroupés au niveau du village artisanal de Dosso. L'artisanat a bénéficié de l'appui de trois (3) partenaires essentiels dans la région de Dosso : la Coopération Luxembourgeoise, la Coopération technique Belge, et la Coopération Suisse.

2.1.4. CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALE DES SITES DUPROJET

2.1.4.1. SITE DE BATAKO

2.1.4.1.1. Localisation

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à environ 150 à 200 m au SUD-OUEST du village de Batako (commune rurale de Mokko). Il est à proximité de l'agglomération et est délimité par les coordonnées géographiques ci-après (voir tableau 10). Aussi, une représentation **sur google earth du site du marché de Batako** est illustrée par la figure 32. Le site est un champ bordé par une voie sablonneuse à l'EST, au NORD par l'ancien marché à bétails et par d'autres champs sur les autres côtés.

Tableau 10 : Les coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Batako

Coordonnées	POINT 1	POINT 2	POINT 3	POINT 4	POINT 5	POINT 6
Latitude	13°30'47.74"N	13°30'46.84"N	13°30'46.12"N	13°30'42.52"N	13°30'42.66"N	13°30'46.58"N
Longitude	3°27'7.78"E	3°27'3.35"E	3°27'2.48"E	3°27'3.89"E	3°27'6.98"E	3°27'7.88"E



Figure 32 : Représentation sur google earth du site du marché de Batako

2.1.4.1.2. Caractéristiques biophysiques

SOLS

Les sols de la commune se distinguent de trois (3) zones (PDC Mokko, 2014). Il s'agit de :

- Zone constituée de glakis, à l'extrême sud et les environs du chef-lieu de la commune ;
- Zone la plus importante constituée de terres dunaire, couvre le centre de la commune ;
- Zone constituée de terres lourdes, faiblement accidentées appelées en Zarma « Tombo », occupe la partie septentrionale de la commune.

Le site appartient aux zones des glakis comme l'illustre la photo 6 ci-dessous.



Photo 6 : Aperçu des sols du Site

La figure 33 ci-dessous présente la situation d'occupation des sols dans la zone du projet.

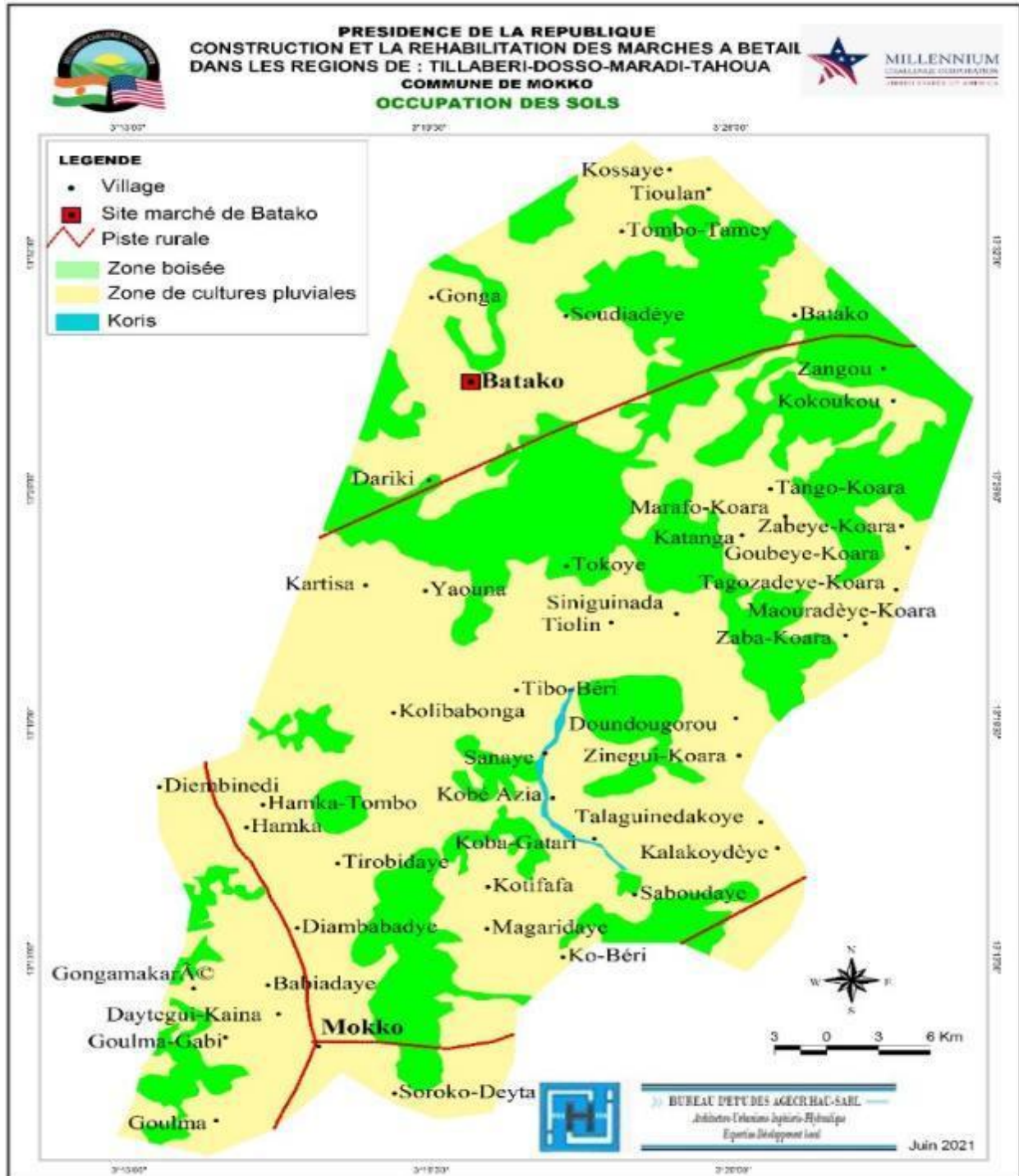


Figure 33 : Occupation des sols de Batako/Makko

RELIEF

La commune de Mokko se caractérise par un relief composé de plateaux, des terres dunaires et de terres de bas-fonds.

Il est situé sur un plateau relativement plat et sablonneux

Sur le plan topographique, le terrain présente une pente douce versant Nord vers le Sud. Le terrain est relativement plat. Plusieurs pistes sablonneuses traversant le site sont observées. Des pistes qui en saison pluvieuse drainent probablement les eaux vers l'exutoire du village.

GEOLOGIE

La géologie de la zone du sous projet est composée des formations suivantes :

- Le Continental Terminale (CT2),
- Le Continental Terminale (CT3)
- La formation de recouvrement de Quaternaire.

Sur le plan géologique, le site est essentiellement couvert d'une couche sablonneuse sur laquelle est pratiquée la culture pluviale (voir photos ci-dessous).

Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect graveleux (sable mélangé à des gravillons) sur la partie cultivable.

HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Le réseau hydrographique se compose de 13 mares semi- permanentes (photo 7) qui tarissent 3 à 4 mois après la saison des pluies. La nappe souterraine très profonde, peut atteindre 60 m dans certaines parties de la commune.



Photo 7 : Aperçu de la mare semi-permanente

L'approvisionnement en eau du village de Batako est assuré par plusieurs infrastructures d'approvisionnement en eau potable (figure 34). La principale source d'approvisionnement est une mini AEP en panne depuis plus de 6 mois, avec un réservoir de 20 m³. Le réservoir de la mini-AEP est situé à moins 250 mètres du site du nouveau marché. En plus de ce principal système, il existe 2 PMH dont l'une non fonctionnelle et 3 puits cimentés tous opérationnels. Le PMH opérationnel est démonté puis remplacé par une pompe électrique accordée à un groupe électrogène. Ce bricolage ne respecte aucune norme et présente un risque de pollution considérable de la nappe.

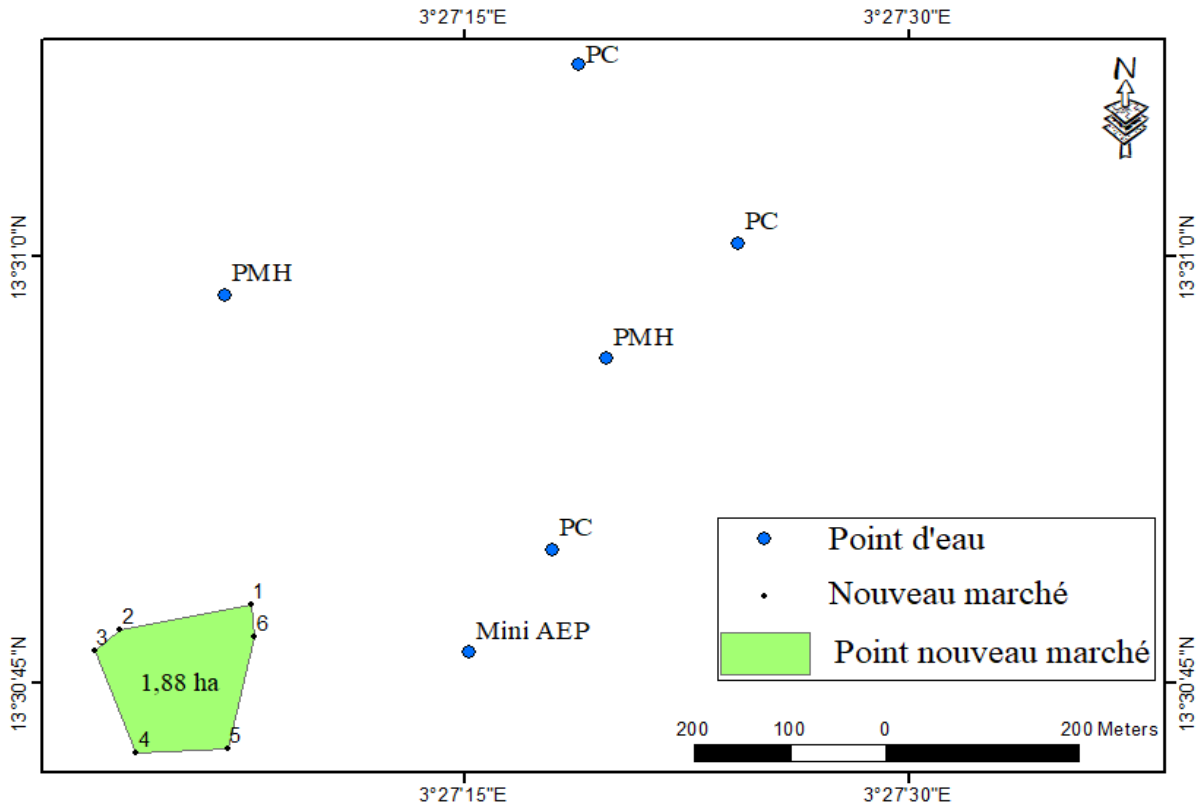


Figure 34 : Répartition spatiale des points d'eau et du nouveau marché de Batako

La mini-AEP étant en panne, nous n'avons pas pu mesurer les paramètres physiques de l'eau au moment de notre passage. Pour le PMH transformé en poste d'eau autonome et les puits, les eaux sont de bon goût, claires et ne contiennent pas de sable. Les paramètres physiques mesurés in situ sont : pour le PEA, pH = 8 ; T = 32,2°C et CE = 60 µS/cm et pour les puits cimentés sont présentés dans le tableau 11.

Tableau 11 : Paramètres physiques mesurés in situ

Site	Latitude	Longitude	pH	T (°C)	CE (µS/cm)
PC	13,513800	3,454990	10,54	33,9	50
PC	13,516800	3,456730	10,88	33,2	170

Source : Mission terrain, février 2020.

Les valeurs de pH relevées au niveau des puits cimentés sont supérieures aux valeurs retenues par les normes OMS (optimum 6.5 à 9.5). Lorsque ces valeurs sont élevées, elles pourraient provoquer des dommages sanitaires aux consommateurs.

Les besoins en eau de la population actuelle, du village de Batako, sur la base des indications de PROSEHA (20 litres par jour et par habitant), sont évalués à environ 44.96 m3/jour. Ces besoins pourraient être largement couverts par la mini AEP avec son débit à la réalisation qui est d'environ 12 m3/h. Il est à noter qu'avec la construction du nouveau marché à bétail, une augmentation considérable du besoin en eau du village est attendue. A cet effet, l'étude technique prend en compte dans les dimensionnements des ouvrages cette augmentation en terme du besoin en eau.

Le site du nouveau marché à bétail ne dispose d'aucun point d'eau. Les points d'eau les plus proches sont la mini AEP, située à 250 m au nord-ouest de ce dernier.

Sa desserte en eau potable peut être assurée par la mini AEP existante en procédant à sa remise en service, extension du réseau ou par une installation autonome.

Les ouvrages d’approvisionnement en eau du village de Batako se composent de :

- ✓ Un (1) mini-AEP dont la pompe est en panne, qui capte la nappe moyenne du Continental Terminale (CT₂), à 144,62 m. Le niveau statique est de 60,25 m. Le réservoir aquifère est constitué par des sables moyens à fins et des silts. Cette mini-AEP est située à une distance de 255 m du site de marché à bétail.
- ✓ Deux (2) PMH et 3 PC qui captent tous la nappe libre du Continental Terminale (CT₃) à des profondeurs variant de 60 à 64,9 m de profondeur. Les niveaux statiques mesurés dans les puits varient de 57,5 à 61,7 mètres. Il faut également ajouter à ce niveau la vulnérabilité à la pollution de cette nappe alluvionnaire du fait de sa faible profondeur, mais aussi et surtout la multiplication de l’utilisation des engrais chimiques et pesticides pour les cultures et la défécation à l’air libre. La PMH la plus proche du site se trouve à 365m et un puits cimenté situé à 350 m de distance par rapport à ce site du marché.

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les cartes (figures 35 et 36) ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l’importance des profondeurs des aquifères et les différentes strates géologiques traversées.

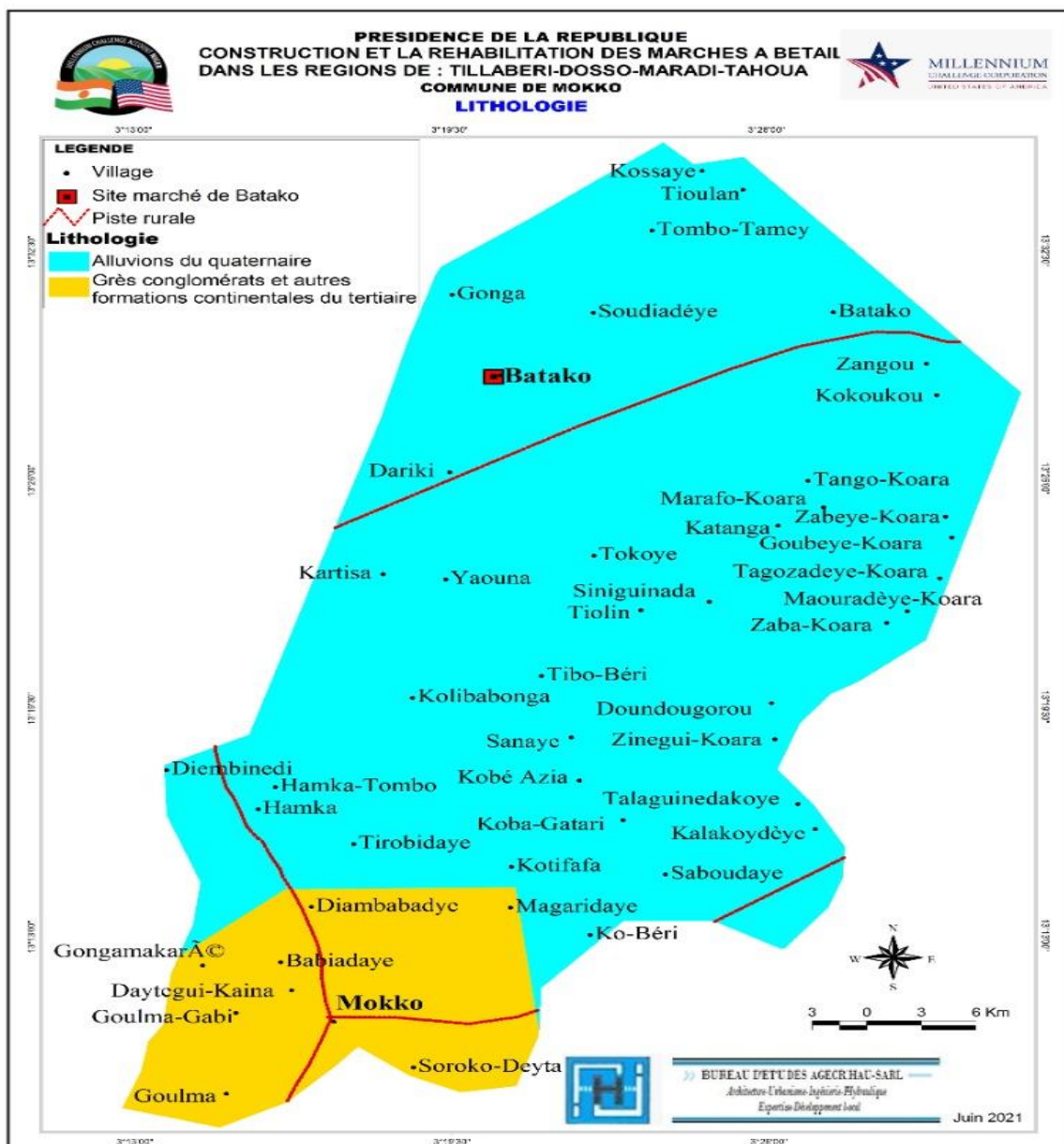


Figure 35 : Carte Lithologique de la commune de Mokko

Les formations géologiques rencontrées (figure 26) de bas en haut sont les suivantes :

- ✓ le socle (Précambrien inférieur) rencontré entre 300 m et 350 m de profondeur constitué des formations métamorphiques, à savoir les schistes cristallisés et les gneiss ;
- ✓ le Continental Hamadien (CH), constitué de grès argileux, surmontés de sables grossiers rencontrés entre 30 et 35 m de profondeur ;
- ✓ le Paléocène constitué par une série de marnes blanches d'une dizaine de mètres de profondeur ;
- ✓ le Continental Terminal (CT), subdivisé en trois niveaux :
 - CT1 : série inférieure sidérolitique à argiles ferrugineuses et grès à oolithes ;
 - CT2 : série moyenne constituée de sable fins à moyens avec des niveaux silteux ou grossiers et des horizons riches en lignite ;
 - CT3 : série supérieure des grès ferrugineux à pavage discontinu de cuirasse latéritique.
- ✓ Dans la vallée, le Continental Terminal est recouvert d'alluvions récentes à savoir les sables tourbeux, les sables jaunes et les sols argilo-humifères correspondant aux dépôts quaternaires du Dallol Maouri.

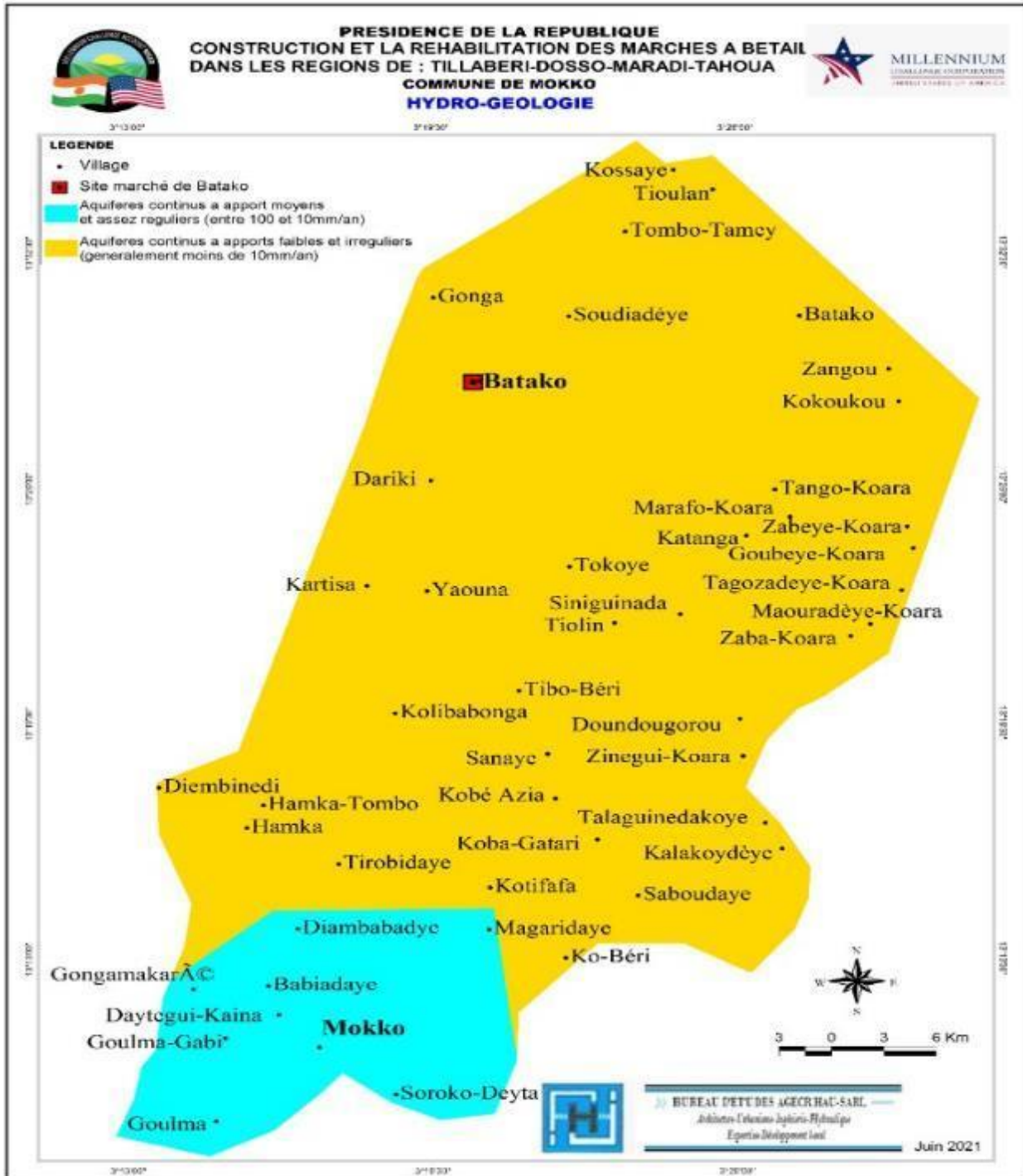


Figure 36 : Carte hydrogéologique de la commune de Mokko

Dans le cadre de ce projet, l’approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le système autonome d’approvisionnement du marché constitué d’un forage qui devra être implanté sur le site du marché, des équipements d’exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d’un réservoir (château d’eau) pour assurer la sécurisation de la distribution et des infrastructures de distribution (réseau et points de desserte).

CLIMAT

La zone de sous projet se caractérise par un climat tropical sec appartenant à la zone sahélienne avec trois saisons : la saison froide, la saison chaude et la saison humide. Cette zone enregistre une pluviométrie annuelle moyenne de 300 à 400 mm.

On constate ainsi une migration vers le Sud des isohyètes, qui provoque une grande précarité des cultures pluviales et l'apparition de conditions écologiques caractéristiques de la zone pastorale ; les températures varient selon les saisons (froide 18°C et chaude 36°C).

VEGETATION

La végétation est une steppe arbustive (photo 8) qui malgré l'exploitation abusive des arbres, le surpâturage et le phénomène d'érosion, les populations de la commune de Mokko tirent profit des produits de cueillette et de la vannerie.



Photo 8 : Aperçu de la végétation observée sur l'emprise de la voie d'accès au site de Batako

Il a aussi été observé plusieurs espèces floristiques sur le site comme le montre le tableau 12 suivant.

Tableau 12 : Inventaire floristiques du site de Batako

	Nom scientifique	Nombre d'espèce	Classe de protection
Espèces végétales présentes sur le terrain	<i>Faidherbia albida</i>	7	A
	<i>Acacia nilotica</i>	3	A
	<i>Hyphaene theibaica</i>	2	A
	<i>Balanites aegyptiaca</i>	3	A
Total	15 pieds d'arbres		

Source : Rapport Verification Terrain et Audiences Publiques (Mai 2022)

FAUNE

Dans la zone du sous projet, le potentiel faunique est composé de perdrix (*Perdrix sp*), écureuil, (*Sciuruss sp*) pintade sauvage (*Helmeted guineafowl*), lièvre (*Lepus europaeus*), hérisson (*Erinacius europaeus*).

2.1.4.1.3. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Batako

Population

La population de la commune rurale de Mokko est de 52 132 hts selon le recensement général de la population de 2012 dont 25 281 hommes soit 48,5% et 26 851 femmes soit 51,5%. Avec un taux d'accroissement de 3,3% cette population est répartie

sur une superficie de 1 075 km² avec une densité moyenne de 48,49%hts/km². La commune de Mokko est composée de 39 villages administratifs, deux tribus peules et une tribu touaregue

- *Organisation sociale*

La commune rurale de Mokko est l'une des onze (11) entités décentralisées du département de Dosso. Le secteur de Mokko auquel correspond la commune du même nom est dirigé par un chef (Laboukoye) nommé par le Sultan qui lui délègue certains pouvoirs. Les villages administratifs sont dirigés par les chefs de village élus par les chefs de famille régulièrement recensés. Les chefs de village sont aussi assistés dans leurs tâches par les chefs religieux et les sages du village.

2.1.4.1.3.1. Place et rôle de la femme dans la société

Dans la commune rurale de Mokko, la femme occupe une grande place dans le noyau familial à travers l'accès et le contrôle des ressources. Comme les jeunes, la femme est présente dans toutes les structures de prise de décision dans la commune. Elle contribue largement à la production agricole et constitue un point cardinal de lien entre toutes les composantes de la cellule familiale. Elles sont représentées par cinq femmes au conseil communal et organisées en plusieurs groupements et unions qui jouent un rôle important dans le développement de la commune. Cependant, il convient de noter que certains principes et usages coutumiers empêchent à la femme de jouer pleinement son rôle d'actrice du développement local.

2.1.4.1.3.2. Secteurs sociaux

- *L'éducation*

La commune dispose de 60 écoles avec 204 classes au primaire dont 82 en matériaux définitifs et 122 en paillette. L'effectif des élèves du primaire est de 7914 dont 3538 filles encadrés par 207 enseignants dont 34 titulaires. Au niveau des jardins d'enfants, il y'a deux (2) classes en matériau définitif, deux (2) hangars améliorés et neuf (9) paillettes. Au niveau des medersas l'on dénombre deux (2) classes en matériau définitif et huit (8) en paillette. Au niveau du CES il y'a dix (10) classes en matériaux définitifs. Le CES de MOKKO, compte un effectif de 439 élèves (159 filles et 280 garçons. Ce secteur regorge de potentialités telles que : la présence des écoles (60 écoles réparties dans 41 villages) ; l'existence de 14 magasins ; l'existence de latrines dans les écoles (116 latrines dans 21 écoles) ; l'inscription des personnes handicapées à l'école (30 garçons et 21 filles).

- *La santé*

Treize (13) formations sanitaires assurent le service de soin à la communauté dont deux (2) CSI de types 1 et 2 et onze (11) cases de santé. Le personnel est composé d'un médecin généraliste, d'un (1) IDE, une sage-femme, un laborantin, sept (7) infirmiers certifié, trois (3) Agents de Santé Villageoise, un gardien, une (1) Fille de salle, un (1) percepteur et deux (2) auxiliaires.

Le mode de gestion de ces centres est communautaire et est basé sur le système de recouvrement des coûts assuré par les COGES. Il existe 2 dépôts de médicaments.

Le secteur de la santé dispose aussi des potentialités telles que : un CSI médicalisé, l'existence d'une maternité, l'existence d'un centre de traitement et de prise en charge de la lèpre, la tuberculose et la santé mentale ; l'existence d'un laboratoire, la possibilité d'avoir des soins primaires et secondaires. L'accouchement assisté par un personnel qualifié se développe de plus en plus.

2.1.4.1.3.3. Secteurs économiques

- *L'agriculture*

Le secteur de l'agriculture dispose d'énormes potentialités dont la disponibilité des terres de cultures. Elle occupe les hommes et les femmes mais d'après les entretiens de focus group réalisés, les femmes n'ont pas le même accès que les hommes en matière d'intrants et des outils à cause de leur faible capacité financière. En termes d'infrastructures, la commune dispose de

2 magasins de stockage des produits agricoles, 2 banques d'intrants agricoles et de 19 banques céréalières avec une capacité de 20 tonnes chacune.

La profondeur moyenne de la nappe est 60 mètres de profondeur par endroit ne permet pas l'aménagement des périmètres irrigués. Les quelques sites aménagés sont insignifiants, ce sont de petites superficies exploitées par des femmes autour de certains puits moins profonds où le problème d'exhaure ne se pose pas.

- *L'élevage*

En termes d'infrastructures, on dénombre : 6 puits pastoraux fonctionnels, 2 boutiques d'intrants zootechniques, 3 banques d'aliment bétail (Mokko, Batako, Tchoulan), tous dirigés par des hommes, 3 couloirs de passage internationaux, 3 couloirs de passage principaux et plusieurs couloirs de passage secondaires.

Les aménagements pastoraux sont l'enclave de Batako et le centre ovin de Déréki.

Les potentialités du secteur de l'élevage sont : l'existence des marchés à bétail, la disponibilité de pâturage, l'existence d'important cheptel, la pratique d'embouche, l'existence d'enclave pastorale, le centre de multiplication des ovins à Déréki et les mares semi-permanentes.

- *Approvisionnement du marché : Batako est un marché de regroupement avec plusieurs types d'espèces d'animaux. En plus des localités environnantes de Batako, l'approvisionnement du marché de bétail en animaux se fait à partir des marchés de bétail de Ballayera, de Loga, de Bonkoukou, de MallamKoira, de Moussoudey-Koira, de Bagaagi, de Karguibangou, de Fadama, de Gongga, de Sokorbé, de Falwal, de Diriki, de Moko, de Yéda, Deytagui, béri, Bouremi, Damana et Hamdallaye. L'approvisionnement du marché se fait par convoi à pied ou par camion.*
- *Par rapport à la commercialisation de ces animaux, ils sont vendus et convoyés en direction de Moko, Dosso, Karguibangou, Boureimi, Nigeria, etc. Les éleveurs, c'est-à dire les vendeurs d'animaux (des hommes et des femmes) passent toujours par les intermédiaires pour la vente de leurs animaux. Il n'y a pas de problème entre les éleveurs et les intermédiaires de vente. Concernant la journée du 9 décembre, jour du marché de Batako, les transactions ont porté sur les présentations et les ventes d'animaux comme indiqué dans le tableau 13 ci-dessous.*

Tableau 13 : Présentations et ventes des animaux sur le marché du 09/12/2019

		Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Total
Présentations	Têtes	1 169	263	299	37	1	1 769
	UBT	935	39	45	19	1	1 039
Ventes	Têtes	429	137	126	29	0	721
	%	37%	52%	42%	78%	0%	41%

Source : Service communal de l'élevage de Moko

Par rapport aux transactions, elles sont toujours faites avec l'intervention des intermédiaires de vente (tous des hommes). Ces derniers sont spécialisés par espèce d'animaux. Dans tous les cas, la vente n'est conclue qu'avec l'accord du propriétaire de l'animal. Les acheteurs sont soit des bouchers, soit des marchands de bétail, soit des individus qui se procurent 1 à 2 têtes de bétail pour des abattages familiaux. Il n'y a pas de femmes ni de filles dans cette activité d'intermédiation qui requiert une longue expérience dans la filière bétail.

Il a été dénombré au moins quarante (40) intermédiaires qui opèrent sur le marché dont 20 pour les gros ruminants et le reste pour les petits ruminants. Seuls les hommes âgés de 25 à 60 voire plus exercent cette activité, aucune femme et aucun jeune homme ne l'exerce.

L'approvisionnement du marché en aliment de bétail est régulier sur toute l'année. Cependant, en période de soudure, on constate une hausse des prix de certains aliments à cause de leur rareté. Les propriétaires prennent en charge l'alimentation et l'abreuvement de leur bétail.

Les transporteurs/Dockers/Convoyeurs sont des hommes et des jeunes garçons qui s'occupent du chargement, déchargement et du transport du bétail

Les responsables des parkings sont des hommes et des jeunes garçons qui s'occupent de la garde du troupeau et de l'organisation du marché à bétail pour éviter l'anarchie. Le nombre de transporteurs sur le marché de Batako est estimé à 20 en moyenne et 35 convoyeurs. Ils convoient les animaux principalement en direction de Niamey et du Nigéria au moyen des grands camions pouvant transporter jusqu'à 50 bovins.

Les contraintes de ce secteur sont, entre autres, l'ensablement des mares, l'exiguïté des marchés à bétail, l'insuffisance d'intrants zootechniques, l'absence de parc de vaccination, le problème d'épizooties, l'insuffisance de banques d'aliments bétail et la baisse des nappes alimentant les puits pastoraux.

- *Le commerce et le transport*

a) Le commerce

Il est de type informel et l'on note plus d'une centaine de boutiquiers et des étalagistes à travers la commune. Les échanges commerciaux se font au niveau des 7 marchés hebdomadaires où toutes les transactions se font librement.

b) Le transport

Le réseau routier est très faible. La commune est traversée par trois routes latéritiques : l'axe Dosso- Loga, l'axe Dosso Douchi, et l'axe de Mokko- TomboKoirey. Ces axes routiers sont assez dégradés, ce qui rend la circulation très difficile surtout en saison hivernale. Les moyens de transport sont par ordre d'importance numérique les charrettes, les motos, les vélos et les voitures.

2.1.4.1.3.4. Institutions administratives et coutumières

- *La gestion administrative*

Les institutions administratives et coutumières de la commune de Mokko se résument à l'administration communale (Mairie), les services techniques déconcentrés, les structures socio-éducatives, et la chefferie traditionnelle.

La Mairie est composée d'un conseil municipal organe délibérant, de l'exécutif (le maire et son adjoint) et les services municipaux.

Les services techniques déconcentrés de l'Etat : l'agriculture, l'élevage, l'environnement, la santé (CSI), le génie rural, l'éducation (CES, CEG, CFDC, écoles primaires, jardins d'enfants) viennent en appui à la commune.

La chefferie traditionnelle est constituée du chef de secteur, des chefs de villages, et ceux des quartiers.

- *La gestion financière*

La gestion financière de la commune est assurée par le maire, car il en est responsable devant le Conseil municipal et ordonne les dépenses.

La collecte des ressources financières est assurée par des collecteurs (tous des hommes) au niveau de différents marchés. Le receveur centralise les fonds.

Au niveau des villages, les chefs des villages assurent la collecte de la taxe municipale qu'ils reversent au receveur municipal de la commune.

Les performances constatées dans l'exécution des différents budgets sont dues à la contribution importante de la taxe sur les marchés notamment les marchés à bétail de Mokko et celui de Batako. Le recouvrement de la taxe municipale pose des sérieux problèmes compte tenu de l'incivisme fiscal dans la plupart des villages de la commune.

- *La gestion foncière*

La forte pression démographique sur les ressources naturelles en général et sur le foncier en particulier constitue aujourd'hui l'essentiel de la problématique foncière de la commune de Mokko. Pour la gestion du foncier, la commune de Mokko dispose d'une commission foncière communale (COFOCOM) et des commissions foncières de base (COFOB) au niveau de 26 villages sur 38 villages administratifs.

La COFOCOM a été mise en place en septembre 2011. Cette Commission a pour fonction l'installation des commissions foncières de base (COFOB), la gestion des ressources naturelles, la prévention et la gestion des conflits. Il faut noter aussi l'installation de 26 Commissions Foncières de Base (COFOB) dans 26 sur 39 villages administratifs.

2.1.4.2. SITE DE FADAMA

2.1.4.2.1. Localisation

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à environ 1 km à l'OUEST du village de Fadama. Ce village se situe à 20 km de GUECHEME chef-lieu de commune et à 27 Km à l'EST de la route nationale (RN1) à partir de Boureimi. C'est un site à vocation agricole. Il est en dehors de l'agglomération et, est délimité par les coordonnées géographiques (prises au GPS) ci-après (voir tableau 14). Aussi, une représentation sur google earth du site du marché est illustrée par la figure 37. Le site est un champ bordé par une voie latéritique au Sud reliant FADAMA au village de Boureimi et par d'autres champs sur les autres côtés.

Tableau 14 : Les coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Fadama

	POINT 1	POINT 2	POINT 3	POINT 4	POINT 5	POINT 6	POINT 7	POINT 8
Latitude	13° 2'32.74"N	13° 2'35.68"N	13° 2'36.97"N	13° 2'36.94"N	13° 2'37.45"N	13° 2'37.89"N	13° 2'38.50"N	13° 2'38.31"N
Longitude	3°53'20.98"E	3°53'21.27"E	3°53'22.29"E	3°53'22.66"E	3°53'23.33"E	3°53'24.46"E	3°53'25.85"E	3°53'26.08"E
	POINT 9	POINT 10	POINT 11	POINT 12	POINT 13	POINT 14	POINT 15	POINT 16
Latitude	13° 2'36.72"N	13° 2'35.40"N	13° 2'34.73"N	13° 2'33.81"N	13° 2'33.32"N	13° 2'32.91"N	13° 2'32.84"N	13° 2'32.82"N
Longitude	3°53'26.55"E	3°53'26.89"E	3°53'27.06"E	3°53'27.18"E	3°53'26.93"E	3°53'26.70"E	3°53'25.26"E	3°53'24.48"E
	POINT 17	POINT 18	POINT 19					

Latitude	13° 2'32.77"N	13° 2'32.67"N	13° 2'32.42"N
Longitude	3°53'22.92"E	3°53'21.47"E	3°53'20.13"E

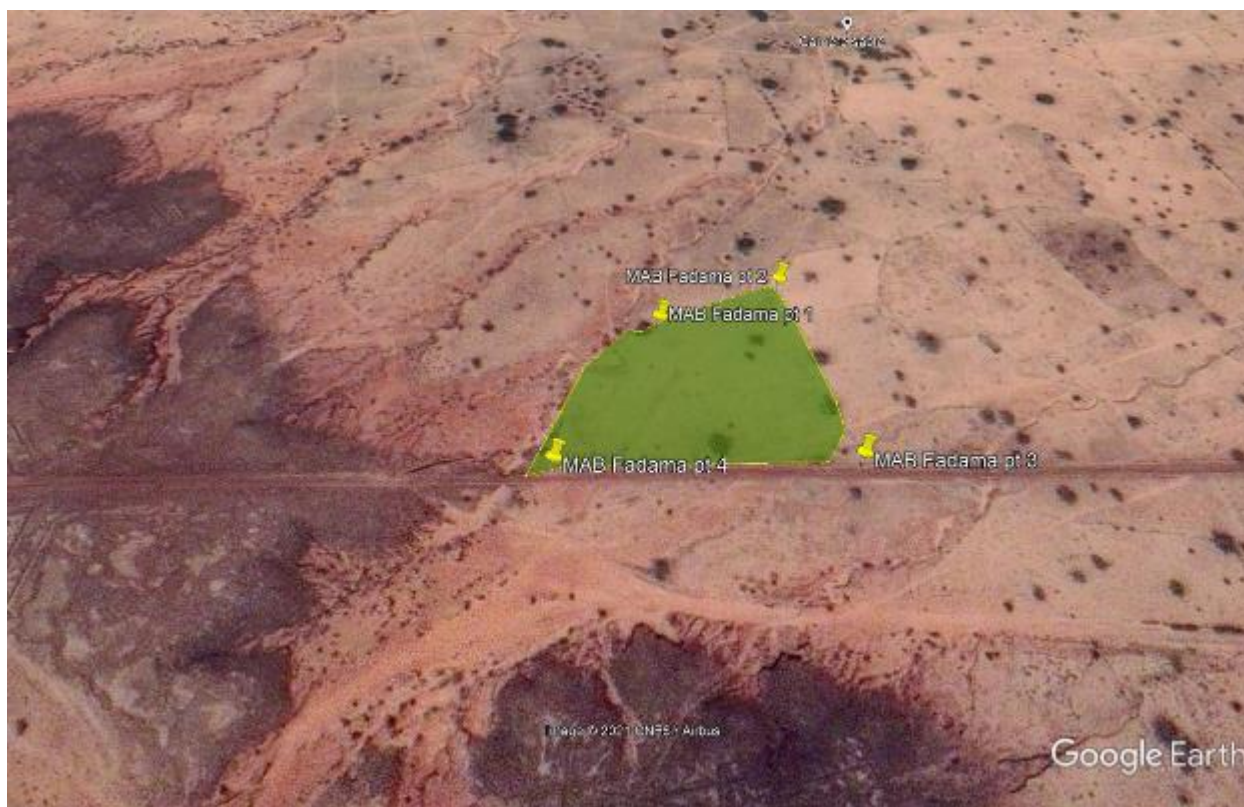


Figure 37 : Représentation sur google earth du site du marché de Fadama

2.1.4.2.2. Caractéristiques biophysiques

SOLS

On distingue principalement quatre types de sol qui sont :

- Les sols sablonneux plus dominants, localisés dans les terres dunaires et certaines enclaves des zones de plateaux ;
- Les sols sablo-limoneux dans la majeure partie du lit du dallol ;
- Les sols hydromorphes par endroit dans le lit du dallol ;
- Les sols latéritiques (ferrugineux tropicaux) sur les plateaux.

La figure 38 ci-dessous présente la situation d'occupation des sols dans la zone du projet.

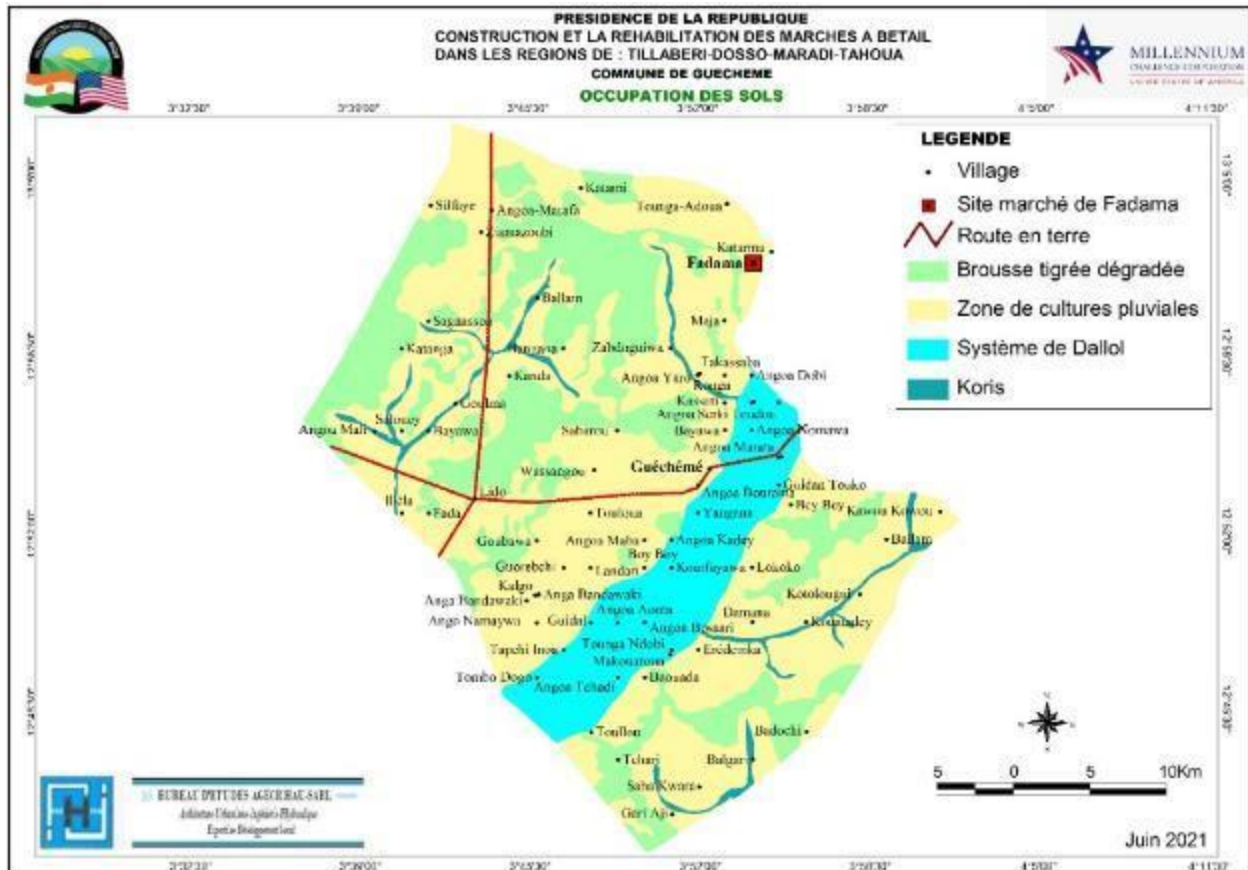


Figure 38 : Occupation des sols de Guéchéme

RELIEF

Le relief de la zone du sous projet est composé de deux (2) ensembles. Ainsi, il s'agit de :

- Zone de plateau constituée de terrain parsemé de collines ;
- Zone des dallols (Maouri est un des bras fossiles du fleuve) bordé par des falaises.

Le site se situe sur un versant sablonneux dont on observe un ravin (de plus de 1m de largeur et de plus de 0,5m de profondeur) situé à moins de 10 m à l'est du site.

Sur le plan topographique, le terrain présente une pente douce versant Nord vers le Sud en direction de la voie latéritique limitant le site. Le terrain est longé par un ravin du côté Ouest. Ce ravin en saison pluvieuse draine les eaux vers un canal aménagé en perré maçonné le long de la latérite en guise de caniveau qui déverse dans la nature.

GEOLOGIE

La structure géologique de la zone du sous projet comprend la formation du :

- Continental Terminal 2 (CT2) ;
- Quaternaire (formation du recouvrement).

Sur le plan géologique, le site est essentiellement couvert d'une couche sablonneuse sur laquelle est pratiquée la culture pluviale.

Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect graveleux (sable mélangé à des gravillons) sur la partie cultivable.

HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Le réseau hydrologique de la commune tel que rapporté par le plan de développement communal (PDC) se compose de (23) mares, dont trois (3) permanentes et six (6) semi-permanentes. Les autres sont temporaires car elles ne durent qu'un (1) à deux (2) mois après la saison des pluies. Ces points d'eau qui se trouvent principalement dans les vallées, les dépressions et le lit du dallol, sont essentiellement alimentés par les eaux de ruissellement. Certaines de ces mares sont associées à des affleurements des nappes dans les cuvettes. Elles servent en grande partie à l'abreuvement du bétail, à la carrière (prélèvement de l'argile).

Les besoins en eau de la population actuelle, du village de Fadama, sur la base des indications de PROSEHA (20 litres par jour et par habitant), sont évalués à environ 90,38 m³/jour. Les besoins maximums de la localité sont couverts par les infrastructures existants (Mini-AEP dont le débit de la pompe équipements d'exhaure existant (débit mesuré est de 7m³/h,) avec un temps de pompage de l'ordre de 12 heures/jr et la PMH).

Il faut noter que le forage de la mini AEP exploitable a un débit d'exploitation de 11,3 m³/h, ce qui permet d'envisager son utilisation pour des besoins plus importants en procédant au remplacement des équipements d'exhaure existants.

Les ouvrages d'approvisionnement en eau du village se composent de :

- 1 mini-AEP qui capte la nappe du Continental Terminal 2 (CT2) à 131 m de profondeur. La lithologie est constituée par des sables moyens à fins. Cette mini-AEP est située à une distance de 980 m du site de marché à bétail
- 1 PMH et 3 puits cimentés qui captent la nappe alluviale du Dallol Maouri à une vingtaine de mètres. Ces alluvions semblent sableuses. La PMH se trouve à 1570 m et le puits cimenté le plus proche est situé à 1300 m de distance par rapport à ce site du marché.

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les figures 39 et 40 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les différentes strates géologiques traversées.

Concernant la qualité des eaux, les paramètres physicochimiques mesurés à la tête du forage de la mini-AEP et au niveau de la PMH indiquent une eau claire et de bonne qualité pour les paramètres physico-chimiques. Ceux mesurés au niveau des puits abandonnés montrent des teneurs élevées du pH. L'ensemble de ces paramètres physiques sont donnés dans le tableau 15 ci-dessous.

Tableau 15 : Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ

Sites	Type d'installation	pH	T (°C)	CE (µS/cm)	Observations en date de février 2020
Marché de Fadama	Mini-AEP	7,55	32,2	40	Eau claire, sans sable
	PMH	8,03	30,6	860	Eau claire, sans sable
	PC	9,27	28,29	530	Abandonné à cause des ordures à intérieur du puits

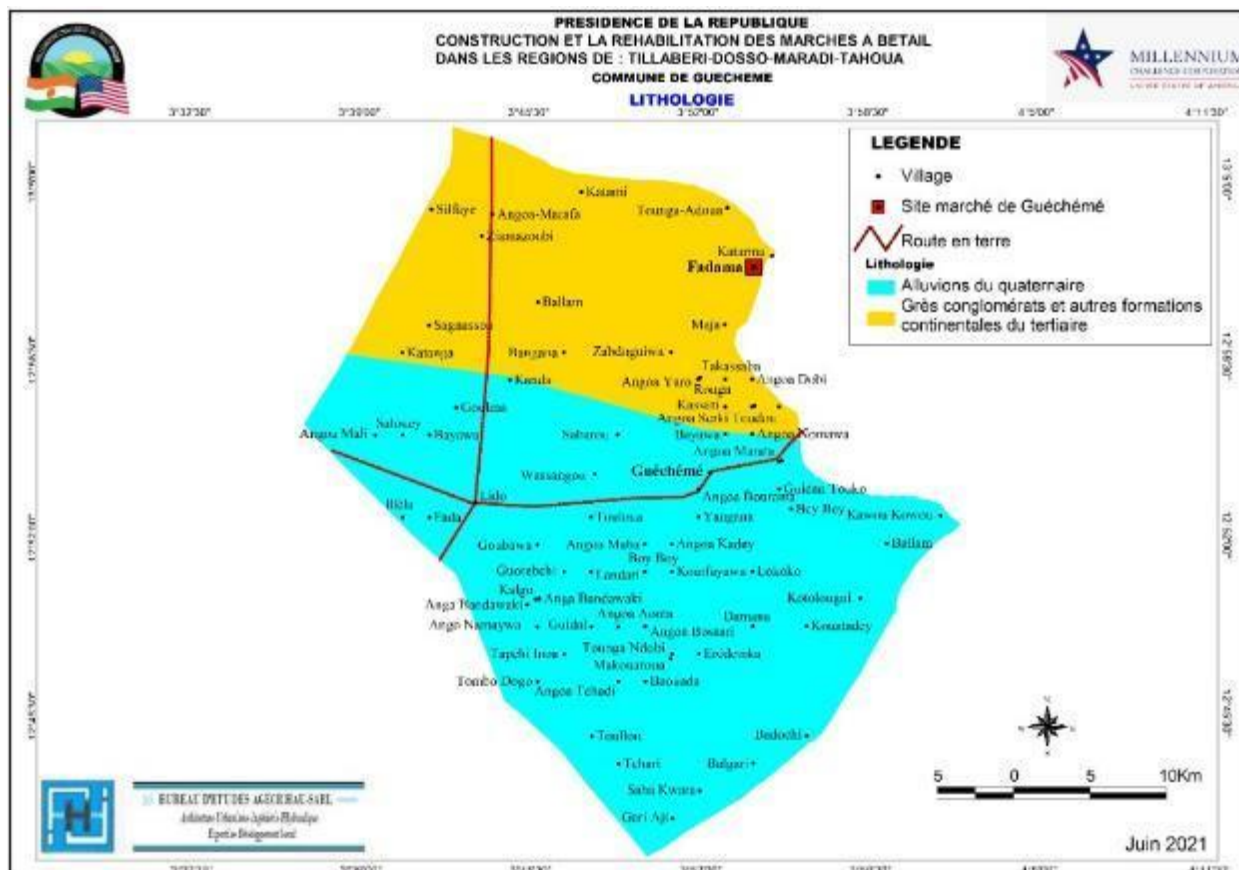


Figure 39 : Carte Lithologique de la commune de Guéchemé

Les formations géologiques rencontrées de bas en haut sont les suivantes :

- ✓ le socle (Précambrien inférieur) rencontré entre 300 m et 350 m de profondeur constitué des formations métamorphiques, à savoir les schistes cristallisés et les gneiss ;
- ✓ le Continental Hamadien (CH), constitué de grès argileux, surmontés de sables grossiers rencontrés entre 30 et 35 m de profondeur ;
- ✓ le Paléocène constitué par une série de marnes blanches d'une dizaine de mètres de profondeur ;
- ✓ le Continental Terminal (CT), subdivisé en trois niveaux :
 - CT1 : série inférieure sidérolitique à argiles ferrugineuses et grès à oolithes ;
 - CT2 : série moyenne constituée de sable fins à moyens avec des niveaux silteux ou grossiers et des horizons riches en lignite ;
 - CT3 : série supérieure des grès ferrugineux à pavage discontinu de cuirasse latéritique.
- ✓ Dans la vallée, le Continental Terminal est recouvert d'alluvions récentes à savoir les sables tourbeux, les sables jaunes et les sols argilo-humifères correspondant aux dépôts quaternaires du Dallol Maouri.

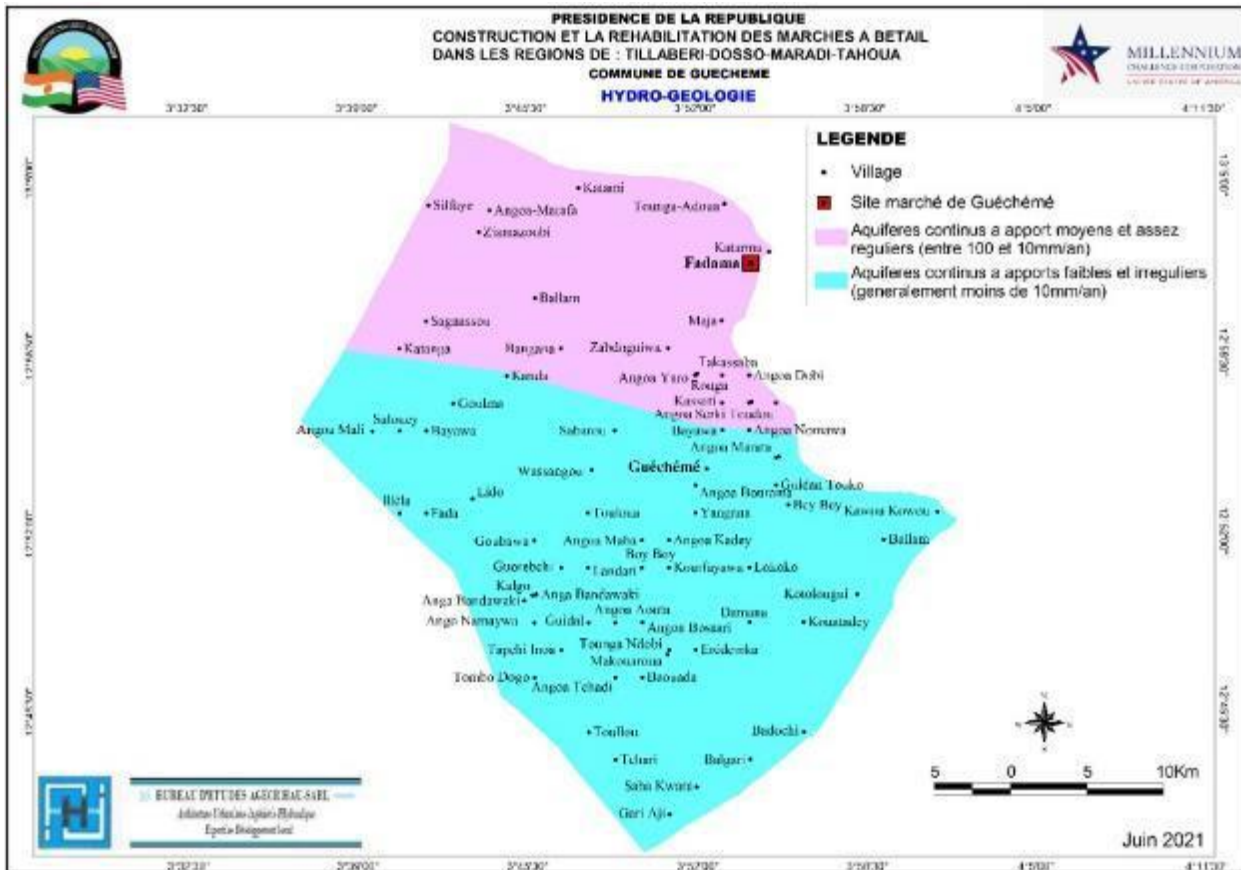


Figure 40 : Carte hydrogéologique de la commune de Guéchemé

Dans le cadre de ce projet, l’approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le système autonome d’approvisionnement du marché constitué d’un forage qui devra être implanté sur le site du marché, des équipements d’exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d’un réservoir (château d’eau) pour assurer la sécurisation de la distribution et des infrastructures de distribution (réseau et points de desserte).

CLIMAT

Le climat de la zone d’étude est de type soudano-sahélien avec principalement deux grandes saisons :

- ✓ Une saison sèche longue qui dure huit (8) mois d’octobre à mai et qui est subdivisée en deux périodes distinctes : une période sèche froide (novembre-février) et une période sèche chaude (octobre, mars-mai)
- ✓ Une saison pluvieuse de juin à septembre.

La pluviométrie se situe dans l’isohyète 600-700mm, avec une pluviométrie moyenne de 600 mm par an et 40 jours environ de pluies.

Il existe deux (2) types de vents dans la zone du projet : l’harmattan (alizé continental) novembre-avril s’oriente du nord-ouest au sud-ouest et la mousson (alizé de l’hémisphère austral) mai à octobre, remplace l’harmattan et souffle du sud-ouest au nord-est.

Quant aux températures et amplitudes thermiques journalières moyennes, elles sont élevées. Elles varient de 15°C en saison froide à 42°C en saison sèche chaude.

VEGETATION

La végétation de la zone est une savane arborée principalement constituée des espèces telles que : *Combretum glutinosum*, *Faidherbia albida*, *Anona senegalensis*, *Hyphaene theibaica*, *Borassus aethiopium*, *Combretum glutinosum*, *Balanites aegyptiaca*.

Ainsi le tableau 16 ci-après illustre la situation des espèces floristiques de la zone d'étude.

Tableau 16 : Situation des espèces floristiques sur le site de Fadama

Espèces végétales présentes sur le terrain	Nom scientifique	Nombre d'espèces sur site	Classe de protection
	<i>Faidherbia albida</i>	3	A
	<i>Balanites aegyptiaca</i>	2	A
	<i>Combretum glutinosum</i>	rejets	Non déterminé ¹
	<i>Hypheana thaibeca</i>	2	A
Total	07 pieds d'arbres		

Source : Rapport Verification Terrain et Audiences Publiques (Mai 2022)

FAUNE

La faune rencontrée dans la zone du sous projet comprend des rongeurs (écureuils : *Sciuruss sp* , lièvres : *Lepus europaeus*), des reptiles (serpents, lézards) et des oiseaux.

2.1.4.2.3. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Fadama

- Population et organisations sociales

La commune rurale de Guéchémé dont dépend le village de Fadama est la zone d'influence directe du projet de marché à bétail. Elle compte 97 villages administratifs et 14 tribus peuls soit au total 111 entités administratives. Elle a une population estimée à 108 800 habitants sur la base du recensement administratif de 2012 avec un taux de croissance de 3,3 %.

Le tissu social de la commune rurale de Guéchémé, comme celui du département en général, est assez hétérogène et se compose d'un nombre important de groupements socio – professionnels, associatifs ou coopératifs, jouant chacun un rôle dans la vie économique, politique et culturelle.

La Solidarité et l'entraide mutuelle sont renforcées par les liens de mariage intra et inter groupes ethniques, les travaux d'intérêt collectif (Gayya), les regroupements sociaux et/ou économiques (groupements, coopératives, associations, clubs de jeunes, Fada, tontines, etc.).

La parenté à plaisanterie renforce aussi la cohésion sociale et consolide les liens de solidarité intercommunautaire.

- Organisation et Gestion du pouvoir traditionnel

Il existe une hiérarchie bien établie entre les différentes couches sociales de cette communauté. L'encadrement de la population au plan coutumier, est assuré par la chefferie traditionnelle (chef de village, de secteur, du groupement ou canton). C'est une forme de rapprochement de l'administration coutumière des administrés. Le chef de canton dirige l'ensemble du

¹ Le statut de protection de l'espece n'est pas déterminé par l'autorité

canton subdivisé en secteurs dirigés par des chefs nommés par ce dernier. Les secteurs et groupements sont constitués d'un certain nombre de villages ou tribus sans aucune reconnaissance administrative.

Du point de vue de la gestion du pouvoir, les chefs de village représentent l'autorité légitime. Ils président aux décisions politiques et foncières sous la coupe du chef de canton et arbitrent les différents conflits au sein de leurs communautés.

2.1.4.2.4. Activités socio-éducatives et sanitaires

- L'éducation

a) L'éducation de base

Sur le plan éducatif, la commune rurale de Guéchémé n'est pas nantie au regard des différents indicateurs souhaités sur le plan national et dans les inscriptions de l'OMD.

Le taux brut de scolarisation est de 78,6 % dont 90,9 % chez les garçons et 66,5 % chez les filles.

La commune compte 102 écoles publiques pour 111 villages administratifs et tribus soit un taux de couverture géographique de 91,89%.

Ces écoles totalisent 18225 élèves dont 10295 garçons (56,49%) et 7930 filles (43,51%).

Quelques indicateurs

- ✓ Taux brut de scolarisation : 76,83%
- ✓ Taux de réussite globale : 39,06% (2011-2013):
- ✓ Ratio élèves/classe : 49
- ✓ Ratio élèves/table banc : 6
- ✓ Ratio élève/ maître : 49
- ✓ Ratio table banc/classe : 18
- ✓ Ratio élèves/latrines : 180

b) Enseignement secondaire

La commune rurale de Guéchémé dispose de sept (7) établissements d'enseignement secondaire dont :

- ✓ Le CES de Guéchémé
- ✓ Le CEG de Lokoko
- ✓ Le CEG de Makorwa
- ✓ Le CEG Fadama
- ✓ Le CEG de Lido
- ✓ Le CEG de Kanda
- ✓ Le CES privé de Guéchémé

- La santé

a) Les infrastructures sanitaires

La commune rurale de Guéchémé dispose de :

- Un (1) centre de santé intégré de type II (CSI) opérationnel à Guéchémé doté d'une ambulance,
- Trois (3) centres de santé intégré de type I (CSI) à Fadama, Lido et Makorwa
- Vingt (25) cases de santé toutes fonctionnelles, réparties comme suit dans les CSI : Guéchémé (5), Fadama(8) , Lido (8), Makorwa (4). Le tableau ci-dessous présente la synthèse des infrastructures sanitaires de la commune (tableau 17).

Tableau 17 : Infrastructures sanitaire en 2014

Localisation	Type d'infrastructure		
	CS I de type II	CS I de type I	Case de santé
Guéchémé	1		
Fadama		1	
Lido		1	
Makorwa		1	
24 villages			24
Total	1	3	24

Source : PDC Guéchémé, mars 2014

Toutes les formations sanitaires disposent des COGES (comité de gestion de santé) qui assurent la gestion des fonds conformément à l'initiative de Bamako. Les dix (10) formations sanitaires dont dispose la commune sont mal réparties dans l'espace communal.

Le personnel total de santé dans les différentes formations sanitaires est composé de :

- ✓ Un médecin chef
- ✓ 6 Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE),
- ✓ 1 sage-femme,
- ✓ 6 agents de santé communautaire (ASC).

Le taux de couverture sanitaire de la commune est estimé à 77% (source : Direction régionale de la santé de Dosso).

Les indicateurs clés de la commune donnent les ratios suivants :

- ✓ Un CSI pour 39 000 hbts,
- ✓ Un médecin pour 117 000 habitants
- ✓ Un infirmier pour 5669 hbts,
- ✓ Une Sage-femme pour 4501 femmes en âge de procréer, alors que les normes de l'OMS sont les suivantes :
 - Un médecin pour 5 000 hbts,
 - Un infirmier pour 10 000 hbts,
- ✓ Une sage-femme pour 5 000 femmes en âge de procréer.

Par ailleurs, certains villages restent éloignés des centres de santé.

Les maladies les plus fréquentes dans la commune sont :

- Paludisme
- Diarrhée simple
- Toux rhume
- Conjonctivite
- Malnutrition

2.1.3.2.3.2 Activités économiques

- L'agriculture et la sécurité alimentaire

L'agriculture de la commune est une agriculture de subsistance menée avec des techniques encore rudimentaires et occupe aussi bien les hommes que les femmes. Cependant, les femmes utilisent rarement les engrais chimiques à cause disent-elles de leur faible pouvoir d'achat ou de la non perception de ses avantages. Elle est principalement pratiquée en hivernage sur toute l'étendue du terroir et en saison morte dans la vallée du dalol en irrigation.

a) L'agriculture pluviale

Les cultures pluviales sont pratiquées sur les sols sableux et limono sableux et dépendent exclusivement de la pluviométrie. Elles sont pratiquées sur des exploitations familiales. Les superficies des champs sont variables selon les ménages, la moyenne étant de deux (2) ha. Les modes d'acquisition des terres sont : l'héritage, l'achat, et l'hypothèque (mise en gage), la location et le prêt. Les femmes exploitent de petites superficies en voandzou, arachide et autres cultures de case (oseille, gombo) pour les besoins de l'autoconsommation ou pour subvenir aux besoins de financement des cérémonies familiales.

Les principales cultures sont :

- ✓ Le mil sur environ 69 175 ha soit 62% des superficies cultivables
- ✓ Le sorgho sur 4 463 ha
- ✓ Le niébé généralement en association avec le mil
- ✓ Le fonio dans la bande sud et sud-ouest (Ballam, Kahirou, Koutoulougé, Bey-Béyé, Lokoko, Damana, Makorwa)

▪ Équipements agricoles

Les équipements utilisés sont majoritairement traditionnels. Il existe par ailleurs des cas d'utilisation des équipements modernes (charrue, canadien, tracteur).

La faible utilisation des équipements modernes est due essentiellement à plusieurs raisons :

- ✓ Faible pouvoir d'achat des producteurs,
- ✓ Prix élevé des équipements,
- ✓ Manque de source de financement,
- ✓ Peu d'intérêt accordé aux innovations technologiques.

b) Les cultures irriguées :

La principale potentialité de la commune en matière des cultures irriguées est le dallol Maouri qui la traverse sur environ 43 km pour une superficie brute de 130 000 ha.

Les principales spéculations sont : canne à sucre, arbres fruitiers, chou, pomme de terre, Moringa, tomate, pomme de terre, oignon, pastèque, courge, gombo, piment.

Il existe dans toute la commune quatorze (14) sites maraîchers collectifs, totalisant quatre-vingt-quinze (95) ha.

▪ Sites maraîchers

Le tableau 18 ci-dessous présente la situation des sites communautaires de la commune.

Tableau 18 : situation des sites communautaires de la commune

Site	superficie (ha)	Nbre puits	Partenaires
Guiwayé	4	10	PMR/Belgique
landara	16	30	PPODR
Djabdagouywa	10	20	PMR/Belgique
Fadama	20	41	Budget national
Tombo Dogo	16	20	PPODR
Lokoko	4,5	18	PGRN
AHA	22	4	Lux Dev
Angoual Bozari	8	16	PPODR
Boy Boyé	2	8	CRS

Site	superficie (ha)	Nbre puits	Partenaires
Yangana	1,5	8	CRS
Makorwa	2	4	SADEL
Dakwara	2	4	CRS
Guéchémé Kouka	2	6	PRODEX
Guéchémé Bayaoua	2	4	PRODEX
Sabon Gari	3	12	CCA
Héré Damtsé	2	2	PRODEX
Total	117	207	

Source : CDA Guéchémé, 2020

En dehors des 14 sites communautaires, il existe une multitude d'exploitations familiales et jardins privés le long de la vallée du dallol avec des tendances de spécialisations dont deux grandes filières : canne à sucre et Moringa.

En ce qui concerne la canne à sucre, l'ONG CANNE, a dressé un inventaire plus ou moins exhaustif de tous les producteurs de la spéculation dans la commune. En mars 2013, on compte environ 800 producteurs répartis dans dix-neuf (19) villages traditionnellement réputés dans le domaine pour une superficie de 957 ha (Fadama, Magori, Sabon Gari, Guiwayé, Tounga Soli, Garin Gao, Guiouli, Choukoura, Landara, Bawada, Touhééré, Toulou, Katamaoua Tombo Dogo, Tapkin Inoua, Gariganga, Guidal, Agoual Sarkin Toudou, Hérédamtsé).

Quant au Moringa, la plupart des producteurs en produisent dans les exploitations et sont regroupés en une union qui n'est pas fonctionnelle.

En matière de sécurité alimentaire, la commune compte onze (11) banques céréalières fonctionnelles.

2.1.4.2. L'élevage

L'élevage est la deuxième activité économique pratiquée par les populations de la commune rurale de Guéchémé. Il représente une source importante de revenus chez les producteurs. D'après les données du Plan du Développement Communal, il ressort que 80% des paysans sont à la fois agriculteurs et éleveurs. Ce taux atteint 95% chez les femmes car l'activité occupe la première place et constitue leur principale épargne.

La commune rurale de Guéchémé dispose d'un cheptel important. Selon l'estimation faite dans le PDC, ce cheptel avoisine les 35 134 UBT, réparti en têtes, par espèce comme suit : bovins 22 725, camelins 990, ovins 27 916, caprins 34 691, asins 3996, équins 210 (c.f. tableau 19 ci-dessous)

Tableau 19 : Effectif Cheptel de Guéchémé

Espèces	Total (têtes)	Total (UBT)
Camelins	990	990
Bovins	28406	22725
Ovins	27916	4187
Caprins	34691	5204
Asins	3996	1998
Equins	210	210
Total		35 314

Source: PDC Guéchémé, mars 2014

a) L'embouche (ovine et bovine)

C'est une activité d'intensification de soins et d'alimentation au son, aux céréales, fourrages, pour garantir l'embonpoint. Elle se pratique dans toute la commune en majorité avec les fonds propres et avec l'appui des partenaires. On distingue

principalement deux types d'embouche. L'embouche bovine pratiquée sous forme traditionnelle, elle est surtout l'apanage des hommes et l'embouche ovine beaucoup plus pratiquées par les femmes, avec plusieurs sources de financement :

1. Fonds propres,
2. Micro crédit,
3. Système de tontine.

Le regain d'intérêt est manifeste chez ces femmes, car elles réclament un renforcement de capacité sur les techniques d'embouche.

b) Infrastructures d'élevage

La commune dispose de quelques infrastructures d'élevage dont :

- ✓ Huit (8) parcs de vaccination : Guéchémé (mauvais état), Lido (trop étroit), Ballam peul, Damana, Bawada, Jammazoubi, Tombo Dogo, Fadama.
- ✓ Neuf puits pastoraux : Toullou, Makorwa, Yangana, Guiwayé peulh, Jammazoubi, Fada peulhn Ballam peulh, Bey-Béyé.
- ✓ Quatre (4) aires d'abattage au niveau des marchés importants : Fadama, Lido, Guéchémé et Boyé-Boyé.
- ✓ Quatre (4) importants marchés de bétail : Fadama (clôturé en barres métalliques), Lido, Boyé-Boyé et Guéchémé.
- ✓ Une étable d'engraissement à Hérédamtsé

c) Les couloirs de passages

Selon les données du PDC, la commune est sillonnée par treize (13) couloirs de passage dont trois (3) internationaux et qui totalisent environ 302 km.

d) Les aires pastorales

La commune dispose de huit (8) aires de pâturage fixes et quarante-trois (43) d'aires rotatives. Cette stratégie d'aires rotatives présente de nombreux avantages tant sur le plan agronomique que pastoral, dont :

- ✓ Le contrôle facile des espèces envahissantes non appréciées,
- ✓ L'amélioration de la fertilité des sols après la rotation,
- ✓ La lutte contre l'érosion éolienne du sol par l'amélioration de la couverture du sol,
- ✓ La diminution des conflits agriculteurs éleveurs,
- ✓ La protection du sol contre l'érosion hydrique (en splash, en griffe et en rigole).

2.1.3.2.3.3 Activités commerciales et artisanales

Le commerce constitue la troisième activité génératrice de revenus pour la population, mais reste en grande partie dominé par l'informel ; ce qui ne facilite pas la perception des taxes, patentes et autres impôts. L'existence des marchés hebdomadaires, ainsi que les marchés frontaliers du Nigéria, constitue un des principaux atouts de la commune rurale de Guéchémé, pour le développement des échanges commerciaux. Les transactions portent surtout sur l'importation des produits manufacturés, des denrées alimentaires, des hydrocarbures et de vêtements, ainsi que l'exportation du bétail sur pied, des sous-produits animaux et certains produits artisanaux.

▪ Les marchés hebdomadaires

La commune compte dix (10) marchés hebdomadaires dont certains sont spécialisés (voir tableau 20).

Tableau 20 : Situation des marchés hebdomadaires

N°	Marché	Jour d'animation	Spécialité
1.	Guéchémé	Mercredi	Céréales et Divers articles

N°	Marché	Jour d'animation	Spécialité
2.	Fadama	Samedi	Bétail, céréales produits maraichers et divers
3.	Boyé-Boyé	Mardi	Bétail, céréales
4.	Lido	Jeudi	Céréales et divers articles
5.	Lokoko	Vendredi	Divers
6.	Bey-Béyé	Dimanche	Céréales et divers
7.	Landara	Lundi	Produits maraichers, céréales et divers
8.	Tombo Dogo	Lundi	Produits maraichers, céréales et divers
9.	Bawada	Samedi	Produits maraichers, céréales et divers
10.	Kanda	Lundi	Céréales et divers

Source: PDC Guéchémé, mars 2014

▪ Dynamisme des transactions

Les activités génératrices de revenus sont largement développées à travers tous les villages. Ainsi, l'inventaire du PDC, fait ressortir des potentialités non négligeables qui entretiennent l'économie locale. Ainsi, la liste des acteurs du marché avec leurs effectifs est présentée dans le tableau 21 ci-dessous.

Tableau 21 : Principales activités économiques secondaires

Type d'activités	Effectif
Bouchers	494
Boulangers	36
Colporteurs	309
Petite restauration	218
Pharmaciens ambulants	213
Tabliers	539
Emboucheurs	5516
Elevage naissant	15811

Source : PDC Guéchémé, mars 2014

Le petit élevage naissant occupe largement la première place en termes des pratiquants car il constitue la principale épargne des populations de tout âge et de tout sexe.

▪ L'artisanat et les petits métiers

La commune est bien garnie en acteurs et actrices de petits métiers avec un total de 33 418 personnes répertoriés, soit l'équivalent de 4474 ménages soutenus. Les dix métiers les plus populaires et qui font drainer assez d'acteurs sont par ordre d'importance : les charretiers, les tresseuses, les vanniers, les maçons, les guérisseurs traditionnels, les coiffeurs traditionnels, les fabricants du savon traditionnels, les vulcanisateurs, les briquetiers.

Ce secteur est, cependant, confronté aux difficultés suivantes :

- La faible organisation des artisans, qui ne favorise pas une meilleure rémunération de leurs efforts ;
- L'insuffisance de formation technique moderne et de marketing ;
- L'insuffisance d'appui financier,
- L'accès sibilité à la matière première

2.1.3.2.3.4 Activités Genre et jeunesse

▪ Activités féminines

La commune rurale de Guéchémé a une population féminine estimée à 60 840 habitants (52%). Ces femmes sont présentes en tous lieux et en tout temps dans les affaires courantes de la commune.

La femme joue un rôle prépondérant dans les travaux domestiques et l'éducation des enfants. Cependant, elle participe de façon active à la gestion de la famille tant sur le plan finance que physique. Il y a de plus en plus une prise de conscience de son rôle dans le développement local à travers les activités suivantes :

- **Activités agricoles** : La majorité des femmes de la commune exercent des activités agricoles. Leurs champs sont pour la plupart des petites portions de terres obtenues soit par héritage, achat, don ou gage ; soit octroyés par les maris. Les principales spéculations sont : le voandzou arachide, oseille, sésame et voandzou.
- **Élevage** : Les femmes pratiquent l'élevage de case (chèvres, brebis et volailles), développent aussi l'embouche ovine pour la plupart.
- **Approvisionnement du marché** : Le marché de Fadama est un marché d'exportation approvisionné par les marchés à bétail de Balleyara, de Moko, de Bagagi, de Dogondoutchi, de Boureimi, les villages environnants et les éleveurs de passage (transhumants). L'approvisionnement du marché se fait par convoi à pied ou par camion. Destination des animaux : Les destinations des animaux achetés au marché de Fadama sont: Nigéria, Mangaizé, Mokko, Gotheye, Douchi, Dosso, etc.

Par rapport à la commercialisation du bétail, les transactions commerciales du bétail qui se faisaient depuis de longues dates avec l'intervention des intermédiaires de vente ou dillali, se passent sans problème sur le marché à bétail. Ces intermédiaires qui se basent sur les prix de vente fixés par les propriétaires des animaux pour engager les discussions sur la vente, sont spécialisés par espèce animale présentée sur le marché bovins, camélins, asins et petits ruminants (ovins et caprins).

Quant aux présentations, il faut souligner qu'au cours de la journée du samedi 7 décembre, les transactions ont porté sur les présentations et ventes d'animaux présentées dans le tableau 22 suivant.

Tableau 22 : Présentations et ventes des animaux sur le marché de Fadama du 07/12/2019

		Bovins	Ovins	Caprins	camélins	Asins	Total
Présentations	Têtes	684	415	348	4	8	1 459
	UBT	547	62	52	4	4	670
Ventes	Têtes	291	186	267	0	8	752
	% ventes	43%	45%	77%	0%	100%	52%

Source: Cellule d'Intervention de Base (CIB) Fadama, 2019

Les animaux vendus sont acheminés vers le Nigeria et Dosso, Niamey et Boureimi au Niger. En cas de mévente, les éleveurs (agro-pasteurs pasteurs) retournent au village avec leurs animaux jusqu'au prochain marché hebdomadaire de Fadama. Par contre, les revendeurs dirigent les animaux non vendus vers les marchés environnants notamment Boureimi et Aholé.

Les transactions sont toujours faites avec l'intervention des intermédiaires de vente. Ces derniers sont spécialisés par espèce. Dans tous les cas, la vente n'est conclue qu'avec l'accord du propriétaire de l'animal. Les acheteurs sont soit des bouchers, soit des marchands de bétail, soit des individus qui se procurent 1 à 2 têtes de bétail pour des abattages familiaux. Il n'y a pas de femmes ni de filles dans cette activité d'intermédiation qui requiert une longue expérience dans la filière bétail.

On a pu dénombrer au moins cinquante (50) intermédiaires dont 20 pour les gros ruminants et le reste pour les petits ruminants. Seuls les hommes âgés exercent cette activité, aucune femme et aucun jeune homme ne l'exerce.

Les transporteurs/Dockers/Convoyeurs sont des hommes et des jeunes garçons qui s'occupent du chargement et déchargement et du transport du bétail.

Les responsables des parkings sont des hommes et des jeunes garçons qui s'occupent de la garde du troupeau et de l'organisation du marché à bétail pour éviter l'anarchie. Un transporteur gros ruminants venu de Niamey nous explique qu'il est régulier sur le marché de Fadama, sauf pendant la saison de pluie à cause de l'état de la route très dégradée. Il fait transporter jusqu'à 30 bovins par marché ; il y a d'autres transporteurs en dehors de lui qui chargent également pour Niamey et d'autres destinations comme le Nigéria. Le nombre de transporteurs sur le marché de Fadama est estimé à 20 en moyenne et 35 convoyeurs.

- **Le petit commerce** : Il faut souligner l'intérêt primordial que les femmes accordent au petit commerce dans la commune de Guéchémé du fait de la présence de nombreux pools d'attraction (marchés). Plusieurs activités spécifiques aux femmes sont inventoriées. Il s'agit principalement de :
 - ✓ La petite restauration (beignets, galettes, boule, le lait caillé) avec plus de 200 actrices recensées par le PDC lors du diagnostic participatif,
 - ✓ Vente des condiments dans les grands centres et les marchés ;
 - ✓ L'extraction d'huile d'arachide avec plus de 350 femmes en période d'abondance de matière première sur le marché (novembre-janvier). L'activité est suspendue pendant les périodes de cherté de l'arachide au profit d'autres plus rémunératrices telle que la petite restauration ou la vente du lait caillé,
 - ✓ La fabrication du savon et de la pommade. C'est une activité qui prend de plus en plus d'importance dans la commune avec le groupement de Lido spécialisé dans la fabrication des cosmétiques à base du beurre du karité.
- **L'artisanat** est moins développé et concerne la confection des nattes, vans, etc,
- **Les travaux ménagers** : ces travaux se résument en corvée d'eau et bois, battage mil, pilage, cuisine, lessive, balayage, ...
- **Activités de prestations de service** : il s'agit principalement de la tresse. Au total 561 tresseuses ont été inventoriées dans la commune. Mais le revenu que l'activité procure aux femmes est très limité du fait des relations sociales privilégiées avec les clientes (amies, parentes, etc.).

Ces activités combinées aux tâches quotidiennes régaliennes, alourdissent le calendrier des femmes déjà surchargé plus particulièrement pendant la période des travaux champêtres.

Cependant, ces femmes sont confrontées à des difficultés dans l'exercice de leurs activités dont, entre autres :

- Cherté des matières premières pour le petit commerce,
- Manque de formation technique pour la plupart des activités,
- Eloignement des centres d'approvisionnement en matières premières,
- Faiblesse de capital,
- Difficultés d'accès à la terre
- Surcharge du calendrier,
- Méconnaissance des droits des femmes, etc.

2.1.3.2.3.5 Activités des jeunes

Les jeunes sont souvent sous l'autorité des parents même après leur mariage. Leurs activités s'intègrent dans la recherche du bien-être de toute la famille. Ils représentent la principale main d'œuvre pendant les travaux champêtres. Ils exercent des activités génératrices de revenus : confection des briques, transport avec charrettes, commerce bétail, petit commerce, taxi moto, embouche, vidéo clubs, ...

La plupart des jeunes (environ 70% selon le PDC) partent en exode à la fin des travaux champêtres. Les revenus tirés de ces activités et de l'exode rentrent dans l'atténuation de l'insécurité alimentaire, la satisfaction des besoins vitaux de la famille, mariage, achat des champs, motos, bétail, engrais,

En matière **des Sports et de la culture**, il n'existe pas d'infrastructures sportives et culturelles. Le sport se joue sur des places publiques ou dans les cours des écoles. Néanmoins, il existe une place réservée pour la maison des jeunes et de la culture à Guéchémé, mais qui n'est pas encore construite.

2.1.4.3. SITE DE TANDA

2.1.4.3.1. Localisation

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à 500 m au SUD de la MAIRIE de TANDA et environ à 7Km au NORD du village de Tondika. C'est un site à vocation agricole. Il est à proximité de l'agglomération et est délimité par les coordonnées géographiques ci-après (tableau 23 ci-dessous). Aussi, une représentation sur google earth du site de marché est illustrée par la figure 41. Le site s'étend sur 3 champs bordés par une voie sablonneuse à l'EST, et par d'autres champs sur les autres côtés.

Tableau 23 : Les coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Tanda

	POINT 1	POINT 2	POINT 3	POINT 4	POINT 5	POINT 6
Latitude	11°58'49.28"N	11°58'48.58"N	11°58'47.79"N	11°58'42.66"N	11°58'42.54"N	11°58'43.53"N
Longitude	3°19'6.18"E	3°19'3.44"E	3°19'0.13"E	3°19'0.91"E	3°19'3.13"E	3°19'7.43"E



Figure 41 : Représentation sur google earth du site du marché de Tanda

2.1.4.3.2. Caractéristiques biophysiques

SOLS

On rencontre trois types de sols dont les sols argileux localisés dans les bas-fonds. Les sols sablo – argileux sur les plateaux favorables aux cultures d'arachide, de sésame, de haricots de sorgho rouge. On rencontre également un sol purement sableux et peu exploité (photo 9).



Photo 9 : Aperçu du sol de site de Tanda

La figure 42 ci-dessous présente la situation d'occupation des sols dans la zone du projet.

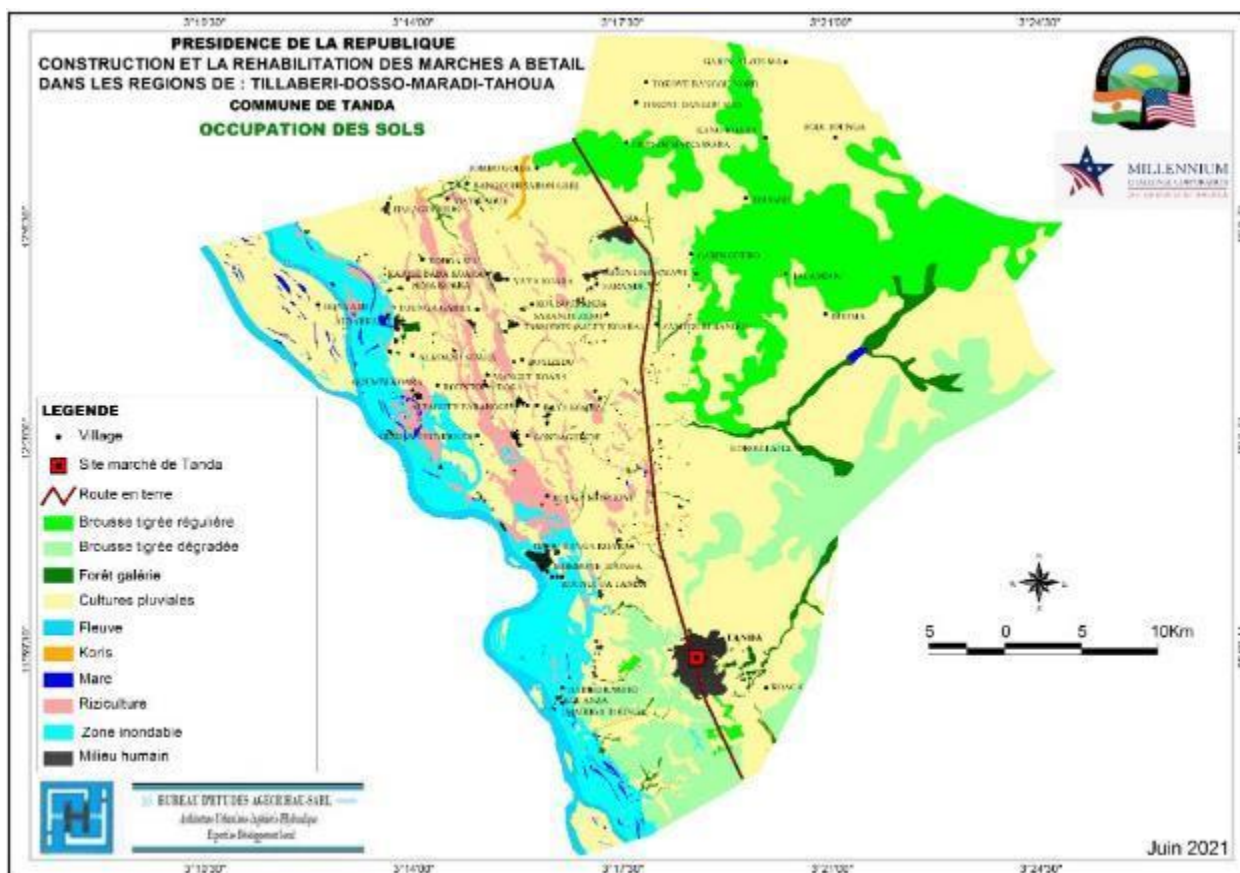


Figure 42 : Occupation des sols de Tanda, Agerchau, juin 2021

RELIEF

La zone d'étude se caractérise par un relief constitué de trois niveaux à savoir :

- ✓ Le premier niveau est à une altitude de 240 à 250 m et présente une surface plane recouverte par une cuirasse ferrugineuse et de sable

- ✓ Le deuxième niveau situé plus bas et légèrement ondulé à cause d'un épais recouvrement sableux surplombe les Dallols
- ✓ Le fond des Dallols constitue le dernier niveau. Il se présente comme une plaine large de 5 à 10 km voire plus. Elle est ondulée par la présence de petites accumulations sableuses et de cuvettes allongées occupées par de petites mares semi-permanentes et des mares permanentes alimentées par les eaux de pluies mais aussi du fait de l'affleurement de la nappe.

Dans la partie concernée par les travaux, le site se situe sur un plateau sablonneux.

GEOLOGIE

La géologie de la zone d'étude est caractérisée par les formations géologiques du socle cristallin. Les ressources en eau sont renfermées principalement dans l'aquifère discontinu du socle et dans les alluvions du Dallol Maouri et de la vallée du fleuve.

Il s'agit de :

- Continental Hamadien
- Continental Terminal 1
- Continental Terminal 3
- Dépôts alluviaux actuels

HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Pour les ressources en eau de surface, elles comprennent le fleuve qui traverse la zone à travers la commune de Tanda concernée par le présent projet, des plans d'eau, des mares permanentes et semi permanentes. Ces mares sont riches en ressources halieutiques, fauniques et fougères et sont utilisées aussi bien pour la pêche, les cultures maraîchères que pour l'élevage. La photo 10 ci-dessous illustre le type des ressources en eau de surface présente dans la zone du sous projet.



Photo 10 : Plan d'eau à Tanda

En termes des ressources en eau souterraines, la zone est constituée des eaux souterraines ayant des profondeurs variables selon les positions géographiques. Elles sont constituées du dallol parsemé de nappes affleurantes et constituent un important capital productif pour toute la zone.

Au niveau de la zone de sous projet, l'hydrologie est marquée par la présence des bassins versants importants et des koris qui bordent le village. Sur le site de marché à bétail de Tanda, il n'existe aucun point d'eau à côté comme le montre la figure 43 ci-dessous.

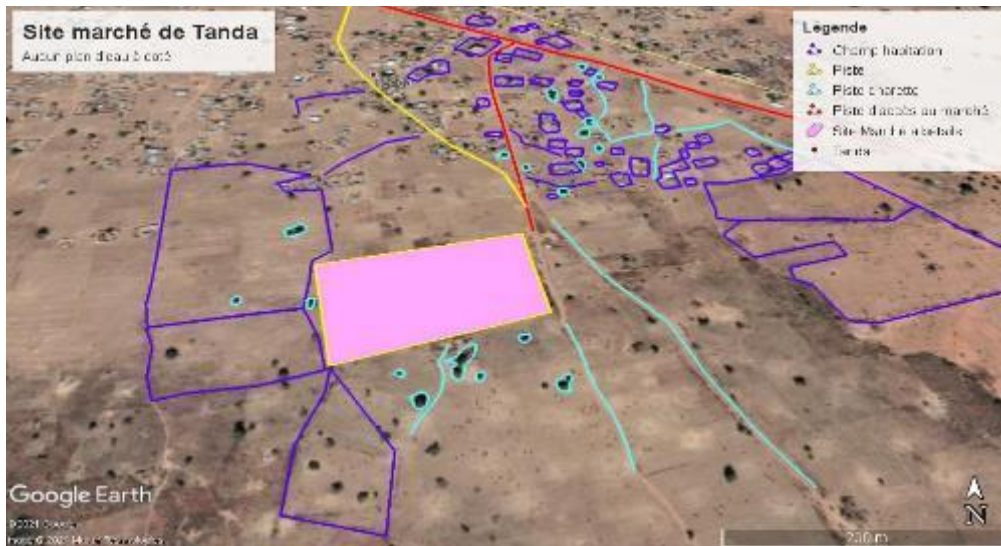


Figure 43 : Image illustrant l'inexistence d'un point d'eau à côté du site de MàB de Tanda, Agechrau, 2022, GOOGLE EARTH

L'approvisionnement en eau du village de Tanda est assuré par plusieurs systèmes d'adduction d'eau. La principale source d'approvisionnement en eau est composée d'une mini AEP, disposant d'un réservoir de 40 m³, situé à environ 1,2 km du site du nouveau marché. Le forage qui alimente ce réservoir est situé à environ 3,4 km de ce dernier et à 3 km du site du nouveau marché. En plus de ce principal système, il existe 7 PMH, dont aucun n'est opérationnels, 3 puits cimentés, tous opérationnels et plus d'une centaine de puits traditionnels dans les ménages.

Les besoins en eau de la population actuelle, du village de Tanda, sur la base des indications de PROSEHA (20 litres par jour et par habitant), sont évalués à environ 254.80 m³/jour. Ces besoins pourraient être largement couverts par la mini AEP avec son débit d'exploitation (des équipements d'exhaure actuel) qui est d'environ 32 m³/h. Il est à noter qu'avec le nouveau marché à bétail, les besoins du village pourront s'accroître.

Les ouvrages d'approvisionnement en eau du village de Tanda se composent de :

- 1 forage, la mini-AEP, réalisé en 2011, qui capte les fractures du socle cristallin, est réalisé à plus de 2 km du village. L'implantation a été effectuée sur la base de prospection géophysique. Il correspond au seul point favorable détecté par la géophysique après 2 tentatives d'étude géophysique vouées à l'échec, dans le rayon prospecté. Ceci explique son éloignement par rapport au village et au réservoir. Le forage de la mini-AEP est situé à une distance de 2800 m du site de marché à bétail.

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- 7 PMH et 3 PC qui captent la nappe alluvionnaire à une dizaine de mètres et le niveau statique moyen se situe à 6,7 mètres. Les deux PMH les plus proches du site se trouvent respectivement à 1000 m et 1350 m de distance par rapport au site du marché.

Concernant la qualité des eaux, l'eau distribuée par la mini-AEP a un bon goût, elle est claire et ne contient pas de sable. Les paramètres physiques de cette eau mesurés in situ sont : pH = 9,7 ; T = 32,8°C et CE = 90 µS/cm. Les puits présentent des valeurs moyennes qui sont : pH = 9,75, T = 31°C et CE = 490 µS/cm. Le PH est d'une valeur légèrement supérieure à la norme de l'OMS qui est de, 5 comme le montre le tableau 24 ci-dessous.

Tableau 24 : Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ

Sites	Type d'installation	pH (unités pH)	T (°C)	Conductivité Électrique (CE) (µS/cm)	Observations en date de février 2020
Marché de Tanda	mini-AEP	9,7	32,8	90	Eau claire, sans sable, bon goût
	Puits	9,75	31	490	Eau claire, sans sable, bon goût
Normes OMS 2008		6,5 – 8,5	22 - 25	1000 à 20°C	

Enquête terrain, février 2020

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les figures 44 et 45 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les différentes strates géologiques traversées.

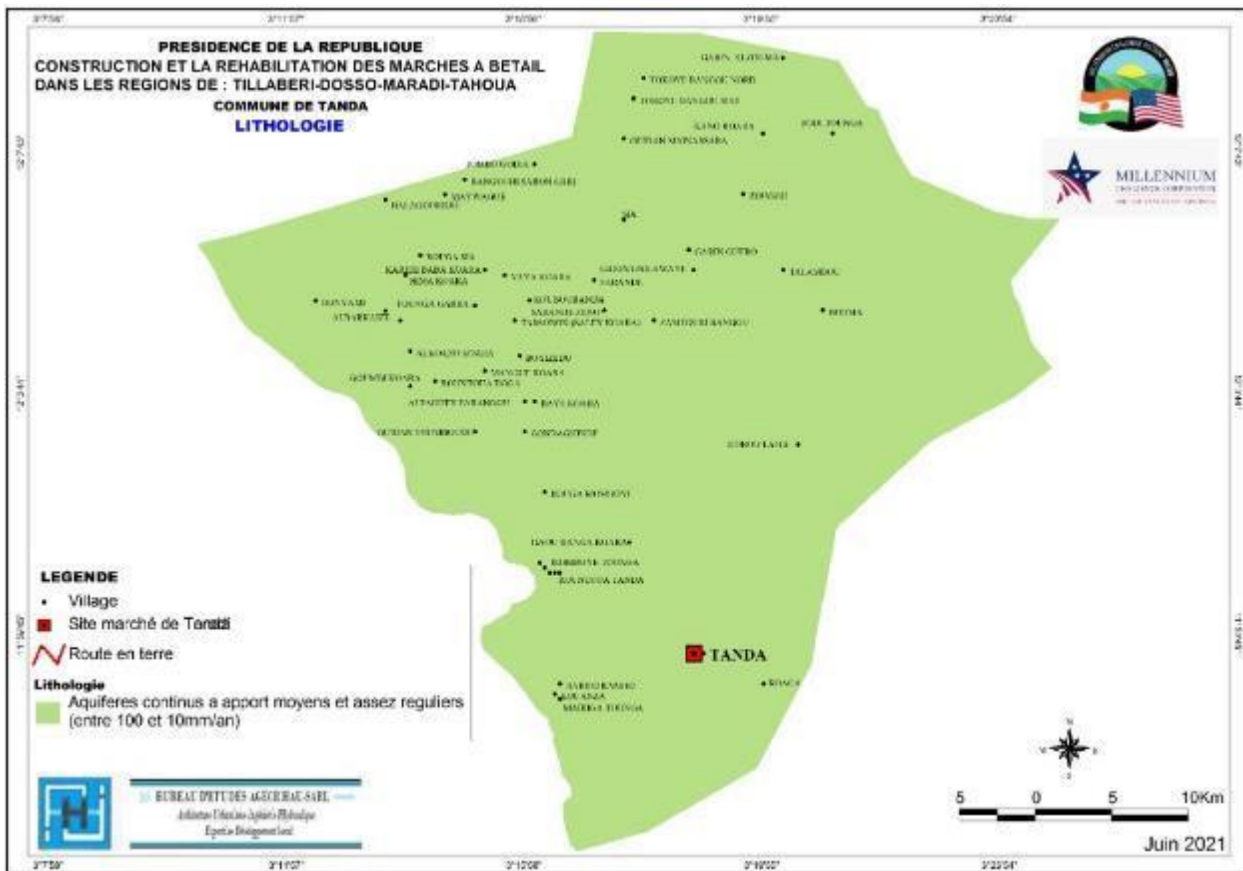


Figure 44 : Carte Lithologique de la commune de Tanda, Agèrhau, juin 2021

Les formations géologiques rencontrées de bas en haut sont les suivantes :

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- ✓ le socle (Précambrien inférieur) rencontré entre 300 m et 350 m de profondeur constitué des formations métamorphiques, à savoir les schistes cristallisés et les gneiss ;
- ✓ le Continental Hamadien (CH), constitué de grès argileux, surmontés de sables grossiers rencontrés entre 30 et 35 m de profondeur ;
- ✓ le Paléocène constitué par une série de marnes blanches d'une dizaine de mètres de profondeur ;
- ✓ le Continental Terminal (CT), subdivisé en trois niveaux :
 - CT1 : série inférieure sidérolitique à argiles ferrugineuses et grès à oolithes ;
 - CT2 : série moyenne constituée de sable fins à moyens avec des niveaux silteux ou grossiers et des horizons riches en lignite ;
 - CT3 : série supérieure des grès ferrugineux à pavage discontinu de cuirasse latéritique.
- ✓ Dans la vallée, le Continental Terminal est recouvert d'alluvions récentes à savoir les sables tourbeux, les sables jaunes et les sols argilo-humifères correspondant aux dépôts quaternaires du Dallol Maouri.

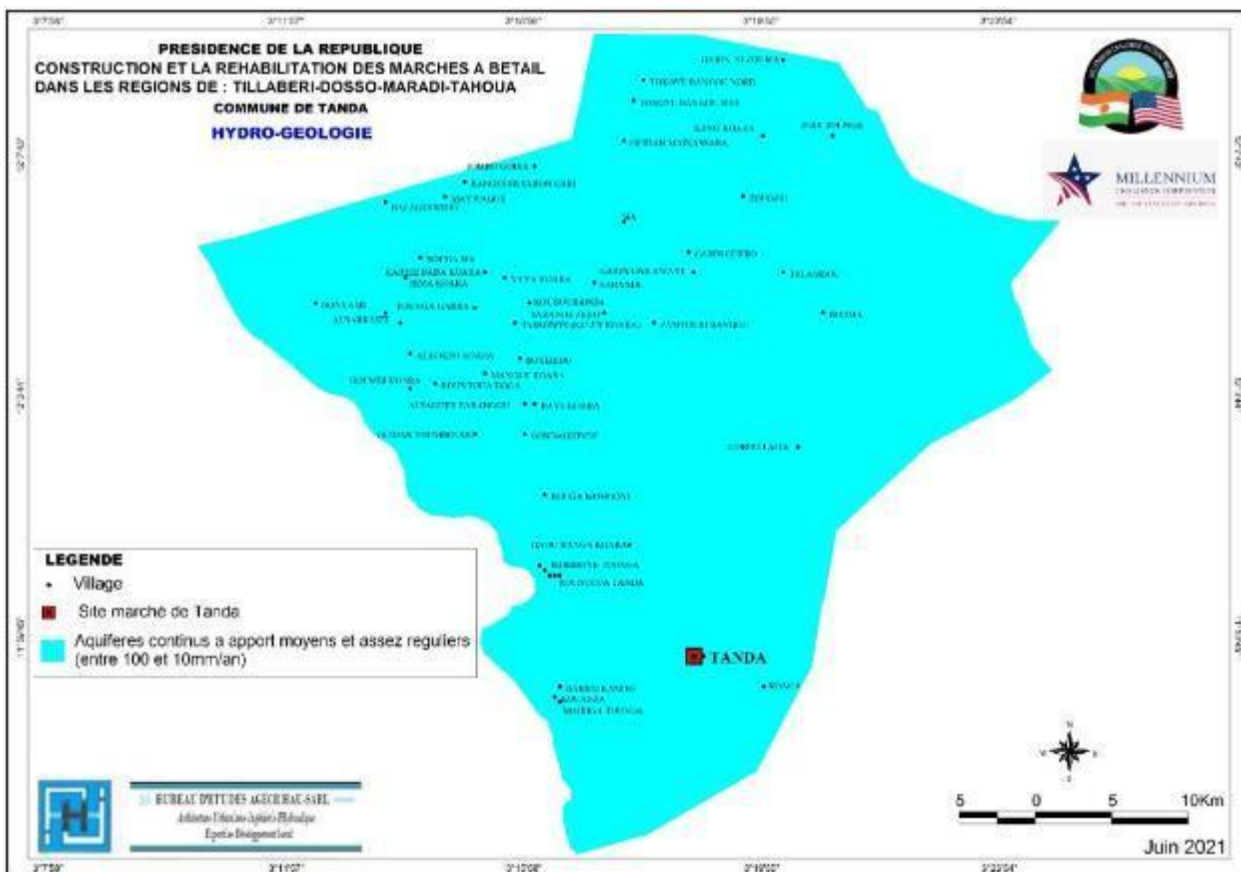


Figure 45 : Carte hydrogéologique de la commune de Tanda, Agcherhau, juin 2021

Dans le cadre de ce projet, l'approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le système autonome d'approvisionnement du marché constitué d'un forage qui devra être implanté sur le site du marché, des équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d'un réservoir (château d'eau) pour assurer la sécurisation de la distribution et des infrastructures de distribution (réseau et points de desserte).

CLIMAT

La zone du sous projet appartient à la zone inter tropicale avec un climat de sahélo soudanien (tropical, chaud et sec) caractérisé par trois saisons :

- ✓ une saison pluvieuse d'Avril à septembre ;
- ✓ une saison froide et sèche d'Octobre à Février ; et
- ✓ une saison sèche et chaude de Mars à Avril.

Concernant les précipitations, la commune de Tanda fait partie de la portion la plus arrosée du pays (Gaya), avec une moyenne pluviométrique de l'ordre de 800 mm/an sur 70 jours de pluie par an.

Quant aux températures, elles sont relativement élevées. Elles varient entre 25°C en janvier et 40°C en Avril avec une moyenne annuelle sur le département de 29 °C.

VEGETATION

La végétation de la zone est une savane arborée principalement constituée de, *Ziziphus mauritania*, *Tamarindus indica*, *Prosopis africana*, *Guera senegalensis*, *Combretum glutinosum*, *Faidherbia albida*, *Anona senegalensis*, *Hyphaene theibaica*, *Borassus aethiopum*, *Combretum glutinosum*, *Balanites aegyptiaca*, *Azadirachta indica*, *Acacia nilotica*, *Guera senegalensis*, *Boscia senegalensis*, *Acacia seyal*, *Acacia senegal*, *Combretum micranthum*.

Les caractéristiques de la végétation observée sur le site sont présentées dans la photo 11 et au tableau 25 ci-dessous.



Photo 11 : Type de végétation sur le site du MàB de Tanda

Tableau 25 : Situation des espèces floristique du site de Tanda

Espèces végétales présentes sur le terrain	Nom scientifique	Nombre d'espece	Classe de protection
	<i>Lannea Fruiticosa</i>	2	Non déterminé
	<i>Combretum glutinosum</i>	7	Non déterminé
	<i>Ficus sycomorus</i>	1	Non déterminé
	<i>Prosopis africana</i>	5	A
Total	15 pieds d'arbres		

Source : Rapport Verification Terrain et Audiences Publiques (Mai 2022)

FAUNE

La faune était jadis riche et variée surtout dans les parties humides qui s'étendent tout le long du fleuve au niveau de la zone d'étude. Les espèces les plus observées sont la girafe (*Giraffa Camelopardalis peralta*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) dans le fleuve Niger, le phacochère (*Phacochoerus africanus*), le Guib Harnaché (*Tragelaphus scriptus scriptus*), le Céphalophe de grimm (*Sylvicapra grimmia*), l'écureuil (*Xerus erythropus*), le hérisson (*Erinaceus albiventris*), le Chacal (*Canis aureus*), le lièvre (*Lepus capensis*) et la chauve-souris (*Eidolon helvum*).

Dans cette zone, la faune aviaire s'observe aussi bien au niveau des mares, des brousses tigrées et savanes situées dans la RPFD. Les principales espèces appartiennent aux familles : d'Anatidae (*Dendrocygna viduata* ou dendrocyste veuf), Ardeidae (*Ardeola ibis* ou heron garde bœuf, *Ptilostomus afer* ou piac piac, *Ardea cinera* ou heron cendré, *Ardea melanocephala* ou héron melanocéphale) charadriidae (*Vanellus spinosus* ou vanneau armé, *Vanellus tectus* ou vanneau à tête noire, *Himantopus himantopus* ou échasse blanche, *Tringa glareola* ou Chevalier sylvain), de Columbidae (*Columba guinea* ou pigeon de guinée, *Streptopelia senegalensis* ou pigeon maillée) de Numididae (*Numida meleagris* ou pintade sauvage), Upupidae (*Tochus erythrorhynchus* ou petit calao à bec rouge), (*Tochus nasutus* ou petit à bec noir) et Sturnidae (*Lamprotornis pulcher* l'étourneau à ventre roux). Cette faune est menacée par le braconnage.

Quant à la faune aquatique, les principales espèces de poissons rencontrées dans les mares du dallo Bosso (Réserve partielle de faune de Dosso) appartiennent aux familles de Mormyridae (*Mormyrus rume*, *Marcusenius cyprinoides*, *Hyperopisus bebe occidentalis* et *Hippopotamyrus pictus*), Clariidae (*Clarias anguillaris*, *Heterobranchus bidorsalis*, *Clarias gariepinus*) characidae (*Brycinus macrolepidatus*, *Alestes dentex*), Cichlidae (*Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus* et *Tillapia zillii*) Distichodontidae (*Distichodus rostratus*, *Distichodus engycephalus*).

On rencontre également des batraciens notamment le crapaud panthère (*Bufo regularis*), des reptiles (le crocodile (*Crocodilus niloticus*), la tortue aquatique (*Pelomedusa subrufa*) le Varan du nil (*Varanus niloticus*), le Python de sebae (*Python sebae*). Les principales menaces et pressions qui pèsent sur cette faune sont le braconnage, la chasse collective mal organisée, la pression du front agricole, la dégradation de l'habitat (coupe abusive du bois de feu et de service) ainsi que le changement climatique.

2.1.4.3.3. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Tanda

2.1.4.3.3.1. Population et organisations sociales

La population de la Commune Rurale de Tanda est estimée à 49 973 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H 2012). La répartition par sexe est de 24 761 hommes et 25 212 femmes. Trois groupes ethniques sont présents dans la Commune Rurale de Tanda, il s'agit par ordre d'importance numérique des Tchanga, des Peuls et les touaregs. Les langues couramment parlées dans cette Commune sont le Haoussa en majorité, le Zarma, le Peulh et le Tamasheq. Plus de 70 % des jeunes de 18 à 45 ans de tous les groupes ethniques pratiquent l'exode vers les pays maghrébins (Libye) et les pays côtiers de l'Afrique de l'ouest (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin) et du centre (Cameroun et Gabon).

La Commune compte trente-cinq (35) villages administratifs et tribus peulh, 67 hameaux et 5 campements. Elle couvre une superficie de 342 km², soit 8,45% de la superficie totale du Département et 35,04% du canton de Gaya.

En termes d'organisations sociales, il faut noter l'organisation traditionnelle des villages ayant à leur tête des chefs de village. Dans les villages de la Commune Rurale de Tanda, il y a plusieurs structures socioprofessionnelles dont des

groupements féminins, des coopératives et unions des coopératives, des comités de gestion des établissements scolaires (COGES), des comités de gestion de santé, plusieurs comités de gestion des points d'eau. Même si elles ne sont pas toutes fonctionnelles, ces structures sont assimilées à des structures de la société civile à l'échelle de la Commune.

2.1.4.3.3.2. Caractéristiques socioéconomiques

L'économie de la Commune Rurale de Tanda repose essentiellement sur la pratique des activités agricoles, pastorales et commerciales.

- *Activités agricoles*

L'agriculture constitue la première activité économique de la population de la Commune Rurale de Tanda. Cette activité confère à la Commune son caractère de commune agricole. Elle emploie également la quasi-totalité de la population, pourvoie la grande partie du cash et produit l'alimentation de base pour les populations.

Les principales cultures pratiquées en saison de pluies sont le mil, le sorgho, le niébé et l'arachide. En saison sèche c'est le maraîchage et les cultures de décrue qui sont pratiquées avec des cultures comme les légumes (oignon, tomate, chou, laitue). L'arboriculture fruitière est pratiquée dans les jardins et le long du fleuve avec des arbres fruitiers comme le manguier, le citronnier et le goyavier.

Cependant, la capacité de ce secteur productif à nourrir une population croissante est en baisse continue. C'est pourquoi, fort de ces constats, le PDC a jugé indispensable de considérer l'appui à ce secteur comme axe stratégique de développement. Il cherche donc à assurer une sécurité alimentaire à la population.

- *L'élevage*

L'élevage constitue la seconde activité économique de la Commune Rurale de Tanda. Cette activité confère à la Commune son caractère de commune pastorale. Il emploie également la quasi-totalité de la population, pourvoie la grande partie du cash et produit l'alimentation de base pour les populations.

Les systèmes d'élevage sont de types semi – intensif et intensif qui sont pratiqués avec les espèces animales suivantes : ovins, caprins et bovins. La volaille est également élevée particulièrement par les femmes. Cependant, cette activité est caractérisée par une baisse progressive des capacités productives des espèces animales pour des raisons de réduction quantitative et qualitative des pâturages, de rétrécissement des aires de pâturage et la fréquence des maladies animales.

Le marché de bétail de Tanda est approvisionné par les marchés de Ouna, Djénné (Bénin), Karima ma (Bénin), Awey-yara (Tanda), Gorou-yéno (Tanda), Abarché Koira (Tanda), Sabon Rigia (Tanda), Talambou (Tanda) et Gaya (de temps à temps).

En effet, les animaux vendus sont convoyés vers le Bénin, au Nigéria, à Gaya et parfois à Bella. Par ailleurs, en cas de mévente, certains éleveurs retournent au village avec leurs animaux et cela jusqu' au prochain jour de marché. Les autres par contre, conduisent leurs animaux au niveau des marchés de bétail de Gaya ou de Djénné (Bénin).

En règle générale, les éleveurs confient leurs animaux aux intermédiaires pour la vente. Les transactions enregistrées le jour de l'animation du marché, ont porté sur les présentations et ventes d'animaux comme indiqué dans le tableau 26 ci-dessous.

Tableau 26 : Présentations et ventes des animaux sur le marché à bétails de Tanda

		Bovins	Ovins	Caprins	Total
Présentations	Têtes	276	131	113	520
	UBT	221	20	17	258
Ventes	Têtes	142	55	102	299
	%	51%	42%	90%	58%

Source: Service communal de l'élevage de Tanda, 2020

Les animaux vendus sont acheminés vers le Nigeria, le Benin, Dosso, Niamey, Boureimi au Niger, etc. En cas de mévente, les éleveurs (agro-pasteurs pasteurs) retournent au village avec leurs animaux jusqu' au prochain marché hebdomadaire. Par contre, les revendeurs dirigent les animaux non vendus vers les marchés environnants notamment.

Quant aux transactions, elles sont toujours faites avec l'intervention des intermédiaires de vente. Ces derniers sont spécialisés par espèce. Dans tous les cas, la vente n'est conclue qu'avec l'accord du propriétaire de l'animal. Les acheteurs sont soit des bouchers, soit des marchands de bétail, soit des individus qui se procurent 1 à 2 têtes de bétail pour des abattages familiaux. Il n'y a pas de femmes ni de filles dans cette activité d'intermédiation qui requiert une longue expérience dans la filière bétail.

Il a été dénombré au moins une quarantaine (40) intermédiaires dont la moitié pour les gros ruminants et le reste pour les petits ruminants. Seuls les hommes âgés exercent cette activité, aucune femme n'exerce ce métier cependant on trouve quelques jeunes au-delà de 15 ans parmi les intermédiaires de vente.

Les acheteurs sont les bouchers : Chevillards ou bouchers grossistes et les bouchers abattants-détaillants, les emboucheurs et les revendeurs et les acheteurs pour abattages familiaux.

Les acheteurs grossistes viennent de l'extérieur ou d'autres horizons du Niger. Le circuit de commercialisation concerne les échanges intercommunaux et les échanges avec les pays voisins à savoir le Bénin et le Nigéria.

La vente des aliments bétail (son, foin et les autres herbes) est pratiquée par les jeunes hommes. Le fourrage composé de fane de niébé et de bourgou est disponible sur le marché. Les aliments complémentaires (son de mil vendu par les femmes, son de blé emmené par les commerçants de Kamba du Nigeria) sont également disponibles sur le marché. Les petites filles, ravitaillent le marché de bétail en eau qu'elles vendent. Il faut préciser que ce sont les propriétaires d'animaux qui prennent en charge l'alimentation et l'abreuvement de leurs animaux.

Ainsi, en ce qui concerne la santé animale, l'agent vétérinaire communal s'occupe des soins et des vaccinations des animaux. Les produits sont vendus dans le marché par les commerçants venus du Nigeria.

Les transporteurs/Dockers/Convoyeurs sont des hommes et des jeunes garçons qui s'occupent du chargement et déchargement et du transport du bétail. On ne trouve aucune femme dans cette activité.

Les responsables des parkings sont des hommes et des jeunes garçons qui s'occupent de la garde du troupeau et de l'organisation dans le marché à bétail pour éviter l'anarchie. L'actuel marché n'est pas clôturé occasionnant plusieurs vols de bétail.

Le convoyage des animaux se fait à pied, en charrettes en camions, parfois en moto (petits ruminants). Les animaux provenant de Djénné et Karimama (Bénin) sont convoyés par pirogue jusqu'à Ouna puis à pied jusqu' à Tanda.

- Pêche

Dans cette, les principales espèces de poissons rencontrées dans les mares du dallos Bosso, appartiennent aux familles de Mormyridae (*Mormyrus rume*, *Marcusenius cyprinoides*, *Hyperopisus bebe occidentalis* et *Hippopotamyrus pictus*), Clariidae (*Clarias anguillaris*, *Heterobranchus bidorsalis*, *Clarias gariepinus*) characidae (*Brycinus macrolepidatus*, *Alestes dentex*), Cichlidae (*Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus* et *Tilapia zillii*) Distichodontidae (*Distichodus rostratus*, *Distichodus engycephalus*).

En effet, la pêche constitue une des activités socio-économiques importante dans la zone du projet. Elle est pratiquée essentiellement sur le fleuve Niger, ses affluents et dans les mares. Elle est exercée de façon traditionnelle. Plusieurs espèces sont rencontrées à savoir le *Tilapia* spp, *Clarias* spp, *Mormyrus* spp, *Citharinus citharus*, *Clarotes laticeps*, *Eutropius niloticus*, *Schilbemystus*, *Lates niloticus*, *Gymnarchus niloticus* etc (*Rapport sur l'Etat initial .de la Route RN35, Janvier 2019*).

- Le commerce, le transport et l'artisanat

Ce sont des activités moins importantes. En effet, le commerce se pratique essentiellement au niveau des marchés de Gaya et Tara. Les gros villages disposent également des boutiquiers, des tabliers et des femmes exerçant le petit commerce. La principale contrainte du commerce/transport est l'insuffisance des pistes de desserte sur le territoire de la commune. Les commerçants/transporteurs utilisent des pistes rurales difficilement praticables en saison de pluie.

L'artisanat est très peu développé. Les activités artisanales sont surtout traditionnelles et se limitent à la poterie, la vannerie, le tissage et la forge par ordre d'importance.

- **Rôle économique de la femme**

Les femmes constituent la majeure partie de la population de la commune et jouent un rôle important dans l'économie locale. Cependant, leur contribution au développement est difficilement perceptible bien qu'elles travaillent plus de 19 heures par jour. Comme ailleurs, les femmes et les hommes ont des rôles différents. Dans l'agriculture, les femmes accompagnent le plus souvent leurs maris, même si elles ont des lopins de terre. Elles pratiquent aussi l'élevage de petits ruminants, les gros ruminants étant du ressort des hommes. Les activités non économiques les occupent le plus et leurs conditions de vie sont aussi précaires de ce fait. Pour réduire leur vulnérabilité et améliorer leur revenu, il est important de mettre en place des activités permettant non seulement d'alléger leurs tâches mais aussi de promouvoir leur bien-être. Ceci garantira et augmentera la participation de ces femmes dans l'effort du développement de la commune.

Pour promouvoir les activités de femmes et des jeunes, il faudra créer les conditions pour assurer la promotion des femmes et des jeunes à travers la création des activités génératrices des revenus.

- Les activités de jeunes

Les jeunes sont le plus souvent occupés par l'exode saisonnier pendant la saison sèche. Pendant la saison des pluies, ils travaillent généralement dans le champ familial (Gandou en hausa). Mais de plus en plus avec la division sociale du travail et la création des nouveaux métiers, ils s'y adonnent, comme le taxi-moto, la réparation des téléphones portables.

2.1.4.4. SITE DE KARGUI BANGOU

2.1.4.4.1. Localisation

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à Moussa Kouro Koira (hameau rattaché à Karguibangou) à environ 1 km de Karguibangou. Il longe la RN1 côté NORD. Ce site se trouve à 1.5 km environ du marché actuel de Karguibangou. 7 Km le sépare de Bolbol à l'EST et 6 Km le séparent du village de Tourobon à l'OUEST. C'est un site à vocation agricole. Il est en dehors de l'agglomération et est délimité par les coordonnées géographiques (prises au GPS) ci-après (voir tableau 27 ci-dessous). Aussi, une représentation sur Google Earth du site de marché est illustrée par la figure 46.

Tableau 27 : Coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Karguibangou

	POINT 1	POINT 2	POINT 3	POINT 4
Latitude	12°57'30.82"N	12°57'25.11"N	12°57'22.27"N	12°57'27.99"N
Longitude	3°30'5.48"E	3°30'8.70"E	3°30'2.71"E	3°29'59.53"E



Figure 46 : Représentation sur google earth du site du marché de Karguibangou, Agecrhau, 2022, GOOGLE EARTH

2.1.3.4.2 Caractéristiques biophysiques

SOLS

Les sols sont essentiellement composés de sols de plateaux, de sols sablonneux et des vallées du dallols Maouri, ainsi que des sols hydro morphes.

Le sol du site est sablonneux.

La figure 47 ci-dessous présente la situation d'occupation des sols dans la zone du projet.



Figure 47 : Occupation des sols de Karguibangou, Agechrhau, juin 2021

RELIEF

Il est essentiellement composé de plateaux entrecoupés de bas-fonds. Dans ces bas-fonds la profondeur de la nappe phréatique avoisine les 18 m dans beaucoup de localités.

Cette profondeur est à la limite des normes requises pour aménager et exploiter ces bas-fonds par les membres des communautés pour les cultures maraîchères. Des terres de glacié érodées par l'érosion ont été signalées dans le terroir de plusieurs villages.

Le site se situe sur un versant sablonneux à pente forte et accidenté sur toute la superficie. On observe également des ravins en formation résultant du ruissellement des eaux collectées.

GEOLOGIE

La géologie de la zone du sous projet est composée de :

- Continental Hamadien (CH)
- Continental Terminale (CT3),
- Quaternaire.

HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Le nombre des mares permanentes (celle de Lolo dans la forêt de Tounga) et semi permanente est faible. Ainsi on note une occupation spatiale parcimonieuse à travers le territoire communal. Elles sont dans leur ensemble exposées à l'ensablement favorisé par les koris et les eaux de ruissèlement du lit des anciens Dallols.

L'approvisionnement en eau du village de Kargui Bongou est assuré par plusieurs systèmes d'approvisionnement en eau potable. La principale source d'approvisionnement est composée de 2 mini AEP, avec un réservoir de 10 m³ chacun. Le premier F₁ est situé à moins de 150 mètre du premier site du nouveau marché et le deuxième F₂ à environ 650 m. En plus de ces principaux systèmes, il existe 2 PMH ; 1 poste d'eau autonome privé ; 2 puits cimentés de profondeur moyenne de 18 m chacun et un forage artésien (260 m de profondeur) abandonné pour la consommation à cause de son goût salé.

Les besoins en eau de la population actuelle, du village de Kargui Bongou, sur la base des indications de PROSEHA (20 litres par jour et par habitant), sont évalués à environ 52,28 m³/jour. Ces besoins pourraient être largement couverts par les deux mini AEP avec leurs débits d'exploitation (des équipements d'exhaure actuel) qui est d'environ 7 m³/h pour les deux mini-AEP, soit 4 m³/h pour F₁ et 3 m³/h pour F₂, avec une durée de pompage d'environ 8 heures par jour. Il est à noter qu'avec le nouveau marché à bétail, les besoins en eau du village pourront s'accroître.

Les ouvrages d'approvisionnement en eau du village de Kargui Bongou se composent de :

- 2 forages, des mini-AEP, qui captent la nappe libre du Continental Terminale CT3, à des profondeurs de 90 m pour F₁ et 88 m pour F₂. Les niveaux statiques sont respectivement de 15,15 m et de 31,84 m. Le réservoir aquifère est constitué par des sables fins et des silts. Les deux forages F₁ et F₂ pour la mini-AEP sont respectivement situés à une distance de 180 m et 700 m par rapport au site de marché à bétail.
- 1 forage artésien, réalisé en 1972, captant la nappe du Continental Hamadien (CH) à 262,9 m de profondeur. Ce dernier est doté d'un réseau de canalisation des eaux pour des fins agricoles en 2010. Il fournit un débit spécifique de 8,5 m³/h/m. Le forage artésien se trouve à 970 m de distance par rapport au site du marché.
- 2 PMH et 3 PC qui captent la nappe phréatique à une vingtaine de mètres, voire moins pour certains PC. La PMH la plus proche du site de marché se trouve à 150 m de distance.

Concernant la qualité des eaux, l'eau distribuée par les deux mini-AEP a un bon goût, elle est claire et ne contient pas de sable. Les paramètres physiques de cette eau mesurés in situ sont : pour F₁, pH = 8,57 ; T = 32,9°C et CE = 60 µs/cm et pour F₂, pH = 9,64 ; T = 33,3°C et CE = 90 µs/cm. Quant au forage artésien (F Art.), bien que son eau soit claire et exempt de sable, elle présente une forte salinité qui ne permet pas sa consommation. Ses paramètres physiques sont : pH = 10,69 ;

T = 37,9°C et CE = 2040 µs/cm. Cette eau est actuellement utilisée à des fins d'irrigation. Le tableau 28 ci-dessous présente les paramètres physiques mesurés au niveau de ces ouvrages.

Tableau 28 : Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ

Sites	Type d'installation	pH (unités pH)	T (°C)	Conductivité Électrique (CE) (µS/cm)	Observations en date de février 2020
Marché de Kargui Bangou	Forage F1	8,57	32,9	60	Eau claire, sans sable, bon goût
	Forage F2	9,64	33, 3	90	Eau claire, sans sable, bon goût
	Forage F Art.	10,69	37,9	2040	Eau claire, sans sable, forte salinité
Normes OMS 2008		6,5 – 8,5	22 - 25	1000 à 20°C	

Source : Agecrhau, Enquête terrain, février 2020

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les figures 48 et 49 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les différentes strates géologiques traversées.

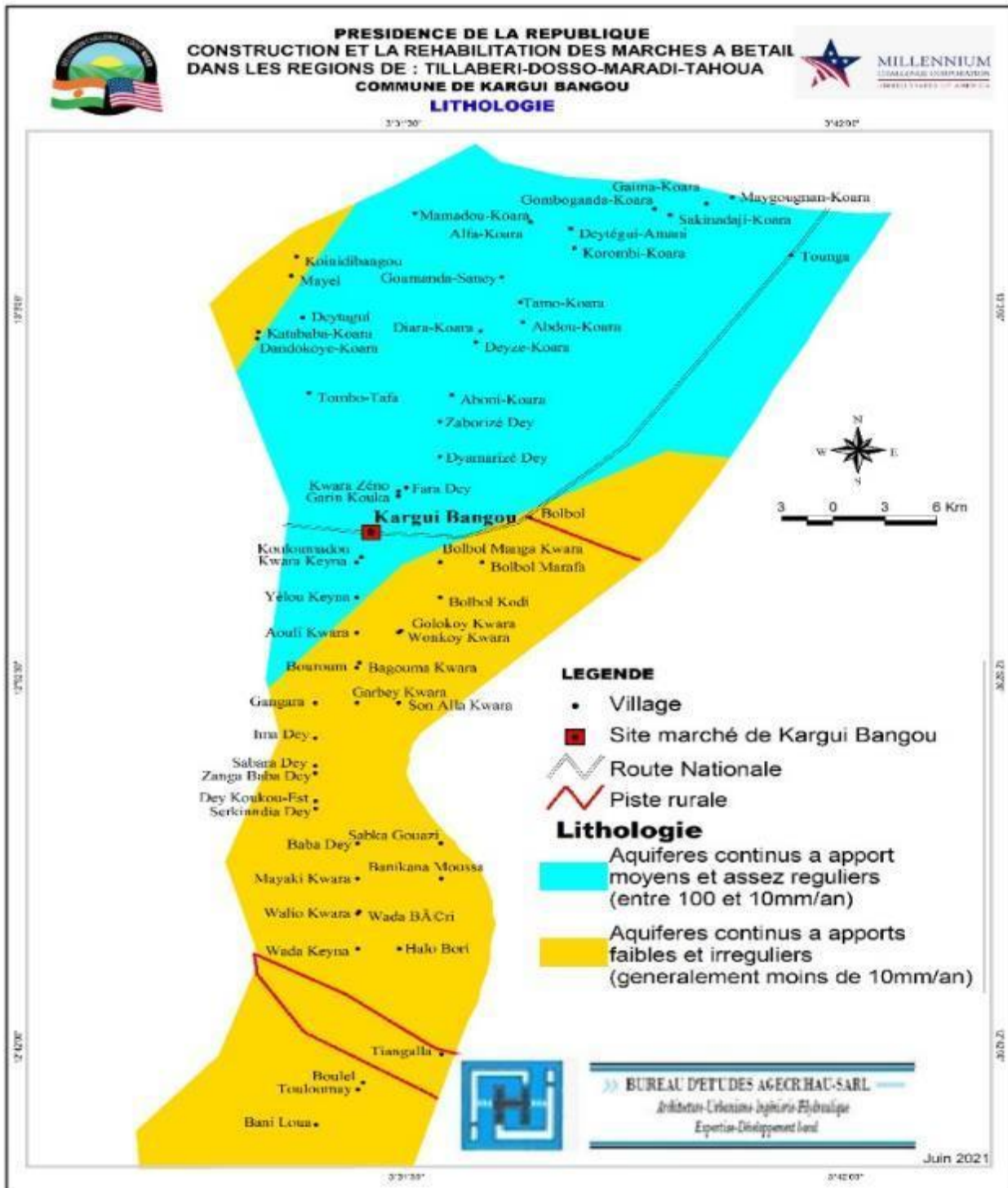


Figure 48 : Carte Lithologique de la commune de Karguibangou, Agechrau, juin 2021

Les formations géologiques rencontrées de bas en haut sont les suivantes :

- ✓ le socle (Précambrien inférieur) rencontré entre 300 m et 350 m de profondeur constitué des formations métamorphiques, à savoir les schistes cristallisés et les gneiss ;
- ✓ le Continental Hamadien (CH), constitué de grès argileux, surmontés de sables grossiers rencontrés entre 30 et 35 m de profondeur ;
- ✓ le Paléocène constitué par une série de marnes blanches d'une dizaine de mètres de profondeur ;

- ✓ le Continental Terminal (CT), subdivisé en trois niveaux :
 - CT1 : série inférieure sidérolitique à argiles ferrugineuses et grès à oolithes ;
 - CT2 : série moyenne constituée de sable fins à moyens avec des niveaux silteux ou grossiers et des horizons riches en lignite ;
 - CT3 : série supérieure des grès ferrugineux à pavage discontinu de cuirasse latéritique.
- ✓ Dans la vallée, le Continental Terminal est recouvert d'alluvions récentes à savoir les sables tourbeux, les sables jaunes et les sols argilo-humifères correspondant aux dépôts quaternaires du Dallol Maouri.

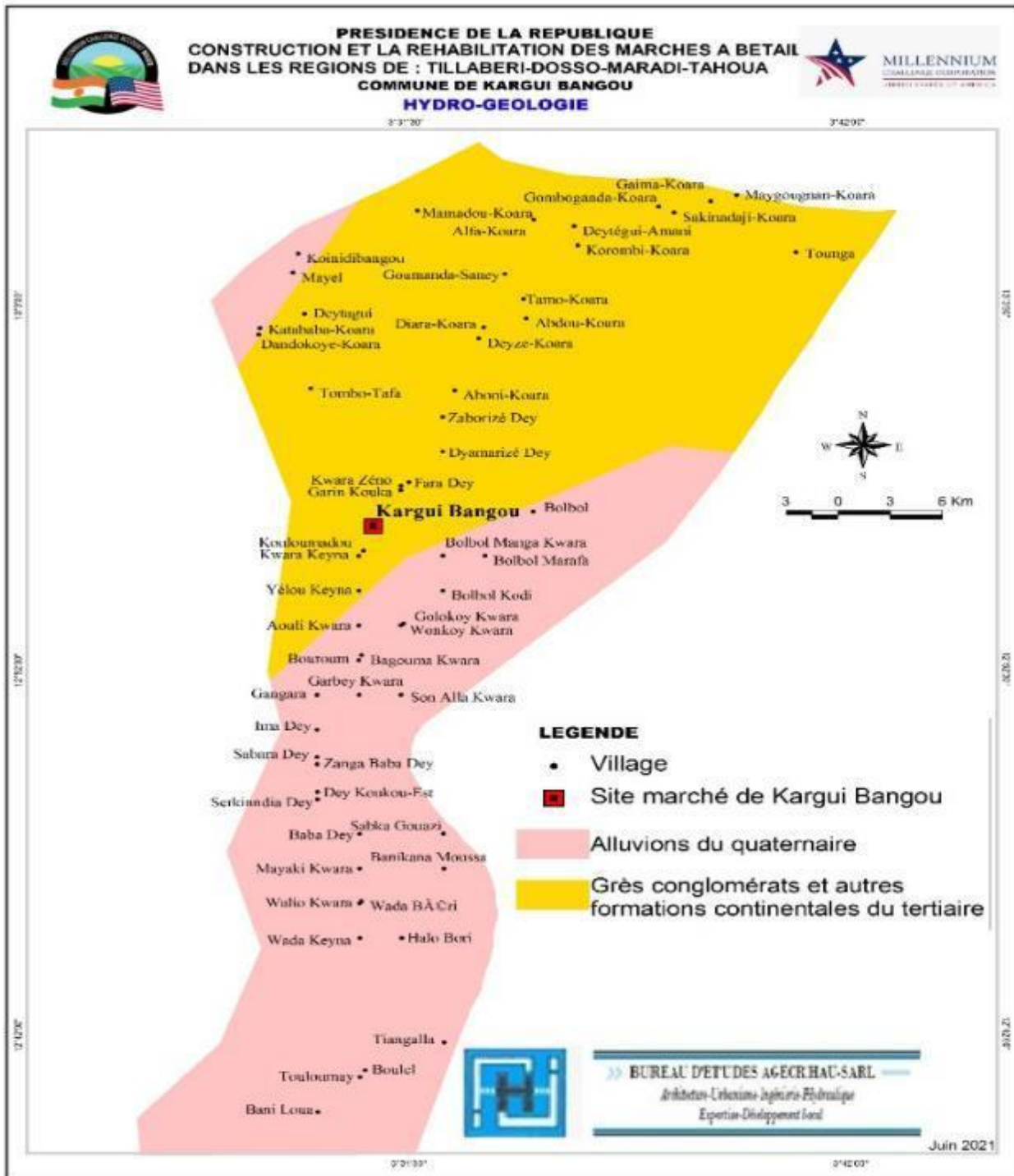


Figure 49 : Carte hydrogéologique de la commune de Karguibangou, Agèrchau, juin 2021

Dans le cadre de ce projet, l'approvisionnement en eau du marché sera assuré à travers le système autonome d'approvisionnement du marché constitué d'un forage qui devra être implanté sur le site du marché, des équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d'un réservoir (château d'eau) pour assurer la sécurisation de la distribution et des infrastructures de distribution (réseau et points de desserte).

CLIMAT

Le climat de la zone d'étude se caractérise par le climat tropical sec de type sahélo-soudanien, avec une pluviométrie variant entre 466 à 724 mm par an ces dernières années.

VEGETATION

La végétation de la zone est une savane herbeuse principalement constituée des espèces telles que : *Combretum glutinosum*, *Acacia albida*, *Anona senegalensis*, *Hyphaena thebaica*, *Borassus aethiopicum*, *Combretum glutinosum*, *Balanites aegyptiaca*, *Sida cordifolia*, *Parinari macrophylla*, *Adansonia digitata*, *Diospyros mespiliformis*, *Tamarindus indica*.

La situation de la végétation du site est présentée dans le tableau 29 et la photo 12 ci-dessous.

Tableau 29 : situation de la végétation du site de Karguibangou

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'espèce	Classe de protection
Espèces végétales présentes sur le terrain	Zam turi	<i>Prosopis africana</i>	2	A
	Milgna	<i>Azadirachta indica</i>	5	Non déterminé
	Garbeygna	<i>Balanites aegyptiaca</i>	4	A
	Kangaw	<i>Hyphaena thebaica</i>	12	A
	Gao	<i>Faidherbia albida</i>	4	A
	Kossey	<i>Pilostigma reticulatum</i>	3	Non déterminé
	Gamsa	<i>Paninari macrophyla</i>	1	Non déterminé
	Sabi ze	<i>Borassus aethiopicum</i>	1	A
	Total	32 pieds d'arbres		

Source : Rapport Verification Terrain et Audiences Publiques (Mai 2022)



Photo 12 : Aperçu du type de la végétation du site de Karguibangou

FAUNE

On y trouve des gazelles, des varans, des lièvres des pintades et des perdrix. Les possibilités de pratiquer la pêche sont quasi inexistantes.

2.1.4.4.2. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Kargui Bangou

2.1.4.4.2.1. Population et organisations sociales

La commune de Kargui Bangou a une population totale estimée en 2019 à 59217 habitants répartis dans 67 villages et hameaux. La superficie est de 791 km² avec une densité de 57 habitants au km² et un taux de croissance de 3,9%. Le nombre des ménages de la commune est estimé à 314.

Quant à la population du village de Kargui Banda, elle est estimée à 1994 habitants dont 986 hommes soit 49,4% et 1008 femmes soit 50,6%.

La population est composée en grande partie des jeunes qui font 79,9% de la population dont 50,54% ont entre 1 et 14 ans. La population active représente 47% et seulement 15% semblent avoir des emplois plus ou moins permanents. Les besoins alimentaires annuels seraient couverts à moins de 30% par la production agricole. Cette situation paraît chronique dans la mesure où une étude de la Banque Mondiale en 2011 a classé les populations de la commune parmi les vulnérables de la région de Dosso.

Les considérations sociales conservent encore beaucoup de leurs forces en termes de pouvoir de décisions au sujet des affaires villageoises qui ne doivent concerner que les hommes. Par exemple, le contact avec un intervenant extérieur s'établit par et pour les hommes. L'invitation aux réunions ne suscite pas souvent la participation spontanée et volontaire des femmes. D'une manière générale, celles qui se présentent (d'ailleurs en petit effectif) sont âgées. Cet état de fait permet de supposer que dans la logique communautaire, les femmes doivent avoir un certain âge et ou un statut particulier pour bénéficier « du droit de notoriété ou de participer aux réunions d'envergures villageoises » et voire prétendre à leur implication dans les prises de décisions publiques.

Les leçons tirées de l'expérience de certains projets et programmes intervenant dans la zone, montrent qu'il y a une prise de conscience pour une participation effective des femmes aux structures communautaires et même aux prises de décision.

2.1.4.4.2.2. Activités éducatives et sanitaires

- Secteur de l'éducation

Le système éducatif dans la commune rurale de Kargui Bangou est composée de :

- L'enseignement de base I qui est constitué par le préscolaire, l'école primaire traditionnelle et la medersa ;
- L'enseignement de base II constitué des collèges d'enseignement général ;

En termes d'infrastructures scolaires, la Commune compte quatre-vingt (82) écoles soit 62 primaires, 3 medersas et 11 préscolaires. A cela s'ajoutent six (6) CEG. La Population scolarisable était de 7702 enfants en 2014.

Les 6 CEG sont situés à KarguiBangou, Tchangalla, Bobol, Daoudadey, Faari et Baabadey.

L'enseignement de base I dans La Commune Rurale de Kargui Bangou compte : soixante-cinq (65) écoles primaires dont 3 medersas soit un taux moyen de couverture des villages en école de 97%. Néanmoins, cinq villages n'ont pas encore d'écoles tandis que 3 localités ont chacune 2 écoles. Le nombre de classes est de 204 dont 67 en bon état, 7 passables et 130 mauvais états. On peut constater que 65,15% des classes nécessiteront de l'entretien en quasi-permanence compte tenu de leurs états précaires.

Le nombre d'écoles primaires est passé de 32 en 2006 à 65 en 2014 et celui des classes en matériaux définitifs est passé de 58 à 68 durant la même période. On constate une augmentation moyenne de 8 écoles créées par an et seulement d'une classe construite par an à l'échelle de la commune.

a) Les effectifs.

Les effectifs au niveau de l'enseignement de base I s'élèvent à 7298 élèves dont 3119 qui sont des filles soit 42,73% des élèves comme indiqué dans le tableau 30 suivant.

Tableau 30 : Récapitulatif des effectifs de l'enseignement de base I.

Type d'écoles	Garçons	Filles	Total
Primaire traditionnelle + Medersa	4179	3119	7298

Source : secteur de l'éducation de la commune.

b) Evolution du taux de scolarisation au niveau primaire.

L'évolution du taux de scolarisation au niveau de l'enseignement de base I est présentée dans le tableau 31 ci-dessous.

Tableau 31 : Evolution du taux de scolarisation au niveau de l'enseignement de base I. (primaire +franco-arabe).

Année	Population scolarisable	Nombre Total d'élèves	Elèves Garçons	Elèves filles	Taux brut de scolarisation
2006-2007	7016	3228	2000	1228	46%
2013-2014	8314	7298	3226	4179	87.77%

Sources : PDC initial et secteur de l'éducation de la commune.

Le taux brut calculé de la scolarisation est de 87.77% tandis que celui des filles serait de 34.97%. On peut y remarquer une augmentation du taux brut de 41% de 2006 à 2014, soit une moyenne annuelle de **5,12%**.

Toutefois, au regard du nombre très insuffisant d'infrastructures et d'équipements scolaires ne permettant pas de bonnes conditions de travail, on risque de se retrouver avec une situation de tous les enfants à l'école sans scolarisation effective.

c) L'enseignement secondaire

La Commune Rurale de Kargui Bangou dispose de 6 Collèges d'Enseignement Général (CEG) dont les infrastructures, les effectifs et les équipements sont présentés ci-dessous

Les effectifs des élèves du secondaire sont de 592 dont 182 filles soit 30,74% des élèves.

Les 6 CEG comptent 20 classes soit 4 classes en dur et 16 classes en paillote (80%). Les 4 classes en dur construites par le projet LUX DEV depuis 2008 sont toutes au CEG de Kargui Bangou.

Les tables bancs sont au nombre de 139 dans l'ensemble des 6 CEG dont les 80% se trouvant à Kargui Bangou qui en compte 112. Le CEG de Tchangalla en a 27 et les 4 autres CEG n'en ont aucun.

Les enseignants sont au nombre de 33 soit 5 Titulaires et 26 contractuels. Le GEG de Faari compterait une seule enseignante qui est la directrice.

On constate la précarité de 80% des infrastructures. Ce qui donne une idée des difficultés des conditions d'études.

Au regard de données ci-dessus, les conditions de scolarisation dans la commune de Kargui Bangou sont très précaires tant au primaire qu'au secondaire. La commune doit envisager des mesures énergiques pour améliorer sensiblement les conditions d'études. En outre, une meilleure répartition des infrastructures et équipement s'impose.

- Secteur de la santé

En termes d'infrastructures sanitaires la commune compte 4 CSI localisées à Kargui Bangou, à Goumandey Seyni, à Tchangalla, et à Babadey et il y a 4 cases de santé opérationnelles.

La répartition spatiale des CSI ne semble pas équilibrée au regard de la grappe Daoudadey qui n'en a pas du tout tandis que celle de Tchangalla avec une moindre population en dispose de deux (2).

Le ratio OMS agent de santé/population est couvert à 21% pour les médecins extrêmement faible, 121% pour les infirmiers ; mais avec une forte concentration dans la grappe de Tchangalla qui en disposerait de 2 fois plus que nécessaire, 52,54% pour les sages-femmes.

Une augmentation, une meilleure répartition des infrastructures et d'agents et une meilleure répartition dans l'espace communal s'avèrent nécessaires pour réduire les disparités inter-grappes.

2.1.4.4.2.3. Commerce, le transport et la communication.

- La communication routière et les moyens de transports.

La route nationale n°1 traverse la commune sur trente un (31) kilomètres. Une seule route latéritique la traverse, en reliant zabori-Tchangalla à la commune de Tessa. Pour le reste, les voies de communication terrestres de la commune sont de pistes tertiaires de différents niveaux de praticabilité. Ces pistes sont menacées par l'érosion éolienne et hydrique (des koris) et l'intensité des flux de trafic. Les moyens de transport sont constitués essentiellement de charrettes qui sont l'apanage de quelques individus appartenant aux classes moins vulnérables des villages et hameaux de la commune. Le tableau 32 donne le récapitulatif des moyens de transport dans les grappes.

Tableau 32 : Récapitulatif des moyens de transport dans les grappes.

Type de moyens de transports	Kargui Bangou	Goumandey Seyni	Broum	Tchangalla	Daouda dey	Totaux
Charrettes/bovines/ asines	273	429	259	265	300	1526
Vélos	77	59	24	96	10	266
Motos	112	46	38	52	19	267
Véhicules	16	1	0	5	1	23
ANE	0	0	0	520	171	691
Chevaux	1	3	0	0	0	4

Source : PDC Kagui Bangou, Février 2015

En plus, un couloir intercommunal de passage d'animaux traverse la commune de Kargui Bangou sur environ 50 km en passant par Goumandey Seyni, Fari, Kargui Bangou, son Allah Koira, Sabka Kaina, et Tchangalla. C'est une sorte de voie de communication à vocation administrative mais sert aussi à des fins d'exportation du bétail sur pied vers le Nigeria.

- Le commerce.

Sur le plan commercial, la commune est couverte de marchés de plusieurs types dont trois marchés les plus connus sont ceux de Toungamayaki et Tchangalla à envergure limitée dans la commune et celui de Kargui Bangou de renommée internationale fréquenté surtout par les clients du Nigeria et du Bénin pour l'achat du bétail.

En outre, les habitants de la commune fréquentent, en fonction des proximités, les marchés de Mokko, de Boureini, de Lido, de Tessa pour le ravitaillement et ou l'écoulement des produits.

Il a été recensé 930 personnes exerçant la profession de commerce et constituant 4,3% de la population active et l'équivalent de 46,5% des personnes exerçant les professions libérales.

Par ailleurs, la gare routière dont dispose la commune est très loin de répondre aux normes.

2.1.3.4.3.4 La situation de la femme dans la commune.

Les lourdes tâches spécifiques aux femmes sont les corvées quotidiennes d'eau, de bois et de pillage.

Les principaux outils d'allègement des tâches sont les points d'eau équipés des pompes à motricité humaine, les moulins à grain et les sources d'énergie de substitution au bois de chauffe. En effet, leur disponibilité dans les villages et ou dans les ménages détermine les conditions d'allègement des tâches des femmes. Le tableau 33 donne la synthèse des équipements d'allègement dans les grappes.

Tableau 33 : synthèse des équipements d'allègement dans les grappes

.Grappes	Nombre de PEM	Nombre de Moulin
Kargui Bangou	30	24
Broum	17	9
Goumandey Seyni	20	18
Tchiangalla	20	6

.Grappes	Nombre de PEM	Nombre de Moulin
Daouda deye	37	8
Total	124	65

Source : PDC Kargui Bangou, Février 2015

La commune compte 124 PEM dont 81 soit 65,32% constitués de robinets de bornes fontaines et forages équipés de pompes à motricité humaines, allègent réellement les tâches des femmes.

Il y a aussi les 65 moulins qui sont recensés dans la commune avec presque une moyenne d'un moulin par village dont les 64.61% sont concentrées dans les grappes de Kargui Bangou et Goumandey Seyni qui comptent respectivement 24 et 18. Les autres avec une population plus ou moins égale chacune est très peu nanties.

Les femmes pratiquent des AGR à domicile notamment en matière de petit élevage ou d'embouche ovine. Certaines sont spécialisées dans l'extraction et la vente d'huile d'arachide.

2.1.3.4.3.5 Institutions administratives et coutumières

La commune a pour principale institution administrative la mairie. Toutefois les services techniques tels l'agriculture, l'élevage, l'éducation et l'hydraulique sont représentés à travers des démembrements locaux.

En outre, la COFOCOM dont le maire est le président, constitue une institution d'épaullement en gestion foncière et des conflits y afférents.

La principale institution coutumière de la commune est la représentation du sultanat de Dosso par un chef de secteur qui exerce un certain pouvoir sur les chefs de village et des tribus d'éleveurs au nombre de 67.

Ces chefs de villages bien que normalement relevant de l'autorité du maire, notamment en matière de collecte de la taxe municipale, en serait soustrait suivant un principe paradoxal qui aurait été édicté par le ministère de l'intérieur. Cet état peut avoir une conséquence négative sur la convergence de vue et des intérêts entre les acteurs communaux.

Le conseil municipal est composé de 13 membres élus et de 2 membres de droit qui sont la chefferie traditionnelle et un député

2.1.3.4.3.6 Activités économiques

- *L'agriculture.*

Dans la commune de Kargui Bangou l'agriculture est la première activité économique qui s'exerce en deux (2) campagnes. La campagne hivernale qui couvre la quasi-totalité des terres arables pendant 6 mois à peu près 90% de la superficie du territoire.

La campagne de culture irriguée qui est pratiquée sur environ 25 hectares répartis sur 12 sites aménagés et non aménagés. Les superficies cultivables sont estimées à 75000 hectares avec des rendements variés selon les spéculations.

Les terres agricoles sont classées en trois catégories qui sont :

- Les terres dunaires environ 75% de superficie totale de la commune, très lessivées où se pratique la culture en association du mil et du niébé avec des rendements qui ne dépasserait pas les 250 kg à l'hectare.
- Les plateaux situés à l'extrême Est de la commune et s'étendant sur 70 km du nord au sud, initialement peu exploités, sont aujourd'hui conquis à 50% pour la culture du mil, du niébé et de l'arachide.
- Les vallées terres fertiles où se pratiquent les cultures maraichères dans 11 sites dont 6 aménagés qui sont ceux de Kargui- Bangou, Boulal, Daoudadey, Moussa Kouara, fari, et Tchangalla.

Le tableau 34 ci-dessous présente la situation des sites maraichers de la commune.

Tableau 34 : Situation des sites maraichers de la commune

.Localisation	Statut	Superficie	Superficie mises en valeur	Moyen d'exhaure	Profondeur de la nappe
Kargui- Bangou,	aménagé	11ha	5ha	Forage artésien	
Daoudadey	aménagé	2ha	2ha	Puits cimenté	12 à 14m

Localisation	Statut	Superficie	Superficie mises en valeur	Moyen d'exhaure	Profondeur de la nappe
Moussa Kouara	aménagé	2ha	2ha	Puits Cimenté +Pt	12 à 14m
Tchangalla	aménagé	2ha		2 Puits cimenté	12 à 14m
Fari,	aménagé	1ha	1ha	Puits cimenté	12 à 14m
Boulal	aménagé	1ha	2ha	Forage artésien	
Raba l	Non aménagé	1ha	1ha	Puits cimenté villageois	20 à 24m
Mamoudoukouara	Non aménagé	0.5ha	0.5ha	Puits cimenté villageois	54m
Katababa dey	Non aménagé	0.5ha	0.5ha	Puits cimenté villageois	12à 14m
Sogossakarsani	Non aménagé	0.5ha	0.5ha	Puits cimenté villageois	12à 14m
Waliokoura	Non aménagé	0.25ha	0.25ha	Puits cimenté villageois	20 à 25
Hima Dey	Non aménagé	0.25ha	0.25ha	Puits cimenté villageois	20 à 25

Source : monographie 2012.

En matière d'infrastructures et équipements agricoles publics, la commune de Kargui Bangou est sous équipée car elle dispose seulement de deux boutiques d'intrants dont une seule est fonctionnelle, 8 banques céréalères. Aussi ce peu d'acquis est mal réparti au détriment des grappes de Broum et de Goumandey Seyni qui n'en bénéficient chacun que de 4.76% du nombre total.

Le matériel aratoire demeure rudimentaire pour la majorité écrasante des paysans en dépit de la dotation en un tracteur communal.

Toutefois, la quantité annuelle d'engrais fournis officiellement aux paysans se serait nettement rehaussé pour atteindre 10 tonnes en 2012 et en 2013 et atteint à 25 tonnes en 2014. Dans tous les cas, au regard de la pauvreté très prononcée des sols, ces quantités sont très insuffisantes car la moyenne donne 0,92kg à l'hectare.

Par contre, pour les charrettes privées, la grappe de Goumandey Seyni se démarque avec près de 30% du nombre.

Les initiatives communales d'équipement doivent tenir compte de toutes ces réalités pour améliorer l'équilibre inter grappes.

Les cultures pratiquées par les hommes (chefs de ménages) sont le mil, le niébé, l'arachide, le fonio et l'oseille. Les femmes cultivent plutôt le woandzou et un peu d'arachide. Les produits agricoles sont consommés en grande partie et/ou commercialisés sur le marché principal de Kargui Bangou. En outre, certains produits comme l'arachide sont transformés à petite échelle dans la commune. Le tableau 35 ci-dessous présente l'évolution théorique des besoins en produits vivriers pour les 5 prochaines années.

Tableau 35 : Evolution théorique des besoins en produits vivriers pour les 5 prochaines années.

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Population	50814	52796	54855	56994	59217
Besoins en tonnes	8828	9173	9530	9902	10288

Sources : projection sur 5 ans

Les besoins cumulés en produits vivriers de la population pour les cinq prochaines années sont de **47921** tonnes avec une moyenne annuelle 9544,5 tonnes. Au regard de la production, les déficits sont trop grands et par conséquent, la sécurité alimentaire s'annonce comme une priorité pressante pour les investissements à prévoir dans le plan de développement de la commune

▪ *L'élevage.*

L'élevage est une activité économique exercée à grande échelle dans la commune. Le cheptel est constitué de 48128 têtes selon les données du PDC. Presque chaque ménage ne manque pas quelques bêtes d'élevage de case. Le ratio d'UBT/hbts est de 0,3 donnant une moyenne par ménage de 7.2 têtes par habitant. Les revenus issus de l'élevage participent pour au moins 1/3 à la sécurité alimentaire des ménages. La valeur monétaire du cheptel est évaluée à **5.809.920.000 FCFA**.

L'élevage dans la commune rurale de Kargui Bangou se pratique sous les formes intensives, semi-intensives et extensives. Les pratiques d'élevage intensif et semi-intensif se font généralement par les populations sédentaires. Environ 1400 personnes soit 15.8% de la population active sont réputées s'investir dans ces pratiques à titre lucratif particulièrement pour les bovins et ovins en forme intensive ou embouche et les caprins sous la forme semi-intensive ou petit élevage.

La forme extensive est surtout pratiquée par les pasteurs peulh qui sont aussi parfois les gardiens des troupeaux villageois notamment pendant la saison pluvieuse.

En outre, une volaille non moins importante existe dans la commune dont le marché est le principal pourvoyeur des grandes villes de Dosso et Niamey en particulier pour les festins des fêtes religieuses musulmanes. Le tableau 36 ci-dessous présente l'estimation du Cheptel en têtes par grappe de la zone de sous projet.

Tableau 36 : Estimation du Cheptel en têtes par grappe.

Espèces	Kargui Bangou	GoumandeySeyni	Broum	Tchangalla	Daoudadey	Totaux
Asins	168	159	363	875	178	1743
Bovins	1171	2341	1878	2061	2791	10242
Camelins	0	0	1	3	15	19
Caprins	2267	4131	2605	4872	2449	16324
Equins	4	7	14	1	0	26
Ovins	1401	10116	2080	4525	1652	19774
Total (UBT)	5011	16754	6941	12337	7085	48128

Source : PDC Kargui Bangou, Février 2015

Le plus grand nombre de têtes est recensé dans la grappe de Goumandey Seyni qui cumule près de 35% du cheptel tandis que celle voisine de Daoudadey en concentre 25,63%. Les autres se partagent les 39% restant.

Les petits ruminants ovins et caprins représentent près 75% du cheptel tandis que les bovins en représentent 21,28%.

A l'heure actuelle, ce cheptel semble assez bien supporté par le pâturage. Toutefois, la croissance pour les 5 prochaines années portera leur nombre à 59000 têtes dans les conditions normales. Avec les tendances persistantes à la dégradation du couvert végétal, il paraît nécessaire d'envisager un programme sérieux de sécurisation alimentaire du bétail de la commune.

Malgré son cheptel très important, la commune est sous équipée en infrastructures pastorales. Il en existe seulement 4, toutes concentrées dans la grappe de Kargui Bangou avec 10,41 % du cheptel alors que les grappes de Goumandey Seyni et de Daoudadeye concentrent les plus grands nombres de têtes de bétails. A cela s'ajoutent deux enclaves pastorales situées à Bolbol et à Tchangalla et 14 couloirs de passage inter-villageois dont cinq balisés.

En outre, il existe un couloir de passage international qui traverse la commune sur cinquante kilomètres en passant par les villages de Goumandey seyni, Kargui Bangou, Son Allah Koara, Sabka Kaina et Tchangalla.

2.1.4.5. SITE DE OUNA

2.1.4.6. Localisation

a) **Composante Marché à bétail :**

Le site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à 2 km au NORD du village d'Ouna et à 4 Km au SUD du village de Hama hoye. C'est un site à vocation agricole. Il est à proximité de l'agglomération et est délimité par les

coordonnées géographiques (prises au GPS) ci-après (voir tableau 37 ci-dessous). Aussi, une représentation sur google earth du site du marché de Ouna est illustrée par la figure 50.

Tableau 37 : Coordonnées du nouveau site du marché à bétail de Ouna

	POINT 1	POINT 2	POINT 3	POINT 4	POINT 5
Latitude	12°10'48.07"N	12°10'46.85"N	12°10'39.29"N	12°10'38.50"N	12°10'38.50"N
Longitude	3° 9'23.47"E	3° 9'15.12"E	3° 9'12.92"E	3° 9'16.20"E	3° 9'23.87"E



Figure 50 : Représentation sur google earth du site du marché de Ouna

Source : AGECRHAU, 2022, GOOGLE EARTH.

b) Composante voie d'accès de marché à bétail de Ouna :

▪ **Localisation du tronçon**

La voie d'accès au MAB de OUNA (figure 51) est une piste rurale existante depuis plusieurs années. Elle est non aménagée à partir de la route (RN7) en reliant certains villages dont Sambéra Zeino, Sambéra Alpha, etc. L'alternative Il maintenue est longue de 783.78 ml et 6 ml de largeur. Elle longe un couloir de passage balisé sur 340 m environ. Le premier point de linéaire est P1 12.172154° de latitude Nord et 3.152547° de longitude Est tandis que le dernier point de linéaire est P (204) 12.177363° de latitude Nord et 3.155623° longitude Est.

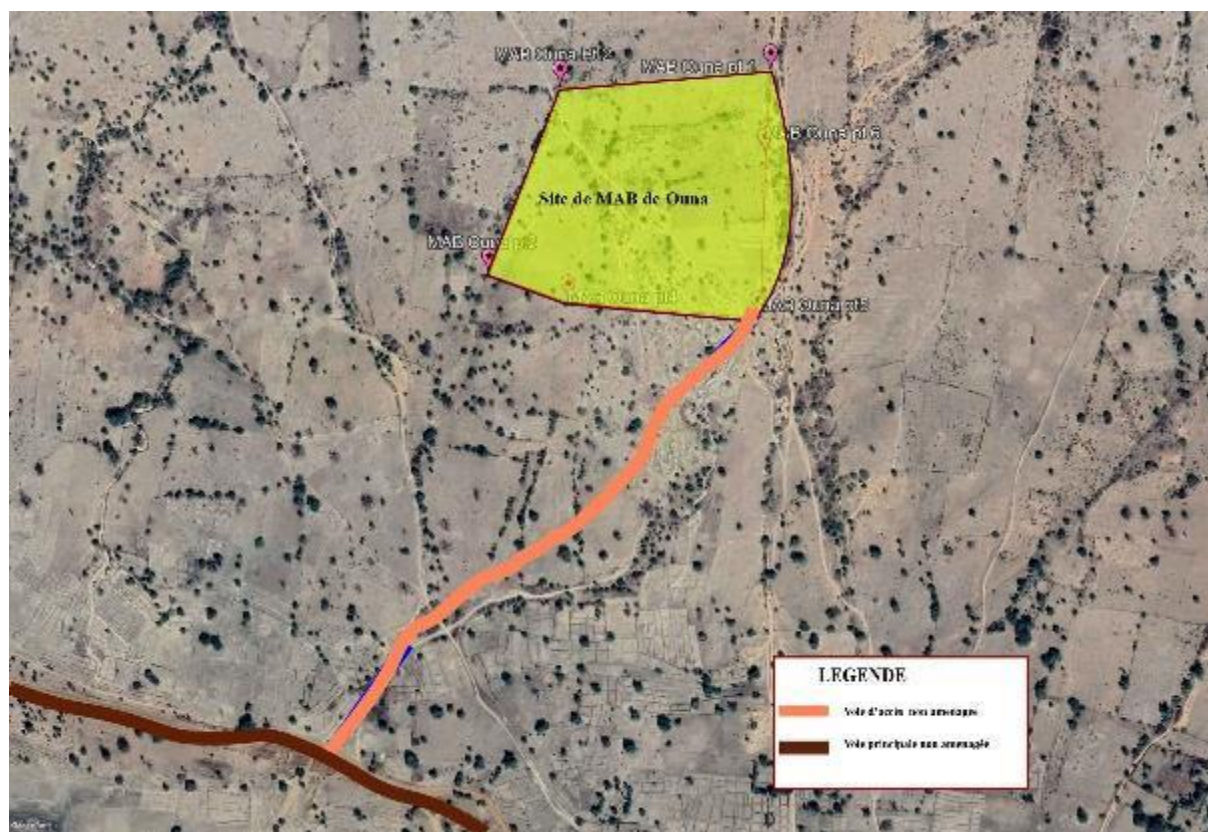


Figure 51 : Localisation du tronçon en projet – site de Ouna,

Source : AGECRHAU, 2022, GOOGLE EARTH.

2.1.4.7. Caractéristiques biophysiques

SOLS

Au niveau du marché à bétail, on rencontre trois types de sols dont les sols argileux localisés dans les bas-fonds. Les sols sablo - argileux favorables aux cultures d'arachide, de sésame, de haricots de sorgho rouge. On rencontre également un sol purement sableux et peu exploité.

Le site est situé sur un plateau sablonneux (photo 13).



Photo 13 : Type de Sol du site de Ouna

Au niveau de la voie d'accès au marché à bétail de Ouna, les sols de la voie d'accès au MÀB de Ouna sont argilo-sablonneux. Ils sont caractérisés par des encroûtements et ravinement en partie. Les sols de la partie inondable sont argilo-limoneux pratiquant de culture du riz pendant la saison hivernale (photo 14).



Photo 14 : Aperçu des sols de la voie d'accès au MÀB de Ouna.

La figure 52 ci-dessous présente la situation d'occupation des sols dans la zone du projet.

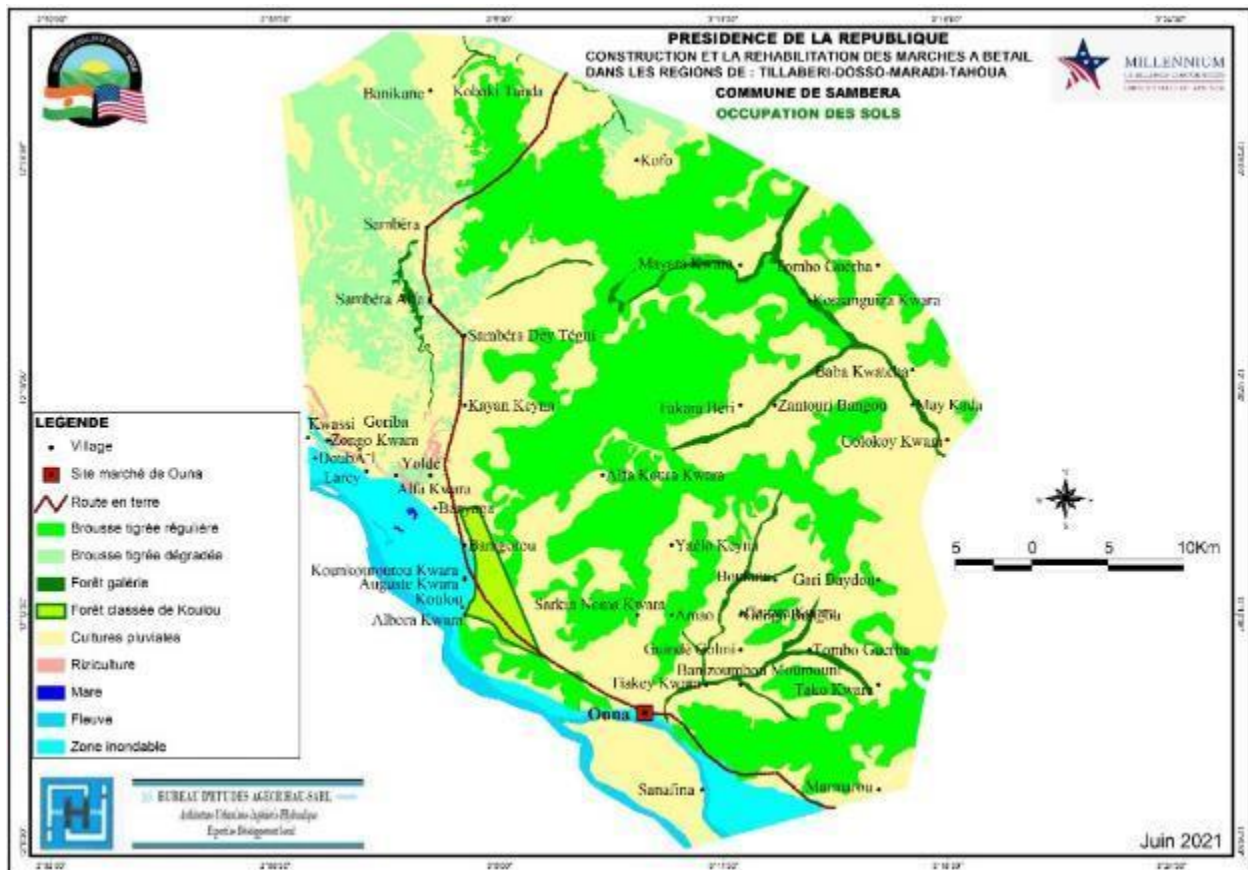


Figure 52 : Occupation des sols de Sambera, Agcherhau, juin 2021

RELIEF

Au niveau du marché à bétail, la topographie du terrain se présente comme une pente douce versant Nord-ouest vers le Sud-est. Le terrain est relativement plat. Des koris se sont formés sur le site et le long de la voie sablonneuse qui le longe. Ces koris drainent les eaux pluviales en saison pluvieuse vers l'exutoire du village dont le fleuve. Il faut noter la présence d'un drainage important entre la voie sablonneuse et le site qu'il conviendrait de prendre en compte dans le cadre de l'aménagement des abords du site.

Le village de Ouna est encaissé dans un bras mort de la vallée du fleuve Niger. Le site se situe sur un versant dont on observe un important ravin situé à moins de 10 m à l'ouest du site.

Au niveau de la voie d'accès au MàB de Ouna, le relief est globalement plat dont la différence pente est 1,30 %. Les côtes maximale et minimale sont respectivement 177,79 m et 167,66 m. La photo 15 illustre un aperçu du ravin sur la voie d'accès.



Photo 15 : Aperçu du ravin sur la voie d'accès de Ouna

GEOLOGIE

Sur le plan géologique, le site du MàB tout comme celui de la voie d'accès au MàB est couvert d'une couche sablonneuse sur laquelle est pratiquée la culture pluviale.

Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect graveleux (sable mélangé à des gravillons) sur la partie cultivable.

A Ouna, il existe une grande carrière d'extraction de gravier à environ 2,1 km du site, en plus des carrières de sable et latérite qui sont toutes distantes respectivement de moins de 300 m et 1,5 km.

HYDROLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

Le réseau hydrographique de la commune de Sambéra est constitué par le fleuve Niger qui traverse la commune dans sa bande sud faisant frontière avec la république du Benin et la commune rurale de Tanda sur une longueur de 30 km et des mares permanentes et semi-permanente (28). Les eaux de surface connaissent un ensablement, un envahissement par les plantes envahissantes et les tarissements précoces.

Quant au village de Ouna, en plus de la présence du fleuve Niger (photo 16), il est observé un nombre important de koris qui traversent le village pour se jeter dans le fleuve entraînant souvent des dégâts considérables (inondation des cultures et des habitations).



Photo 16 : Aperçu d'un bras du fleuve à Ouna

Les besoins en eau potable de la population actuelle, sur la base des indications de PROSEHA (20 litres par jour et par habitant), sont évalués à environ 122.32 m³/jour. Faute d'une adduction potable, ces besoins sont actuellement couverts en partie par les eaux du Fleuve Niger.

Les ouvrages d'approvisionnement en eau du village se composent de 2 forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) et sont situés respectivement à 840 m et 1535 m du site de marché à bétail. Ces forages de faible profondeur captent la nappe alluviale à moins d'une vingtaine de mètres. Leurs niveaux statiques sont en étroite relation avec le niveau d'eau du fleuve Niger.

Les paramètres physicochimiques mesurés, in situ, sur les deux PMH opérationnels indiquent une eau de qualité moyenne selon les paramètres physiques comme l'indique le tableau 38 ci-dessous.

Tableau 38 : Paramètres physiques de l'eau mesurés in situ

Sites	Type d'installation	pH (unités pH)	T (°C)	Conductivité Électrique (CE) (µS/cm)	Observations en date de février 2020
Marché de Ouna	Forage Privé	7,47	32,6	510	Qualité moyenne
Normes OMS 2008		6,5 – 8,5	22 - 25	1000 à 20°C	

Pour illustrer les caractéristiques lithologiques et hydrogéologiques de cette zone, les figures 53 et 54 ci-dessous ont été réalisées afin de montrer l'importance des profondeurs des aquifères et les différentes strates géologiques traversés.

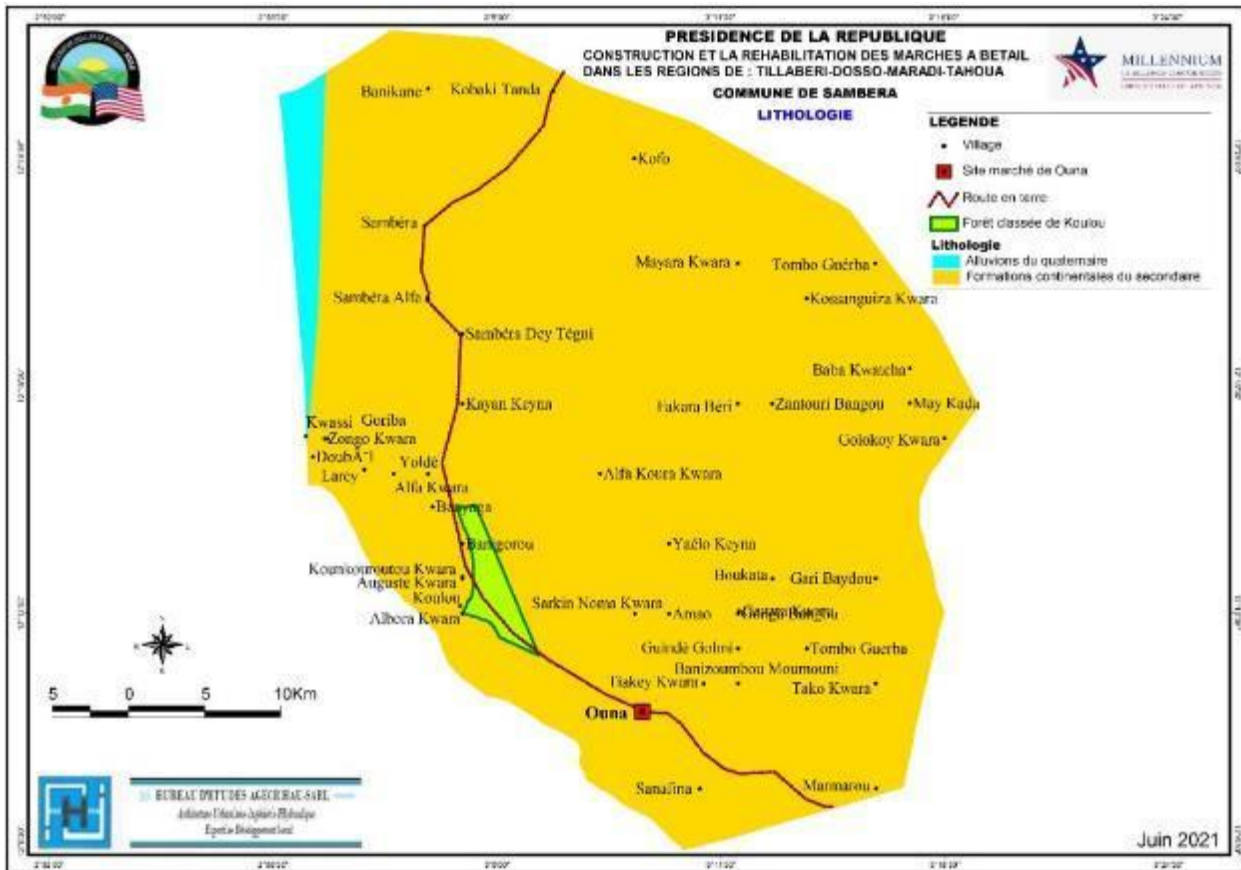


Figure 53 : Carte Lithologique de la commune de Sambéra, Agcherhau, juin 2021

Les formations géologiques rencontrées de bas en haut sont les suivantes :

- ✓ le socle (Précambrien inférieur) rencontré entre 300 m et 350 m de profondeur constitué des formations métamorphiques, à savoir les schistes cristallisés et les gneiss ;
- ✓ le Continental Hamadien (CH), constitué de grès argileux, surmontés de sables grossiers rencontrés entre 30 et 35 m de profondeur ;
- ✓ le Paléocène constitué par une série de marnes blanches d'une dizaine de mètres de profondeur ;
- ✓ le Continental Terminal (CT), subdivisé en trois niveaux :
 - CT1 : série inférieure sidérolitique à argiles ferrugineuses et grès à oolithes ;
 - CT2 : série moyenne constituée de sable fins à moyens avec des niveaux silteux ou grossiers et des horizons riches en lignite ;
 - CT3 : série supérieure des grès ferrugineux à pavage discontinu de cuirasse latéritique.
- ✓ Dans la vallée, le Continental Terminal est recouvert d'alluvions récentes à savoir les sables tourbeux, les sables jaunes et les sols argilo-humifères correspondant aux dépôts quaternaires du Dallol Maouri.

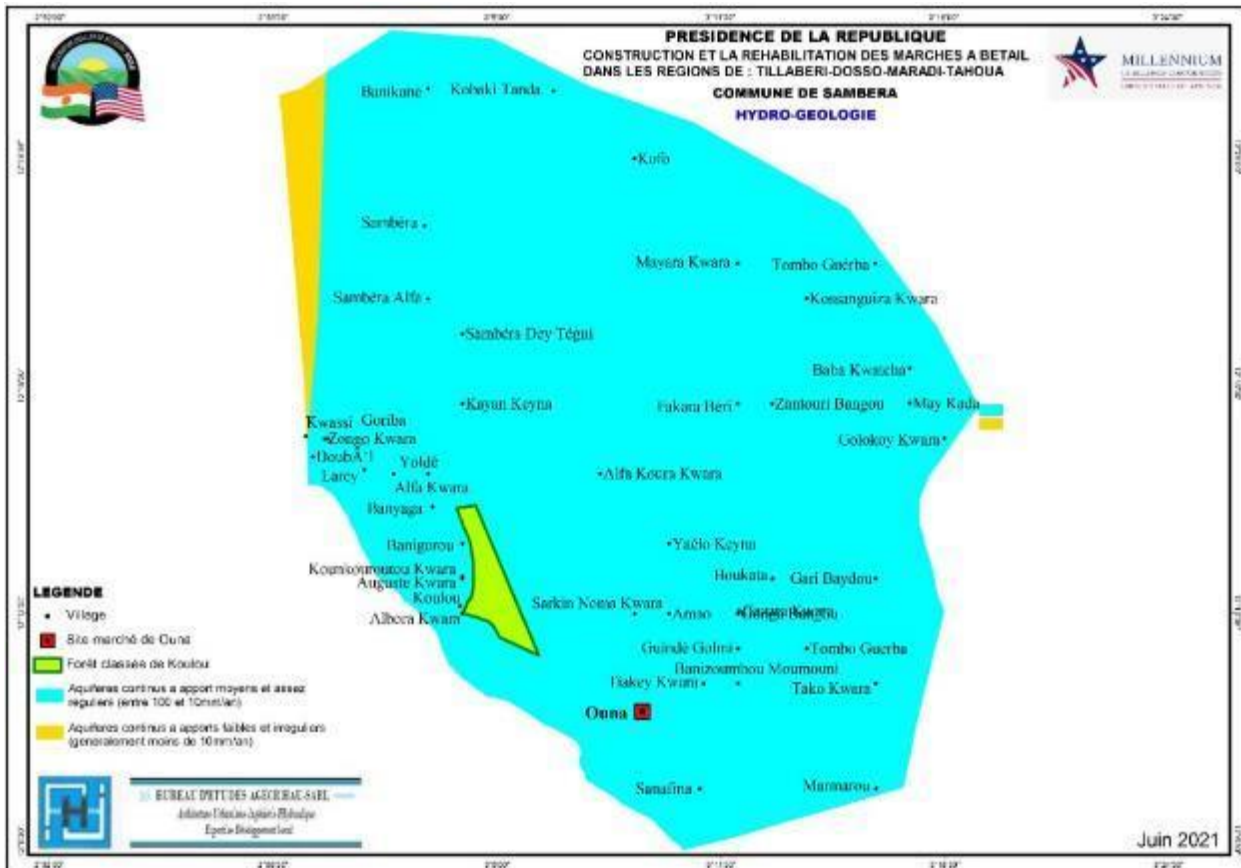


Figure 54 : Carte hydrogéologique de la commune de Sambéra, Agcherhau, juin 2021

CLIMAT

Le climat de la zone de sous projet est typiquement tropical sec caractérisé par des amplitudes thermiques plus ou moins élevées et variables selon les saisons (de 18°C en saison froide à 36°C en saison sèche).

En ce qui concerne les températures moyennes, elles varient entre 22° et 36°C au cours des cinq dernières années

Ainsi, on distingue trois saisons :

- ✓ Une saison froide (Novembre à février)
- ✓ Une saison chaude (Mars à Juin)
- ✓ Une saison Humide (Juin à Octobre)

Quant aux précipitations annuelles, elles sont comprises entre 400 et 600 mm avec une saison des pluies qui s'étend sur 4 mois (juin à septembre).

L'harmattan et la mousson sont les vents les plus dominants et qui régissent la circulation atmosphérique générale dans l'ensemble de la partie concernée par le sous projet.

VEGETATION

Au niveau du site de MàB, les ressources ligneuses se rencontrent sur les plateaux, les réserves forestières, les réserves foncières, la forêt de Koulou et la rônèraie de la zone du fleuve. Elles sont composées essentiellement par des *combrétacées* (*Guiera senegalensis*, *Combretum nigricans*) et d'autres espèces de grande taille (*Borassus aethiopioum*, *Hyphaene Theibeca*, *Anona leocarpa*, *Bombax constatum*, *Butyrospernum parki*, *Vitex doniana*).

Il faut noter aussi que certaines espèces sont en voie de disparition (*Khaya Senegalensis*, *Tamarindus Indica*, *Celtis integrifolia*, *Adansonia digitata*, etc). Ces ressources sont menacées par les aléas climatiques et les coupes abusives dues à la pression démographique. Le tableau 39 ci-dessous présente la Situation des espèces sur le site de Ouna.

Tableau 39 : Situation des espèces sur le site de Ouna

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'espèce	Classe de protection
Espèces végétales présentes sur le terrain	sabara	<i>Guiera senegalensis</i>	Rejets de souches (23)	Non déterminé
	milgna	<i>Azadirachta indica</i>	15	Non déterminé
	Kossey,	<i>Piliostigma reticulatum</i>	23 y compris les rejets de souches	Non déterminé
	Congo	<i>Hyphaene thebaica</i>	8	A
	garbey	<i>Balanites aegyptiaca</i>	18	Ae
		41 pieds d'arbres		

Source : Rapport Verification Terrain et Audiences Publiques (Mai 2022)

Au niveau des emprises de la voie d'accès au MàB de Ouna, la végétation dominante est composée par des espèces suivantes : *Adansonia digitata* (1), *Azadirachta indica* (3), *Balanites aegyptiaca* (15), *Faidherbia albida* (1) et *Ziziphus spinachristi* (1) (tableau 40). La photo 17 donne un aperçu de la végétation sur la voie d'accès.



Photo 17 : Aperçu de la végétation sur la voie d'accès de Ouna

Tableau 40 : Situation des arbres situés dans les emprises des travaux à Ouna.

Localisation	Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombres	Classe de protection
Ouna	<i>Adansonia digitata</i>	kuka, kuuka, koo nya	1	A
	<i>Azadirachta indica</i>	Bédi, Maina	3	Non déterminé
	<i>Balanites aegyptiaca</i>	aduwa, adua	15	A

Localisation	Noms scientifiques	Nom vernaculaire	Nombres	Classe de protection
	<i>Faidherbia albida</i>	Gao	1	A
	<i>Ziziphus spina-christi</i>	kurna	1	A
Nombre			21	

Sources : mission terrain Décembre 2021.

FAUNE

Dans la zone du sous projet, les différentes espèces fauniques rencontrées sont principalement des espèces appartenant aux classes des mammifères, des poissons, des reptiles, des oiseaux et des batraciens. Ainsi, on rencontre des espèces constituées d'oiseaux pour la plupart des canards (*Sarkidiornis melanotos*), *Dendrocygne veuf* (*Dendrocygna vudtuata*), *Jacana* (*Aetophilornis africana*) qui sont plus visibles. Ensuite, viennent les reptiles et les rongeurs. On y trouve également les espèces aquatiques de poissons telles que *Lates niloticus*, *Hydrocinus brevis* etc. Toutes ces espèces se retrouvent la plupart dans la réserve partielle de Faune de Dosso et au niveau des milieux aquatiques.

2.1.4.8. Caractéristiques socioéconomiques du Site de Ouna

2.1.4.8.1. Population et organisations sociales

La commune de Sambéra est l'une des onze communes du département de Dosso. Le chef-lieu de la commune est situé à environ 90 km du chef-lieu de la Région Dosso. D'une superficie d'environ 1295 km², la commune de Sambéra a une population estimée à 37489 habitants répartie dans 55 villages administratifs.

Quant au village de OUNA, il se trouve dans la commune de Sambara qui constitue la zone d'influence directe du marché à bétail dudit village et compte une population de 5548 habitants ; il abrite le marché à bétail dont les acteurs sont estimés à 2000 personnes.

2.1.4.8.2. Structures associatives

Dans la commune de Sambera comme dans tous les villages de ladite commune, il existe des associations qui œuvrent pour la sauvegarde du patrimoine social en termes d'organisations pour le développement de la commune ou des villages. En effet, le village de Ouna compte trois (3) groupements dont un groupement féminin, un mixte et un constitué uniquement des hommes. Le comité de gestion du marché compte 20 membres parmi lesquels sept femmes et trois jeunes toutes des jeunes. Ce comité est décentralisé : Certains s'occupent de la salubrité, d'autres des vendeurs de la paille, et d'autres de la restauration.

Egalement, on peut noter, entre autres :

- les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) mis en place dans le cadre du Projet Ecoles et Santé;
- les Structures Locales de Gestion (SLG) mises en place par le Projet d'Aménagement des Forêts naturelles.

Les autres organisations se sont créées par nécessité de regroupement ; qui pour gérer un moulin à grains, qui pour l'extraction artisanale du sel ou la transformation des produits agricoles. Dans certains villages de la commune, il existe aussi des "Fadas" sorte des clubs des jeunes où ils se retrouvent pour se distraire, échanger des informations, parler de la vie de leur localité, etc.

Toutes ces structures de vie associative fonctionnent sur la base de l'adhésion individuelle.

2.1.4.8.3. Conditions de vie des femmes

Les femmes de la commune de Sambera sont soumises à un programme journalier très chargé des tâches ménagères. La journée de travail de la femme se résume en effet à :

- 5 à 6 heures consacrées à l'agriculture et/ou à l'élevage ;
- la préparation du repas ;
- le balayage, la vaisselle, le linge ;
- l'entretien des enfants ;
- la corvée d'eau ;
- la recherche du bois de chauffe, etc.

Dans le cadre de l'élaboration du PDC, il a été prévu un certain nombre d'actions pour améliorer la situation des femmes. A ce titre, il a été prévu, entre autres :

- l'achat et l'installation de 70 décortiqueuses;
- l'équipement des femmes en matériels d'extraction d'huile d'arachide;
- la construction d'un centre d'apprentissage;
- l'appui financier pour les activités agro-pastorales des femmes (petit élevage, transformation des produits agricoles, etc)

2.1.4.8.4. Activités socio-éducatives et sanitaires

▪ L'éducation

Dans le domaine de l'éducation, on note l'existence des infrastructures suivantes : 52 écoles primaires, 2 CEG, 61 salles de classes en matériaux définitifs, 5 classes en semi-dur, 52 classes en pailote, 83 latrines, 16 magasins et 1327 magasins.

▪ La santé

Le taux de couverture sanitaire de la commune est de 40,7% d'après les données de l'hôpital Régional de Dosso. Pour améliorer ce taux, le PDC a prévu la construction de nouvelles formations sanitaires dont l'implantation tiendrait compte des aspects démographiques et des distances. Actuellement, la commune ne dispose que de 12 cases de santé et de 3 CSI.

2.1.4.8.5. Activités économiques

Les terres cultivées et cultivables constituent les superficies occupées ou le potentiel qui peut être exploité pour les cultures pluviales et irriguées. Elles sont constituées de la vallée du fleuve Niger qui peut faire l'objet d'aménagement hydro-agricole (exemple : aménagement hydro-agricole de Koulou), les bas-fonds irrigables, les terres dunaires et les jachères.

L'élevage est la seconde activité économique des populations de la commune après l'agriculture. En termes d'infrastructures, on note 2 aires d'abattage, 2 parcs de vaccination, 3 couloirs de passage, 1 puits pastoral, 1 dépôt vétérinaire, 1 boutique aliment bétail.

2.2. Synthèse de l'état initial des sites du sous projet

Le tableau 41 ci-dessous présente la synthèse de l'état initial des sites du sous projet.

Tableau 41 : Synthèse de l'état initial des sites du sous projet

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
		Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants					
Batako	<p>-Le site retenu est situé à environ 150 à 200 m au SUD-OUEST du village de Batako</p> <p>- Superficie disponible est de 2,81 hectares</p> <p>-Superficie aménagée y compris les voies latérales est de 2,81 hectares</p> <p>Ainsi, le site octroyé à Batako répond à tous les</p>	<p>Mois le plus sec: Jan-Fév (0 mm)</p> <p>Mois le plus pluvieux: Août (151 mm en moy)</p>	<p>Moy 22° C</p> <p>Max 36° C</p>	Variable	<p>5 à 7 kwh/m²/j sur</p> <p>7 à 10 h/jour</p>	<p>Il est situé sur un plateau relativement plat et sablonneux</p>	<p>Elle est composée de :</p> <p>-<i>Faidherbia albida</i></p> <p>-<i>Acacia nilotica</i></p> <p>-<i>Hyphaene theibaica</i></p> <p>-<i>Balanites aegyptiaca</i></p> <p>15 pieds d'arbres seront potentiellement abattus</p>	<p>Mares semi-permanentes</p>	<p>-Il est à vocation agricole</p> <p>Le terrain proposé pour la réalisation du marché à bétail est situé dans le domaine de Mr Issa Hamadou (téléphone 0022791408624) qui l'a hérité à son tour de son père.</p>	<p>La zone compte deux mares semi-permanentes autour desquelles des activités de maraichage, arboriculture, d'abreuvement du bétail et d'extraction d'argile sont pratiquées.</p>

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants	Insolation moyenne mensuelle					
	critères et dispose de la superficie nécessaire pour la construction du marché à bétail. 13°30'46.12"N 3°27'2.48"E									
Fadama	- Le site retenu est situé à environ 1 km à l'OUEST du village de Fadama. ;	Mois le plus sec: Jan-Fév (0 mm) Mois le plus pluvieux: Août (151	Moy 22° C Max 36° C	Variable	5 à 7 kwh/m²/j 7 à 10 h/jour	le terrain présente une pente douce versant Nord vers le Sud en direction de la voie latéritique	Elle est composée de : - <i>Faidherbia albida</i>	Les mares, les cuvettes et du lit du dallol.	- Il est à vocation agricole -Le terrain proposé pour la	Lit du dallol, mares semi-permanentes autour desquelles des activités d'arboriculture, de pêche et

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrogra pique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnem entaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne maximale minimale	Direction des vents dominan ts	Insolation moyenn e mensuel le					
	<p>- Superficie disponible est de 2,16 hectares</p> <p>- Superficie aménagée y compris les voies latérales est de 2,05 hectares</p> <p>Ainsi, le site octroyé à Fadama répond à tous les critères et dispose de la superficie nécessaire pour la construction du marché à bétail.</p>	mm en moy).				<p>limitant le site. Le terrain est longé par un ravin du côté Ouest. Ce ravin en saison pluvieuse draine les eaux vers un canal aménagé en perré maçonné le long de la latérite en guise de caniveau qui</p>	<p>-<i>Borassus aethiopum</i>, -<i>Sida cordifolia</i> -<i>Hyphaene thebaica</i> -<i>Balanites aegyptiaca</i> -<i>Combretum glutinosum</i></p> <p>04 pieds d'arbres seront potentiellement abattus</p>		<p>réalisation du marché à bétail est situé dans le domaine de M. Boubacar Mamane (téléphone 0022796963247) haut fonctionnaire à la retraite</p>	<p>d'extraction de l'argile sont pratiquées.</p>

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrogra phique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnem entaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne maximale minimale	Direction des vents dominan ts	Insolation moyenn e mensuel le					
	13° 2'36.94"N 3°53'22.66"E					verse dans la nature.				
Tanda	-Le site retenu pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à 500 m au SUD de la MAIRIE de TANDA et environ à 7 Km au NORD du village de Tondika. Le nouveau site proposé dispose d'une superficie de 1,97 hectares dont	Mois le plus sec: Jan-Fév (0 mm) Mois le plus pluvieux: Août (151 mm en moy)	34° C 41° C 24° C	Variable	5 à 7 kwh/m ² /j sur 7 à 10 h/jour	le terrain présente une pente douce versant de l'ouest vers l'est. Le terrain est relativement plat. Une cuvette due à l'extraction de sable s'est formé sur le site. La pente naturelle du	<i>Elle est composée de :</i> <i>-Guiera senegalensis</i> <i>-Combretum micranthum</i> <i>-Prosopis africana</i> <i>-Hyphaene theibaica</i>	Existence des Koris, mares	-le Site est de vocation agricole -Il s'étend sur trois propriétés privées à des membres de la communauté. La plus grande partie a été offerte par le chef du village et le complément a été promis par	Existence des bassins versant et des berges des koris

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants	Insolation moyenne mensuelle					
	<p>l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 1 hectare sans les voies latérales et 1,97 hectares y compris les voies latérales</p> <p>- Superficie disponible est de 1,97 hectares</p> <p>- Superficie aménagée y compris les voies</p>					<p>site draine les eaux pluviales en saison pluvieuse vers l'exutoire du village.</p>	<p>-<i>Balanites aegyptiaca</i>.</p> <p>11 pieds d'arbres seront potentiellement abattus</p>		<p>ses deux voisins contre une compensation de la part de la mairie.</p>	

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants	Insolation moyenne mensuelle					
	latérales est de 1,97 hectares Compte tenu que le plan d'aménagement a été révisé en fonction de superficie disponible, la superficie de 1,97 hectares du site de Tanda est nécessaire pour la construction du marché à bétail y compris les voies latérales.									

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrogra phique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnem entaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne maximale minimale	Direction des vents dominan ts	Insolation moyenn e mensuel le					
	11°58'42.54"N 3°19'3.13"E									
Karguinangou	Le site retenu pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à Moussa Kouro Koura (hameau rattaché à Karguibangou) à environ 1 km de karguibangou.il longe la RN1 côté NORD. Ce site se	Mois le plus sec: Jan-Fév (0 mm) Mois le plus pluvieux: Août (151 mm en moy)	34° C 41° C 27° C	Variable	5 à 7 kwh/m ² /j sur 7 à 10 h/jour	le terrain présente une importante déformation traversant le site de l'OUEST vers l'EST, créant ainsi une séparation du terrain et une différence	Elle est composée de : - <i>Leptadenia pyrotechnica</i> - <i>Guera senegalensis</i> - <i>Zizuphus mauritiana</i>	On y trouve des mares permanentes , semi permanentes et des koris	Le nouveau terrain en question est une propriété coutumière appartenant à trois personnes (ne detenant pas	Existence La forêt Bolblo-tounga avec 23 862 ha de superficie dont 14 375 ha aménagés par le projet PAFN, mares permanentes (celle de Lolo dans la forêt de

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrogra phique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnem entaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne maximale minimale	Direction des vents dominants	Insolation moyenn e mensuel le					
	<p>trouve à 1.5 km environ du marché actuel de Karguibangou. 7 Km le sépare de Bolbol à l'EST et 6 Km le séparent du village de Tourobon à l'OUEST.</p> <p>Il a été révisé le plan d'aménagement en fonction de superficie disponible. Ainsi, la superficie du site de Karguibangou</p>					<p>d'altitude importante sur les deux parties. Le terrain est traversé par un Kori du côté Ouest. Ce koris en saison pluvieuse draine les eaux vers l'exutoire de la zone.</p>	<p>-<i>Prosopis africana</i></p> <p>-<i>Combretum glutinosum</i></p> <p>-<i>Azadirachta indica</i></p> <p>-<i>Balanites aegyptiaca</i></p> <p>57 pieds d'arbres seront potentiellement abattus</p>		<p>encore des actes fonciers):</p> <p>Garba Sayo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Halidou Idé • Mousa Idé. <p>Concernant la transaction avec la Mairie, il y a eu une Attestation de donation jugée non conforme, en conséquence le processus interrompu)</p>	<p>Tounga) et semi permanentes, koris et les affluents fossiles du fleuve Niger (Dallol).</p>

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants	Insolation moyenne mensuelle					
	est de 4 hectares. Elle est nécessaire pour la construction du marché à bétail y compris les voies latérales 12°57'27.99"N 3°29'59.53"E									

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
		Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants					
Ouna	<p>Pour le MàB :</p> <p>Le site retenu pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à 2 km au NORD du village d'Ouna et à 4 Km au SUD du village de Hama hoye.</p> <p>- Superficie disponible est de 7,06 hectares - Superficie aménagée y compris les voies latérales est de 5,31 hectares</p>	<p>Mois le plus sec: Jan-Fév (0 mm)</p> <p>Mois le plus pluvieux: Août (130 mm en moy)</p>	<p>24° C</p> <p>41° C</p> <p>16° C</p>	Variable	<p>5 à 7 kwh/m²/j sur</p> <p>7 à 10 h/jour</p>	<p>le terrain présente une pente douce versant Nord-ouest vers le Sud-est. Le terrain est relativement plat. Des koris se sont formés sur le site et le long de la voie sablonneuse qui le longe. Ces koris drainent les eaux pluviales en saison</p>	<p>Elle est composée de:</p> <p>-<i>Guiera senegalensis</i></p> <p>-<i>Azadirachta indica</i></p> <p>-<i>Piliostigma reticulatum</i></p> <p>-<i>Hyphaene thebaica</i></p> <p>-<i>Balanites aegyptiaca</i></p>	<p>il existe quelques mares semi permanentes</p>	<p>-Terrain a vocation agricole</p> <p>-Le terrain proposé pour la réalisation du marché à bétail est situé dans le domaine de Mr Yayé Garba chef du village (téléphone 97 65 87 68) qui l'a hérité à son tour de son père</p>	<p>Présence du fleuve Niger, il est observé un nombre important de koris qui traversent le village pour se jeter dans le fleuve entraînant souvent des dégâts considérables (inondation des cultures et des habitations)</p>

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants	Insolation moyenne mensuelle					
	<p>Ainsi, le site octroyé à Ouna répond à tous les critères et dispose de la superficie nécessaire pour la construction du marché à bétail.</p> <p>12°10'39.29"N</p> <p>3° 9'12.92"E</p>					<p>pluvieuse vers l'exutoire du village dont le fleuve. Il faut noter la présence d'un drainage important entre la voie sablonneuse et le site qu'il conviendrait de prendre en compte dans le cadre de l'aménagement</p>	<p>87 pieds d'arbres seront potentiellement abattus</p>		<p>Pour la voie d'accès :</p> <p>Couloir de passage balisé sur 340 m environ;</p> <p>Culture de riz pendant la saison de pluie.</p>	

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants	Insolation moyenne mensuelle					
	<p>Pour la voie d'accès :</p> <p>Il y a deux alternatives sur la voie d'accès au MAB de Ouna ;</p> <p>Alternative I :</p> <p>Longue de 1161 m. Elle traverse plusieurs maisons et parcelles;</p> <p>Alternative II : longue de 780 m ; Elle traverse 6 champs de riz et longe le couloir de</p>					<p>nt des abords du site.</p> <p>Pour la voie d'accès :</p> <p>Terrain plat.</p> <p>- Côte maximal : 177,79 m ;</p> <p>- Côte minimale 167,66 m ;</p> <p>- Différence</p> <p>Pente : 1,30 %.</p>	<p>Pour la voie d'accès :</p> <p>Les principales espèces sont</p> <p>1 <i>Adansonia digitata</i>, 3 <i>Azadirachta indica</i>, 15 <i>Balanites aegyptiaca</i>, 1 <i>Faidherbia albida</i>, 1 <i>Ziziphus spina-christi</i>.</p>		Les sols est argilo-sablonneux	

Site	Localisation (Emplacement et Emprise)	Climat				Relief	Végétation / Nombre d'arbres à abattre	Réseau Hydrographique	Occupation des sols/Statut Foncier du site	Éléments environnementaux et sociaux sensibles
	Coordonnées GPS	Pluviométrie	Températures moyenne - maximale - minimale	Direction des vents dominants	Insolation moyenne mensuelle					
	<p>passage balisé sur 340 m.</p> <p>Cette « Alternative II » est celle qui est retenue et a fait l'objet d'études et de conception pour son aménagement</p>									

2.3. Analyse de la situation de Traite de Personnes (TIP) dans les zones des Sous-Projets (SP)

Pour cerner ces différents enjeux liés au genre et à la traite des personnes, nos documents de référence pour l'élaboration des outils de collecte sont le PIGIS du MCA (*Enjeux et défis GIS au sein du projet irrigation et accès aux marchés*, p.20-24) et la politique C-TIP du MCC.

Ainsi, après la mission terrain, toutes ces informations ont été consignées dans l'outil d'évaluation des risques de Traite des Personnes (TIP) du MCC. Cet outil permet d'identifier et d'évaluer les risques de Traite des Personnes (TIP)² dans les activités du Projet au niveau de leurs zones d'intervention. En outre, pour chaque catégorie de questions, une évaluation globale du risque est fournie en catégorisant comme élevé ou faible. Tous les risques identifiés seront évalués afin d'élaborer si cela est nécessaire, un plan d'atténuation pour les risques élevés. Les résultats de cette évaluation seront soumis à l'équipe Genre et Inclusion Sociale de MCA-Niger pour la validation de l'analyse du consultant et la décision d'élaboration d'un Plan de mitigation des risques de TIP. Le guide d'analyse de Traités de Personnes (TIP) développé par le MCC se décline en trois points ci-dessous :

- ✓ Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention
- ✓ Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés
- ✓ Pour chaque impact avec un niveau élevé, proposer des mesures de mitigation sous forme d'un plan.

2.3.1. SITE DE FADAMA

▪ Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention

D'un point de vue géographique, la zone du projet n'est pas située dans un corridor des transits de migrant, ni de traités des personnes. Que ce soit par rapport à la traite des personnes proprement dites ou les autres formes de maltraitances (exploitations sexuelles des enfants, mariage forcé), la zone du projet ne présente pas des telles pratiques. Là aussi, il faut noter la présence de cette norme sociale qu'on rencontre partout à Niger, celle relative au travail des enfants qui concerne les garçons comme les filles : Il s'agit d'utiliser les enfants dans la vente des produits divers pour voir de l'argent, la mendicité des enfants et des femmes. Le focus avec les filles le confirme : les enfants doivent faire le commerce ambulante ou la restauration pour aider les parents ou pour préparer le mariage s'il s'agit des filles. C'est carrément une norme sociale dans la localité

Ainsi, le risque de traite bien avant la mise en œuvre de ce projet est faible, selon les personnes ressources interrogées (direction de la population, chef du village).

² Selon la Politique de Lutte Contre la Traite des Personnes (C-TIP) du MCC, l'expression "Traite des Personnes" désigne (a) l'exploitation sexuelle par laquelle un acte sexuel à des fins commerciales est induit par la force, la fraude ou la coercition, ou par laquelle la personne induite à réaliser ledit acte est âgée de moins de 18 ans ; ou (b) le recrutement, l'hébergement, le transport, l'alimentation d'une personne en vue d'obtenir un travail ou des services, par la force, la fraude ou la coercition à des fins de servitude involontaire, de pèonage, de servitude pour dettes ou d'esclavage.

▪ **Evaluation et analyse des risques identifiés pendant la mise en œuvre du projet**

L'analyse des données issues des fiches montrent que lors de la mise en œuvre, ce projet n'est pas susceptible de provoquer une augmentation de la main d'œuvre étrangère, (La zone du projet, d'un point de vue géographique, est relativement éloignée des zones frontalières où se pratique la traite des personnes.) ni de favoriser des pratiques d'exploitation sexuelles ; Cependant, lors des entretiens individuels, les filles ont fait cas du développement d'une forme de prostitution avec des filles et dont les clients seraient des nigériens. Avec ce projet, cette forme de prostitutions pourrait prospérer. D'ailleurs, la zone du projet est déjà un grand marché où convergent des personnes des différentes localités, en particulier du Nigeria. Avec la pression sociale et économique sur les filles (achat des meubles pour le mariage), certaines filles pourraient être des victimes (voir propos d'une femme lors des entretiens)

- Mais de l'avis des personnes ressources interrogées, ces risques peuvent être qualifiés de faible. La zone du projet est proche du centre urbain (la ville de Dosso) disposant des services de protection (justice, police, radio privée...) par lesquelles ces risques peuvent être réduits.

Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés après l'achèvement du projet

Nous avons vu plus haut que la zone du projet, d'un point de vue géographique, est relativement éloignée des zones frontalières où se pratique la traite des personnes. Ensuite, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des infrastructures de transport pouvant favoriser l'afflux des migrants ou des pratiques de traites des personnes. Ainsi, même après la réalisation des infrastructures, c'est l'une des rares localités où le risque de traite des personnes est extrêmement faible.

Proposition des mesures de mitigation: Cependant, comme ailleurs, les sensibilisations sur les formes moins graves de traite des personnes (comme la servitude traditionnelle des enfants) doivent être continuées via la formation des coopératives et les autres structures.

2.3.2. SITE DE BATAKO

▪ **Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention**

La zone du projet n'est pas située dans un corridor des transits de migrant, ni de traites des personnes. Selon la direction de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant de Dosso et les autres acteurs interrogés, la commune de Mokko (commune dont relève le village de Batako) n'est pas une zone de migration. Les cas de traites de personnes sont celles décrites comme culturelles ou traditionnelles par le MCC. Il s'agit de l'utilisation des enfants par les parents pour avoir de l'argent même si d'autres le font de façon criminelle car on eut des cas où l'enfant n'est pas le propre fils du ménage. Ainsi, les filles vendeuses ambulantes dans le marché rencontrées affirment que pour la plupart d'entre elles, elles font cette activité des heures durant pendant la journée et que le revenu est destiné à la maman qui l'utilise pour la nourriture et les préparatifs du mariage. Au vu de ce qui précède on peut dire que le risque de traite avant la mise en œuvre du projet est déjà très faible.

▪ **Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés**

Selon la plupart des acteurs, le projet n'est pas susceptible de favoriser l'augmentation de la main d'œuvre étrangère lors de la mise en œuvre. A part des inquiétudes soulevées par les filles sur les tentatives de harcèlements (les commerçants qui tentent les filles avec de l'argent), tous les acteurs estiment qu'il n'y a pas de traite des personnes dans zone. La forte

dynamique organisationnelle que nous avons constatée et l'implication personnelle du chef de canton sont selon les acteurs des facteurs de protection contre ces pratiques. Ainsi, le risque de traite des personnes lors de la mise en œuvre est faible.

- **Proposition des mesures de mitigation**

Après le projet, le risque de traite paraît aussi faible car les infrastructures qui en seront issues ne sont pas de nature à favoriser la traite des personnes, selon les acteurs. Les acteurs n'ont pas fait cas des violences sexuelles délibérées, à part bien sur la norme sociale qui veut que les filles cherchent de l'argent pour les meubles du mariage. Mais nous avons vu que le village n'a pas assez d'habitations pour accueillir d'éventuelles main d'œuvre étrangère, même si ce risque est faible. Mais si cela devrait arriver, la construction des habitations au niveau du village s'avère nécessaire.

2.3.3. SITE DE KARGUIBANGOU

- **Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention**

La zone du projet n'est pas située dans un corridor des transits de migrant, ni de traites des personnes. Selon les acteurs, la seule forme d'exploitation rencontrée dans la zone est la servitude traditionnelle consistant à faire travailler ses enfants pour voir de l'argent. En effet, toutes les filles interrogées affirment qu'elles passent 4 à 5 h par jour au marché l'argent issu de la vente est destiné soit à nourrir la famille, soit à acheter les meubles pour le mariage. Ainsi, il n'y a pas à proprement parler de traite des personnes dans la zone et les cas d'exploitation (travaux des enfants) qu'on rencontre dans la zone du projet sont les mêmes rencontrées dans la société nigérienne, c'est à dire liés aux normes sociales et non criminels. Ainsi, le risque de traite dans la zone du projet avant la mise en œuvre peut être qualifiée de faible.

- **Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés**

La zone du projet est une zone relativement proche de la commune urbaine de Dosso, disposant des services modernes de la prévention et de la répression des traits et autres exploitations des enfants (police, justice, gendarmerie.). D'ailleurs, certaines filles avaient affirmé lors des entretiens qu'elles portent (ou menace de porter) plainte à chaque fois que les hommes les menacent. Aussi, le risque que le projet puisse augmenter la main d'œuvre étrangère est extrêmement faible. Par rapport aux harcèlements sexuels, tous les acteurs (femmes, jeunes garçons et jeunes filles) ont reconnu que le phénomène existe dans la localité comme et elles confirment qu'il y a des petites filles et parfois, on arrange à la maison et souvent on va à la justice comme le confirme cette femme :

Ainsi, il n'y a pas à proprement parler de traite des personnes dans la zone et les cas d'exploitation (des enfants et sexuelle) qu'on rencontre dans la zone du projet sont les mêmes rencontrées dans la société nigérienne, c'est dire liés aux normes sociales et non criminels.

- **Proposition des mesures de mitigation sous forme d'un plan**

De l'avis de tous les acteurs interrogés, le projet, même s'il fait partie de l'une des plus grandes infrastructures de la zone, n'est pas de nature à déclencher des mouvements de population. Ensuite, les formes des traits et autres exploitations rencontrées dans la zone ne sont pas sévères et avec une bonne dynamique organisationnelle du marché, l'implication des

autorités traditionnelles et modernes, on peut les prévenir. Ainsi, le risque de traite après le projet peut être qualifié de faible même si les mesures suivantes doivent être prises :

- ✓ Renforcer la dynamique organisationnelle de la zone à travers des formations aux groupements féminins surtout.
- ✓ Sensibiliser la population sur la problématique liée à la traite des personnes ;
- ✓ S'assurer que la population est au courant et sait comment signaler de manière anonyme les cas suspects de TIP dans le projet.

2.3.4. SITE DE OUNA

▪ Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention

Géographiquement la zone du projet se trouve sur un corridor des grandes migrations et on distingue des migrations d'origine et de destination à la fois. La zone est en effet frontalière du Benin et du Nigeria, donc beaucoup des nigériens passent par là pour entrer au Nigeria et au Benin. Toutes les catégories sont concernées par ce phénomène même si les jeunes garçons nigériens sont les plus concernés (ils vont au Nigeria et au Beni). Par rapport à la traite des personnes (au sens du MCC), tous les acteurs qui ont participé à l'enquête avec l'outil C-TIP ont reconnu son existence. Les types de traite sont souvent la servitude (avec des enfants talibés) et l'exploitation sexuelle qui sévit surtout le long de la frontière). Il faut aussi noter ici comme partout au Niger la persistance de l'exploitation traditionnelle, consistant à faire travailler les enfants à travers des activités génératrices des revenus. La majorité des filles interrogées affirment que l'argent va chez la maman, une minorité des filles seulement affirment que c'est pour elles-mêmes. Pour la majorité des cas, cet argent est utilisé pour préparer le mariage et pour acheter la nourriture.

Aussi paradoxal puisse paraître, le risque perçu par les acteurs est faible, malgré que la zone du projet se trouve sur un corridor des traites et de transit des migrants. La raison, nous l'avons trouvé lors de l'entretien avec la direction départementale de la population qui estime que ces pratiques sont en nette recul à cause des actions menées par la brigade de répression de traite illicite des personnes et les partenaires au développement.

▪ Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés

Au niveau de la mise en œuvre, le principal risque issu de l'analyse des fiches l'augmentation de la main d'œuvre étrangère (comme la zone n'est pas proche de la frontière) surtout que de l'avis des acteurs, le village n'a pas assez d'habitation pour y faire face. D'ailleurs c'est la principale inquiétude des jeunes garçons, que la main d'œuvre soit recrutée ailleurs. La zone n'est pas loin du chef-lieu de la commune et du Benin. Il en est de même de l'exploitation sexuelle. En effet, lors des entretiens individuels, les filles ont fait cas des filles qui s'adonnent à la prostitution dans le marché et le long de la frontière, mais ce n'est pas une pratique généralisée. Lors des entretiens, nous avons constaté que beaucoup des filles exerçant le commerce ambulancier sont des élèves. L'inquiétude est que la construction du marché puisse encourager cette activité. La proximité avec le Benin et le Nigeria peut inciter d'autres personnes à venir chercher du travail. La construction d'un marché à bétail augmentera certainement les échanges entre zones frontalières du Benin et du Nigeria et la zone du projet. La population à risque, ce sont d'abord les jeunes filles de la commune mais aussi d'autres localités.

Cependant, le risque de traite lors de la mise en œuvre peut être considéré comme faible. En effet, certes, il y a un risque d'augmentation de la main d'œuvre étrangère à cause de la situation géographique, certes le long de la frontière, il y a des cas d'exploitation qui sont rapportés sur les vendeuses, mais selon les acteurs, le projet ne devrait pas être un facteur démultiplicateur pour ces pratiques. D'ailleurs, les mesures prises par les autorités et les ONG sont entrain de porter leurs fruits. En effet, lors des entretiens individuels avec le chef du village et le maire adjoint de la commune, nous estimons qu'il existe des mécanismes pour protéger les filles. Il faut néanmoins sensibiliser les victimes car trop souvent, l'affaire est étouffée au sein de la famille.

▪ **Proposition des mesures de mitigation.**

Selon les acteurs interrogés, les infrastructures qui seront réalisées ne sont pas de nature à provoquer un déplacement des populations en cascades pouvant modifier l'équilibre sociologique de la zone. Et comme annoncé plus haut, il existe des facteurs de protection au sein de la communauté comme la perception des risques par les acteurs, l'implication personnelle des autorités traditionnelles et administratives. On peut donc supposer que le risque de traite après la réalisation de l'infrastructure est faible sous réserve de :

- ✓ Résoudre le problème des habitations pour faire face à un éventuel afflux de la main d'œuvre étrangère
- ✓ Sensibiliser les différentes structures (en particulier les coopératives et organisateurs des producteurs) sur la problématique de la traite des personnes
- ✓ Privilégier la main d'œuvre locale lors du recrutement de la main d'œuvre

2.3.5. SITE DE TANDA

▪ **Identification des risques de traite de personnes liés à l'activité dans la zone d'intervention**

L'analyse des fiches de données TIP montre que le village de Tanda se situe un corridor de transit des migrants de par sa proximité avec deux pays limitrophes du Niger : Le Benin et le Nigeria. C'est une migration à la fois d'origine (en direction surtout du Benin et du Nigeria) et de transit (des ressortissants nigériens et Béninois passent par la zone pour aller en Côte d'Ivoire, le Togo, via le Niger et Burkina Faso). A priori, le risque de traite de personnes (surtout les actes de servitude et d'exploitation sexuelle) sont fréquents dans des telles zones à cause de la criminalité transfrontalière (via les voies maritimes et par les taxi-moto qui sont très fréquents dans la zone.)

Aussi, lors des entretiens, il a été fait cas de certains migrants de transit qui sont accompagnés des enfants (notamment des filles) qu'ils exploitent à travers la vente des produits divers, et la mendicité. Aussi, par rapport à la forme traditionnelle de l'exploitation des enfants, la zone ne fait pas exception par rapport aux autres localités nigériennes sur cette norme et pression sociale relative au travail des enfants.

Ainsi, La situation géographique de la zone fait d'elle certes un corridor de transit des migrants qui engendrent souvent des cas d'exploitation sexuels, mais ce risque n'est pas perçu comme élevé par la population en général à cause du dispositif existant dans la commune. En effet, sur une échelle d'attitude de 0 à 5 face à ce risque, la plupart des enquêtés situent ce risque de traite à un niveau allant de 0 à 2, la moyenne étant 1. C'est pourquoi, nous concluons que bien avant la mise en

œuvre du projet, l'environnement objectif de la zone fait craindre un risque élevé de la traite des personnes, mais un risque qui n'est pas ressenti comme tel par la population.

▪ **Evaluation et analyse des niveaux d'impacts des risques identifiés**

Le marché est souvent un lieu propice pour toute sorte d'abus. Des infrastructures comme le marché à bétail sont réputés être des endroits où se pratiquent des actes d'avec des mineures. (Surtout la nuit). Aussi, la zone du projet étant une commune rurale, située sur un corridor des transits des migrants (proche de la frontière avec deux pays), la réalisation des infrastructures pourrait augmenter la demande en main d'oeuvre étrangère surtout que de l'avis des acteurs, la zone n'a pas suffisamment de lieu d'hébergement. L'exploitation des entretiens organisés au niveau de cette zone a conclu qu'il existe bien le trafic des migrants dans ces zones avec plusieurs réseaux de transport notamment les taxis motos, mais rien ne montre que ce projet pourrait accentuer ces pratiques. D'ailleurs, certains acteurs estiment même que la construction du marché pourrait être un facteur d'atténuation. Mais tout de même, il faut craindre à e que l'amélioration de cette offre puisse entraîner plus d'échanges des bétails et des personnes entre la zone et les autres localités à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone du projet. On peut s'attendre à une forme de migration interne et externe de la part notamment des villages environnants à la recherche de main d'oeuvre. Nous estimons néanmoins que le risque de traite des personnes peut être considéré comme faible lors de la mise en œuvre. En particulier des cas de servitude (dont les victimes seront en majorité des enfants (filles) et des femmes) peuvent être considérés comme des violences culturelles qui peuvent être solutionnées par la sensibilisation.

▪ **Proposition des mesures de mitigation**

Face au risque que nous avons identifié plus haut, nous recommandons :

Renforcer le dispositif et mécanismes mis en place par les autorités nigériennes pour dissuader les auteurs des traites illicites des personnes. Il s'agit des mesures suivantes : La prévention (avec les sensibilisations des projets), la répression (avec les mesures prises par l'Etat) et la prise en charge (à travers la réinsertion des migrants et prostitués rapatriés récemment de Cote d'ivoire).

- Aussi, conformément à la loi 2012-45 portant code du travail, la main d'oeuvre locale doit être privilégiée et les acteurs clés qui seront impliqués sont la Mairie, l'inspection du travail, l'ANPE et la CNSS ;
- S'assurer que la population est au courant et sait comment signaler de manière anonyme les cas suspects de TIP dans le projet.

III. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

3.1. Cadre politique

3.1.1. Cadre politique national

Au Niger, la protection et la préservation de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité humaine revêtent une importance capitale. C'est pourquoi des textes des lois et des politiques et programmes sont votés dans le but d'atteindre des Objectifs protection, de préservation de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité humaine.

Le cadre politique de gestion et de protection de l'environnement a été consacré dans la loi fondamentale de la République du Niger à savoir la Constitution du 25 novembre 2010. A son article 35, il est clairement noté que « toute personne a droit à un environnement sain » et que « l'Etat a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures », Aussi, « l'État doit veiller à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement ». Mieux cet article responsabilise « chacun à contribuer à la sauvegarde et l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit. » Dans le même ordre d'idée, l'article 37 stipule que « Les entreprises nationales et internationales ont l'obligation de respecter la législation en vigueur en matière environnementale. Elles sont tenues de protéger la santé humaine et de contribuer à la sauvegarde ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement ». La constitution fait obligation au pouvoir public de « veiller à l'évaluation et au contrôle des impacts sur l'environnement de tout projet et programme de développement ».

La protection de l'environnement est une priorité du gouvernement nigérien qui a tenu à l'exprimer dans plusieurs documents de politique et programme, indispensables pour assurer les objectifs du développement. Il s'agit notamment de la Déclaration de la Politique Générale (DPG) du Premier Ministre du 26 mai 2021 du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), élaboré en 1998 et qui tient lieu d'Agenda 21 pour le Niger. Les objectifs de ce plan sont ceux de la politique nigérienne en matière d'environnement et de développement durable. Le Ministère chargé de l'environnement en rapport avec les ministères et institutions concernés, doit s'assurer que les engagements internationaux souscrits par le Niger dans le domaine de l'environnement sont introduits progressivement dans la législation, la réglementation et la politique nationale en la matière.

La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) qui pose « les principes de base d'un développement durable harmonieux pour les générations présentes et futures du Niger ».

Le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021 qui pose et consolide les orientations politiques gouvernementales en matière de développement socio-économique, culturel et environnemental. En ce sens, selon son axe 3 « L'orientation principale porte sur le renforcement du potentiel économique de notre pays en vue d'atteindre un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif de l'amélioration du revenu et de la création d'emplois, ainsi que de la consolidation des fondements d'un développement durable ». Pour ce faire, « Un accent particulier sera mis sur les investissements structurants dans les domaines stratégiques de l'économie en vue d'amorcer la rupture ». Ce qui cadre avec « Les investissements dans les infrastructures et les services pour réduire le coût et le temps de transport particulièrement le long des principaux corridors, d'augmenter les flux du commerce inter et intra régional et de contribuer à renforcer l'intégration et la coopération économique régionale ».

Aussi, la prise en compte des préoccupations environnementales a été exprimée à travers les plans, programmes et stratégies indispensables pour assurer les objectifs du développement. Il s'agit entre autres de :

- ;
- Durable ;
- La Politique Nationale en matière de l'Environnement et du Développement Durable (2016-2020) élaborée en 2016 ;
- La stratégie de développement durable de l'élevage [SDDE 2012 2035) ;
- La Politique Nationale de l'Elevage adoptée par le conseil des ministres du 14 janvier 2004 ;
- La Politique Nationale Genre du Niger (2017-2021) ;
- La stratégie nationale portant sur l'autonomisation économique des femmes du février 2015 ;
- La Politique Nationale de Protection Sociale d'août 2011 dont l'objectif général qui vise l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie. Cette PNPS présente la vision du Niger, qui est « d'être une Nation qui veille à la satisfaction des besoins et

services essentiels ainsi qu'au plein épanouissement de toutes les couches socioprofessionnelles à travers une politique de protection sociale qui crée les conditions équitables, dignes et permanentes de protection, de prévention, de promotion et de transformation sociale nécessaires à faire face aux risques climatiques, environnementaux, sociaux, politiques et économiques en vue de permettre aux populations d'être à l'abri de toute forme de vulnérabilité pouvant entraver leurs capacités de production et compromettre la dynamique du pays » ;

- L'Initiative 3 N (I3N) qui propose de « contribuer à mettre durablement les populations Nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus » à travers « le renforcement des capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ». Elle traduit un engagement politique fort et un large consensus des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle autour d'une vision de développement largement partagée, à savoir : "amener le secteur agricole à jouer pleinement son rôle de croissance économique du Niger et contribuer ainsi dans la transformation des sociétés en développant des capacités endogènes permanentes de production et de résistance aux risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle".

3.2. Cadre juridique

3.2.1. Cadre juridique international

Plusieurs accords multilatéraux en environnement (AME) ont été signés, ratifiés et traduits par l'élaboration et la promulgation de plusieurs textes de lois. Le projet se doit de respecter l'esprit de ces textes. Il s'agit des conventions internationales signées et ratifiées par le Niger et qui peuvent être activées dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet de construction des marchés à bétail. Ce sont (voir tableau 42 ci-dessous):

Tableau 42 : Cadre juridique international

Intitulé du texte	Dates de signature/entrée en vigueur	Dates de signature/ratification par le Niger	Domaine	Textes des liens/objectifs avec le projet
<i>La convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.</i>	17/12/1975	23/12/1974	<i>Patrimoine Culturel</i>	<i>Cette convention s'efforce d'adapter une politique générale sur la protection du patrimoine naturel et culturel, pour établir des services de protection, élaborer des études scientifiques et techniques et des mesures administratives et pour encourager la formation et l'éducation pour cette protection.</i>
<i>Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles dite « Convention d'Alger ») révisée et remplacée par la Convention portant le même titre, adoptée par la 2ème Session Ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine tenue à Maputo (Mozambique) le 11 juillet 2003</i>	<i>Adoptée le 15 septembre 1968 et entrée en vigueur le 9 octobre 1969 puis adoptée le 11 juillet 2003</i>	<i>Le Niger a ratifié la Conv. d'Alger de 1969 le 26 février 1970 et celle de Maputo le 28/02/2007.</i>	<i>Ressources naturelles</i>	<i>Art. 13 : En ce qui concerne le processus et les activités ayant une incidence sur l'environnement et les ressources naturelles, les Parties individuellement et collectivement et en collaboration avec les organisations internationales compétentes concernées, prennent toutes les mesures appropriées pour prévenir, atténuer et éliminer, le plus possible, les effets nuisibles sur l'environnement, notamment ceux causés par les effluents et déchets dangereux. Il est fait obligation au projet de d'exploitation de la laiterie de préserver les ressources naturelles et le patrimoine national lors de ses activités.</i>
<i>Convention relative à la Préservation de la Faune et de la Flore dans leur état naturel (Convention de Londres)</i>	14 janvier 1976	15 novembre 1995	<i>Préservation de la Faune et de la Flore dans leur état naturel</i>	<i>Cette convention traite de la préservation de la Faune et de la Flore dans leur état naturel.</i>
<i>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</i>	3 septembre 1981	8 octobre 1999	<i>Droit de l'homme</i>	<i>L'objectif de cette convention est que les Etats prennent dans tous les domaines notamment politiques, économique, culturel, social, des dispositions législatives pour assurer le plein développement et le progrès des femmes Sur la base de l'égalité avec les hommes.</i>
<i>Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone</i>	22 mars 1985 Vienne 22 septembre 1988	6 avril 1992	<i>Protection de la couche d'ozone</i>	<i>L'objectif principal de cette convention est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes de modifications de la couche d'ozone.</i>

				<i>Il est fait obligation au projet d'exploitation de prendre les dispositions nécessaires afin de protéger la santé des travailleurs ainsi que l'environnement dans les zones concédées pour le projet</i>
<i>Convention Cadre des Nations Unies sur la diversité biologique</i>	<i>11 JUIN 1992 à Rio de Janeiro et 24 mars 1994 :</i>	<i>11/06/92 25/07/1995</i>	<i>et Biodiversité</i>	<i>La CDB vise comme objectifs principaux :(i) la gestion durable de la biodiversité ;(ii) l'utilisation rationnelle des composantes de la biodiversité ;(iii) le partage équitable des retombées économiques découlant de l'exploitation de ces ressources biologiques. Elle dispose que « chaque partie contractante adopte des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au maximum de tels effets et s'il y a lieu, permettre au public de participer à ces procédures » article 141a-b</i>
<i>Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington) d'importation / d'exportation.</i>	<i>01/07/1975</i>	<i>Ratifié 07/12/1975</i>	<i>Biodiversité</i>	<i>Cette convention vise à protéger certaines espèces menacées d'extinction d'une surexploitation grâce à un système de permis</i>
<i>Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn)</i>	<i>01/07/1998</i>	<i>Ratifié 01/11/1983</i>	<i>Biodiversité</i>	<i>Cette convention vise la conservation des espèces terrestres, aquatiques et aviaires migratrices dans toute leur aire de distribution.</i>
<i>Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</i>	<i>11 juin 1992 à Rio de Janeiro et entrée en vigueur le 24 mars 1994</i>	<i>11/06/92 25/07/1995</i>	<i>et Changement climatique</i>	<i>L'objectif de la CCNUCC est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique afin que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. Pour ce faire, elle encourage « l'utilisation des EIE (article 41t) pour réduire au</i>

				<i>maximum les effets préjudiciables liés aux changements climatiques sur la santé, l'économie, etc. »</i>
<i>Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</i>	<i>16/02/2005</i>	<i>Ratifié 30/09/2004</i>	<i>Changement climatique</i>	<i>Cette convention vise à atteindre des limitations d'émission quantifiées et des engagements quant à la réduction des gaz à effet de serre (« GES ») dans les pays développés et les pays en cours de transition vers une économie de marché.</i>
<i>Traité révisé de la CEDEAO</i>	<i>24 juillet 1993</i>		<i>Femmes et Développement</i>	<i>L'article 63 du traité révisé de la CEDEAO enjoint les Etats membres à élaborer, harmoniser, coordonner et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes.</i>
<i>Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en Afrique</i>	<i>14 octobre 1994 et entrée en vigueur le 19 janvier 1996.</i>	<i>14 octobre 1994 et 19 janvier 1996</i>	<i>Désertification</i>	<i>Elle consacre en son article 5, l'obligation pour les pays touchés par la désertification à : accorder la priorité voulue à la lutte contre la désertification et à l'atténuation de la sécheresse, et y consacrer des ressources suffisantes en rapport avec leur situation et leurs moyens ; établir des stratégies et des priorités, dans le cadre des plans ou des politiques de développement durable, pour lutter contre la désertification et à accorder une attention particulière aux facteurs socio-économiques qui contribuent à ce phénomène.</i>
<i>Convention de Lomé IV ACP-CEE</i>	<i>Adopté à Maurice suivant Accord du 4/11/95</i>	<i>27 avril 1998</i>	<i>Désertification</i>	<i>Cette convention s'efforce de « Promouvoir la gestion durable et la régénération de l'environnement, les bonnes pratiques dans ce domaine et assurer la préservation des ressources naturelles » mais aussi voir intégrer et appliquer ces principes à tous les niveaux de partenariat</i>

Convention de Stockholm sur les Pollutions Organiques Persistants (POPs).	Adoptée à Stockholm le 22 mai 2001, entrée en vigueur le 17 mai 2004.	Le Niger a adhéré le 12 avril 2006	Santé humaine	Elle a pour objectifs de protéger la santé humaine contre les Pollutions Organiques Persistants (POPs).
Acte Additionnel n°1/2008/CCEG/UEMOA portant Adoption de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA	17 janvier 2008	Adhésion tacite une fois mise en vigueur	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement	Article 4 : « La politique Commune d'Amélioration de l'Environnement a pour objectifs : - d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles ; - d'inverser la dégradation des milieux et cadres de vie ; - de maintenir la biodiversité »
Acte Additionnel A/SA.4/12/08 portant Adoption de la Politique Environnementale de la CEDEAO	19 décembre 2008	Adhésion tacite une fois mise en vigueur	Politique Environnementale de la CEDEAO	Article 5 : « La Politique environnementale de la CEDEAO a pour objectifs d'inverser l'état de dégradation des ressources naturelles, d'améliorer la qualité des milieux et des cadres de vie et de conserver la diversité biologique, en vue d'assurer un environnement sain et productif, en améliorant l'équilibre des écosystèmes et le bien-être des populations ».
Convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et féminine	Adoptée en 27 juin 1951 et entrée en vigueur le 9 Août 1966	Adhésion tacite une fois mise en vigueur		Art 3 : les différences entre les taux de rémunération qui correspondent sans considération de sexe à des différences résultant d'une telle évaluation objective dans les travaux à effectuer ne devront pas être considérées comme contraire au principe de l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale Art 4 : chaque membre collaborera de la manière qu'il conviendra avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées en vue de donner effet aux dispositions de la présente convention
Convention n° 155 de l'OIT sur la sécurité et santé des travailleurs	Entrée en vigueur : 11 août 1983, Adoption : Genève, 67ème session CIT (22 JUIN 1981)	Ratifiées par le Niger le 19 février 2009	Santé et Sécurité au travail	Elles ont pour objet d'assurer un cadre sécuritaire aux travailleurs qui seront recrutés pour la mise en œuvre du projet.

Convention n° 161 sur les services de santé au travail	Entrée en vigueur : 17 février 1988 Adoption : Genève, 71ème session CIT (25 JUIN)		Services de santé au travail	
Convention n°187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail	Entrée en vigueur : 20 février 2009 Adoption : Genève ,95 2M SESSION CIT (15 JUIN)		Cadre promotionnel en sécurité et santé au travail	
Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum	Entrée en vigueur : 20 juin 1976 Adoption : Genève, 95 ème session CIT (26 JUIN 1973)		Age minimum d'admission à l'emploi	Elles ont pour objet d'éviter d'une part le recrutement des mineurs sur les chantiers des travaux et d'autre part d'éviter les pires formes de travail pour les enfants.
Convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants	Entrée en vigueur : 20 février 2009 Adoption : Genève, 95ème session CIT .	Le 23 octobre 2000	Pires formes de travail des enfants	
Convention n° 148 sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations)	Adoption: Genève, 63ème session CIT (20 juin 1977) / Entrée en vigueur: 11 juil. 1979	28 janvier 1993 / 28 janvier 1995	Milieu de travail	Article 9 : « Dans la mesure du possible, tout risque dû à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations devra être éliminé sur les lieux de travail: (a) par des mesures techniques appliquées aux nouvelles installations ou aux nouveaux procédés lors de leur conception ou de leur mise en place, ou par des adjonctions techniques apportées aux installations ou procédés existants ou, lorsque cela n'est pas possible, (b) par des mesures complémentaires d'organisation du travail. »

<p><i>Convention n°102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale</i></p>	<p><i>Genève, 35ème session CIT (28 juin 1952) / Entrée en vigueur: 27 avr. 1955</i></p>	<p><i>9 août 1966 /9 août 1968</i></p>	<p><i>Sécurité sociale</i></p>	<p><i>Article 32 : « Les éventualités couvertes doivent comprendre les suivantes lorsqu'elles sont dues à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles prescrites:</i> <i>a) état morbide;</i> <i>(b) incapacité de travail résultant d'un état morbide et entraînant la suspension du gain telle qu'elle est définie par la législation nationale;</i> <i>(c) perte totale de la capacité de gain ou perte partielle de la capacité de gain au-dessus d'un degré prescrit, lorsqu'il est probable que cette perte totale ou partielle sera permanente, ou diminution correspondante de l'intégrité physique;</i> <i>(d) perte de moyens d'existence subie par la veuve ou les enfants du fait du décès du soutien de famille; dans le cas de la veuve, le droit à la prestation peut être subordonné à la présomption, conformément à la législation nationale, qu'elle est incapable de subvenir à ses propres besoins. »</i></p>
<p><i>Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO</i></p>	<p><i>5/10/98</i></p>	<p><i>Transhumance</i></p>	<p><i>Fixe les principes essentiels d'une réglementation de la transhumance entre les Inter- Etats membres de la CEDEAO</i></p>	<p><i>Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO</i></p>

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

3.2.2. Cadre juridique national

Le cadre juridique national repose sur la constitution du 25 novembre 2010, qui, en son article 35, consacre le droit à chaque citoyen à un environnement sain et son devoir, en ces termes : « Toute personne a droit à un environnement sain » et que « L'Etat a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit ». Aussi, « L'Etat veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement ». Les textes législatifs et réglementaires applicable au projet sont présentés dans le tableau 43 :

Tableau 43 : Cadre juridique national

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine	Extraits d'articles liés à avec le projet
Constitution	25 novembre 2010	Droits et devoirs Citoyens	<p>Article 28 « Toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, sous réserve d'une juste et préalable indemnisation ».</p> <p>Article 35 : « L'État a l'obligation de protéger l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures. Chacun est tenu de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement dans lequel il vit [...] L'État veille à l'évaluation et au contrôle des impacts de tout projet et programme de développement sur l'environnement ».</p> <p>Article 37 : « Les entreprises nationales et internationales ont l'obligation de respecter la législation en vigueur en matière environnementale. Elles sont tenues de protéger la santé humaine et de contribuer à la sauvegarde ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement ».</p>
- Loi 66-033-relative aux Etablissements Dangereux, Insalubres et incommodes ;	24mai 1966	Classifiant et règlementant les Etablissements Dangereux, Insalubres et incommodes (EDII)	<p>Cette loi porte sur les établissements classés qu'elle distingue en trois catégories, détermine le régime de leur exploitation et prévoit des injonctions en cas d'observation des règles qu'elle édicte.</p> <p>Article 1 : « Les manufactures, ateliers, usines, magasins et tous établissements industriels ou commerciaux qui causent de danger ou des inconvénients, soit pour la sécurité, la salubrité, ou la commodité du voisinage ou pour la santé publique, soit encore pour l'agriculture, sont</p>

			<p>soumis à la surveillance de l'autorité administrative dans les conditions déterminées par la présente loi »</p>
			<p>Article 3 : « La 1ère classe comprend les établissements qui doivent être éloignés des habitations. La 2ème classe comprend ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire mais dont l'exploitation ne peut être autorisée qu'à la condition que des mesures soient prises pour prévenir les dangers ou les inconvénients fixés à l'article 1er. Dans la 3ème classe sont placés les établissements qui, ne présentant pas d'inconvénients graves ni pour le voisinage ni pour la sécurité publique, sont soumis à des prescriptions générales édictées dans l'intérêt du voisinage ou de la santé publique pour tous les établissements similaires ».</p> <p>Article 4 : « Les établissements rangés dans la 1ère ou la 2ème classe ne peuvent être ouverts sans une autorisation délivrée par l'autorité administrative sur la demande des intéressés. Les établissements de la 3ème classe doivent faire l'objet, avant leur ouverture, d'une déclaration écrite adressée à l'autorité administrative ».</p> <p>• Décret n° 76-129/PCMS du 31 Juillet 1976 portant application de la loi sur les Etablissements Dangereux Insalubres et Incommodes. Ce décret précise et impose des normes réglementaires pour l'installation et l'exploitation d'établissements dits dangereux, insalubres et incommodes</p>
<p>Loi N°97-022 relative à la Protection, à la Préservation et à la Mise en Valeur du Patrimoine Culturel National</p>	<p>Du 30 Juin 1997</p>	<p>Protection et Préservation du Patrimoine Culturel National</p>	<p>A travers ces 69 articles répartis en 10 titres, cette loi porte sur la Protection, la Préservation et la Mise en Valeur du Patrimoine Culturel sur le sol Nigérien.</p> <p>chapitre II : découvertes fortuites dans le cadre du projet</p>

<p><i>Loi n°98-56 portant Loi cadre relative à la gestion de l'environnement</i></p>	<p><i>29 décembre 1998</i></p>	<p>Gestion de l'environnement</p>	<p><i>Ce texte fixe le cadre général des textes juridiques et institutionnels relatifs à l'environnement. Il vise à : *protéger l'atmosphère, les ressources en eau, les sols, sous-sols, les établissements humains, les sites, paysages et monuments nationaux, les formations végétales, la faune et la flore et particulièrement les domaines classés, les parcs nationaux et réserves existantes.</i></p> <p><i>*Créer les conditions pour une gestion nationale des ressources naturelles, en vue de protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation afin de valoriser les ressources naturelles et de lutte contre toutes sortes de pollutions et nuisances ;</i></p> <p><i>*créer les conditions pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse ;</i></p> <p><i>*prendre des mesures techniques et réglementaires pour la gestion des déchets et des substances chimiques nocives ou dangereuses ;</i></p> <p><i>*anticiper des mesures pour protéger les citoyens contre les nuisances sonores et olfactives et aux risques industriels et naturels.</i></p> <p><i>Article 44 : « Il est interdit de faire un dépôt d'immondices, ordures ménagères, pierres, graviers, bois, déchets industriels dans le lit ou sur les bords des cours d'eau, lacs, étangs ou lagunes et canaux du domaine public. De même, il est interdit d'y laisser écouler les eaux usées. Le déversement dans les cours d'eau, lacs et étangs des eaux usées provenant des usines et établissements sanitaires ou scientifiques est soumis à l'autorisation préalable des ministres chargés de l'hydraulique, de l'environnement, des mines, et de la santé. Ces eaux usées doivent, dans tous les cas, être traitées à leur sortie des établissements concernés de façon à être débarrassés de toute substance toxique ou nocive à la santé publique, à la</i></p>
--	--------------------------------	-----------------------------------	--

			<p><i>faune ou à la flore. Tout dépôt, tout épandage de matières solides ou liquides constituant une cause d'insalubrité sont interdits »</i></p> <p><i>Article 45 : « Les déversements, dépôts et enfouissements de déchets, de corps, d'objets ou de liquides usés et plus généralement tout fait susceptible d'altérer directement ou indirectement la qualité des eaux souterraines sont interdits. »</i></p> <p><i>Article 65 : « Il est interdit de rejeter les eaux usées industrielles dans la nature sans traitement préalable. A cet effet, tout établissement industriel ou commercial doit avoir une station d'épuration des eaux usées, adaptée et fonctionnelle conformément à la réglementation en vigueur. Les effluents doivent répondre aux normes de rejet définies par la réglementation en vigueur »</i></p> <p><i>Article 74 : « Sont interdites les émissions de bruits et d'odeurs susceptibles de nuire à la santé de l'homme, de constituer une gêne excessive pour le voisinage ou de porter atteinte à l'environnement. Les personnes à l'origine de ces émissions doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour les supprimer. Lorsque l'urgence le justifie, les autorités compétentes peuvent prendre toutes mesures exécutoires d'office afin de faire cesser le trouble. »</i></p> <p><i>Les activités du projet sont susceptibles de générer des impacts négatifs sur les éléments de l'environnement biophysique et humain. Raison pour laquelle, il fait l'objet de la présente étude.</i></p>
		<p><i>Orientation de la politique d'Aménagement du Territoire</i></p>	<p><i>L'article 34 stipule « l'Etat veille à la prise en compte de la dimension environnementale lors de la formulation des programmes et des projets en y incluant notamment des études d'impact environnemental intégrant les aspects écologiques, socio-économiques et culturels.</i></p>

Loi n° 2001-32 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire	31decembre 2001		<i>Il veille également au respect des conventions internationales en la matière, par tous les acteurs de développement ».</i>
Loi n° 2002-013 portant transfert des compétences aux régions, Départements et Communes	11 juin 2002	<i>Transfert des compétences aux régions, Départements et Communes</i>	<i>Article premier stipule que « la présente loi a pour objet de fixer le cadre juridique de toutes les interventions de l'Etat et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources.». De ce fait la responsabilité des pouvoirs publics est engagée en ces termes: « l'État veille à la prise en compte de la dimension environnementale lors de la formulation des programmes et des projets en y incluant notamment des études d'impact environnemental intégrant les aspects écologiques, socio-économiques et culturels Il veille également au respect des conventions internationales en matière de protection de l'environnement, par tous les acteurs de développement».(Chapitre 2, Section 3, Sous-section 3.1, article 34).</i>
Loi n° 2004-040 fixant le régime forestier au Niger	08juin 2004	<i>Régime forestier</i>	<i>Cette loi traite des conditions de gestion et de mis en valeur des ressources forestières. L'article 33 qui traite de la compensation en cas d'abattage des arbres et l'article 34 qui traite du paiement de redevance.</i>
Loi n° 2004-048 portant loi cadre relative à l'élevage	30 juin 2004 portant Loi cadre relative à l'Elevage	<i>Elevage</i>	<i>Rassemble toutes les dispositions relatives aux animaux, à leur environnement, à leurs produits et à la santé publique vétérinaire, ainsi en ses Article 6 : « Toutes les dispositions doivent être prises pour assurer un équilibre harmonieux entre la faune sauvage et son habitat, d'une part, et les animaux domestiques notamment de l'élevage extensif, d'autre part. Le ministre chargé de l'élevage proposera, dans son domaine de compétence,</i>

			<p><i>les textes réglementaires à cet effet, en application des codes et lois spécifiques auxquels la présente loi renvoie »</i></p> <p><i>Article 41 « La commercialisation des animaux et des produits d'origine animale se fait par des professionnels spécialisés dans l'une des filières suivantes : Bétaills et viande, lait et produits laitiers, cuirs et peaux, volailles, œufs et ovo produits, produit apicole et produit halieutiques ».</i></p>
Loi n°61-37 modifiée et complétée par la loi n°2008-37 modifiant et complétant la loi	24 novembre 1961	Expropriation pour cause d'utilité publique	<p>L'article 2 dispose que, peuvent notamment être acquis par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, les terrains nus, bâtis, aménagés, cultivés ou plantés indispensables à l'exécution entre autres, des travaux se rapportant à la construction d'infrastructures publiques (centrales solaires par exemple). Ainsi, selon les dispositions de la présente loi, les populations ayant des biens (cases, maisons, greniers, hangars, habitations, ...) dans les emprises des travaux doivent céder leurs terrains pour la poursuite de ces travaux sous réserve d'une juste et préalable indemnité.</p> <p>L'article 13 donne les méthodes d'estimation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour les cultures, l'indemnisation sera fera au prix du marché en période de soudure ; ▪ pour les éleveurs, pour la perte de pâturage, l'indemnisation sera basée sur le manque à gagner fixé par consensus. <p>Les indemnités financières sont considérées comme une option potentielle. L'indemnisation des personnes affectées par une opération est effectuée en nature, en espèces, et ou sous forme d'assistance selon le cas de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'indemnisation en nature, l'indemnité peut inclure des éléments tels que les semences, les intrants agricoles et zootechniques, les moyens de production; • En cas de paiement en espèces, la compensation est calculée et payée dans la monnaie locale. Une prévision est incluse dans le budget d'indemnisation pour l'inflation ;

			En cas d'assistance, les mesures d'accompagnement et de soutien économique peuvent notamment inclure l'assistance technique, la formation ou du crédit pour des activités génératrices de revenus.
<i>Loi n° 2006- -26 du 9 août 2006 portant modification de l'ordonnance n°93-16 du 2 mars 1993 portant loi minière, complétée par l'ordonnance n°99-48 du 5 novembre 1999</i>	<i>9 août 2006</i>	<i>Code minier</i>	<i>Cette loi minière impose aux exploitants une obligation générale de prévoyance et de protection des travailleurs et de l'environnement. Les activités doivent être conduites de manière à assurer l'exploitation rationnelle des ressources nationales et la protection de l'environnement conformément aux lois et règlements en vigueur</i> <i>L'article 72 qui traite de l'autorisation préalable du ministre en charge des mines pour l'ouverture et d'exploitation des carrières et l'article 85 qui traite du paiement de la taxe d'extraction.</i>
<i>Loi n°2008-42 relative à l'organisation et à l'administration territoriale en République du Niger</i>	<i>31 juillet 2008</i>	<i>Administration territoriale en République du Niger</i>	<i>Art.15.- L'administration territoriale de la République du Niger est assurée par l'Etat à travers les services déconcentrés,</i>
<i>Loi 2012-45partant Code du travail de la République du Niger</i>	<i>25 septembre 2012</i>	<i>Réglementation du travail</i>	<i>L'article premier : stipule « le présent code régit les rapports entre employeurs et travailleurs. IL est applicable sur l'ensemble du territoire de la république du Niger ».</i> <i>Elle interdit le travail forcé ou obligatoire, ainsi que toute discrimination en matière d'emploi et de rémunération fondée notamment sur la race, le sexe et l'origine sociale.</i> <i>Elle établit des directives en matière d'embauche, de travail, du recours à des entreprises de travail temporaire ou a des bureaux de placement privés, des mêmes qu'au niveau de la suspension ou rupture de contrat de travail. Cette loi précise à son article 8 que « les entreprises utilisent leur propre main d'œuvre. Elles peuvent aussi faire appel à du personnel extérieur dans le cadre du travail temporaire et procéder à la mise à disposition de leurs</i>

			<p><i>salariés à d'autres entreprises. L'article 9 précise que « sous réserve du respect des articles 11, 13, et 48, les employeurs recrutent directement les salariés qu'ils emploient. Ils peuvent aussi faire appel aux services de bureaux de placement ou privés ».</i></p> <p><i>Article 136 : « Pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit notamment aménager les installations et organiser le travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies. Lorsqu'une protection suffisante contre les risques d'accident ou d'atteinte à la santé ne peut pas être assurée par d'autres moyens, l'employeur doit fournir et entretenir les équipements de protection individuelle et les vêtements de protection qui peuvent être raisonnablement exigés pour permettre aux salariés d'effectuer leur travail en toute sécurité. »</i></p> <p><i>Article 145 : « Dans les établissements ou entreprises employant habituellement au moins cinquante (50) salariés, il doit être créé un comité de sécurité et de santé au travail composé de l'employeur ou de ses représentants et de représentants du personnel au sens de l'article 211 du présent Code. L'inspecteur du travail peut demander la création d'un comité de sécurité et santé au travail dans les Etablissements occupant un effectif inférieur lorsque cette mesure est nécessaire, notamment en raison des dangers particuliers e l'activité, de l'importance des risques constatés, de la nature des travaux et de l'agencement ou de l'équipement des locaux. »</i></p> <p><i>L'article 145 stipule « dans les établissements ou entreprises employant habituellement au moins</i></p> <p><i>Cinquante (50) salariés, il doit être crée un comité de sécurité et de santé au travail (CSST) composé de l'employeur ou de ses représentants et de</i></p>
--	--	--	--

			<p><i>représentants du personnel au sens de l'article 211 du présent code. L'inspecteur du travail peut demander la création d'un comité de sécurité et santé au travail dans les établissements occupant un effectif inférieur lorsque cette mesure est nécessaire, notamment en raison des dangers particuliers de l'activité, de l'importance des risques constatés, de la nature de travaux et de l'agencement ou de l'équipement de locaux. Cette décision est susceptible de recours ».</i></p> <p><i>L'article 154 précise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>-une infirmerie pour un effectif moyen supérieur à cent (100) travailleurs ;</i><i>-une salle de pansements pour un effectif de vingt à cent (100) travailleurs ;</i><i>-une boîte de secours pour un effectif inférieur à vingt (20) travailleurs.</i> <p><i>Article 155 : « Le stress, le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et le VIH/Sida constituent les risques émergents liés à la santé dans le monde du travail. Tout employeur est tenu d'informer et de sensibiliser ses travailleurs sur les risques émergents et de leur apporter une assistance psychosociale. »</i></p> <p><i>Article 156 : « L'employeur ne peut, en aucun cas, exiger d'un demandeur d'emploi un test de dépistage du VIH-sida ou de drépanocytose à l'occasion de son recrutement. »</i></p> <p><i>Article 212 : Dans les entreprises, ou établissements distincts, employant plus de dix (10) salariés, des délégués du personnel sont élus pour une durée de deux (2) ans. Ils sont rééligibles.</i></p> <p><i>Article 223 : Dans les entreprises ou établissements employant au moins cinquante (50) salariés, un délégué syndical peut être désigné par toute organisation syndicale régulièrement constituée et appartenant aux</i></p>
--	--	--	--

			<i>organisations les plus représentatives des travailleurs conformément aux dispositions de l'article 185 du présent Code. Lorsqu'il existe un collège propre à l'encadrement, les critères de représentativité sont appréciés dans ce seul collège pour toute organisation qui ne présente de candidat que dans celui-ci.</i>
<i>Loi n° 2014-63 portant interdiction de la production, de l'importation de la commercialisation de l'utilisation et du stockage des sachets et des emballages en plastique souples à basse densité et son décret d'application</i>	<i>05 Novembre 2014</i>	<i>Réglementation sur l'utilisation, du stockage des sachets et emballages en plastique souple à basse densité.</i>	<p><i>Article premier : « Il est interdit de produire, d'importer, de commercialiser, d'utiliser et de stocker, sur toute l'étendue du territoire de la République du Niger, les sachets et les emballages en plastique souple à basse densité. Toutefois, pour des raisons scientifiques, sanitaires ou expérimentales, une autorisation spéciale peut être accordée pour la production, l'importation, l'utilisation et le stockage de sachets et d'emballages en plastique souple à basse densité. »</i></p> <p><i>L'article 6 de la loi dispose que « le déversement des déchets plastiques sur les voies, places et lieux publics, dans le cours et plans d'eau, et d'une manière générale, dans la nature constitue une infraction ».</i></p> <p><i>Dans le cadre de ce projet, les dispositions seront prises pour que les déchets plastiques provenant des travaux ne soient déversés sur les voies, places et lieux publics, dans les cours et plans d'eaux, et d'une manière générale, dans la nature</i></p>
<i>Loin° 2016-05 portant Code de l'Electricité</i>	<i>17 mai 2016</i>	<i>Energie électrique</i>	<i>Articles 45 à 47 qui traitent des dispositions spécifiques à l'autoproduction de l'électricité</i>
<i>Loi n° 2017-20 fixant les principes fondamentaux de l'urbanisme et l'aménagement urbain</i>	<i>12 avril 2017</i>	<i>Urbanisme et aménagement urbain</i>	<i>Elle fixe les règles et les procédures de base en matière de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel ainsi que de contrôle de l'utilisation du sol urbain.</i>

<p><i>Loi n° 2017-006 déterminant les Principes Fondamentaux de l'Organisation de la Protection Civile</i></p>	<p>31 Mars 2017</p>	<p><i>Prévention des risques industriels et protection des installations</i></p>	<p><i>Organisation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) et du Plan d'Opération Internes (POI) à travers le Décret d'Application en son Article 23 de: « Le Plan d'Opération Interne (POI) vise à définir les mesure d'urgence au sein d'un ouvrage ou d'une installation présentant un risque particulier. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) organise quant à lui, les secours en dehors de l'ouvrage ou de l'installation »</i></p>
<p><i>Loi n°2018-22, déterminant les principes fondamentaux de protection sociale</i></p>	<p>27 avril 2018</p>	<p><i>Protection sociale</i></p>	<p><i>Article 10 : « Les employés des secteurs public et privé ainsi que les travailleurs de l'économie informelle et rurale ont le droit de s'organiser pour promouvoir des initiatives d'entraide, telles que les mutuelles sociales en vue de mener des activités préventives et promotionnelles de protection sociale en faveur de leurs membres »</i></p>
<p><i>Loi n° 2018-28 Déterminant les principes Fondamentaux de l'évaluation Environnementale au Niger</i></p>	<p>14 mai 2018</p>	<p><i>Evaluation Environnementale au Niger</i></p>	<p><i>Articles 14 et 15 qui font obligation de la réalisation des études d'impacts sur l'environnement et de plan d'actions de réinstallation. Les articles 22 et 23 qui traitent de la participation publique. »</i></p>
<p>Ordonnance n°93-13 portant code d'hygiène publique au Niger</p>	<p>2 mars 1993</p>	<p>Hygiène publique</p>	<p><i>L'article 4 du code d'hygiène publique interdit à toute personne de produire ou de détenir des déchets dans des conditions de nature à créer des effets sur le sol, la flore et, la faune, à dégrader les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendre des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme, des animaux domestiques et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ou le recyclage.</i></p> <p><i>Article 80 : toute unité industrielle ou commerciale doit être pourvue de dispositif d'évacuation des déchets et des installations sanitaires fonctionnelles assurant l'hygiène du personnel,</i></p> <p><i>Article 87 : « En zone rurale, il peut être procédé à l'enfouissement ou à l'incinération des ordures dans un endroit aménagé à cet effet situé à plus de 200 mètres des dernières habitations et à plus de 100 mètres d'un point</i></p>

			<p><i>d'eau. Ce lieu ne doit pas être à l'origine de la pollution de la nappe souterraine. Il peut être aussi procédé au creusement d'une fosse éloignée de 200 mètres au moins des dernières habitations qui sera placée en contre-haut d'un talus et drainée à sa partie inférieure de façon à éviter qu'elle ne soit remplie par les eaux de pluie. Si les ordures sont enfouies dans une fosse, cette dernière une fois remplie, sera recouverte d'au moins 30 centimètres de terre battue. »</i></p> <p><i>Article 91 : « Les dépôts de fumier ne doivent en aucun cas être établis sur les terrains compris dans le périmètre de protection des sources de captages d'eau, à proximité du rivage des cours d'eau, à moins de 150 mètres des conduites d'eau potable et à moins de 100 mètres des points d'eau. Des mesures appropriées doivent être prises pour empêcher la prolifération des insectes. Tout dépôt de fumier sera détruit, s'il est reconnu susceptible de nuire à la santé publique. »</i></p> <p><i>Article 92 : « L'emploi d'engrais chimiques ou naturels et de pesticides peut être toléré s'il est pratiqué à une distance de 200 mètres au moins de toute habitation, à un (1) kilomètre des zones de protection des sources de captage transitant les eaux potables. Il sera procédé à des contrôles réguliers des sources de captage d'eau par les services compétents. »</i></p> <p><i>Article 107 : les émissions des véhicules et autre engin à moteur doivent être conformes à la réglementation en vigueur.</i></p>
<p><i>Ordonnance n° 93-014 fixant régime de l'eau modifiée par la loi n°98-041 du 7 décembre 1998</i></p>	<p><i>7 décembre 1998</i></p>	<p><i>Code d'hygiène publique au Niger</i></p>	<p><i>Elle définit et détermine le régime des eaux au Niger et les conditions d'utilisation et préservation de cette ressource. Cette ordonnance a pour cadre d'application, le Décret n°97-368/PRN/MH/E du 2 octobre 1997, précise le régime juridique de l'utilisation des eaux relevant du domaine public, la réalisation et la gestion des points d'eau publics et détermine les</i></p>

			<i>mesures de protection qualitative des eaux, les prélèvements des eaux, les sources de pollution et les moyens de lutte,</i>
<i>Ordonnance n° 93-015 fixant les principes d'orientation Code rural</i>	<i>2mars 1993</i>	<i>Code rural</i>	<p><i>Article premier : la présente ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorale dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine.</i></p> <p><i>Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leur droit et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural.</i></p> <p><i>Article 22 : les attributions et la composition des commissions foncières sont celles déterminées par arrêté des ministres chargés de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement.</i></p> <p><i>Cette ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicole et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine.</i></p> <p><i>Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural. Mieux, elle institue les études d'impact environnemental en son article 128 en ce terme : « le schéma d'aménagement foncier doit s'appuyer sur les études d'impact et faire l'objet d'une enquête publique préalable permettant l'intervention des populations rurales et de leurs représentants ». Les POGR fixent le cadre juridique des activités agricoles, sylvicole et pastorales dans la perspective de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Ils assurent également la sécurité des opérateurs ruraux, par la reconnaissance de leurs droits</i></p>

<p>Ordonnance n° 2010-09 portant code de l'eau au Niger</p>	<p>du 1er avril 2010</p>	<p>Code de l'eau Niger</p>	<p>Article 6 stipule que l'eau est un bien écologique, social et économique dont la préservation est d'intérêt général et dont l'utilisation sous quelque forme que ce soit, exige de chacun qu'il contribue à l'effort de la collectivité et /ou de l'état, pour en assurer la conservation et la protection.</p> <p>Article 12 : « ceux qui de par leurs activités utilisent la ressource en eau, doivent contribuer au financement de la gestion de l'eau, selon leur usage, en vertu du principe préleveur payeur, nonobstant le droit de chaque citoyen énoncé à l'article 4 de la présente ordonnance ».</p> <p>Article 43 et 45 : soumettent à autorisation, déclaration ou concession d'utilisation de l'eau du cas au cas, les aménagements hydrauliques, et d'une manière générale, les installations, les ouvrages, les travaux et les activités réalisées par toute personne physique ou morale, publique ou privée.</p> <p>Article 45 : « Sont soumis à autorisation ou à déclaration, les aménagements, les installations, les ouvrages, les travaux et les activités susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de réduire la ressource en eau, de modifier substantiellement le niveau, le mode d'écoulement ou le régime des eaux, de porter atteinte à la qualité ou à la diversité des écosystèmes aquatiques.</p> <p>L'autorisation fixe, en tant que de besoin, les prescriptions imposées au bénéficiaire en vue de supprimer, réduire ou de compenser les dangers ou les incidences négatives sur l'eau et les écosystèmes aquatiques. »</p>
<p>Ordonnance n°2010 – 54 portant Code général des collectivités territoriales du Niger, modifiée et complétée l'ordonnance n°2010-76 du 9 décembre 2010</p>	<p>17 septembre 2010</p>	<p>Code générale des collectivités territoriales du Niger,</p>	<p>Article 3 : « les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus. Elles sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.</p> <p>Les collectivités territoriales assurent la gestion durable des ressources naturelles avec la participation effective de tous les acteurs concernés. Par</p>

			<p>conséquent, la mise en œuvre du projet doit se faire avec l'implication des autorités locales (administratives, communales et coutumières).</p> <p>Article 30 : « Le conseil municipal délibère notamment dans les domaines suivants :Préservation et protection de l'environnement ; Gestion de ressources naturelles »</p> <p>Article 105 : « Le conseil régional délibère notamment dans les domaines suivants : « ...Préservation et protection de l'environnement : mobilisation et de préservation des ressources en eau, protection des forêts et de la faune, conservation, défense et restauration des sols ».</p>
<i>l'ordonnance 2010-29 relative au pastoralisme</i>	<i>20 mai 2010</i>	<i>Gestion ressources pastorales</i>	<i>La reconnaissance de la mobilité pastorale comme un droit fondamental des éleveurs, des pasteurs nomades et transhumants. Ce droit est reconnu et garanti par l'Etat et les collectivités territoriales et leur participation à la gestion de l'environnement, Article 4: « Les pasteurs ont l'obligation de surveillance et de contrôles de leurs animaux. L'exercice de droit pastoraux est soumis à l'obligation de préservation de l'environnement conformément aux prescriptions des textes en vigueur »</i>
<i>Décret n° 67-126/MFP/T/E du 7 septembre 1967 portant sur les institutions en matière d'emploi, de sécurité sociale et santé au travail</i>	<i>7 septembre 1967</i>	<i>Emploi, sécurité sociale et de la santé au travail.</i>	<i>Ce décret porte sur les institutions en matière de sécurité sociale et santé au travail notamment les services du travail, les organes constitutifs, les conventions collectives. Il a trait aussi aux travailleurs sur tous les plans. A ce titre, il traite du contrat de travail et des conditions du travail, de la rémunération et de la durée de travail. Il a trait en fin à l'entreprise sous l'angle des obligations administratives, des services médicaux et des règles générales d'hygiène.</i>
<i>Décret N° 87 – 077/PCMS/MI du 18 juin 1987 réglementant la circulation et le droit</i>	<i>18 juin 1987</i>	<i>Pastoralisme</i>	<i>Ce décret stipule en ses articles suivants :</i>

<p>de pâturage du bétail dans les zones de cultures</p>			<p>Art.4.- Il est formellement interdit de mettre en valeur à des fins agricoles les espaces réservés à la circulation du bétail. En tout état de cause, il est interdit d'exercer des sévices sur le bétail.</p> <p>Art. 5. – Il est interdit de laisser ou de faire circuler le bétail sur les espaces considérés comme zones de cultures ou assimilés à celles-ci. La divagation du bétail y est proscrite de jour comme de nuit.</p> <p>Art.14.- Les sévices infligés au bétail font l'objet d'une indemnisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - égale au prix courant de l'animal sur le marché local si le sévice a entraîné la mort de la bête ; - égale à la moitié du prix de l'animal sur le marché local, si le sévice a porté sur une partie vitale obligeant l'abattage de l'animal ; - égale au quart de l'animal sur le marché local, si le sévice n'a entraîné que des blessures. Dans tous les cas, la propriété de la bête reste celle du légitime propriétaire. <p>Art.15.- les dommages causés par le animaux aux produits de cultures, de jardins, de vergers, des aménagements hydro- agricoles, des espaces verts, des jardins publics, des plantations d'arbres, des terrains clôturés mis en défens, font l'objet d'une indemnisation équivalant à la valeur estimée des produits sur la base des prix courants sur le marché local.</p>
<p>Décret N° 97-367/PRN/MAD/EL déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au dossier rural</p>	<p>2 Octobre 1997</p>	<p>Droits fonciers</p>	<p>Article 3 : Peuvent solliciter, auprès des Commissions Foncières l'inscription de leur droit sur les ressources naturelles, les personnes physiques, les personnes morales de droits publics et les personnes morales de droits privés.</p>

			<p><i>Article 6 : En cas de transfert de l'usage ou la jouissance d'une ressource naturelle rurale à un tiers conformément aux dispositions de l'article 19, alinéa 2 de l'Ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993, fixant les Principes d'Orientation du Code Rural, la Commission foncière inscrit d'office ce droit au Dossier Rural.</i></p> <p><i>Article 8 : Aux fins d'identification des biens, la Commission foncière se transporte sur les lieux.</i></p> <p><i>Article 9 : La Commission foncière procède à la reconnaissance des biens. Cette opération consiste en la vérification de l'existence réelle des biens et leur localisation géographique.</i></p> <p><i>Article 10 : Après identification et reconnaissance physique des biens, la Commission foncière en fait la matérialisation sur le terrain.</i></p> <p><i>Article 12 : La matérialisation a lieu par établissement d'un croquis d'arpentage et au moyen de mesures géométriques de reconnaissance physique de propriétés.</i></p> <p><i>Article 13 : La matérialisation a également lieu selon les procédures foncières d'identification de propriétaires limitrophes.</i></p> <p><i>Elle aboutit à la constatation contradictoire des limites des biens et/ou des droits résultant des diverses transactions opérées sur les biens.</i></p> <p><i>Article 17 : Les contestations sont formulées auprès des Commissions Foncières.</i></p> <p><i>Elles peuvent être formulées au cours de l'instruction des dossiers.</i></p>
--	--	--	---

			<i>Article 23 : A l'issue de la phase d'instruction, la Commission foncière établit des attestations d'enregistrement conformément aux modèles prescrits.</i>
<i>Décret n° 96-411/PRN/MFPT/E fixant l'organisation et le fonctionnement des services de l'inspection de travail</i>	<i>4 novembre 1996</i>	<i>Travail</i>	<i>Ce décret stipule a son article premier que : les services de l'inspecteur du travail institués par le code de travail sont la direction du travail et de la sécurité sociale, la direction de la de l'emploi et de la formation professionnelle, les inspecteurs du travail, l'inspection médicale du travail et l'agence nationale pour la promotion de l'emploi.</i>
<i>Décret n° 96 -409/PRN/MFPT/E Portant modalité de la déclaration d'embauche</i>	<i>4 novembre 1996</i>	<i>Emploi</i>	<i>Article premier : la déclaration d'embauche prévue au code de travail est consignée sur un registre tenu régulièrement par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)... [...];</i>
<i>Décret n° 96 -412/PRN/MFPT/E Portant réglementation du travail temporaire</i>	<i>4 Novembre 1996</i>	<i>Emploi.</i>	<i>L'article 6 stipule que l'entreprise de travail temporaire doit dans les huit premiers jours de chaque mois, fournir aux services de l'emploi un relevé des contrats de mission et de mise à disposition conclu au cours du mois précédent. Un article du ministère du travail. Article 8 : « La mise à disposition d'un travailleur temporaire auprès de l'entreprise utilisatrice s'appelle mission. Des missions successives ne peuvent concerner un même poste de travail que si le délai qui s'écoule entre chacune de ces missions est au moins égal au tiers de la durée de la mission précédente. En cas d'abus constaté par l'inspecteur du travail, celui-ci peut enjoindre à l'entreprise utilisatrice l'embauche définitive du salarié. ». Article 9 : « Une entreprise utilisatrice ne peut faire appel à des travailleurs en mission pour :</i>

			<p>- <i>pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise ;</i></p> <p>- <i>remplacer des salariés en grève ;</i></p> <p>- <i>exécuter certains travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale, sauf autorisation préalable de l'inspecteur du travail du ressort. »</i></p>
<p>Décret n° 96-413/PRN/MFPT/E déterminant</p> <p><i>les conditions de forme de certains contrats de travail</i></p>	<p>4 novembre 1996</p>	<p><i>Conditions de forme de certains contrats de travail</i></p>	<p>Article 2 : « Sont obligatoirement constatés par écrit :</p> <p>- <i>les contrats de travail nécessitant l'installation du travailleur hors de sa résidence habituelle</i></p> <p>- <i>les contrats de travail des travailleurs étrangers ;</i></p> <p>- <i>les contrats de travail à durée déterminée à l'exception de ceux visés au dernier alinéa de l'article 54 du Code du Travail.</i></p> <p><i>Toutefois, l'employeur et le travailleur peuvent soumettre leur contrat au service public de l'emploi du lieu d'embauche ou à défaut à l'inspecteur du travail ou à son suppléant légal, aux fins de contrôle de conformité. »</i></p>
<p>Décret N°96-444/PRN/MFPT/E portant attributions et organisation de l'inspection générale de la médecine de travail</p>	<p>9 novembre 1996</p>	<p><i>Organisation de l'inspection générale de la médecine de travail</i></p>	<p>Article premier : « L'inspection générale de la médecine du travail a pour mission le contrôle de l'application des textes en matière de santé au travail, d'amélioration des conditions et du milieu du travail.</p> <p><i>A ce titre, elle est chargée :</i></p> <p>a) <i>de la coordination et du contrôle des activités des services médicaux d'entreprises, des services médicaux interentreprises, des médecins inspecteurs du travail et des médecins conventionnés ;</i></p>

			<p>b) de l'appui technique aux associations et organisations reconnue officiellement et qui œuvrent le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;</p> <p>c) des études de la collecte de l'exploitation et de la Diffusion de la documentation en matière de santé et de sécurité au travail ;</p> <p>d) de l'élaboration des rapports ponctuels et annuels d'activité sur la mission qui lui a été confiée. Ces rapports sont soumis à l'appréciation du ministre chargé du travail et le ministre de la santé publique en reçoit copies.</p> <p>L'inspection générale de la médecine du travail doit en outre veiller à l'éducation des travailleurs dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. ».</p> <p>Article 8 : « L'inspecteur général de la médecine du travail et ses assistants ont droit de libre entrée et de libre contrôle dans les entreprises et établissements soumis aux dispositions du Code du travail dans le cadre de la lettre d'habilitation. ».</p>
<p>Décret n° 96-409/PRN/MFPT/E du 4 novembre 1996 portant réglementation d'embauche</p>	<p>4 novembre 1996</p>	<p>Emploi</p>	<p>Ce décret stipule à l'article 1 que : la déclaration d'embauche est consignée sur un registre tenu régulièrement par l'agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE).</p> <p>Une fiche dont le modèle est annexé au présent décret est remplie immédiatement après l'embauche par l'employeur.</p> <p>L'article 2 dit que la déclaration d'embauche du travailleur est individuelle.</p> <p>Toutefois, pour le travailleur occasionnel embauché à l'heure ou à la journée pour une occupation de courte durée, n'excédant pas quinze (15) jours et qui sont effectivement payés en fin de travail, au plus tard en fin de journée,</p>

			<i>l'employeur peut déposer une liste des travailleurs concernés en deux (2) exemplaires ; le second exemplaire lui est remis après le visa du responsable de l'agence nationale pour la promotion d'emploi(ANPE).</i>
<i>Décret n°97-006/PRN/MAG/EL portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales</i>	<i>10 janvier 1997</i>	<i>Ressources naturelles rurales</i>	<i>Ce décret fixe le régime juridique de la mise en valeur des ressources foncières, végétales, hydrauliques et animales telles que définies par l'article 2 de l'ordonnance no 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code rural. L'article 2 définit la mise en valeur comme « toute activité ou action matérielle engagée par l'homme sur une ressource naturelle en vue de son exploitation rationnelle et durable suivant des moyens propres à la protéger, la restaurer et en améliorer la qualité productive et le rendement ».</i>
<i>Décret N° 97-367/PRN/MAD/EL déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au dossier rural</i>	<i>2 Octobre 1997</i>	<i>Droits fonciers</i>	<p><i>Article 3 : Peuvent solliciter, auprès des Commissions Foncières l'inscription de leur droit sur les ressources naturelles, les personnes physiques, les personnes morales de droits publics et les personnes morales de droits privés.</i></p> <p><i>Article 6 : En cas de transfert de l'usage ou la jouissance d'une ressource naturelle rurale à un tiers conformément aux dispositions de l'article 19, alinéa 2 de l'Ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993, fixant les Principes d'Orientation du Code Rural, la Commission foncière inscrit d'office ce droit au Dossier Rural.</i></p> <p><i>Article 8 : Aux fins d'identification des biens, la Commission foncière se transporte sur les lieux.</i></p> <p><i>Article 9 : La Commission foncière procède à la reconnaissance des biens. Cette opération consiste en la vérification de l'existence réelle des biens et leur localisation géographique.</i></p>

			<p><i>Article 10 : Après identification et reconnaissance physique des biens, la Commission foncière en fait la matérialisation sur le terrain.</i></p> <p><i>Article 12 : La matérialisation a lieu par établissement d'un croquis d'arpentage et</i></p> <p><i>au moyen de mesures géométriques de reconnaissance physique de propriétés.</i></p> <p><i>Article 13 : La matérialisation a également lieu selon les procédures foncières d'identification de propriétaires limitrophes.</i></p> <p><i>Elle aboutit à la constatation contradictoire des limites des biens et/ou des droits résultant des diverses transactions opérées sur les biens.</i></p> <p><i>Article 17 : Les contestations sont formulées auprès des Commissions Foncières.</i></p> <p><i>Elles peuvent être formulées au cours de l'instruction des dossiers.</i></p> <p><i>Article 23 : A l'issue de la phase d'instruction, la Commission foncière établit des attestations d'enregistrement conformément aux modèles prescrits :</i></p>
<i>Décret N° 97-007/PRN/MAG/E fixe les statuts des terroirs d'attache des pasteurs.</i>	<i>10 janvier 1997</i>	<i>Pastoralisme</i>	<i>Organisation des parcours pastoraux</i>
<i>Décret n° 2000-397/PRN/ME/LCM portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement</i>	<i>20 octobre 2000</i>	<i>Etude d'impacts sur l'environnement</i>	<p><i>Ce décret précise la démarche administrative à suivre pour une intégration des préoccupations environnementales dans la planification des programmes, projet et activités de développement socio-économiques.</i></p> <p><i>Dans le cadre de ce projet, le rapport doit répondre à l'esprit de l'article 7 et faire l'objet de processus d'évaluation pour la prise de décision et de suivi.</i></p>

<p>Décret n° 2006-265/PRN fixant les modalités d'application de la Loi minière</p>	<p>18 Aout 2006</p>	<p>Code minier</p>	<p>Le présent décret fixe les modalités d'application de l'ordonnance n°93-016 du 2 mars 1993 portant loi minière en République du Niger et ses textes modificatifs subséquents.</p> <p>Article.2.- Tout requérant, tout titulaire d'un titre minier, d'une autorisation de recherche, d'ouverture et d'exploitation de carrière, tout amodataire fait élection de domicile dans la République du Niger et le notifie au ministre chargé des mines. Au domicile élu sont valablement faites toutes notifications administratives concernant l'application de la Loi minière.</p> <p>Article.80.- Le titulaire d'un titre minier ou de carrière est tenu de rédiger son propre règlement spécifique d'hygiène et de sécurité et de le faire approuver par le directeur chargé des mines ;les dispositions du présent décret constituent le cadre général dans lequel doit s'insérer ledit règlement. Le titulaire d'un titre minier ou de carrière est tenu de se conformer aux dispositions du règlement approuvé.</p>
<p>Décret n°2011-404/PRN/MH/E déterminant la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau</p>	<p>31 août 2011</p>	<p>Exploitation des ressources en eau</p>	<p>Article premier:« Le présent décret détermine la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau, telle qu'elle figure en annexe. »</p> <p>Annexe : « Les aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession concernent tous les usages de l'eau permanents ou temporaires notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'alimentation humaine; - l'agriculture et l'élevage; - l'aquaculture, la pêche et la pisciculture;

			<ul style="list-style-type: none"> - la sylviculture et l'exploitation forestière ; - l'énergie, l'industrie et les mines; - l'artisanat; - la navigation; - les transports et les communications; - le tourisme et les loisirs; - les travaux publics et le génie civil (barrages, routes, ouvrages de franchissement, etc)..... [...]»
Décret n°2011-405/PRN/MH/E fixant les modalités et procédures de déclaration, d'autorisation et de concession d'utilisation d'eau	31 août 2011	Modalités et procédures d'obtention des autorisations de réalisation et/ou d'exploitation des ouvrages hydrauliques.	<p>Article premier : « Les aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration ou à autorisation et les opérations soumises à concession d'utilisation de l'eau, sont ceux fixés par le décret n° 2011-404/PRN/MH/E du 31 Août 2011, déterminant la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau. »</p> <p>Article 19 : « Dans le cas d'une opération soumise à une ÉIE, la demande est adressée au ministre en charge de l'environnement, qui l'instruit conformément aux dispositions du décret 2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 »</p>
Décret N° 2011-618/PRN/MEL Fixant les modalités d'exercice de la profession de vétérinaire	25 Novembre 2011	Exercice de la profession de Vétérinaire	Fixe les modalités d'exercice de la profession de vétérinaire dans le domaine public Article 2 : L'exercice de la profession est placé sous le contrôle du Ministre chargé de l'Elevage. Il peut être du domaine public, parapublic ou privé ».

<p>Décret N° 2011-616/PRN/MEL</p> <p>Réglementant l'inspection d'Hygiène des denrées animales et de la denrée alimentaire d'origine animale</p>	<p>25 Novembre 2011</p>	<p>Alimentation animale et humaine</p>	<p>Ce décret traite des préventions des risques sanitaires liées au d'Hygiène des denrées animales et de la denrée alimentaire d'origine animale notamment en son Article 2 : « Aucune denrées animales et de la denrée alimentaire d'origine animale ne peut être livrée au public en vue de la consommation, si elle n'a subi, au préalable, un contrôle de salubrité effectuée par le personnel chargé d'inspection ».</p> <p>en ce qui concerne l'hygiène des laits et produits laitiers des mesures ont été prises par le législateur aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Article 87 : »Les laits de femelles atteintes de mammite sont saisis, détruits ou enfouis « ; ✓ Article 88 : Les laits présentant une acidité marquée ou un début de fermentation sont déclassés et vendus comme tels sous étiquette le mentionnant, à condition qu'ils satisfassent aux normes d'hygiène des produits laitiers fermentes » ;
<p>Décret N°2012-358/PRN/MFPT fixant les salaires minima par catégories professionnelles des travailleurs régis la convention collective interprofessionnelle</p>	<p>17 août 2012</p>	<p>Code de travail</p>	<p>L'article Premier de ce décret fixe les salaires minima des travailleurs régis par la Convention Collective Interprofessionnelle</p>
<p>Décret N° 2013-003/PRN/MEL déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs</p>	<p>04 Janvier 2013</p>	<p>Agriculture et élevage</p>	<p>Détermine les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs, Article 2 : « Les conflits civils ruraux entre agriculteurs et éleveurs font obligatoirement l'objet d'une tentative de conciliation avant d'être portés devant les instances judiciaires »</p>

<p>Décret n°2015-321/PRN/MESU/DD déterminant les modalités d'application de la loi n°2014-63 du 5 novembre 2014, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de l'utilisation et du stockage des sachets et des emballages en plastique souple à basse densité</p>	<p>25 juin 2015</p>	<p>Sachets et emballages en plastique souple à basse densité</p>	<p>Article 3 : « Les types de sachets et d'emballages en plastique souple à basse densité qui peuvent être produits, importés, commercialisés, utilisés ou stockés au sens de l'article premier alinéa 3 de la loi n°2014-63 du 5 novembre 2014</p> <p>sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sachets et les emballages en plastique souple certifiés biodégradables ou oxo dégradables (matériaux qui se désagrègent sous l'action de la lumière, de la chaleur ou d'un autre oxydant) par les services compétents reconnus par l'Etat, conformément aux normes en vigueur ; - les sachets et les emballages en plastique de densité moyenne ou élevée certifiés conformes par les services compétents reconnus par l'Etat ; - les sachets et emballages en plastique d'épaisseur supérieure à 15 microns destinés à un usage industriel pour les films plastiques de manutention et de l'acheminement des produits manufacturés du producteur ou consommateur, à un usage agricole pour la production, le stockage, le conditionnement et le transport des denrées agricoles et à usage sanitaire pour la collecte pour la collecte et le transport des déchets. »
<p>Décret n°2017-682/PRN/MET/PS portant partie réglementaire du Code du Travail</p>	<p>10 août 2017</p>	<p>Partie réglementaire du Code du Travail</p>	<p>Article 4 : « En application de l'article 5 du Code de Travail, sont interdites, toutes discriminations en matière d'emploi et de profession. Par discrimination, on entend : toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, le handicap, la drépanocytose, le VIH-SIDA, l'appartenance ou la non-appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale, qui a pour effet de rompre ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession ; toute autre distinction, exclusion ou préférence ayant pour conséquence de</p>

			<p><i>rompre ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession »</i></p> <p><i>Article 121 : « Les contrats de travail des travailleurs étrangers sont, en outre, obligatoirement soumis au visa du service public de l'emploi ou de ses représentants locaux. »</i></p> <p><i>Article 156 : « Les heures pendant lesquelles le travail est considéré comme travail de nuit sont celles effectuées entre dix (10) heures du soir et cinq (5) heures du matin. »</i></p> <p><i>Article 212 : « L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la vie et la santé des travailleurs qu'il emploie, ainsi que de tous les travailleurs présents dans son entreprise. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »</i></p> <p><i>Article 216 : « L'évaluation générale des risques auxquels les travailleurs sont exposés doit comporter une identification des risques, une évaluation quantitative et une ébauche de mesures de prévention.</i></p> <p><i>comporte un ensemble d'actions cohérentes précises, avec des objectifs réalistes et réalisables, des stratégies bien définies et des moyens bien déterminés. En vue d'assurer de manière continue et convenablement la prévention des risques d'atteinte à la santé, l'employeur doit actualiser l'évaluation générale des risques d'atteinte à la santé ainsi que le programme de lutte contre ces risques tous les deux (2) ans. »</i></p>
--	--	--	--

		<p><i>Article 217 : « L'employeur doit, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, prendre en considération les capacités du travailleur à appliquer les mesures de prévention nécessaires à la sécurité et la santé. »</i></p> <p><i>Article 218 : « Il incombe à chaque travailleur, conformément aux consignes qui lui sont données par l'employeur, de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses responsabilités, de sa sécurité et de sa santé, ainsi que celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail. »</i></p> <p><i>Article 222 : « L'organisme chargé d'assurer la formation d'un membre du comité de sécurité et santé au travail lui délivre, à la fin de son stage, une attestation d'assiduité que l'intéressé remet à son employeur lorsqu'il reprend son travail. Le comité de sécurité et santé au travail coopère à la préparation des actions de formation menées à ce titre et veille à leur mise en oeuvre effective. Les délégués du personnel sont obligatoirement consultés sur les conditions générales d'organisation, et notamment sur les programmes et les modalités d'exécution des actions de formation. »</i></p> <p><i>Article 226 : « Il est interdit à tout chef d'établissement et à toute personne, même salariée, ayant autorité sur les ouvriers et les employés, de laisser introduire ou de laisser distribuer dans l'établissement, pour être consommées par le personnel, toutes boissons alcoolisées et substances psychotropes. »</i></p> <p><i>Article 267 : « L'employeur procède à une estimation et, si besoin est, à un mesurage du bruit subi pendant le travail, de façon à identifier les travailleurs pour lesquels l'exposition sonore quotidienne atteint ou dépasse le niveau de 85 dB ou pour lesquels la pression acoustique de crête atteint ou dépasse le niveau de 135 dB. »</i></p>
--	--	---

		<p><i>Article 269 : « Lorsque l'exposition sonore quotidienne subie par un travailleur dépasse le niveau de 85 dB ou lorsque la pression acoustique de crête dépasse le niveau de 135 dB, l'employeur établit et met en œuvre un programme de prévention de nature technique ou d'organisation du travail destiné à réduire l'exposition au bruit. »</i></p> <p><i>Article 305 : « Les fabricants, importateurs ou vendeurs sont tenus de porter à la connaissance des employeurs et des travailleurs indépendants utilisateurs de substances ou préparations dangereuses les renseignements nécessaires à la prévention et à la sécurité par une fiche de données de sécurité concernant lesdits produits tels qu'ils sont mis sur le marché. Ces fiches de données de sécurité doivent être transmises par l'employeur au médecin du travail. La fiche de données de sécurité doit comporter au moins les indications suivantes :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1) l'identification du produit sur le marché ;</i> <i>2) les propriétés physico-chimiques et les principales propriétés toxicologiques ;</i> <i>3) les précautions de stockage, d'emploi et de manipulation et celles qui doivent être prises en cas d'élimination ou de destruction ;</i> <i>4) les mesures à prendre en cas d'accident.[...]</i> » <p><i>Article 309 : « Les examens médicaux et hématologiques du personnel exposé aux rayons X et au radium sont renouvelés tous les six (6) mois. Les résultats des examens hématologiques de chaque salarié sont consignés sur un registre »</i></p>
--	--	---

			<p><i>Article 368 : « Les examens périodiques doivent avoir lieu au moins une fois l'an. Les catégories de personnel ci-après sont soumises à des examens plus fréquents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les travailleurs exposés à des risques particuliers ; - les ouvriers qui viennent de changer d'activité ou de migrer, pendant une période de dix-huit (18) mois ; - les handicapés, les travailleurs de moins de dix-huit (18) ans, les femmes enceintes, les mères d'un enfant de moins de deux (2) ans. <p><i>La fréquence minimum des examens pour ces catégories de personnel est fixée à six (6) mois sous réserve d'une appréciation différente faite par le médecin inspecteur du travail. »</i></p>	
<p>Décret N° 2016-028/PRN/MEL</p> <p><i>Fixant les conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille sur toute l'étendue du territoire national</i></p>	23 Janvier 2016	ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille	<p><i>Fixe les conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille sur toute l'étendue du territoire national, le ramassage de paille est interdit en zone pastorale (sauf pour animaux aux piquets, Article3)</i></p> <p><i>mais autorisé en zone agricole (Article4)</i></p>	
<p>Décret n° 2016-675/PRN/ME Fixant les règles applicables à l'autoproduction de l'Energie électrique</p>	09 Décembre 2016	Production électrique	Energie	<p><i>Fixe les règles applicables à l'autoproduction de l'Energie électrique</i></p>
<p>Décret n°2017-796/PRN/ME portant Approbation de la métrologie Tarifaire et de la structure Tarifs applicable aux usagers finaux du service public de l'énergie</p>	06 Octobre 2017	Electricité		<p><i>Approbation de la métrologie Tarifaire et de la structure Tarifs applicable aux usagers finaux du service public de l'énergie électrique fournie par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC) en son Article premier : « sont approuvées, telles qu'annexées au présent Décret, la métrologie tarifaire, la</i></p>

<i>électricité fournie par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)</i>			<i>structure des tarifs applicables aux usagers finaux du service publique de l'énergie électrique fournie par la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)</i>
<i>Décret n°2018-191/PRN/ME/DD déterminant les modalités d'application de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger</i>	<i>16 mars 2018</i>	<i>Régime forestier</i>	<i>L'article 2 du présent décret définit la taxe d'abatage comme étant la taxe perçue à l'occasion de la délivrance du permis de coupe.*</i>
<i>Décret n°2018-308 portant sur les installations et ouvrages assujettis au Plan d'Opération Interne (POI) et au Plan Particulier Interne (PPI)</i>	<i>4 Mai 2018</i>	<i>POI et PPI</i>	<i>Définis la nature des installations et des ouvrages présentant des risques importants pour les personnes et l'environnement aux assujettis au Plan d'Opération Interne (POI) et au Plan Particulier Interne (PPI), il fixe les conditions, le contenu et les modalités d'élaboration des Plans Particuliers Internes (PPI) et des Plans d'Opération Interne (POI)</i> <i>Article 23 de: « Le Plan d'Opération Interne (POI) vise à définir les mesure d'urgence au sein d'un ouvrage ou d'une installation présentant un risque particulier. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) organise quant à lui, les secours en dehors de l'ouvrage ou de l'installation »</i>
<i>Décret n°2019-027/PRN/MESU/DD portant modalités d'application de la Loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger</i>	<i>11 janvier 2019</i>	<i>Principes fondamentaux d'évaluation environnementale</i>	<i>Décrit les principes fondamentaux d'évaluation environnementale au Niger :</i> <i>Ainsi, l'article 13 : stipule que :« Est soumis à une EIES, tout projet ou activité susceptible d'avoir des impacts sur l'Environnement selon la catégorie A, B, C ou D au sens du présent décret.</i> <i>Article 14 présente les huit (8) étapes de la procédure relative à l'EIES de l'avis du projet jusqu'à le suivi-contrôle.</i>

			Article 18 explique l'importance et la procédure d'analyse d'un rapport d'EIES ainsi que la mise en place par arrêté du Ministre chargé de l'Environnement d'un comité ad'hoc sur proposition du DG du BNEE.
<i>Arrêté n° 0099/ME/SU/DD/SG/BNEE/DL portant organisation du BNEE, de ses directions nationales et déterminants les attributions de leurs responsable</i>	<i>28 juin 2019</i>	<i>Environnement</i>	<p><i>Cet arrêté stipule en ses articles suivant :</i></p> <p><i>Art 2 : le BNEE est un organe d'aide à la décision qui pour missions la promotion et la mise en œuvre de l'Evaluation Environnementale au Niger. Il a compétence au plan national sur toutes les politiques, stratégies plans, programmes, projets et toutes activités pour lesquelles une évaluation environnementale est obligatoire ou nécessaire, conformément aux dispositions de la loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger.</i></p>
<i>Arrêté n°015/MEL/SG/DGSV/DSD/AOA du 18 Avril 2014 portant modalités des frais d'inspection vétérinaire</i>	<i>18 Avril 2014</i>	<i>Elevage</i>	<i>Ce décret stipule en son article 3 qu'il est prévu des frais d'inspection vétérinaire à l'importation tout comme à l'exportation des animaux</i>
Arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel.	30 mars 2021	Normes de rejet des déchets dans le milieu naturel	<p>Le présent arrêté est pris en application des dispositions de l'article 63 de la loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et de l'article 5 de l'ordonnance 93-013 du 2 mars 1993 instituant un code d'hygiène publique.</p> <p>Selon l'article 2, les dispositions du présent arrêté s'appliquent au milieu naturel, aux stations d'épuration des eaux, aux chantiers de recherche, de construction, d'exploitation des projets de développement industriel, miniers et pétroliers, aux carrières et leurs dépendances ainsi qu'aux dépotoirs.</p> <p>Le chapitre II fixe les normes de rejet des déchets liquides dans le milieu naturel. En effet, l'article 5 de la section II stipule que "Il est interdit de rejeter dans le milieu naturel, sans traitement préalable tel que défini par les textes</p>

		<p>réglementaires en vigueur, les eaux usées provenant des activités définies par l'article 2 du présent arrêté.</p> <p>L'article 6 précise qu'il est interdit de rejeter ou permettre le rejet direct ou indirect dans le milieu naturel certains polluants.</p> <p>L'article 7 stipule que 'les huiles et les graisses usagées, issues des garages et des ateliers ne doivent pas être déversées dans les égouts, les canalisations ou dans le milieu naturel. Elles doivent être collectées en vue de leur recyclage ou élimination.</p> <p>Aussi, l'effluent contenant des matières colorantes ne peut être déversé que jusqu'au niveau auquel la décoloration dans l'installation collective de traitement de l'eau d'égout est garantie (article 8).</p> <p>Sont interdits tous déversements de substances de nature à favoriser les manifestations d'odeurs dans les eaux naturelles lorsqu'elles sont utilisées en vue de l'alimentation humaine ou animale et à l'agriculture selon l'article 9.</p> <p>Article 11: Dans le cas du rejet de l'effluent par épandage sur des terrains cultivables ou réservés aux pâturages en vue de l'épuration naturelle par le sol, les prescriptions suivantes sont à respecter:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'effluent sera neutralisé en obtenant un pH compris entre 5,5 et 9,5. Lorsqu'il est inférieur à 5,5 on le traite à chaux ou toute autre méthode propre, et à plus de 9,5 les boues sont traitées au gypse ou toute autre méthode propre et sous réserve de conclusions favorables d'études agropédologiques menées avant épandage ; - Les matières non solubles de l'effluent ne doivent pas excéder la valeur de 50 mg/l.
--	--	--

			<p>La Section III présente les caractéristiques physico-chimiques des eaux usées destinées à être déversées dans le milieu naturel en sortie des stations d'épuration.</p> <p>Le chapitre III présente les normes de rejet des poussières et autres gaz dans le milieu naturel à travers les articles 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 de la section I.</p> <p>Quant à la section II dudit chapitre, elle présente les conditions de rejet à travers les articles 34, 35 et 36.</p> <p>La section III dudit chapitre présente la surveillance des rejets à travers les articles 37, 38 et 39.</p> <p>La section 4 fixe les valeurs limites maximales des émissions à travers l'article 40 « les valeurs de la limitation maximale des émissions sont applicables aux installations stationnaires.</p> <p>En fin, le chapitre IV traite des normes de rejet et des conditions d'évacuation des déchets solides à travers les articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47.</p>
<p>Arrêté n°000342MSP/SG/DGSP/ES portant homologation des normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger.</p>	<p>29 mars 2021</p>	<p>Normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger</p>	<p>Le présent arrêté fixe les normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger, et fixe les valeurs limites du point de vue des caractéristiques microbiologiques, physicochimiques et radiologiques de l'eau ainsi que des valeurs indicatives du point de vue de la qualité de la ressource en eau.</p> <p>Le chapitre II fixe les valeurs limite des paramètres bactériologiques, physico-chimiques et radiologiques de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger.</p>

<i>La convention collective interprofessionnelle</i>	<i>15 décembre 1972</i>	<i>Droit du travail</i>	<i>La présente convention règle les rapports entre les employeurs et les travailleurs salariés tels qu'ils sont définis aux alinéas 2 et 5 de l'article 1er du Code du travail dans toutes les entreprises exerçant leur activité sur le territoire de la République du Niger et relevant des branches professionnelles suivantes (sans être exhaustive) : auxiliaires de transports, banques, bâtiment et travaux publics, commerce, industries de toute nature, mécanique générale, transports routiers, hôtellerie</i>
--	-------------------------	-------------------------	---

3.3. Politiques, Directives et Normes du MCC/MCA

3.3.1. Lignes directrices environnementales de la MCC

L'équipe de la MCC chargée des aspects sociaux et environnementaux travaille avec les pays partenaires pour intégrer les principes de durabilité sociale et environnementale reconnus au plan international dans la conception et l'exécution des Compacts.

La MCC reconnaît que la poursuite d'une croissance économique durable et un environnement sain sont liés. Une croissance économique qui ne tient pas compte des risques associés à la dégradation de l'environnement pourrait rendre les populations pauvres vulnérables.

En collaboration avec la MCC, les pays partenaires s'attèlent à atteindre un développement économique durable à travers les activités du programme du Compact, et de la même façon, minimiser les risques liés à la dégradation environnementale et sociale, et renforcer la protection des ressources naturelles.

La MCC a récemment amendé ses directives pour adopter formellement les huit Normes de Performance de la SFI sur la Durabilité Sociale et Environnementale dans le souci de renforcer la durabilité et l'efficacité des Compacts de la MCC et d'améliorer ses normes de gestion des risques sociaux et environnementaux.

Aussi, les Lignes directrices environnementales de la MCC incluent notamment la politique Genre de la MCC et la Politique de lutte contre la traite de personnes (C-TIP) de la MCC (MCC Environmental Guidelines, MCC Gender Policy, and MCC CounterTrafficking in Persons (C-TIP) Policy).

Pour répondre à ces directives, une évaluation du risque de traite de personnes (TIP) et celle relative à la situation du genre et d'inclusion sociale a été faite dans le cadre de cette étude dont la méthodologie utilisée est décrite et présentée en volume annexe relatif à chacune des thématiques.

3.3.2. Applicabilité des Normes de Performance environnementale et sociale de durabilité de la société Financière Internationale (SFI) au Projet

Le MCC adhère à appliquer les normes sociales et environnementales de la Société Financière Internationale (SFI) qui inclut la Politique en matière de durabilité sociale et environnementale et huit (8) normes de performance. Les normes de performance prévoient un ensemble de normes sociales et environnementales bien détaillées et reconnues au plan international. Dans le cadre de ce projet, toutes les normes de performance en dehors de la **NP7** seront considérées le long du processus d'élaboration de l'EIES.

Le tableau 44 donne la liste des Normes de performance de la SFI qui seront considérées dans le cadre de l'élaboration de l'EIES :

Tableau 44 : Normes de performance E & S de la SFI/IFC

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
<p>NP1 - Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux</p>	<p>Identifier et évaluer les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet.</p> <p>Adopter une hiérarchie des mesures d'atténuation de manière à anticiper et éviter les impacts, ou lorsque ce n'est pas possible, atténuer et, lorsque des impacts résiduels perdurent, les risques et les impacts auxquels sont confrontés les travailleurs, les communautés affectées et l'environnement.</p> <p>Promouvoir une meilleure performance environnementale et sociale des clients grâce à une utilisation efficace des systèmes de gestion.</p> <p>S'assurer que les griefs des communautés affectées et les communications externes des autres parties prenantes sont traités et gérés de manière appropriée.</p> <p>Promouvoir et fournir les moyens nécessaires pour un dialogue concret avec les Communautés affectées, pendant tout le cycle du projet pour couvrir les questions qui pourraient toucher lesdites communautés, et veiller à ce que les informations environnementales et sociales pertinentes soient divulguées et diffusées</p>	<p>OUI</p> <p>Les secteurs tels que la gestion de l'eau et des déchets, l'infrastructure urbaine, etc. peuvent avoir des impacts E&S. A cet effet, la NP1 vise à identifier les risques E&S et à définir des mesures d'atténuation adéquates pour ce projet afin d'éviter, de minimiser ou de compenser de tels risques. Il présente la pertinence de la portée de la gestion des risques E&S d'un projet, la capacité organisationnelle nécessaire ainsi que les processus de contrôle.</p> <p>Un accent particulier est mis sur l'engagement des parties prenantes, notamment la divulgation de l'information, la consultation et la participation des communautés, des peuples autochtones et des mécanismes de plainte.</p>

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
<p>NP2 - Main-d'œuvre et conditions de travail</p>	<p>Promouvoir le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances des travailleurs.</p> <p>Établir, maintenir et améliorer les relations entre les travailleurs et la direction.</p> <p>Promouvoir le respect du droit national du travail et de l'emploi.</p> <p>Protéger les travailleurs, notamment les catégories vulnérables de travailleurs comme les enfants, les travailleurs migrants, les travailleurs recrutés par des tierces parties et les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement du client</p> <p>Promouvoir des conditions de travail sûres et saines et protéger la santé des travailleurs.</p> <p>Éviter le recours au travail forcé.</p>	<p>OUI</p> <p>La NP2 est principalement régie par un certain nombre de Conventions internationale, notamment celles de l'OIT et de l'ONU.</p> <p>Il s'agit de garantir les modalités d'emploi et les conditions de travail adéquates dans leur le milieu de travail. Le projet doit être en parfaite cohérence avec les exigences de la NP2, ce qui signifie que ces dispositions s'appliquent à la fois aux clients et aux sous-traitants.</p> <p>Les exigences de la NP2 sont applicables à la fois lors des phases de construction et d'exploitation du projet.</p>
<p>NP3 - Utilisation efficace des ressources, prévention et réduction de la pollution</p>	<p>Éviter ou réduire les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en réduisant la pollution générée par les activités du projet.</p>	<p>OUI</p> <p>L'évaluation des risques Environnementaux et Sociaux à mener sur le projet doit identifier les impacts négatifs possibles de toutes les formes de pollution sur les communautés et l'environnement, notamment l'utilisation excessive des ressources naturelles telles que la consommation d'eau et d'énergie. En effet,</p>

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
	<p>Promouvoir l'utilisation plus durable des ressources, notamment l'énergie et l'eau.</p> <p>Réduire les émissions de GES liées aux projets.</p>	<p>pour le cas de ce projet, le fonctionnement des marchés engendrera une importante quantité des déchets et des nuisances. La NP3 s'applique à ce projet qui sont susceptibles d'engendrer de tels impacts, durant toutes leurs phases.</p>
<p>NP4 - Santé, sécurité et sûreté des communautés</p>	<p>Prévoir et éviter, durant la durée de vie du projet, les impacts négatifs sur la santé et la sécurité des Communautés affectées qui peuvent résulter de circonstances ordinaires ou non ordinaires.</p> <p>Veiller à ce que la protection du personnel et des biens soit assurée conformément aux principes applicables des droits humains et de manière à éviter d'exposer les Communautés affectées à des risques ou à minimiser ces derniers.</p>	<p>OUI</p> <p>Conformément à la NP3, l'évaluation des risques Environnementaux et Sociaux à mener sur ce projet devra tenir compte des aspects liés à la santé, à la sûreté et à la sécurité des communautés, tant pour les maîtres d'ouvrage que pour leurs sous-traitants.</p>
<p>NP5 - Acquisition de terres et réinstallation involontaire</p>	<p>Éviter, et chaque fois que cela n'est pas possible, limiter la réinstallation involontaire en envisageant des conceptions alternatives aux projets.</p> <p>Éviter l'expulsion forcée.</p> <p>Anticiper et éviter, ou lorsqu'il n'est pas possible d'éviter, limiter les impacts sociaux et économiques négatifs résultant de l'acquisition de terres ou de</p>	<p>OUI</p> <p>Notons que tous les sites ont été choisis et remis au consultant Agechrau pour la conduite des études.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, il n'y aura pas de réinstallation involontaire. Une acquisition des terres sera faite au cas par cas en envisageant des alternatives possibles au projet. Il sera évité où limiter les impacts sociaux et économiques négatifs résultant</p>

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
	<p>restrictions de leur utilisation en : (i) fournissant une indemnisation pour la perte d'actifs au prix de remplacement et en (ii) veillant à ce que les activités de réinstallation soient accompagnées d'une communication appropriée des informations, d'une consultation et de la participation éclairées des personnes affectées.</p> <p>Améliorer ou tout au moins rétablir les moyens de subsistance et les conditions de vie des personnes déplacées.</p> <p>Améliorer les conditions de vie des personnes physiquement déplacées par la fourniture de logements adéquats avec sécurité d'occupation dans les sites de réinstallation.</p>	<p>de l'acquisition des terres ou restrictions de leur utilisation.</p> <p>Pour ce qui concerne les pertes d'actifs et l'amélioration des conditions de vie des personnes affectées, une indemnisation leur sera fournie.</p>
<p>NP6 - Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes</p>	<p>Protéger et conserver la biodiversité.</p> <p>Maintenir les bienfaits découlant des services écosystémiques.</p> <p>Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles vivantes par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.</p>	<p>OUI</p> <p>Les travaux qui seront exécutés au niveau des différents sites risquent d'engendrer l'abattage de certaines espèces végétales au niveau de certains sites. Aussi, le rejet des eaux usées dans le milieu naturel pourrait avoir des impacts sur la faune aquatique et sur la flore. À cet effet, la NP6 s'applique à ce projet et prévoit des actions visant à favoriser la conservation de la biodiversité et la protection des ressources naturelles vivantes.</p>
<p>NP7 - Peuples autochtones</p>		<p>NON</p>

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
	<p>Veiller à ce que le processus de développement favorise le plein respect des droits humains, de la dignité, des aspirations, des cultures et des moyens de subsistance fondés sur des ressources naturelles des peuples autochtones.</p> <p>Anticiper et éviter les impacts négatifs du projet sur les communautés de peuples autochtones ou, si cela n'est pas possible, réduire, restaurer et / ou compenser ces impacts.</p> <p>Promouvoir des bénéfices et des opportunités liées au développement durable pour les peuples autochtones qui sont culturellement appropriés.</p> <p>Établir et maintenir avec les peuples autochtones affectés par le projet pendant toute sa durée une relation permanente fondée sur la Consultation et la participation éclairées (CPE).</p> <p>Obtenir le Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) des peuples autochtones lorsque les circonstances décrites dans la présente Note de performance existent.</p> <p>Respecter et préserver la culture, le savoir et les pratiques des peuples autochtones.</p>	<p>La NP7 s'applique aux projets susceptibles d'avoir un impact sur les peuples autochtones ; ces impacts étant identifiés grâce à l'évaluation initiale des risques E&S.</p> <p>Le Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause doit s'appliquer lorsque les peuples autochtones sont affectés par le projet dans les conditions définies par la NP7. Chaque fois que la nécessité s'impose, des plans spécifiques doivent être élaborés.</p> <p>Ces dispositions de la NP7 ne sont pas applicables au Niger car il n'existe pas de populations autochtones au sens de la NP 7.</p>
NP8 - Patrimoine culturel		OUI

Normes de performance de l'IFC	Objectifs	Applicabilité au Projet
	<p>Protéger le patrimoine culturel contre les impacts négatifs des activités du projet et soutenir sa préservation.</p> <p>Promouvoir la répartition équitable des avantages de l'utilisation du patrimoine culturel.</p>	<p>La NP8 décrit le patrimoine culturel, notamment les objets et les sites tangibles, ainsi que les formes intangibles de cultures. L'évaluation initiale de l'E&S de ce projet doit pouvoir déterminer si le patrimoine culturel est susceptible d'être affecté. Si c'est le cas, la NP8 s'applique.</p>

3.3.3. Analyse comparatives entre les lois nationales et les normes de performances SFI

L'analyse comparative (tableau 46) entre la réglementation nigérienne et les Normes des Performances sociales et environnementales de la Société Financière Internationale (SFI) fait ressortir la pertinence des exigences ainsi que des écarts s'il ya lieu dans le cadre de réalisation du Projets de Construction des Marchés à Bétaills (MAB) dans la région de Dosso par le Compact. Le tableau ci-dessous présente une liste des lois et règlements clés du Niger qui reflètent le contenu de chaque norme de performance. Ainsi, il ressort du tableau que d'une manière générale, les lois et règlements de la République du Niger-sont établis et explicites sur les impacts environnementaux et sociaux (NP 1), la main-d'œuvre et conditions de travail (NP 2), l'utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution (NP 3) et la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes (NP 6) et le patrimoine culturel (NP 8). La réglementation nigérienne aborde de façon relativement peu explicite ou moins stricte en ce qui concerne la santé, la sécurité et la sureté des communautés (NP 4). Pour ces questions, les normes de performance de la SFI doivent être utilisées. De plus, la politique de genre de MCC et ses procédures opérationnelles d'intégration de genre s'appliquera à toutes les activités du projet conformément au SGES du compact.

Tableau 45 : Comparaison entre les dispositions de la Règlementation du Niger et celles des normes de performance de la SFI

NORMES DE PERFORMANCE DE LA SFI	LOIS ET REGLEMENTS DU NIGER	ANALYSE DES ECARTS	Recommandations
<p><i>Norme de performance 1 : Évaluation et Gestion des risques et des impacts Environnementaux et sociaux</i></p>	<p>Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; Articles 31, 33,36</p> <p>Loi No 2001-032 du 31 décembre 2001, portant orientation de la politique d'Aménagement du Territoire ; Art.34</p>	<p>Les dispositions nationales en matière d'EIES ne font pas de catégorisation des projets en fonction de l'envergure des impacts anticipés. Il n'y a donc pas de différenciation entre les études détaillées et les études simplifiées</p> <p>Les mécanismes prévues ou niveau de la législation nationale ne donnent pas de détails sur les façons de faire participer ni le degré de participation. Elle réduit la participation au début du processus à la simple information du public en stipulant à l'Article 10: Le mécanisme de publicité de l'EIE procède entre autre à l'alinéa 1 « L'information de la population de la réalisation des Études pour la mise en place éventuelle d'un projet ». À l'alinéa 4, il est dit que : L'information et la concertation de la population sur le contenu du REIE par tous les moyens appropriés.</p> <p>Le cadre de Plan de Surveillance et de suivi de l'Environnement (PSSE) prévu au niveau des textes nationaux qui s'apparente au PGES tel que prévu par la NP1, mais ne prévoit pas de programme de renforcement des capacités ni même un plan détaillé d'atténuation et/ou de bonification des impacts.</p>	<p>Pour toutes ces insuffisances opérationnelles, les exigences de la norme de performance de la SFI doivent être utilisées en supplément pour conforter les textes nationaux.</p> <p>Le MCA-Niger appuiera dans le cadre de l'accord d'entité de mise en œuvre avec le BNEE dans l'adoption de la révision de la loi-cadre relative a la gestion de l'environnememt.</p>
<p><i>Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et Conditions de Travail</i></p>	<p>Loi N° 2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail de la République du Niger, Article 8, Article 9 : Sous réserve du</p>	<p>Les exigences exposées dans la Norme de performance ont en partie été orientées par un certain nombre de conventions et instruments internationaux, notamment</p>	<p>Il n'y a pas d'écart entre la réglementation du Niger et la NP 2. L'application des</p>

NORMES DE PERFORMANCE DE LA SFI	LOIS ET REGLEMENTS DU NIGER	ANALYSE DES ECARTS	Recommandations
	<p>respect des dispositions des articles 11, 13 et 48, Article 136, 145, 211</p> <p>Décret N°67-126/MFPT 7 septembre 1967 portant partie réglementaire du Code de Travail (dispositions générales); Article 402</p> <p>Décret n° 96-409/PRN/MFPT/E, portant modalités de la déclaration d'embauche ;</p> <p>Décret N°2012-358/PRN/MFPT 17 août 2012 fixant les salaires minima par catégories professionnelles des travailleurs régis la convention collective interprofessionnelle</p> <p>Décret n° 96-412/PRN/MFPT/E du 4 novembre 1996 portant réglementation du travail temporaire</p> <p>Décret n° 96-408/PRN/MFPT/E 4 novembre 1996 portant modalités de création d'organisation et de fonctionnement des comités de santé et de sécurité au travail ; Article 2</p> <p>Décret n° 65-117/MTP/MU du 18 août 1965, réglementant le régime des accidents de travail et maladies professionnelles</p>	<p>ceux de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des Nations unies (ONU)</p> <p>Le Niger a adopté toutes ces conventions internationales régissant ces domaines et qui sont également traduites dans la réglementation nigérienne à travers l'adoption des textes d'application.</p> <p>Toutefois, le Code du travail du Niger permet aux enfants âgés de 14 ans de travailler, alors que la politique et les documents de MCA ont clairement précisé qu'un employé embauché sur des projets financés par la MCC devrait avoir plus de 18 ans pour s'engager dans des activités de construction ou autres activités potentiellement dangereuses.</p>	<p>recommandations de la NP 2 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées.</p>

NORMES DE PERFORMANCE DE LA SFI	LOIS ET REGLEMENTS DU NIGER	ANALYSE DES ECARTS	Recommandations
<p><i>Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution</i></p>	<p>La convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) a été signée en octobre 2001 et ratifiée le 12 avril 2006 par le Niger. La convention vise à protéger la santé humaine et l'environnement de l'effet de douze POPs reconnus de grande toxicité, dont neuf sont des pesticides utilisés pour lutter efficacement contre les ravageurs des cultures.</p> <p>Loi N° 66 -33 24 mars 1966 relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes ; Articles 1 et 2</p> <p>Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ; Article 37, 70 et 80</p> <p>Loi N° 2015-35 du 26 mai 2015 relative à la protection des végétaux ; article premier: (i) la lutte contre les organismes nuisibles dans le respect de l'environnement ; (ii) la promotion de la protection intégrée des cultures; (iii) la mise en œuvre d'une politique nationale de gestion des pesticides notamment, le contrôle de l'importation, de la fabrication, de l'homologation, du suivi post homologation, de l'utilisation, du</p>	<p>Le Niger a adopté les conventions y relatives à la prévention et la gestion des polluants</p> <p>Des textes nationaux d'application de ces conventions ont été adoptés</p> <p>Normes de rejets des déchets (liquides, gazeux et solides) dans le milieu naturel établies</p>	<p>La réglementation du Niger est en accord avec la NP 3. L'application des recommandations de la NP 3 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées.</p>

NORMES DE PERFORMANCE DE LA SFI	LOIS ET REGLEMENTS DU NIGER	ANALYSE DES ECARTS	Recommandations
	<p>stockage et de l'élimination des produits dans le souci du respect de la santé humaine, animale et de l'environnement ; (iv) la promotion de la qualité sanitaire des végétaux et des produits végétaux à l'exportation.</p> <p>Ordonnance 93-13 du 2 mars 1993 établissant le Code d'hygiène publique ; Article 4</p> <p>Arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel; Sections I, II, III (articles 3 à 20)</p> <p>Décret N° 97-368/PRN/MHE du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'application de l'Ordonnance n° 93-014 du 2 mars 1993, portant Régime de l'Eau, Articles 51, 58, 59, 60, 62</p>		
<p><i>Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés</i></p>	<p>Ordonnance 93-13 instituant le Code d'hygiène publique du 2 mars 1993 portant code d'hygiène publique; Article 4,12,101, 107</p> <p>Arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel. Les</p>	<p>Très peu de textes adoptés par le Niger dans ce domaine</p> <p>La réglementation nigérienne aborde de façon relativement peu explicite ou moins stricte en ce qui concerne la santé, la sécurité et la sûreté des communautés</p>	<p>Pour les questions liées à la Santé, sécurité et sûreté des communautés, les exigences de la NP 4 doivent être appliquées et servir de référence pour améliorer les performances</p>

NORMES DE PERFORMANCE DE LA SFI	LOIS ET REGLEMENTS DU NIGER	ANALYSE DES ECARTS	Recommandations
	<p>sections I, II et III édictent les normes des déchets à respecter avant tout rejet dans le milieu naturel.</p> <p>Arrêté n°000342MSP/SG/DGSP/ES portant homologation des normes de potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine au Niger.</p>		
<p><i>Norme de performance 5 : Acquisition des terres et réinstallation involontaire</i></p>	<p>Loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, modifiée et complétée par la loi 2008-37 du 10 Juillet 2008, Articles 5, 9, 11, 12, 13, 13bis, 13ter et 13 quater</p> <p>Décret N°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009 fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi N°61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi N°2008-37 du 10 juillet 2008, relatives au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations; Articles 2, 9, 16-20, 27- 28</p> <p>Ordonnance N° 99-50 du 22 novembre 1999 portant fixation des tarifs d'aliénation</p>	<p>La réglementation du Niger est assez explicite en matière de réinstallation involontaire et l'acquisition de terres</p> <p>Les principes de réinstallation du Niger et la SFI ne sont pas fondamentalement différents, même si une exception concerne l'utilisation d'une loi sur l'expropriation qui nécessite un processus judiciaire pour la détermination de la compensation.</p> <p>La législation nationale exige qu'un "plan de développement local » ou un plan de restauration des moyens de subsistance soit préparés si plus de 50 ménages sont touchés par le projet tandis que la NP 5 n'impose pas cette exigence. Un plan doit être préparé, peu importe le nombre.</p> <p>La législation nationale prévoit les modalités de consultation des PAP (dispositions pour l'engagement des parties prenantes affectées).; Article 8 « Les personnes affectées par l'opération et leurs représentants sont pleinement informées et consultées, autant au sein</p>	<p>Au vue de l'enjeu lié à la propriété foncière dans la zone d'intervention des projets du MCA-Niger, les exigences de la NP 5 devront être utilisées comme supplément aux textes nationaux (surtout en ce qui concerne l'évaluation de la valeur de remplacements des terres, mécanisme de résolution des plaintes)</p>

NORMES DE PERFORMANCE DE LA SFI	LOIS ET REGLEMENTS DU NIGER	ANALYSE DES ECARTS	Recommandations
	<p>et d'occupation des terres domaniales de la République du Niger, Article premier</p> <p>Ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural : Titre 1 : régime de la terres, chapitre 1 ; des terres agricoles, section1 : de l'origine et de la preuve des droits fonciers- Article 8 a 13 ; Section 2: droit de propriété des terres agricoles-Articles 45 et 46</p>	<p><i>des communautés déplacées, que des communautés hôtes s'il y'a lieu, à travers des réunions publiques.</i></p> <p>L'information qui doit leur être transmise concerne l'opération proposée, le plan de réinstallation, les bénéfices de l'opération et les mesures d'atténuation de ses impacts sur l'environnement</p> <p>La législation nationale ne définit pas clairement une procédure de règlement des différends en dehors des canaux légaux. Toutefois dans la pratique, le recours à des comités de médiation est appliqué.</p> <p>Le Niger ne dispose pas d'un marché foncier très formalisé en milieu rural, avec des institutions et des mécanismes officiels qui établissent les acteurs et les prix agréés, alors que selon la NP 5, les tarifs doivent refléter les valeurs de remplacements actuels du marché.</p> <p>L'obsolescence de certaines dispositions des textes d'application de la loi 2008-37 du 10 Juillet 2008 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, modifiée et complétée par la, en l'occurrence l'Ordonnance N° 99-50 du 22 novembre 1999 portant fixation des tarifs d'aliénation et d'occupation des terres domaniales de la République du Niger.</p>	
<p><i>Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité</i></p>	<p>Loi n° 2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier, Articles 8, 12, 13, 32, 34 et 35</p>	<p>Les exigences de la NP 6 sont guidées par la Convention sur la diversité biologique (CDB).</p>	<p>La réglementation du Niger est en accord avec la NP 6. L'application des</p>

NORMES DE PERFORMANCE DE LA SFI	LOIS ET REGLEMENTS DU NIGER	ANALYSE DES ECARTS	Recommandations
<i>et gestion durable des ressources naturelles vivantes</i>	<p>Loi N° 98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune, Article 8, 20, 21</p> <p>Décret N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application de la Loi N° 98-07 du 29 Avril 1998 portant régime de la chasse et de la protection de la faune ; Articles 46, 48</p> <p>Loi N°98-042 du 07 décembre 1998 portant Régime de la Pêche, Art.13</p> <p>Décret N° 97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales, Article 39, 48,49</p>	<p>Le Niger a adopté plusieurs conventions (notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les (20) Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (décennie pour la biodiversité 2011-2020)</p> <p>Des textes nationaux d'application de ces conventions ont été également adoptés</p>	<p>recommandations de la NP 6 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées.</p>
<i>Norme de performance 7 : Peuples autochtones</i>	<p>Pas de texte spécifiques sur les populations autochtones au sens de la norme de performance 7</p>	<p>Au Niger, il n'existe pas de populations autochtones au sens de la NP 7. Toutefois, les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables au vue de leur statut économique et social pourraient avoir des entraves à défendre leurs intérêts sur l'usage des ressources naturelles, et pourraient limiter leur capacité à participer au développement et à en tirer avantage. Toute chose qui est prise en compte dans la NP 7.</p>	<p>Les recommandations de la NP 7 serviront de référence pour améliorer les performances en matière de prise en compte des intérêts des populations marginalisées et plus vulnérables.</p>
<i>Norme de performance 8 : Patrimoine Culturel</i>	<p>Loi n° 97-002 30 juin 1997 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national :</p>	<p>Pas de divergence entre la réglementation nationale et la norme de la SFI sur la définition du le patrimoine culturel</p>	<p>La réglementation du Niger est en accord avec la NP 8. L'application des</p>

NORMES DE PERFORMANCE DE LA SFI	LOIS ET REGLEMENTS DU NIGER	ANALYSE DES ECARTS	Recommandations
	<p>chapitre III : Des découvertes fortuites (articles 51 ; 52 et 53)</p> <p>Décret N° 97-047/PRN/MCC/MERST/IA du 10 novembre 1997 fixant les modalités d'application de la loi n° 97-002 30 juin 1997 relative à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national : chapitre V : Fouille archéologiques et découverte fortuite (art 34 à 42)</p>	<p>Pas de divergence entre la réglementation nationale et la norme de la SFI en cas de découverte fortuite,</p>	<p>recommandations de la NP 3 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées.</p>

3.4. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du Sous-projet de construction/réhabilitation des marchés à bétail repose sur une architecture bâtie autour du Ministère chargé de l'environnement qui est le chef de file. On retrouve les autres ministères et les institutions étatiques et de la société civile.

L'exécution de la politique de protection et de préservation de l'environnement pour un développement durable est sous la responsabilité d'une multitude d'acteurs dont le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD) est le chef de file des institutions publiques à travers ses services déconcentrés et rattachés. Ainsi, pour le suivi et la maîtrise des impacts du Projet de construction/réhabilitation des marchés à bétail, les structures techniques qui seront concernés, sont entre autres :

3.4.1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (ME/LCD)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'environnement et de lutte contre la Désertification, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de la restauration et de la préservation de l'environnement, de la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la biodiversité, de la biosécurité, de la gestion durable des ressources naturelles et des zones humides et du développement durable
- la prise en compte des politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable dans les autres politiques et stratégies sectorielles nationales
- la définition et l'application des normes en matière d'environnement et du développement durable
- l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires, en matière d'environnement, de biosécurité, et de gestion durable des terres, des ressources forestières, fauniques, halieutiques, apicoles, des zones humides et du développement durable
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan forestier national, la réalisation de l'inventaire forestier national et l'établissement périodique de rapports sur l'état de l'environnement ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement en matière d'environnement, de biosécurité, de lutte contre la désertification, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les effets de changements climatiques, des zones humides et de développement durable;
- la contribution à la gestion des risques naturels, technologiques et bio sécuritaires ;
- la contribution à la promotion et le développement des initiatives en matière d'économie verte, de technologies et productions propres;
- l'identification, la conservation et la protection des zones humides, de la biodiversité, des ressources forestières, fauniques, halieutiques et apicoles
- le développement de la communication en matière d'environnement et de développement durable
- la promotion et le développement des statistiques et de la comptabilité environnementale
- le développement du réseau national d'aires protégées, la contribution à la promotion de l'écotourisme et de l'élevage non conventionnel en relation avec les ministres concernés, notamment ceux en charge du tourisme et de la ville

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- la validation des rapports des évaluations environnementales des programmes et projets de développement, la délivrance des certificats de conformité environnementale, la réalisation du suivi environnemental et écologique, des audits et bilans environnementaux;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux et les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence ;

Dans le cadre de l'appui à la réalisation de cette mission, les structures dudit ministère qui seront impliquées sont :

- ✓ le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) créé par la loi n°2018-28 du 14 mai 2018, déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger à travers la Direction Nationale des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux (DNEIE/S). Il est chargé de la gestion Administrative des Evaluations Environnementales au Niger. Aux termes de ses prérogatives tels que définies dans l'arrêté N°0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL du 28 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du BNEE, de ses Directions Nationales et déterminant les attributions de leurs responsables, le BNEE est chargé de l'analyse, la validation des rapports d'évaluations environnementales, le suivi et le contrôle ainsi que la surveillance des Plans de Gestion Environnementale et Sociale(PGES) font partie intégrante de ses activités ;
- ✓ la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F) à travers :
 - la Direction de la Protection de l'Environnement et de l'Equipement Militaire et ses services déconcentrés ;
 - la Direction de Gestion Durable des Terres et des Forêts ;
 - la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires protégées et ses services déconcentrés ;
- ✓ La Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD) à travers :
 - la Direction des Normes et de la Prévention des Risques ;
 - la Direction du Cadre de vie et de Gestion des Déchets.

3.4.2. Ministère de l'Élevage

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Élevage, Porte-parole du Gouvernement est chargé, en relation avec les autres Ministres et structures concernées, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'élevage et de communication gouvernementale, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Ace titre, il exerce les attributions suivantes :

- la conception et la mise en œuvre des stratégies en matière d'élevage ;
- l'amélioration des systèmes de production animale et la modernisation de l'élevage ;
- l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et sous programmes d'investissements et projets de développement dont le Ministère assure la maitrise d'ouvrage ;
- la vulgarisation des résultats de recherches vétérinaires et zootechniques ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation, de formation, d'encadrement et d'appui conseil aux acteurs ruraux du sous-secteur de l'élevage,
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation du personnel du sous-secteur de l'élevage ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'information et de communication dans le sous-secteur de l'élevage;

- l'élaboration de la réglementation en matière d'élevage et du foncier rural ;
- l'organisation de l'exploitation et le suivi de la gestion des infrastructures d'hydraulique pastorale,
- les contrôles des produits biologiques à usage vétérinaire et zootechnique ;
- la maîtrise de la santé et la productivité du cheptel ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques en matière d'élevage ;
- la promotion de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits des filières pastorales ;
- l'élaboration de la réglementation régissant le mouvement coopératif et le suivi de sa mise en œuvre dans le sous secteur de l'Elevage ;
- le suivi des activités des coopératives rurales du sous secteur de l'élevage ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de la sécurité alimentaire en relation avec les institutions concernées ;
- la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des infrastructures et des équipements ruraux pastoraux ;
- la contribution à la prévention et à la gestion des conflits ruraux ;
- la contribution à la mise en œuvre des stratégies sectorielles nationales.

Pour atteindre les objectifs de cette mission, les directions du Ministère de l'Elevage qui seront impliquées sont :

- ✓ La Direction Générale de la Production et Industries Animales (DGPIA) qui comprend :
 - Direction de la promotion des filières animales et de la qualité ;
 - Direction des industries animales ;
 - La cellule genre.
- ✓ La Direction Générale des Services Vétérinaires composée de :
 - Direction de la santé animale
 - Direction de la sécurité sanitaire des aliments
 - Direction des pharmacies vétérinaires privées et de la promotion de la profession de vétérinaire.

En plus de l'implication de toutes ces directions, la direction de la statistique à travers le SIM/Bétail et la cellule Genre dudit ministère joueront un rôle important dans la mise en œuvre des mesures relatives aux statistiques des animaux, produits animaux et genre et inclusion sociale dans le cadre du PGES et au-delà l'exploitation des marchés en projet.

3.4.3. Ministère de l'Agriculture

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Agriculture est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'agriculture, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il est particulièrement engagé à participer à l'opérationnalisation de l'Initiative 3N (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens).

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la conception et la mise en œuvre des stratégies en matière d'agriculture ;
- la participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire en relation avec les institutions concernées ;

- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement dont le Ministère de l'Agriculture assure la maîtrise d'ouvrage,
- la vulgarisation des résultats de recherche agronomique et de technologies rurales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation, de formation, d'encadrement et d'appui-conseil aux acteurs ruraux du sous-secteur de l'agriculture ;
- l'élaboration de la réglementation en matière d'agriculture et du foncier rural ;
- l'organisation de l'exploitation et le suivi de la gestion des infrastructures agricoles ;
- les contrôles des produits biologiques à usage agricole ;
- la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques en matière d'agriculture ;
- la promotion de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits des filières agricoles ;
- l'élaboration de la réglementation régissant les coopératives rurales du sous-secteur de l'agriculture et le suivi de sa mise en œuvre;
- le suivi des activités des coopératives rurales du sous-secteur de l'agriculture ;
- la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des infrastructures et des équipements ruraux agricoles
- la prévention et la gestion des conflits ruraux, en relation avec les institutions concernées ;
- l'approvisionnement des producteurs et organisations paysannes, en intrants et matériels agricoles.

Dans le cadre de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction Générale de l'Agriculture, la Direction Générale du Génie Rural et la Cellule Genre dudit Ministère seront impliquées lors du suivi de la mise en œuvre du PGES.

En outre, ce ministère comprend les structures du Code Rural à savoir :

- **Secrétariat Permanent National du Code Rural (SPNCR)**

Le Secrétariat Permanent National du Code Rural est institué par l'article 123 de l'Ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 portant Principes d'Orientation du Code Rural. Il est chargé « de l'élaboration, de la vulgarisation et du suivi de l'application du Code Rural. Il est aidé en cela par des Secrétaires permanents créés dans les différents départements, arrondissements et communes ». Ses attributions et ses modalités de fonctionnement sont fixées par le Décret N° 97 008/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural. Selon l'article 10 de ce Décret, le Secrétariat Permanent a pour missions entre autres : « la coordination des activités des Secrétariats Permanents Départementaux, d'Arrondissements et de Communes ; l'élaboration des projets de textes complémentaires du Code Rural ; le suivi et l'évaluation des activités des commissions foncières et de l'impact de l'application du Code Rural ». Le SP/NCR est un acteur majeur dans la conception et la validation des activités foncières du Programme Compact, notamment les études foncières qui seront réalisées dans le cadre de la réinstallation avec la responsabilité de superviser les travaux d'inventaires fonciers dans lesquels sont associées les commissions foncières au niveau local, mais aussi et surtout il doit jouer un rôle important dans la formalisation des droits fonciers des PAP sur les sites d'irrigation. Le SPNCR a la mission d'assurer le suivi des recommandations qui seront faites sur les politiques et pratiques foncières nationales dans le cadre des activités du laboratoire sur les politiques foncières prévues dans le Compact.

- **Commission Foncière Départementale (COFODEP)**

Les COFODEP regroupent tous les services techniques concernés (agriculture, élevage, plan, environnement, génie rural, développement social et hydraulique) ainsi que des associations de femmes, des jeunes, d'éleveurs, la chefferie. Elles sont présidées par le Préfet et animées par un secrétaire permanent au niveau de quatre (4) départements concernés.

Elles interviennent dans :

L'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des ressources foncières et naturelles et l'information et la sensibilisation des populations sur ces textes ;

la sécurisation foncière des populations à travers la délivrance des actes fonciers, l'accompagnement des propriétaires fonciers et exploitants en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de veiller à ce qu'ils soient indemnisés de façon juste et préalable conformément aux dispositions juridiques en vigueur notamment la loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi 2008-037 du 10 juillet 2008 ;

La conduite du processus de sécurisation (identification, délimitation, matérialisation et inscription au dossier rural) des ressources partagées (couloirs de passage, aires de pâturage, forêts, points d'eau, aires de repos des animaux, etc.) et du contrôle de leur mise en valeur ;

L'élaboration des Schéma d'Aménagements Fonciers (SAF) : Institué par l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural, le SAF est un document cadre dont l'objet est de « préciser les espaces affectés aux diverses activités rurales ainsi que les droits qui s'y exercent ». Le SAF vise à organiser de façon consensuelle les espaces ruraux en tenant compte de leurs statuts (public, privé, communautaire), leurs vocations (agricole, pastorale, forestière, piscicole,) et des droits rattachés (droit de propriété, droit d'usage...).

- L'appui aux autorités coutumières et judiciaires dans la gestion des conflits fonciers ruraux ;
- La vulgarisation du code rural et de ses textes ;
- La sécurisation des ressources privées et partagées ;
- Le contrôle de la mise en valeur des terres ;
- Et le suivi et enregistrement des transactions foncières de base en relais avec COFOB et COFOCOM.

▪ **Commissions Foncières Communales**

Les COFOCOM installées au niveau des communes concernées assurent la gestion foncière, la prévention des conflits fonciers, la sécurisation foncière (enregistrement des transactions).

▪ **Commissions Foncières de Base**

Plusieurs COFOB ont été installées dans la plupart des villages de la zone du projet. Ces COFOB ont des compétences importantes en matière d'information et de sensibilisation des populations du village. L'assistance aux chefs de village ou de tribu dans le remplissage de procès-verbaux de conciliation de conflits, la conduite du processus de sécurisation dont l'identification, délimitation et matérialisation des ressources partagées, la publicité foncière. Les problèmes majeurs concernent les dégâts champêtres et l'occupation des espaces pastoraux par les agriculteurs. Ainsi, en cas de conflits, la gestion se fait de concert avec la chefferie traditionnelle et les services techniques.

3.4.4. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'administration territoriale, de sécurité publique, de décentralisation et de déconcentration, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes

Dans le domaine de l'administration du territoire :

- l'organisation et l'administration des circonscriptions administratives ;
- la gestion des frontières nationales ;
- la gestion de l'état civil ;
- l'organisation de la Chefferie Traditionnelle et la gestion de ses relations avec l'administration ;
- la tutelle des élections et autres formes de consultations des citoyens ;
- l'élaboration et l'application de la réglementation en matière de mouvement de personnes, de libertés publiques et de régime des associations ;
- la réglementation des souscriptions, quêtes et collectes.

Dans le domaine de la sécurité publique et des polices spéciales :

- la surveillance du territoire et la sécurisation des personnes et des biens ;
- la lutte contre la cybercriminalité et la criminalité sous toutes ses formes ;
- la sécurité publique et la gestion de l'ordre public ; dans ce cadre, en plus de la Garde Nationale et de la Police Nationale, le Ministre dispose de la Gendarmerie Nationale pour emploi ;
- les transferts des restes mortels, la gestion des polices spéciales des débits de boissons, hôtels, spectacles, loteries et tombolas et salles de jeux ;
- l'organisation et la gestion de la protection civile ; dans ce cadre le Ministre dispose des unités des Sapeurs Pompiers pour emploi,
- la réglementation des conditions d'introduction, de détention, de cession et de commerce à titre privé des armes de chasse, de protection et de tir, sur le territoire de la République du Niger ;
- la réglementation des activités privées de sécurité notamment le gardiennage et le convoyage des fonds.

Dans le domaine de la décentralisation et de la déconcentration.

- l'élaboration et la mise en œuvre des orientations politiques, des stratégies et décisions relatives à la décentralisation et à la déconcentration ;
- l'élaboration des textes régissant la décentralisation et la déconcentration ;
- la tutelle générale et l'organisation de l'accompagnement des Collectivités Territoriales ;
- la coordination et l'évaluation des actions de décentralisation et de déconcentration ;
- l'opérationnalisation du processus de déconcentration-décentralisation principalement en ce qui concerne le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales.

Dans le domaine des affaires coutumières et religieuses :

- l'organisation de la chefferie traditionnelle et la gestion de ses relations avec l'administration ;
- la promotion des us et coutumes locales;
- l'encadrement, le contrôle des lieux et de l'exercice des cultes;
- la tutelle et le contrôle des associations religieuses, ONG, ligues et conseils religieux ainsi que des lieux des .cultes.

3.4.5. Collectivités territoriales

Créées par la loi n°2008-42 complétée par l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, les communes jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles peuvent être dotées des services techniques de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, d'une Commission foncière, qui ont en charge les questions agropastorales, environnementales et foncières (gestion des déchets, actions de reboisement, éducation et communication environnementales, gestion et prévention des conflits ruraux, promotion de l'irrigation et de l'élevage, ...).

Aux termes de l'ordonnance n°2010-76 du 9 décembre 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités de la République du Niger, les communes :

- ✓ assurent la préservation et la protection de l'environnement ;
- ✓ assurent la gestion durable des ressources naturelles avec la participation effective de tous les acteurs concernés ;
- ✓ élaborent dans le respect des options de développement, les plans et schémas locaux d'action pour l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ donnent leur avis pour tout projet de construction d'infrastructures ou d'installation d'établissement dangereux, insalubre ou incommode (base vie par exemple) dans le territoire communal.
- ✓ Le Ministère de l'intérieur assure la tutelle hiérarchique des communes. La charte communale pose le principe de l'autonomie des communes et communautés urbaines en matière de gestion des ressources naturelles et d'aménagement de l'espace A ce titre, il exerce entre autres les attributions suivantes :
 - Assurent la préservation et la protection de l'environnement ;
 - Assurent La gestion durable des ressources naturelles avec la participation effective de tous les acteurs concernés ;
 - Élaborent dans le respect des options de développement, les plans et schémas locaux d'action pour l'Environnement et gestion des ressources naturelles ;
 - Donnent leur avis pour tout projet de construction d'infrastructures ou d'installation d'établissement dangereux, insalubre ou incommode (EDII) dans territoire communal.

3.4.6. Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale (MET/PS)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre il exerce les attributions suivantes :

- la promotion du dialogue social et l'appui à la promotion de l'emploi et du travail décent ;
- la définition d'une stratégie de lutte contre le chômage, le sous-emploi, le travail des enfants et le travail illégal. ,

- la définition d'une stratégie nationale dans le domaine de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, de la migration de la main d'œuvre et de la gestion des conflits en milieu professionnel ;
- la protection sociale des agents publics et des travailleurs, y compris ceux des professions libérales, de l'économie informelle et du secteur agricole;
- la contribution à la création progressive d'un système de protection sociale multi acteurs intégral, à même de réduire durablement la vulnérabilité des populations;
- l'organisation, en collaboration avec les ministres et autres institutions concernés, de la gestion des retraites et des pensions ainsi que celle des mutuelles de protection sociale, de santé et des assurances sociales pour les agents non fonctionnaires;
- la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle, le suivi et l'évaluation de la politique de protection sociale des agents de l'Etat et des travailleurs;
- la définition, la mise en œuvre et la gestion du cadre institutionnel et juridique devant favoriser la création et la gestion efficiente des emplois publics et la vulgarisation des méthodes, outils et procédures tendant à l'amélioration continue de la productivité et de la qualité du service public;
- la contribution à la définition, la mise en place et la gestion du cadre institutionnel et juridique devant favoriser la gestion des relations professionnelles, le dialogue social et la convention collective;
- la gestion des relations avec les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs des secteurs publics et parapublics.

La Direction Générale de Travail (DGT) qui dispose en son sein de la Direction de la Sécurité et de la Santé au Travail (DSST) et l'Inspection Régionale de Travail auront des rôles à jouer dans la mise en œuvre de ce projet. En ce sens, le projet doit travailler avec la DSST pour les questions traitant de la santé et sécurité au travail. En matière de sécurité sociale, la société doit également collaborer avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les prestations familiales et les fonds de retraite de son personnel. Aussi, pour le recrutement du personnel, le projet doit prendre attache auprès des antennes régionales de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE).

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui est impliquées sont :

- La Direction Générale du Travail et de l'Emploi (DGTE) à travers la Direction du Travail et du Contrôle (DT/C) et ses services déconcentrés ;
- La Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS) à travers la Direction de la Sécurité sociale (DSS) et ses services déconcentrés.

3.4.7. Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales (MSPP/AS)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de santé publique, de population et d'affaires sociales conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et l'élaboration des stratégies nationales en matière de Santé publique;
- la conception et la mise en œuvre des programmes et projets en matière de Santé publique,
- la définition des normes et critères en matière de Santé publique et d'Hygiène, ainsi que le contrôle et l'inspection des services sanitaires sur l'ensemble du territoire national,
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation régissant le secteur de la Santé publique;
- la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions des différents acteurs dans le secteur de la santé publique;
- la définition et la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de population;
- la conception et la mise en œuvre des programmes et projets nationaux en matière de population;
- l'élaboration et l'application de la réglementation en matière de population;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation, d'information, de sensibilisation et de mobilisation des populations;
- la participation à la conception et à la réalisation des investissements collectifs relatifs aux personnes handicapés;
- la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur les questions de population;
- la réalisation et la diffusion des études et recherches en matière de population;
- la coordination de toutes les actions de contact et de concertation avec les partenaires intervenant dans les domaines de population,
- la coordination des interventions des partenaires internationaux intervenant dans son domaine de compétence ;
- le suivi de la prise en compte des variables démographiques dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement ;
- le suivi de l'application des conventions et traités sur les questions de population ratifiés par le Niger ;
- la participation à la conception et à la réalisation des investissements collectifs de base ;
- la participation à la conception et à la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de recensement général de la population et des enquêtes démographiques, en rapport avec les services concernés ;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence ;
- la mise en œuvre des actions pour un changement de mentalité et de comportement nécessaire aux réformes sociales ;
- l'appui et l'encadrement en faveur des structures locales et régionales œuvrant dans son domaine de compétence ;
- le développement et le renforcement des relations avec les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence, en relation avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère impliquée est la Direction Générale de la Santé Publique (DGSP) à travers :

- La Direction de la Promotion de la Santé (DPS) et ses services déconcentrés ;
- La Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé (DHP/E) et ses services déconcentrés.

Ainsi, la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé (DHP/ES) travaillera avec le gestionnaire du marché et les autres services techniques pour instaurer les conditions d'hygiène et d'assainissement notamment la gestion des déchets solides et liquides au niveau de ces marchés afin de garantir un meilleur cadre de vie aux usagers des marchés.

3.4.8. Ministère des Mines (MM)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre des Mines est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière des mines, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes de développement des activités de prospection des ressources minières, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des lois et règlements ainsi que le contrôle de l'application dans le domaine de la prospective, des recherches, de l'exploitation, du transport et de la transformation des ressources minières ;
- l'initiation des études en vue du développement de l'exploitation rationnelle des ressources minières ;
- l'établissement de l'infrastructure géo scientifique de base du territoire national en relation avec les institutions de recherche concernées ;
- le contrôle, le suivi, et l'évaluation des activités de recherche et d'exploitation des ressources minières ; la délivrance des autorisations d'importation des substances explosives et produits chimiques utilisés dans le cadre des travaux miniers ;
- la création des conditions nécessaires de mobilisation des investissements en vue de la mise en valeur des potentialités matières du pays, notamment en assurant leur promotion auprès des investisseurs et des partenaires au développement ;
- le renforcement de la gouvernance du secteur par l'application des principes fondamentaux d'une bonne gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles et du sous-sol tels que définis par la constitution et les instruments régionaux et internationaux régulièrement ratifiés par le Niger ;
- la promotion d'une meilleure intégration de l'industrie minière à l'économie nationale en développement le continu local (développement des compétences des ressources humaines, développement de l'offre locale de services professionnels, promotion de la valorisation locale des ressources minérales)
- la planification du développement du capital humain du ministère ;
- la promotion, la formation et l'assistance technique aux artisans miniers ;
- la création de pôles miniers régionaux comme vecteurs de développement;
- la réalisation d'études économiques et de prospectives ;
- le suivi et l'analyse de l'évolution et des perspectives des marchés internationaux ;
- la contribution à la création des conditions de viabilité des entreprises du secteur des mines ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation relative aux Etablissements Dangereux, Insalubres ou Incommodes (EDI) ;
- l'élaboration des normes techniques en vue d'une meilleure sécurisation des personnes et des biens ;
- l'application effective des directives en matière de protection et de restauration de l'environnement dans le secteur des mines.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère impliquée est la Direction Générale des Mines et Carrières.

3.4.9. Ministère de l'Hydraulique et Assainissement (MH/A)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'hydraulique et d'assainissement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de l'eau et de l'hygiène et de l'assainissement ;
- l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'eau et d'assainissement;
- l'approvisionnement en eau potable des communautés humaines et du cheptel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE);
- l'inventaire des ressources hydrauliques et l'établissement de rapports périodiques sur l'état des ressources en eau ;
- l'identification, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface
- la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau;
- le contrôle de l'exploitation des infrastructures hydrauliques et de la gestion des services publics d'alimentation en eau potable;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence.

Au niveau central, six (6) directions d'appui placées sous la responsabilité du secrétaire général soutiennent les actions des directions générales et contribuent à la gestion globale du département Ministériel. Il s'agit de la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP), de la Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP), de la Direction des Statistiques (DS), de la Direction de la Légalisation (DL), de la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRF/M) et de la Direction des ressources Humaines(DRH). Quant aux services rattachés, ils sont au nombre de deux (2) à savoir : le Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (BRHU/SU) et le centre de formation aux techniques de l'Eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui seront impliquées sont :

- ✓ La Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) à travers la Direction des Ressources en Eau, la Direction de l'Hydraulique Urbaine et semi-Urbaine (DHUSU) et ses services déconcentrés ;
- ✓ La Direction Générale de l'assainissement à travers :
 - La Direction des Infrastructures d'Hygiène et Assainissement en Milieu Rural (MIHA/MU) et ses services Déconcentrés ;
 - La Direction du Développement et de la Vulgarisation du Service d'Assainissement (DDVSA) et ses services déconcentrés.

3.4.10. Ministère du Plan (MP)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre du Plan est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle, du suivi et de l'évaluation de politique nationale en matière de planification, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la coordination de l'élaboration des orientations générales et des stratégies de développement à moyen et long termes, du suivi de leur mise en œuvre, de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement économique et social du pays, de la mise en cohérence des stratégies sectorielles avec le cadre global de développement, des processus de formulations et de réformes des politiques économiques ;
- la promotion des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources extérieures;
- l'élaboration, en relation avec les autres ministres concernés, du programme d'investissement pluriannuel;
- le suivi de la coopération avec les organismes régionaux et internationaux en charge des questions du développement économique et social;
- la formulation d'une vision de développement à long terme;
- la formulation des plans de développement et des programmes d'investissements correspondants à moyen terme en lien avec la vision de développement à long terme;
- le suivi et l'évaluation des efforts d'intégration économique sous-régionale et régionale ainsi que des apports au Niger de cette intégration, dans les domaines relevant de sa compétence ;
- la collecte, le traitement et l'exploitation des statistiques de toute nature et en particulier économiques et sociales ;
- la coordination et l'harmonisation des stratégies et actions de développement',
- la formulation et la coordination des politiques de réformes économiques;
- la réalisation de toutes études générales ou spécifiques nécessaires à l'élaboration des perspectives, des plans, des programmes et des projets de développement ;
- l'élaboration du programme d'investissement pluriannuel de l'Etat, le suivi et la mise en œuvre du PDES
- la centralisation et la gestion de la banque des projets ;
- l'élaboration d'un cadre global de planification stratégique du développement du pays;
- la réalisation des études sur les projets et programmes, et des analyses prospectives sur le développement du pays à moyen et long termes ;
- la mise en cohérence des stratégies sectorielles de développement avec le cadre global de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- la coordination des études et des projets d'intérêt économique national ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation économique ;
- la recherche, le suivi et l'évaluation des financements des programmes de développement notamment par l'organisation des consultations générales et sectorielles avec les partenaires techniques et financiers ;
- la mobilisation des ressources externes et la contribution à la mobilisation des investissements directs étrangers ;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'évaluation des politiques publiques de développement ;
- le suivi, l'évaluation des plans de développement et de la performance des programmes et projets de développement ;
- l'organisation des revues sectorielles et de portefeuilles des partenaires au développement;
- la contribution au renforcement des capacités en matière d'évaluation des politiques publiques de développement.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère impliquée est la Direction Générale du Plan (DGP) à travers :

- La Direction de la programmation et des Investissements (DPI) et ses services déconcentrés ;
- La Direction du Suivi des Investissements (DSI) et ses services déconcentrés ;
- La Direction des Investissements Directs Etrangers (DIDE) et ses services déconcentrés.

3.4.11. Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la conception et la mise en œuvre de programmes et projets nationaux en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la participation à la conception et à la réalisation des investissements collectifs de base y compris les orphelinats ;
- l'élaboration et l'application de la réglementation en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la coordination, le suivi et l'évaluation de toutes les actions de contact avec les partenaires intervenant dans les domaines de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la réalisation des investissements collectifs de base ;
- la participation à la coordination de la gestion des catastrophes sociales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de sensibilisation et mobilisation des populations en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement en direction de la femme et de l'enfant ;
- la gestion et le renforcement des relations entre l'Etat et les ONG et Associations exerçant au Niger et intervenant dans son domaine de compétence ;
- la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur les groupes cibles de promotion de la femme et de protection de l'enfant ;
- l'appui et l'encadrement des structures locales et régionales œuvrant dans son domaine de compétence ;

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions des partenaires internationaux intervenant dans son domaine de compétence ;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence ; les relations avec les organisations et institutions internationales intervenant dans son domaine de compétence en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère impliquée est la Direction Générale en charge de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

3.4.12. Ministère de l'Aménagement de Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de Développement Communautaire et d'Aménagement du Territoire, et conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il est chargé :

Dans le domaine du développement communautaire :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement communautaire ;
- la coordination des actions de développement aux niveaux régional et local ;
- l'appui au renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations communautaires de base ;
- l'exercice de la tutelle des Organisations Non Gouvernementales et Associations de développement ;
- le contrôle et le suivi des activités des Organisations Non Gouvernementales et Associations de développement ;
- la promotion du financement décentralisé.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire :

- la coordination et la réalisation des études d'aménagement du territoire tant au niveau national que régional ,
- l'élaboration des normes et règles d'aménagement du territoire et le contrôle de leur application ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire ;
- le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des programmes nationaux, régionaux et locaux d'aménagement du territoire ;
- le suivi de la gestion des relations avec les organisations sous régionales œuvrant dans le domaine de l'aménagement ou de la préservation de l'écosystème sous régional ;
- la conception et le contrôle des travaux cartographiques relatifs à l'aménagement du territoire ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du schéma national, des schémas régionaux et locaux d'aménagement du territoire.
- la coordination des actions de développement aux niveaux régional et local,
- le renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations communautaires de base
- l'exercice de la tutelle des Organisations Non Gouvernementales et Associations de développement ;

- le contrôle et du suivi des activités des Organisations Non Gouvernementales et Associations de développement.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui sont impliquées sont :

- La Direction Générale du Développement Régionale et local à travers :
- La Direction du développement Local et Communautaire (DDL) et ses services déconcentrés ;
- La Direction des Appuis au Développement Communautaire (DADC) et ses services déconcentrés.
- La Direction Générale de l'aménagement du Territoire à travers la Direction de l'Aménagement Régionale (DAR) et ses services déconcentrés.

Etant donné que cette activité rentre dans le cadre du développement local et communautaire, la Direction du développement Local et Communautaire (DDL) et ses services déconcentrés et la Direction des Appuis au Développement Communautaire (DADC) et ses services déconcentrés joueront un rôle important tant dans la mise en œuvre du PGES que lors de l'exploitation de ces marchés.

3.4.13. Ministère du Commerce

Selon le décret n°2022-011/PM du 05 janvier 2022, précisant les attributions de certains membres, le Ministre du Commerce est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de commerce, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

.A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement en matière de commerce, de droits des consommateurs, de promotion du secteur privé et de réforme des entreprises publiques ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application de la législation et de la réglementation relative au commerce, à la concurrence, à la lutte contre la vie chère, aux droits des consommateurs, à la promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat;
- la contribution à la politique de réforme des entreprises publiques en relation avec les ministres concernés; l'identification et l'exploitation des opportunités d'investissements susceptibles d'être réalisés par des promoteurs privés et la mise à leur disposition des informations y afférentes ;
- l'identification et la promotion des créneaux porteurs favorables au développement des petites et moyennes entreprises et la recherche de financements adaptés à celles-ci ;
- la promotion des exportations, notamment des produits agropastoraux, en exploitant les potentialités et les opportunités liées à l'appartenance du Niger aux organisations sous régionales, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de la qualité et le respect des exigences du marché international ;
- le contrôle des informations sur les marchés, le suivi de la qualité des produits importés et locaux et de l'évolution des prix et des stocks ;
- la fixation et la régulation des prix des produits et services jugés stratégiques ou sensibles ;
- la participation à l'organisation et au suivi des activités de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, miniers et d'hydrocarbures notamment ;

- l'incitation à l'approvisionnement régulier des marchés, le suivi de la disponibilité et de la distribution des produits et des marchandises;
- la médiation avec les associations des consommateurs et les opérateurs économiques dans le cadre de la lutte contre la vie chère;
- la promotion, le développement et le suivi des échanges commerciaux, l'établissement de relations commerciales et de partenariats économiques;
- la collecte, le traitement et la diffusion de toutes informations, documentations et données relatives à son domaine de compétence;
- le renforcement de la compétitivité des entreprises et l'amélioration du climat des affaires ;
- la participation à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi du programme de réforme des entreprises publiques et le contrôle des engagements pris par l'Etat et par les repreneurs ;
- la création des conditions favorables à la mobilisation d'un actionnariat national;
- l'incitation des investisseurs nationaux à la création des entreprises privées modernes;
- la participation au renforcement des capacités managériales des promoteurs;
- l'incitation des opérateurs du secteur informel à moderniser leurs activités.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, la Direction dudit Ministère qui sera impliquée est la Direction Générale du commerce (DGC) à travers :

- La Direction du Commerce Intérieur et de la lutte contre la vie Chère (DCI/LCVC) et ses services déconcentrés ;
- La Direction de la concurrence, de la Compétitivité et de la Protection des Droits des Consommateurs (DCC/PDC) et ses services déconcentrés ;
- La Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé (DGPSP) à travers la Direction de la Promotion des Investissements et de l'Amélioration du Climat des Affaires (DPI/AEA) et ses services déconcentrés.

3.4.14. Ministère de l'Urbanisme et du logement (MU/L)

Selon le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués conformément au décret no 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués, le Ministre de l'Urbanisme et du Logement est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'urbanisme et du logement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- la planification, l'aménagement et la modernisation des villes ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement urbain ;
- l'assurance de l'application de la politique de la ville ;
- la programmation, la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets d'investissement relevant de ses domaines de compétence ;
- la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes de modernisation des villes initiés par l'Etat;

- la réalisation des lotissements;
- le suivi en relation avec les autres Ministres et les responsables des collectivités territoriales concernées, de la bonne tenue des réalisations faites dans le cadre de la modernisation des villes;
- la promotion du partenariat entre l'Etat et les villes, en matière d'appui-conseil, de réalisation et d'entretien des investissements publics effectués sur leurs territoires;
- la réalisation et le contrôle des études de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel;
- le contrôle de l'occupation du sol conformément aux plans et règles générales d'urbanisme;
- la préservation d'un cadre de vie sain et viable en milieu urbain;
- l'élaboration de la législation et de la réglementation relative à la voirie et aux réseaux de drainage dans les centres urbains et la mise en œuvre des dispositions en vue de leur respect,
- la promotion des aires récréatives et de loisirs en milieu urbain ;
- la participation à l'élaboration de la législation de l'expropriation et le suivi de son application ;
- la prise des mesures concertées en matière d'élaboration des plans d'urbanisme et d'espaces verts en relation avec les ministres et les responsables des collectivités territoriales concernées
- le suivi permanent, en lien avec les Ministres concernés, de la gestion des collectivités territoriales en matière d'urbanisme, et de vocation des réserves foncières urbaines ;
- la participation à la délimitation des limites des communes ;
- l'organisation des professions libérales exercées dans ses domaines de compétence ;
- le développement, la diffusion, la formation et la vulgarisation du savoir-faire dans ses domaines de compétence ;
- l'appui aux collectivités locales dans l'élaboration des plans d'aménagement et de développement urbains des chefs-lieux des communes urbaines et rurales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets de développement en matière d'habitat et de logement, d'architecture et de construction
- l'élaboration et le suivi de l'application de la législation et de la réglementation en matière de logement, d'architecture, d'habitation, de construction, et de promotion immobilière ;
- la maîtrise d'œuvre des infrastructures et équipement relevant de ses domaines de compétence ; la programmation, la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets d'investissement relevant de ses domaines de compétence,
- la maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage pour la construction des édifices et des bâtiments publics ;
- le développement, la diffusion, la formation et la vulgarisation du savoir-faire dans ses domaines de compétence ;
- la facilitation aux citoyens à l'accessibilité au logement ;
- l'élaboration des règles relatives à la planification de l'habitat, à l'occupation du sol et au suivi de leur application la construction des édifices et bâtiments publics de tous les ministères, pour le compte de l'Etat, sous réserve des attributions dévolues à d'autres Ministres ;
- le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique agissant dans le domaine de la construction de l'habitat ;

- le suivi de la qualité des habitations construites au Niger, de leur adaptation au milieu au sein duquel elles sont réalisées ainsi qu'au respect des normes de construction et d'architecture prédéfinies, en rapport avec les maires ;
- la qualification des cabinets et des sociétés d'architectures et d'habitat, des bureaux d'études et laboratoires spécialisés et des sociétés de promotion foncière et immobilières ;
- la qualification des entreprises de bâtiments et de travaux publics et de travaux hydrauliques ;
- l'entretien et la réhabilitation du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- le contrôle de la qualité en matière de construction et d'habitation, d'expertise immobilière et foncière ;
- la réalisation et le contrôle des études, en matière d'habitat.
- la conception et la mise en œuvre de la politique de l'Etat relative au domaine public et au domaine privé non bâti ;
- la protection des biens domaniaux publics, des biens domaniaux privés non bâtis ;
- le contrôle de la gestion des biens immobiliers bâtis du domaine public et des biens immobiliers non bâtis, des domaines public et privé de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- l'affectation et la cession des biens immobiliers non bâtis du domaine privé de l'Etat ;
- l'acquisition et l'expropriation des biens immobiliers au profit de l'Etat et des établissements publics, sur leur demande et en collaboration avec les ministères concernés ;
- le contrôle de la location des immeubles non bâtis au profit de l'Etat et des établissements publics, en collaboration avec les ministères concernés ;
- l'approbation en collaboration avec les ministres concernés, de l'octroi du droit d'exploitation des terres agricoles appartenant à l'Etat ;
- la tenue du cadastre ;
- l'établissement d'expertises et la fixation des valeurs vénales et locatives des biens immobiliers non bâtis avant toute opération d'achat, de vente, d'échange ou de location au profit de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la protection des domaines public et privé non bâtis de l'Etat contre toute atteinte, en collaboration avec les autres institutions concernées ;
- le suivi de l'exécution des jugements rendus dans les affaires concernant le domaine de l'Etat et des établissements publics, en relation avec les services concernés ;
- la participation aux opérations de délimitations des frontières entre le Niger et les pays voisins, ainsi que la délimitation des territoires des circonscriptions administratives ;
- la réalisation et le contrôle des études et travaux topographiques et cartographiques sur l'ensemble du territoire national ;
- l'organisation et le contrôle des études des professions liées au domaine, au foncier, à la topographie et à la cartographie.

Dans le cadre de l'appui pour la réalisation de cette mission ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du PGES, les Directions dudit Ministère qui seront impliquées sont :

- La Direction Générale des Domaines de l'Etat et du Cadastre (DGDE/C) à travers :
- La Direction du Domaine et du domaine Privé Non Bâti de l'Etat (DDP/PPNBE) et ses services déconcentrés ;
- La direction de la Conservation foncière (DCF) et ses services déconcentrés.
- La Direction Générale de l'Architecture et de la Construction (DGA/C) à travers :

- La Direction de l'Architecture (DA) et ses services déconcentrés ;
- La Direction de la Construction (DC) et ses services déconcentrés ;
- La Direction de l'Entretien et de la réhabilitation des Edifices et Bâtiments Publics (DER/EBP) et ses services déconcentrés.

3.4.15. Autres institutions et organisations

3.4.15.1. Millennium Challenge Account Niger (MCA-N)

Le Gouvernement du Niger a créé le 23 décembre 2016, une entité chargée de mettre en œuvre le Programme et d'exercer les droits et obligations du Gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme. L'entité en question est dénommée Millennium Challenge Account – Niger. A cet effet, le MCA-Niger a pour mission de formuler le Programme Compact du Niger, suivre la mise en œuvre du Programme Seuil ainsi que les indicateurs d'éligibilité aux Programmes du Millennium Challenge Corporation (MCC). Elle sera une structure dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière créée par Décret pris en conseil des Ministres.

3.4.15.2. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)

Créé par décret n°96-004/PM du 9 janvier 1996 modifié et complété par le décret 2000-272/PRN/PM du 04 août 2000, le CNEDD est un organe délibérant qui a pour mission d'élaborer, de faire mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du PNEDD. Il est surtout chargé de veiller à la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques et programmes de développement socio-économique du Niger. Il est rattaché au cabinet du Premier Ministre et le Directeur de Cabinet assure la Présidence. Pour assurer ses fonctions d'organe national de coordination, le CNEDD est doté d'un Secrétariat Exécutif qui, lui-même est appuyé au niveau central par des commissions techniques sectorielles créées par arrêtés du Premier Ministre et au niveau régional par des conseils régionaux de l'environnement pour un développement durable. À ce titre, le CNEDD à travers son Secrétariat Exécutif est régulièrement consulté pour donner des avis sur les rapports d'ÉIES.

3.4.15.3. Association nigérienne des professionnels en étude d'impacts sur l'environnement (ANPÉIE)

C'est une organisation apolitique à but non lucratif qui vise principalement à promouvoir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques, les orientations, les stratégies, les programmes et projets de développement socio-économique dans le cadre des processus de planification. Elle est autorisée à exercer ses activités au Niger par arrêté n°117/MI/AT/DAPJ/SA du 29 avril 1999. Cette association, à travers ses activités, apporte son concours pour la formation et la sensibilisation du personnel des bureaux d'études et des projets, les entreprises et les populations locales en matière de gestion des impacts environnementaux, de la surveillance et du suivi de la mise en œuvre des plans de limitation des impacts sur l'environnement.

D'autres organisations professionnelles et de la société civile peuvent aussi jouer un rôle important dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit de :

3.4.15.4. Association pour la redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN)

Créée le 19 juin 1990 et a obtenu son arrêté de reconnaissance n°20/DAPJ/MI du 14 Février 1991, l'Association pour la Redynamisation de le L'Elevage au Niger (AREN) cherche à améliorer la vie des éleveurs au Niger. Elle est reconnue comme étant la voix des éleveurs sur les problématiques du foncier, de la gestion des conflits et du développement.

La vision de l'AREN est celle d'un monde où les éleveurs pasteurs sont respectés comme tous les autres citoyens, leur contribution à l'économie nationale est reconnue et soutenue, et leur activité est sécurisée.

La mission de l'organisation est la mise en place d'un outil pour que les éleveurs pasteurs puissent assurer leur représentation et défendre leurs droits dans les débats nationaux et internationaux et pour permettre leur implication dans les politiques et activités de développement.

Parmi les grandes réussites de AREN, depuis sa création, on peut compter :

- Les concertations sur les dates de descente des troupeaux dans les champs et dallols, et l'obtention d'une révision de la base de calcul des dégâts champêtres. Tout cela a contribué significativement à l'image de marque de l'Association.
- Le plaidoyer pour une concertation nationale sur la problématique de l'éducation en milieu pastoral.
- La mise en œuvre d'un programme triennal d'éducation en milieu pastoral, avec l'appui technique de NOMADIC EDUCATION du Nigéria et sur financement d'OXFAM NOVIB.
- Les formations pour le renforcement des capacités des membres, l'hydraulique pastorale, les fora pour sécuriser l'accès et le contrôle des espaces pastoraux, la sécurité alimentaire, les soins primaires de santé animale, le crédit féminin sont les principaux services offerts par l'association à ses membres dans le cadre de projets avec l'appui de ses partenaires.

3.4.15.5. Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN)

Le Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN) a été créé en 2000 par 8 associations pastorales pour mettre fin à la dispersion des efforts des associations d'éleveurs et à l'isolement des unes par rapport aux autres.

Ces 8 associations pastorales, ayant le même objectif, la même détermination et la même volonté pour le développement du pastoralisme, ont décidé de créer un cadre de concertation, de coordination et d'harmonisation de la politique de leur intervention. Le CAPAN est apolitique, laïc et à but non lucratif. Il est reconnu par arrêté n°133/MI/DGAPJ/DLP du 29 avril 2003. De 8 membres en 2000, 37 en février 2010, le CAPAN compte aujourd'hui (février 2018) 72 organisations membres.

3.4.15.6. Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA)

Le RECA est un établissement public à caractère professionnel qui représente l'ensemble de la profession agricole (agro sylvo pastoral) du Niger, défend les intérêts des producteurs ruraux et joue un rôle d'interface entre les organisations paysannes et les pouvoirs publics ainsi qu'avec les partenaires au développement.

Au Niger, le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) a été mis en place en juillet 2006. Il poursuit plusieurs objectifs :

- Renforcer la participation de la profession Agricole dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies Agricoles
- Améliorer et préserver le potentiel de production
- Accompagner les exploitations Agricoles (production végétales, élevage, pisciculture...) pour une meilleure sécurité alimentaire, une amélioration des revenus et des productions durables

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

- Renforcer les métiers de l'agriculture en prenant notamment en compte une place privilégiée aux jeunes et aux femmes
- Renforcer les Chambres Régionales d'Agriculture et les organisations de producteurs

3.4.15.7. Interprofessionnel Bétail Viande Cuirs Peaux (IP BVCP)

L'Interprofession de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux (IP BVCP) a été mise en place au cours d'une assemblée générale constitutive tenue du 23 au 25 décembre 2013 à Niamey. L'IP BVCP a pour objet d'améliorer la compétitivité de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux par le développement de la concertation verticale entre les professionnels des maillons Production, Fourniture de biens et services, Transformation et Commercialisation de la filière BVCP du Niger.

L'Interprofession de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux (IP BVCP) est composée des Associations Nationales qui représentent les Collèges Professionnels des maillons de la filière : Production, Fourniture de biens et services, Transformation et Commercialisation.

Il est créé entre les organisations professionnelles nationales du Niger ci-dessous :

- L'Association Nationale des Producteurs de Bétail (ANPB) et,
- L'Association Nationale des Fournisseurs de biens et services, Transformateurs et Commerçants de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux (ANFTC BVCP),

Elle est régie par les dispositions de l'ordonnance numéro 84-06 du 1er mars 1984 portant régime des associations modifiée et complétée par la loi n° 91-006 du 20 mai 1991.

L'IP BVCP a pour objet d'améliorer la compétitivité de la filière Bétail Viande, Cuirs et Peaux par le développement de la concertation verticale entre les professionnels des maillons Production, Fourniture de biens et services, Transformation et Commercialisation de la filière BVCP du Niger.

L'Interprofession BVCP est composée de quatre organes :

- l'Assemblée Générale (AG),
- le Comité Interprofessionnel National (CIPN),
- le Bureau Exécutif National (BEN),
- le Comité de Contrôle (CC).

3.4.15.8. Fédération Nationale des Eleveurs du Niger (FNEN DADDO)

FNEN Daddo a pour mission de défendre les intérêts des éleveurs et de contribuer à la promotion de l'élevage au Niger. FNEN Daddo poursuit entre autres objectifs la défense des intérêts des éleveurs, la promotion et le développement de l'élevage, la promotion de la culture nomade à travers les foires, les rassemblements culturels, l'amélioration du niveau de vie du monde pastoral via l'éducation, la formation, l'information et l'alphabétisation. Enfin, elle entend harmoniser ses actions en collaboration avec d'autres associations sœurs d'éleveurs pour une meilleure lutte. FNEN Daddo intervient dans la défense des intérêts des éleveurs ; la santé animale et l'alimentation bétail, la promotion de la culture nomade, la gestion des ressources naturelles, les AGR. Elle fait aussi de renforcements des capacités.

3.4.15.9. Coordination des organisations non gouvernementales et Associations Féminines Nigérienne (CONGAFEN)

L'idée de la création de La Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations Féminines Nigériennes (CONGAFEN) remonte à 1994 lors d'une réunion WILDAF (Women In Law and Development in Africa), une structure qui fait partie d'un vaste réseau panafricain d'organisations non gouvernementales de droits des femmes et des individus. À l'issue

de cette rencontre, les ONG et associations féminines ont jugé nécessaire de se regrouper pour accroître l'efficacité de leurs actions. Plus d'une quarantaine d'organisations se sont retrouvées par la suite pour élaborer les textes fondateurs de la CONGAFEN, reconnue officiellement le 3 juillet 1995. La CONGAFEN a pour mission principale de défendre et promouvoir les droits des femmes nigériennes.

En plus de la santé, la CONGAFEN s'attaque aussi à de nombreux défis : le renforcement des capacités des structures membres dans le domaine du plaidoyer et du lobbying sur les droits humains, le genre et le développement, la lutte pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le respect de la loi sur le quota en vigueur au Niger. Etant donné que la loi prévoit 15 % de femmes pour les postes électifs et 25% de femmes pour les nominations comme par exemple au sein du gouvernement, il s'agit d'obtenir la prise en compte des femmes sur les listes de candidatures au niveau de la députation et des postes de nominations au niveau de l'administration publique.

IV. DESCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES

L'évaluation des alternatives liées à la mise en œuvre d'un projet vise à identifier les différentes possibilités de sa réalisation et à choisir l'alternative la plus viable sur les plans économique, technique et environnemental.

Ainsi, dans le cadre des travaux de construction de marché à bétails, deux options ont été étudiées à savoir :

- ✓ L'option sans projet, et
- ✓ L'option avec projet.

4.1. OPTION SANS LE PROJET :

L'option « sans le projet » consiste à ne pas réaliser le sous projet. Dans ce cas, le milieu récepteur qui devrait recevoir les nouvelles infrastructures resterait statique ou en dégradation continue et ne connaîtrait pas la même dynamique d'évolution qui devrait accompagner le processus de facilitation d'accès aux marchés et du développement des infrastructures et système d'information sur les marchés à bétails. Cette situation de « Non projet » ne permettrait pas aux communes bénéficiaires et usagers des marchés à bétails de :

- Disposer d'infrastructures commerciales adaptées à la professionnalisation de la filière ;
- Valoriser les produits et sous-produits de l'élevage ;
- Faciliter et sécuriser les transactions commerciales ;
- Trouver un cadre idéal aux éleveurs pour mieux vendre leurs animaux ;
- Permettre aux commerçants et bouchers d'avoir des animaux à acheter à moindres efforts ;
- Améliorer la participation des acteurs au processus de décentralisation en internalisant l'importance de la contribution de l'élevage dans le budget des communes ;
- Accroître les recettes des communes ;
- Permettre aux agro-éleveurs d'avoir des bœufs de trait de bonne qualité ;
- Mettre des intrants et autres services à portée des producteurs à travers les dépôts des produits zootechniques & vétérinaires ;
- Circonscrire la pléthore d'intermédiaires, et
- Mettre en place de structures de gouvernance en vue de la pérennisation des infrastructures ;

Cette situation aggravera la mauvaise gestion et le non développement de ces marchés sur le plan socioéconomique.

Ainsi, au regard de l'engagement du Gouvernement du Niger dans la modernisation et renforcement de la santé et production animale, cette alternative « Sans projet » a été rejetée.

4.2. OPTION AVEC LE SOUS PROJET :

L'option avec le sous-projet se traduit par l'analyse de trois (3) variantes relatives à la construction des MâB. Il s'agit de :

- **Variante N°1** : Cette variante présente deux alternatives liées à la conception des marchés à bétail et l'emplacement des enclos.
- **Alternative 1** : réalisation des enclos pour animaux au centre du marché à bétail et les autres infrastructures tout autour des enclos ;
- **Alternative 2** : réalisation des enclos pour animaux sur les deux cotés latéraux et faire du centre du marché à bétail une cour pour les autres infrastructures et activités.

❖ **Analyse de deux alternatives de la variante N°1**

✓ **Aspects technique et environnementaux :**

La disposition des enclos au centre du MAB (alternative 1) permet :

- D'éviter la promiscuité des animaux et des acteurs et donc de limiter les accidents ;
- De faciliter la collecte des déchets ;
- De faciliter la gestion des parcs ;
- De faciliter la collecte des taxes.

La disposition des enclos sur les côtés latéraux des MAB (alternative 2) permet :

- La promiscuité des animaux et des hommes ;
- Le manque d'hygiène et de sécurité ;
- La difficulté des collectes de déchet et taxe ;
- La difficulté de la gestion des parcs.

✓ **Aspects économique :**

- **Coût de construction** : le coût de construction de l'option 1 est moins élevé que celui de l'option 2
- **Coût d'entretien** : sur la base des informations issues de la conception technique, le coût d'entretien de l'option 1 sera moins élevé que celui de l'option 2;

Conclusion : Il ressort de l'analyse des aspects techniques, environnementaux et économiques, que l'**alternative 1** présente beaucoup plus d'avantages ou de plus-value que l'**alternative 2** sur les plans socioéconomique et environnemental. Par conséquent, l'alternative 1 de la variante N°1 est celle qui a été retenue dans le cadre de ce projet.

- **Variante N°2** : Cette variante présente deux alternatives par rapport à l'alimentation en eau du marché à bétail :
 - Alternative 1** : Réalisation d'un système autonome : forage captant la nappe du continental, fourniture et pose des équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d'un réservoir de stockage et la réalisation d'infrastructure de distribution (réseau et points de desserte) ;
 - Alternative 2** : Raccordement à la mini AEP existante ce qui impliquerait des travaux de réhabilitation et renforcement de l'installation. Il peut être cité à titre indicatif l'assainissement des environs puits pour éviter les risques de pollutions, le remplacement des équipements de production, la réalisation d'un réservoir avec une hauteur permettant l'alimentation du marché, situé à environ 1 km du puits, et l'extension du réseau de distribution.

Conclusion : Ainsi après l'analyse de ces deux (2) alternatives et compte tenu que tous les sites retenus des marchés à bétails ne disposent pas d'ouvrage ou installation d'approvisionnement en eau, les communautés bénéficiaires de ces MAB font face à un sérieux problème d'accès à l'eau potable en quantité suffisante. Il est retenu la nécessité de réaliser un système autonome au niveau de chaque MAB constitué d'un forage (l'implantation se fera sur la base de d'une étude géophysique) captant la nappe du socle fracturé, fourniture et pose des équipements d'exhaure (pompe immergée et alimentation électrique), d'un réservoir de stockage et la réalisation d'infrastructure de distribution (réseau et points de desserte).

- **Variante N°3** : Cette variante présente deux alternatives relatives au choix des sites à Kargui Bangou

La mairie a proposé deux sites pour la construction du nouveau marché à bétails. Un site parmi les deux, doit être choisi.

Alternative 1 : Cette alternative présente ci-dessous la description complète du site 1 :

- **Localisation :**

Le premier site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à environ 1 km au SUD de la voie bitumée RN1 et environ à 6 Km au SUD-OUEST du village de Yelo. C'est un site à vocation agricole. Il est en dehors de l'agglomération. Le site est un champ bordé par une voie sablonneuse au Sud et une école primaire de l'autre côté de la voie, au Nord par une aire d'abattage et par des champs sur les autres côtés.

Il faut noter qu'au Nord de ce site, il est implanté une aire d'abattage qui est toujours opérationnel. Il n'existe aucune délimitation physique du terrain en attendant le passage de l'équipe de topographie pour la fixation définitive des bornes.

- **Topographie, géologie et conditions du site :**

Sur le plan topographique, le terrain présente une importante déformation traversant le site de l'OUEST vers l'EST, créant ainsi une séparation du terrain et une différence d'altitude importante sur les deux parties. Le terrain est traversé par un Kori du côté Ouest. Ce kori en saison pluvieuse draine les eaux vers l'exutoire de la zone.

Sur le plan géologique, le site est essentiellement couvert d'une couche sablonneuse sur laquelle est pratiquée la culture pluviale.

Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect graveleux (sable mélangé à des gravillons) sur la partie cultivable.

- **Accessibilité au site retenu :**

Le site proposé longe une voie sablonneuse venant de Yelo par l'Ouest, passant par le site et ensuite le village Karguibangou jusqu'à la RN1. Il est donc difficilement accessible le jour du marché. Il y a également nécessité de traiter le kori qui traverse le site au risque de le voir s'agrandir et menacer les ouvrages du marché à bétail une fois réalisé. La taille de la déformation du terrain va nécessiter des travaux de terrassement généraux sur l'ensemble du site et la réalisation d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales.

➤ **Infrastructure et Services sur le 1er site retenu**

- **Structures existantes :**

Il n'existe aucune infrastructure sur le nouveau site proposé : Le site est en zone non lotie. Il n'existe donc, ni habitat en matériaux définitifs, ni autre infrastructure ou équipement publique sur le site

- **Alimentation en électricité :**

Le site pour la construction du marché à bétail n'est pas connecté à l'électricité. Le point le plus proche au site du réseau électrique (poteau MT) du village de Karguibangou se trouve à environ 500 ml. Pour alimenter le site, il faudra envisager l'extension du réseau MT et un transformateur.

- **Disponibilité des matériaux locaux :**

A Karguibangou, il existe des carrières d'extraction de sable et gravier à environ 1,5 Km du site. Ces carrières ont servi à la construction de certains ouvrages existants du village. Elles sont encore utilisées pour les constructions en matériaux définitif dans le village et ses environnants.

- **Alimentation en eau du site :**

Il n'existe aucun dispositif d'alimentation en eau sur le site ou aux alentours immédiats. Le point de la mini-AEP le plus proche se trouve à 700 ml environ. Cependant le village dispose pour son AEP de trois puits cimenté (PC), deux Mini AEP, d'un forage artésien et deux Pompes à motricité Humaine (PMH).

Alternative 2 : Cette alternative présente ci-dessous la description complète du site 2 :

- **Localisation :**

Le second site proposé pour la construction du nouveau marché à bétail est situé à Moussa Kouro Koira (hameau rattaché à Karguibangou) à environ 1 km de karguibangou.il longe la RN1 côté NORD. Ce site se trouve à 1.5 km environ du marché actuel de Karguibangou. 7 Km le sépare de Bolbol à l'EST et 6 Km le séparent du village de Tourobon à l'OUEST. C'est un site à vocation agricole. Il est en dehors de l'agglomération et est délimité par les coordonnées géographiques. Le site est un champ limité par la RN1 au Sud, un nouveau marché ordinaire à l'OUEST et par des champs sur les autres côtés.

Il n'existe aucune délimitation physique du terrain en attendant le passage de l'équipe de topographie pour la fixation définitive des bornes.

- **Superficie/Forme du site :**

Le terrain présente une forme irrégulière et couvre une superficie de 4 ha dont l'aménagement sera fait sur respectivement une superficie de 2,69 hectares sans les voies latérales et 3,81 hectares y compris les voies latérales. Le marché à construire à Kargui bangou est le type marché d'exportation La superficie aménagée y compris les voies latérales est de 3,81 hectares contre 4 hectares de superficie disponible.

- **Topographie, géologie et conditions du site :**

Sur le plan topographique, le terrain présente une légère déformation sur une partie du site de l'OUEST vers l'EST. Une pente douce du Nord au Sud en direction de la voie bitumé est observée sur ce second site. Le terrain abrite une petite cuvette formée à l'excavation de sable lors de la construction du nouveau marché ordinaire. Le terrain en saison pluvieuse draine les eaux vers l'exutoire de la zone.

Sur le plan géologique, le site est essentiellement couvert d'une couche sablonneuse sur laquelle est pratiquée la culture pluviale.

Le site présente également, sur le plan géotechnique, un aspect graveleux (sable mélangé à des gravillons) sur la partie cultivable

- **Accèsibilité au site retenu :**

Le site proposé longe une voie bitumé venant de Dosso par l'Ouest, en passant par Bolbol et ensuite le second site proposé. Il est donc facilement accessible en jour de marché. Cependant il y a nécessité de traiter la petite excavation présente sur le

site au risque de menacer les ouvrages du marché à bétail en projet. La taille de l'excavation du terrain ne nécessite pas des travaux de terrassement généraux sur l'ensemble du site et la réalisation d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales vers la RN1.

➤ **Infrastructure et Services sur le site proposé**

- **Structures existantes :**

Il n'existe aucune infrastructure sur le nouveau site proposé : Le site est en zone non lotie. Il n'existe donc, à moins de 500 m, ni habitat en matériaux définitifs, ni autre infrastructure ou équipement public.

- **Alimentation en électricité :**

Le site pour le futur marché à bétail n'est pas connecté à l'électricité. Le point le plus proche au site du réseau électrique (poteau MT) du village de Moussa Kouro Béri se trouve à environ 1km. Pour alimenter le site, il faudra envisager l'extension du réseau MT et un transformateur.

- **Disponibilité des matériaux locaux :**

A Moussa Kouro Béri, il existe des carrières d'extraction de sable à environ 1km du site, en plus des carrières de gravier et latérite qui sont toutes un peu éloigné du site d'environ 7 Km. Les points d'eau les plus proches (mares et marigots) sont des anciens sites d'extraction de latérite ayant servis à la construction des ouvrages, ils sont aussi à moins d'un (01) Km du site. Ces carrières sont encore utilisées pour les constructions en matériaux définitif dans le village et ses environnants.

- **Alimentation en eau du site :**

Il n'existe aucun dispositif d'alimentation en eau sur le site ou aux alentours immédiats. La mini AEP la plus proche se trouve à 700 ml environ. Cependant le village dispose pour son AEP de quelques puits cimenté (PC), des Mini AEP, et des Pompes à motricité Humaine (PMH).

Conclusion : Le site 1 ne répondant pas à la note technique du MAGEL relative aux normes des marchés d'exportation, le second site a été retenu pour la construction du marché à bétail de Kargui Bangou.

Alternative pour la voie d'accès de Ouna :

En ce qui concerne le marché à bétail de Ouna, les études techniques et environnementales ont montré la nécessité d'aménager une de deux voies d'accès existantes. Ainsi, pour ce site, deux (2) alternatives par rapport aux voies d'accès au MâB de Ouna ont été analysées sur les plans socio-économique, technique et environnemental. Il s'agit de **l'alternative I (Longue de 1161 m)** et **l'alternative II (longue de 783,78 m)** où les avantages et les inconvénients de chacune d'elles ont été dégagés comme le synthétise le tableau 51 ci-dessous.

Tableau 46 : Analyse des alternatives du projet

Critères	Alternative I (Longue de 1161 m)		Alternative II (longue de 783,78 m)	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Economique	<p>Promotion des activités marchandes, notamment la restauration, le taxi moto, les charretiers, etc. ;</p> <p>Amélioration des recettes par la Mairie de Sambera ;</p> <p>La taxe d'abattage des arbres va contribuer à la recette fiscale de services des eaux et forêts ;</p> <p>L'aménagement de la voie d'accès va permettre de faciliter les entrées et sorties des bétails et les acteurs(trices) du marché à bétail.</p>	<p>Alternative I : La voie d'accès traverse la partie Nord-Est du village à partir de la RN 35 ;</p> <p>Le coût de l'aménagement de 1161 ml (l'aménagement de la zone de stagnation d'eau sur 300 m et ouvrage de franchissement de ravin/koris) sera plus élevé par rapport à l'alternative II.</p>	<p>Promotion des activités marchandes, notamment la restauration, le taxi moto, les charretiers, etc. ;</p> <p>Amélioration des recettes par la Mairie de Sambera ;</p> <p>La taxe d'abattage des arbres va contribuer à la recette fiscale de services des eaux et forêts ;</p> <p>L'aménagement de la voie d'accès va permettre de faciliter les entrées et sorties des bétails et les acteurs (trices) du marché à bétail ;</p> <p>Le coût de l'aménagement de 783,78 ml (zone rizicole et ravin/koris à aménager) sera moindre par rapport à l'alternative I.</p>	<p>Alternative II : La voie d'accès traverse le jardin rizicole au Nord du village de Ouna et longe le couloir de passage à partir de la RN 35.</p>

Critères	Alternative I (Longue de 1161 m)		Alternative II (longue de 783,78 m)	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
Environnemental I	<p>Sur le plan environnemental, malgré les impacts négatifs (dégagement de poussière, modification de la qualité de l'air, perturbation de structure de sol, abattage/élagage des arbres, etc.), la voie d'accès au M&B permettra l'amélioration de la couverture végétale à travers les plantations d'alignement d'arbres qui seront réalisées.</p>	<p>L'alternative I présente en saison de pluie une impraticabilité sur plus de long 300 ml pour cause de stagnation d'eau et un koris en amont ;</p> <p>Elle sera la source des impacts négatifs (modification de la qualité de l'air, perturbation de la structure des sols, destruction de la couverture végétale, dégradation de l'habitat de la faune, pollution des sols) ;</p> <p>37 pieds d'arbres seront impactés (abattages, élagages) de plusieurs jeunes de pieds de <i>Guiera senegalensis</i>, de plusieurs jeunes de pieds de <i>Balanites aegyptiaca</i>, de plusieurs jeunes de pieds de <i>Piliostigma reticulatum</i>, <i>Hyphaene thebaica</i> et <i>Azadirachta indica</i>.</p>	<p>Sur le plan environnemental, malgré les impacts négatifs (dégagement de poussière, modification de la qualité de l'air, perturbation de structure de sol, abatage/élagage des arbres, etc.), le projet permettra l'amélioration de la couverture végétale à travers les plantations d'alignement d'arbres qui seront réalisées ;</p> <p>Les taxes d'abattage payées contribueront à faciliter les missions de suivi des services des eaux et forêts (communaux, départementaux, etc.) ;</p> <p>L'alternative II va permettre aussi de mettre en œuvre la</p>	<p>La mise en œuvre de la voie d'accès par l'alternative II sera une source de modification de la qualité de l'air, la perturbation de la structure des sols, la destruction de la couverture végétale, la dégradation de l'habitat de la faune, pollution des sols ;</p> <p>21 pieds d'arbres seront impactés (abattages, élagages) de <i>Faidherbia albida</i>, <i>Azadirachta indica</i>, <i>Ziziphus spina-christi</i> et majoritaires des jeunes pieds de <i>Balanites aegyptiaca</i>.</p>

Critères	Alternative I (Longue de 1161 m)		Alternative II (longue de 783,78 m)	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
			<p>voie d'accès au MàB avec toutes les commodités prévues.</p> <p>Possibilité de planter d'autres espèces végétales (plantation d'alignement) ;</p> <p>L'alternative II ne demandant pas assez des travaux de terrassement ou de décapement du sol ;</p>	
Foncier	<p>Le chef de village a attesté que ces biens affectés appartiennent à des personnes de Ouna qui ont soit acheté, soit hérité de leurs parents.</p> <p>Moins des zones inondables avec un seul ouvrage hydraulique à réaliser</p>	<p>Elle présente des rétrécissements avec des difficultés d'élargissement à plusieurs endroits ;</p> <p>Réticence de la population pour sa réalisation ;</p> <p>Nécessite un coût élevé d'indemnisation (20 personnes seront impactées (2 parcelles clôturées en paillote, et 9 sites maraîchers pour</p>	<p>Le chef de village a attesté que ces biens affectés appartiennent à des personnes de Ouna qui ont soit acheté, soit hérités de leurs parents ;</p> <p>Nécessite un coût moyen d'indemnisation (9 personnes (propriétaires et exploitant à indemniser)) ;</p>	<p>Manque de document de sécurisation foncière ;</p> <p>Plusieurs zones inondables avec deux (2) ouvrages hydrauliques à réaliser.</p>

Critères	Alternative I (Longue de 1161 m)		Alternative II (longue de 783,78 m)	
	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
		<p>18 personnes exploitantes));</p> <p>Manque de document de sécurisation foncière.</p>	<p>La population de Ouna adhère à l'alternative II et acceptent de rétrocéder les terres sous réserve d'une indemnisation de la partie affectée.</p>	
Social	<p>Création d'emplois, lutte contre le chômage (main d'œuvre locale, restaurations, taxi moto, charretiers, etc.);</p> <p>Amélioration des revenus des acteurs(trices) et des recettes fiscales ;</p> <p>Contribution à l'accessibilité des acteurs (trices) au MàB.</p>	<p>Risque des blessures, d'accidents et des maladies respiratoires lors de travaux ;</p> <p>Risque des accidents de circulations après les travaux ;</p> <p>Risque de dépravation de mœurs par la présence des travailleurs ;</p> <p>Faible adhésion des populations à l'alternative I (indemnisation).</p>	<p>Création d'emplois, lutte contre le chômage (main d'œuvre locale, restauration, taxi moto, charretiers, etc.) ;</p> <p>Amélioration des revenus des acteurs(trices) et des recettes fiscales ;</p> <p>Contribution à l'accessibilité des acteurs(trices) au MàB ;</p> <p>Adhésion des populations de Ouna à l'alternative II et acceptent de rétrocéder les terres sous réserve d'une</p>	<p>Risque des blessures, d'accidents et des maladies respiratoires lors de travaux ;</p> <p>Risque des accidents de circulations après les travaux ;</p> <p>Risque de dépravation de mœurs par la présence des travailleurs.</p>

Critères	Alternative I (Longue de 1161 m)		Alternative II (longue de 783,78 m)	
	Avantages	inconvénients	Avantages	Inconvénients
			indemnisation de la partie affectée.	

Alternative retenue : L'analyse alternative (I et II) du tableau 37 ci-dessus montre que toutes les deux (2) présentent des avantages et inconvénients sur les plans économiques, environnementaux et sociaux. Néanmoins, l'alternative II est sélectionnée pour des raisons du moindre coût de réalisation des aménagements (moins de travaux de terrassement ou de décapement du sol), la longueur de la voie (783,78 ml), la sécurisation foncière et l'adhésion de la population sur l'indemnisation.

V. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

5.1. Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts

5.1.1. Identification des activités sources d'impacts

L'identification des activités sources impacts résulte de l'analyse des effets que pourrait avoir chacune des activités du projet sur l'environnement et ce dans leurs différentes phases de mise en œuvre.

Le tableau 47 ci-dessous présente les principales activités sources d'impacts sur l'environnement dans le cadre de la présente étude.

Tableau 47 : Activités sources d'impacts par phases du projet

Phases	Activités sources d'impacts
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement et présence des entreprises et leurs personnels - Acquisition des terres - Installations de chantiers et des bases de l'Entreprise et de la Mission de Contrôle - Travaux de dégagement des emprises, de débroussaillage, déviations et de nettoyage - Mouvements des engins lourds du chantier, Circulation des véhicules (transport des matériaux, d'équipements, employés)
Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de décapage, scarification des sols et terrassements, - Mouvements des engins lourds du chantier, Circulation des véhicules (transport des matériaux, d'équipements, employés) - Exploitation des emprunts et carrières - Travaux de construction et ou de réhabilitation des ouvrages hydrauliques, d'assainissement et de drainage, construction des ouvrages de protection des sites des marchés et de la voie d'accès de Ouna - Travaux d'aménagements divers (quais d'embarquement, parc couloir de vaccination, point d'eau et abreuvoir, enclos, aires de circulation, voie d'accès au marché de Ouna avec pose des bornes et panneaux signalisation et sécurité, ouvrages de franchissement, caniveaux, Eclairage, Equipements électriques) ; - Travaux de construction des bâtiments (locaux et bureaux administratifs, blocs des boutiques, clôtures portails et Hangars ; - Travaux de construction des canalisations d'eau potable et d'assainissement (latrines).
Repli du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de rétrocession ou de démantèlement des infrastructures temporaires/non nécessaires

Phases	Activités sources d'impacts
	- Travaux de remise en état des zones et sites déstabilisés
Exploitation	- Exploitation des marchés à bétails et de la voie d'accès aménagée de Ouna (circulation des piétons, des motos, des charrettes, des véhicules légers, des camions (transport d'animaux, de personnes, de marchandises) - Gestion des déchets solides et liquides - Travaux d'entretien des marchés à bétails et de la voie d'accès aménagée de Ouna

Ces différentes sources d'impacts sur l'environnement du projet sont à analyser suivant toutes les quatre (4) phases du projet.

5.1.2. Composantes affectées

Les composantes environnementales et sociales susceptibles d'être impactées au cours de la phase préparation, construction, repli de chantier et exploitation des marchés à bétails dans le cadre du présent projet, sont présentées dans le tableau 48 ci-dessous.

Tableau 48 : Eléments qui seront affectés par le projet

Composantes	Eléments
Physique	Sols, Qualité de l'air, Ressources en Eau,
Biologique	Végétation, Faune,
Humaine	Santé et sécurité, Emploi et revenus, Infrastructures, Ambiance sonore, Paysage, Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières, Genre et Inclusion Sociale, Cadre de vie/bien-être et Fonctionnement des marchés

5.1.3. Méthodologie d'évaluation des impacts

La méthodologie adoptée pour évaluer les impacts liés aux travaux de réhabilitation et ou construction des marchés à bétails dans la région de Dosso s'est basée sur l'analyse des effets résultant des interactions entre le milieu récepteur et les activités sources d'impacts. Cette analyse a permis de mettre en liaison les activités sources d'impacts associées auxdits travaux et les composantes environnementales des différents milieux susceptibles d'être affectés. Ainsi, chaque source d'impact est susceptible d'agir au moins sur une composante du milieu.

Pour ce faire, une matrice d'interrelations appelée aussi Grille de FECTEAU a été utilisée (Cf. Tableau 49). Cette grille a permis d'attribuer une connotation quantitative à chaque impact sur la base de son intensité, sa durée et son étendu. Elle a aussi permis d'évaluer les impacts significatifs sur la base de ces paramètres qualitatifs (intensité, étendue et durée) qui sont agrégés en un indicateur synthèse qui est l'importance absolue de l'impact ou sa signification à travers un jugement de valeur.

Tableau 49 : Matrice d'interrelations

Phases du chantier	Activités sources d'impacts	Composantes												
		Physiques			Biologiques		Sociales et Economiques							
		Sols	Qualité de l'Air	Ressources en Eau	Faune	Végétation	Santé, Sécurité	Emploi et revenu	Infrastructures	Ambiance sonore	Paysage	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et bien-être et Fonctionnement des marchés
Préparation	Recrutement et présence des entreprises et leurs employés	-		-				+					+	+
	Acquisition des terrains							+				-		
	Installations de chantiers et des bases de l'Entreprise et de la Mission de Contrôle	-	-	-			-					-		
	Travaux de dégagement des emprises, de débroussaillage, déviations et de nettoyage	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		
	Circulation des véhicules et mouvements des engins	-	-		-		-			-		-		

Construction	Présence des entreprises et leurs personnels	-		-				+					+	+
	Installations de chantiers et des bases de l'Entreprise, de la Mission de Contrôle et de l'Administration	-	-	-	-	-	-	+		-				
	Travaux de décapage, scarification des sols et terrassements	-	-	-	-	-	-	+		-	-			
	Mouvements des engins lourds du chantier, Circulation des véhicules (transport des matériaux, d'équipements, employés)	-	-		-		-			-				-
	Travaux de construction et ou de réhabilitation des ouvrages hydrauliques, d'assainissement et de drainage, construction des ouvrages anti	-	-	-	-	-	-	+		-	-			

érosifs au voisinage des sites des marchés et de la voie d'accès de Ouna																		
Exploitation des emprunts et carrières								+	+	-	-							
Travaux d'aménagements divers (quais d'embarquement , parc couloir de vaccination, point d'eau et abreuvoir, enclos, aires de circulation, voies d'accès aux marchés, pose des bornes et panneaux, caniveaux, Eclairage, Equipements électriques)	-	-	-	-	-	-	-	+		-	-							
Travaux de construction des bâtiments (locaux et bureaux administratifs, hébergements	-	-	-	-	-	-	-	+		-	-							

	opérateurs économiques, logements agents, dépôts vétérinaires, clôtures portails et Hangars													
	Travaux de construction des canalisations d'eau potable et d'assainissement (latrines) ;	-	-	-	-	-	-	+		-	-			
	Travaux de mise à niveau des certains équipements existants							+		-	-			
Repli de chantier	Travaux de rétrocession ou de démantèlement des infrastructures temporaires/non nécessaires et rétrocession	-	-	-	-	-	-	+	+	-	-			
	Travaux de remise en état des zones et sites déstabilisés						+	+						+
Exploitation	Exploitation des marchés à bétails (-	-	-			-	+		-		-	+	+

	Présence des usagers, production et gestion des déchets) et de la voie d'accès aménagée de Ouna	-	-	-			-	+		-		-	+	+
	Travaux d'entretien et Exploitation des marchés à bétails et de la voie d'accès aménagée de Ouna					+	+	+	+				+	+

Légende :

-	Impacts négatifs
+	Impacts positifs
	Pas d'Impacts

De ce fait, la signification a été déterminée à l'aide d'un indicateur synthèse permettant de juger globalement l'impact que pourrait subir une composante du milieu. Elle a été évaluée grâce à la combinaison d'un indicateur d'intensité, lequel lie la valeur environnementale d'une composante et son degré de perturbation.

Une corrélation effectuée entre chacun des indicateurs (Intensité, Etendue et Durée) a permis d'établir la grille de signification des impacts (tableau 50). Grâce à cette grille, le niveau de signification de chaque impact basé sur une échelle de signification des impacts qui comprend trois niveaux : Majeur, Moyen et Mineur a été déterminé.

Tableau 50 : Grille de signification d'un impact

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue de l'impact		
			Majeure	Moyenne	Mineure
Forte	Régionale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Locale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Ponctuelle	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
Moyenne	Régionale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Locale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Ponctuelle	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
Faible	Régionale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Locale	Longue			
		Moyenne			
		Courte			
	Ponctuelle	Longue			
		Moyenne			
		Courte			

Source : (Fecteau, 1997)

5.2. Evaluation et Analyse des Impacts Potentiels par Site

Sur la base de la méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts précédemment décrite, une analyse des impacts potentiels par site a été faite pour l'ensemble des sous-projets de la région de Dosso. Cette démarche a permis de mettre en liaison, les activités sources d'impact associées au projet de construction-réhabilitation des MAB et les éléments de l'environnement biophysique et humain du milieu d'insertion.

Ainsi, les résultats de cette évaluation et analyse de tous les impacts potentiels (positifs et négatifs) des travaux de construction/réhabilitation des marchés à bétail et construction d'infrastructures complémentaires sont présentés suivant les différentes phases du projet dans les tableaux 51, 52 et 53 ci-dessous.

Tableau 51 : Evaluation et analyse des Impacts en phase de Préparation

		Phase Préparation														
Nom du site		Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
		Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traitement des personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
Batako		- Perturbation et modification de la structure de sol; - Impact négatif MINEUR	Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune- Impact négatif d'importance MINEUR	Risque de destruction du couvert végétal existant - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEUR	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines- Impact négatif d'importance MAJEUR	Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les hommes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les hommes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de perte d'espace d'AGR; Risque de perte de terrain de cultures - Impact négatif d'importance MOYENNE Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traitement des personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
													des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement	

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
														et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact négatif d'importance MINEURE	

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traitement de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
Fadama	- Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif MINEUR	Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune - Impact négatif d'importance MINEUR	Risque de destruction du couvert végétal existant - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEUR	Modification localisée du paysage - Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines - Impact négatif d'importance MAJEUR	Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les hommes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les hommes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de perte d'espace d'AGRe Risque de perte de terrain de cultures - Impact négatif d'importance MOYENNE Risque de restriction d'accès aux commerces et autres	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution	Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MdB
													sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main	

Phase Préparation																
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique								
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MdB	
															d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact négatif d'importance MINEURE	

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traitement des personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
Tanda	- Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif MINEUR	Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune- Impact négatif d'importance MINEUR	Risque de destruction du couvert végétal existant - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEUR	Modification localisée du paysage - Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines- Impact négatif d'importance MAJEUR	Amélioration des revenus de la population et des travailleurs - Développement d'AGR pour les hommes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les hommes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de perte d'espace d'AGRe Risque de perte de terrain - Impact négatif d'importance MOYENNE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution	Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MdB
													Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main	

Phase Préparation																
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique								
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B	
															d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact négatif d'importance MINEURE	

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traitement des personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
Kargui bangou	- Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif MINEUR	Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune- Impact négatif d'importance MINEUR	Risque de destruction du couvert végétal existant - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEUR	Modification localisée du paysage - Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines- Impact négatif d'importance MAJEUR	Amélioration des revenus de la population et des travailleurs - Développement d'AGR pour les hommes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les hommes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de perte d'espace d'AGR Risque de déplacement et pertes temporaires des sources de revenus; - Impact négatif d'importance MOYENNE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution	Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MdB
													Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences (menaces et intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main	

Phase Préparation																
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B	
															d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact négatif d'importance MINEURE	

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traitement des personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MâB
Ouna	- Perturbation et modification de la structure de sol; modéré - Impact négatif MINEUR	Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune- Impact négatif d'importance MINEUR	Risque de destruction du couvert végétal existant (Environ 108 pieds d'arbres seront potentiellement abattus dont 87 pieds sur le site du MâB et 21 pieds d'arbres sur l'emprise de la voie	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Impact négatif d'importance MOYENNE	Perturbation temporaire de la qualité de l'air - Impact négatif d'importance MINEUR	Modification localisée du paysage - Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines- Impact négatif d'importance MAJEUR	Amélioration des revenus des populations et travailleurs - Développement d'AGR pour les hommes et les femmes - Impact positif d'importance MOYENNE	Création d'emplois pour les hommes et les femmes lors des travaux - Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de perte d'espace d'AGRe Risque de perte de terrain - Impact négatif d'importance MOYENNE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de dégradation des mœurs et coutumes et Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traitement des personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
			d'accès de Ouna.) - Impact négatif d'importance MOYENNE										Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux Risque de dépôt des déblais et végétaux issus de la coupe des arbres et du débroussaillage sur les assiettes	Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement	

Phase Préparation															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traitement des personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MdB
													foncières voisines - Impact négatif d'importance MINEURE	et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact négatif d'importance MINEURE	

Tableau 52 : Evaluation et analyse des Impacts en phase de Construction

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M à B
Batako	- Perturbation et modification de la structure de sol; - Risque de stagnation des eaux;	Risque de dégradation de l'habitat de la faune; - Impact	Perturbation et perte de système et débroussaillage; Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières	Risque de pénurie d'eau. Risque de réduction du potentiel disponible; Risque de pollution des points d'eau; Impact négatif d'importance	- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux; - Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic	Modification continue du paysage; Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier; - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines; - Impact négatif d'importance MAJEUR	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; Développement des petits commerces pour les femmes	Création d'emplois complets pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants; - Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus; Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de dépréciation des mœurs et coutumes; Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes; - Impact

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
	- Risque de production de déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	négligant d'importance MINUR	sur les feuilles ; - Impact négatif d'importance MINUR	MOYENNE	- Impact négatif d'importance MINUR						restauratives - Impact positif d'importance MAJEURE			Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ; Risques de travail des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors	négatif d'importance MOYENNE

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MÀB
														du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du aux pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact négatif	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MdB
														d'importance MINEURE	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MàB
Fadama	- Perturbation et modification de la structure de sol; - Risque de stagnation des eaux; -	Risque de dégradation de l'habitat de la faune; -	Perturbation et perte de système et débroussaillage; Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Risque de pollution des points d'eau Impact négatif d'importance	- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux - Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic -	Modification continue du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines - Impact négatif d'importance MAJEUR	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes Développement des petits commerces pour les femmes restaura	Création d'emplois completementaires pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants; - Impact positif d'importance MAJEUR	Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de dépravation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Impact négatif

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MÀB
	Risque de production de déchets solides et liquide ; - Impact négatif MINEUR	gâtif ; - Impact négatif d'importance MINEUR	feuilles ; - Impact négatif d'importance MINEUR	MOYENNE	Impact négatif d'importance MINEUR						trices - Impact positif d'importance MAJEURE			Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ; Risques de travail des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient	d'importance MOYENNE

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M à B
														advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M à B
														négatif d'importance MINEURE	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MàB
Tanda	- Perturbation et modification de la structure de sol; - Risque de stagnation des eaux; -	Risque de dégradation - l'habitat de la faune; -	Perturbation et perte de système et débroussaillage; Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les	Risque de pénurie d'eau. Risque de réduction du potentiel disponible de pollution des points d'eau Impact négatif d'importance	- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux - Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic -	Modification continue du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines - Impact négatif d'importance MAJEUR	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes Développement des petits commerces pour les femmes restaura	Création d'emplois completementaires pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants; - Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de dépravation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Impact négatif

Phase Construction																
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MÀB	
	Risque de production de déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Impact négatif d'importance MINEUR	feuilles ; - Impact négatif d'importance MINEUR	MOYENNE	Impact négatif d'importance MINEUR								Impact positif d'importance MAJEURE		Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ; Risques de travail des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient	d'importance MOYENNE

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
														advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MdB
														négatif d'importance MINEURE	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MàB
Karguiba ngou	- Perturbation et modification de la structure de sol; - Risque de stagnation des eaux; -	Risque de dégradation de l'habitat photosynthèse par les dépôts poussière sur les	Perturbation et perte par coupe systématique et débroussaillage; Perturbation de la photosynthèse par les dépôts poussière sur les	Risque de pénurie d'eau. Risque de réduction du potentiel disponible de pollution des points d'eau Impact négatif d'importance	- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux - Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic -	Modification continue du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines - Impact négatif d'importance MAJEUR	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes Développement des petits commerces pour les femmes restaura	Création d'emplois completementaire pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants; - Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de dépravation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes- Impact négatif

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
	Risque de production de déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	gâtif d'importance MINEUR	feuilles - Impact négatif d'importance MINEUR	MOYENNE	Impact négatif d'importance MINEUR						trices - Impact positif d'importance MAJEURE			Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ; Risques de travail des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient	d'importance MOYENNE

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
														advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M à B
														négatif d'importance MINEURE	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MàB
Ouna	- Perturbation et modification de la structure de sol; - Risque de stagnation des eaux; -	Risque modéré de destruction de l'habitat de la faune; -	Perturbation et perte par coupe systématique et débroussaillage; Perturbation de la photosynthèse par le dépôt des poussières sur les	Risque de pénurie d'eau Risque de réduction du potentiel disponible Risque de pollution des points d'eau Impact négatif d'importance	- Émission de CO2 par les camions de transport de matériaux - Augmentation de la pollution de l'air avec la poussière due au trafic -	Modification continue du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores et vibrations par les engins de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR		Risque de blessures et d'accidents - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour le personnel et les populations riveraines - Impact négatif d'importance MAJEUR	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes Développement des petits commerces pour les femmes restaura	Création d'emplois completementaire pour les hommes et les femmes; Recrutement des prestataires sous-traitants; - Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de restriction d'accès aux commerces et autres sources des revenus pendant les travaux - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de dépravation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances; Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Impact négatif

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des MÀB
	Risque de production de déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	gâtif d'importance MINUR	feuilles ; - Impact négatif d'importance MINUR	MOYENNE	Impact négatif d'importance MINUR						trices - Impact positif d'importance MAJEURE			Risque d'abandon de la scolarisation par les jeunes ; Risques de travail des enfants mineurs; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs; Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient	d'importance MOYENNE

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique							Environnement socio-économique							
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M&B
														advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale; Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus Risque de conflits et violences - Impact	

Phase Construction															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie et Bien-être et fonctionnement des M à B
	Vert	Vert	Vert	Jaune	Vert	Vert	Vert	Blanc	Jaune	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Orange négatif d'importance MOYENNE	Jaune

Tableau 53 : Evaluation et analyse des Impacts en phase de repli de chantier et repli

Phase Repli Chantiers									
Nom du site	Environnement biophysique			Environnement socio-économique					
	Sol	Ressources en eau	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois
Batako	Pollution des sols par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Pollution des eaux par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières - Impact négatif MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Renforcement des infrastructures Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEUR	Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE	Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE
Fadama	Pollution des sols par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Pollution des eaux par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières - Impact négatif MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Renforcement des infrastructures Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEUR	Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE	Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase Repli Chantiers									
Nom du site	Environnement biophysique			Environnement socio-économique					
	Sol	Ressources en eau	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois
Tanda	Pollution des sols par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Pollution des eaux par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières - Impact négatif MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Renforcement des infrastructures Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEUR	Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE	Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase Repli Chantiers									
Nom du site	Environnement biophysique			Environnement socio-économique					
	Sol	Ressources en eau	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois
Karguibangu	Pollution des sols par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Pollution des eaux par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières - Impact négatif MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Renforcement des infrastructures Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEUR	Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE	Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase Repli Chantiers									
Nom du site	Environnement biophysique			Environnement socio-économique					
	Sol	Ressources en eau	Qualité de l'air	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois
Ouna	Pollution des sols par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Pollution des eaux par les déchets solides et liquides - Impact négatif MINEUR	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières - Impact négatif MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Renforcement des infrastructures Impact positif d'importance MOYENNE	Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs; - Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs - Impact négatif d'importance MAJEUR	Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Impact négatif d'importance MOYENNE	Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage - Impact négatif d'importance MOYENNE

Phase d'Exploitation et Fonctionnement des marchés															
Nom du site	Environnement biophysique								Environnement socio-économique						
	Sol	Faune	Flore	Ressources en eau	Qualité de l'air	Paysage	Ambiance sonore	Infrastructures	Sécurité	Santé	Revenus	Emplois	Pertes d'actifs, des revenus et Questions foncières	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	Cadre de vie/Bien-être et fonctionnement des MàB
Batako	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets	ND	Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffe pour la restauration pour les usagers du marché - Impact	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; Contribution au développement sociaux économique de la zone;	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicaps - Impact positif	- Risque d'occupation d'espace d'AGR et des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès

	solides et liquides ; Risque d'occupation des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact	négatif d'importance MINEURE	liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau Impact négatif d'importance MAJEURE	d'importance MOYENNE						Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance MAJEURE	d'importance MAJEURE		d'importance MOYENNE Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Risque de travail des enfants et d'abandon scolaire Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes Risque de toutes formes de	aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorales de la commune Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux
--	---	------------------------------	---	----------------------	--	--	--	--	--	---	----------------------	--	--	---

	négatif MAJEUR												violences (menaces, viols et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; Risque de conflits et violences - Impact négatif d'importance MINEURE	- Impact positif d'importance MAJEUR E Risque de dégradation des mœurs et coutumes Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances ; Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les
--	-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

														acteurs; Risque de phagocyt ose du marché traditionn el - Impact négatif d'importa nce MOYENN E
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

<p>Fadama</p>	<p>- Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; - Risque de stagnation des eaux; - Risque de production de déchets solides et liquides ; - Impact négatif</p>	<p>ND</p>	<p>Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffe pour la restauration pour les usagers du marché - Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau Impact négatif d'importance MAJEURE</p>	<p>Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEUR</p>	<p>Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR</p>	<p>Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE</p>	<p>Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; Contribution au développement sociaux économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance</p>	<p>Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicaps - Impact positif d'importance MAJEURE</p>	<p>- Risque d'occupation d'AGR et des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE</p>	<p>Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE Risque de prostitution et de dégradation de mœurs; Risque de travail des</p>	<p>Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorale</p>
---------------	---	-----------	--	--	---	---	---	---	---	---	--	---	--	---	--

	MAJEURE												enfants et s de la d'abandon scolaire Amélioration de la Perturbation de la situation on de la sanitaire quiétude et des habitations sécuritaires des avoisinantes animaux - Impact Risque de positif toutes d'importance formes de MAJEUR violences E (menaces Risque de , viols et dégradati ou on des intimidations) qui mœurs et pourraient coutumes advenir Risque de lors dégradati l'exploitation de on du cadre de marché; vie due au Risque de pollution de conflits et et violences nuisances - Impact ; négatif Risque de d'importance non MINEURE fréquentat ion du marché à cause de
--	---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

														la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tanda	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets solides et liquides ; - Impact négatif MAJEURE	ND	Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffe pour la restauration pour les usagers du marché - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau Impact négatif d'importance MAJEURE	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; ; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; ; Contribution au développement sociaux économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance MAJEURE	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation d'handicaps - Impact positif d'importance MAJEURE	- Risque d'occupation d'AGR et des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités productives et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorales
-------	--	----	---	---	--	--	--	--	--	--	---	--	---	--	---

													enfants et s de la d'abando commune n scolaire Améliorati Perturbati on de la on de la situation quiétude sanitaire des et habitation sécuritair s e des avoisinant animaux es - Impact Risque de positif toutes d'importa formes de nce violences MAJEUR (menaces E , viols et Risque de ou dégradati intimidatio on des ns) qui mœurs et pourraient coutumes advenir Risque de lors dégradati l'exploitati on de on du cadre de marché; vie due au Risque de pollution de conflits et et violences nuisances - Impact ; négatif Risque de d'importa non nce fréquentat MINEURE ion du marché à cause de
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Karguiban gou	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets solides et liquides ; - Impact négatif MAJEURE	ND	Pression sur les ressources forestières environnementales pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffe pour la restauration pour les usagers du marché - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau Impact négatif d'importance MAJEURE	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; ; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; ; Contribution au développement sociaux économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation de handicap - Impact positif d'importance MAJEURE	- Risque d'occupation d'AGR et des terres voisines stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités productives et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorales
---------------	--	----	---	---	--	--	--	--	--	--	---	--	---	---	---

													enfants et s de la d'abando commune n scolaire Améliorati Perturbati on de la on de la situation quiétude sanitaire des et habitation sécuritair s e des avoisinant animaux es - Impact Risque de positif toutes d'importa formes de nce violences MAJEUR (menaces E , viols et Risque de ou dégradati intimidatio on des ns) qui mœurs et pourraient coutumes advenir Risque de lors dégradati l'exploitati on de on du cadre de marché; vie due au Risque de pollution de conflits et et violences nuisances - Impact ; négatif Risque de d'importa non nce fréquentat MINEURE ion du marché à cause de
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

														la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Ouna	Risque de production de déchets plastiques dans l'enceinte du MAB; Risque de stagnation des eaux; Risque de production de déchets solides et liquides ; - Impact négatif MAJEURE	ND	Pression sur les ressources forestières environnantes pour l'alimentation des animaux ; Utilisation abusive des bois de chauffe pour la restauration pour les usagers du marché - Impact négatif d'importance MINEURE	Risque de Pression sur les ressources en eau pour les besoins du marché ; Risque de contamination de la nappe préhatique par les déchets solides et liquides d'animaux; Risque de pénurie d'eau Impact négatif d'importance MAJEURE	Altération de la qualité de l'air par des odeurs due à la décomposition des déchets animaux (fumier et urines) Gêne causée par la mauvaise gestion des déchets des animaux - Impact négatif d'importance MOYENNE	Modification localisée du paysage Impact négatif d'importance MINEUR	Nuisances sonores de chantier - Impact négatif d'importance MINEUR	Amélioration et renforcement des infrastructures d'accès aux marchés à bétails Impact positif d'importance MAJEURE	Risque de blessure par les échappées et les coups des animaux; Risque d'accident due à la densification du trafic les jours de marché; Risques d'agressions et vols; Impact négatif d'importance MOYENNE	Risque de zoonose et d'autres infections Impact négatif d'importance MOYENNE	Développement d'AGR pour les hommes et les femmes; ; Amélioration des revenus pour les hommes et les femmes; ; Contribution au développement sociaux économique de la zone; Réduction du chômage chez les jeunes; - Impact positif d'importance	Création d'emplois directs et indirects Création des opportunités d'affaires pour les populations et particulièrement les personnes en situation de handicap - Impact positif d'importance MAJEURE	- Risque d'occupation d'AGR et des terres voisines stationnement des charrettes et autres animaux ; - Impact négatif d'importance MINEURE	Recrutement comme d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus Impact positif d'importance MOYENNE	Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté Développement des activités productives et de commercialisation des produits d'élevage Amélioration de l'accès aux marchés à bétails Amélioration du cadre de vie des populations Renforcement des infrastructures pastorale
------	--	----	---	---	--	--	--	--	--	--	---	--	---	---	--

													enfants et s de la d'abando commune n scolaire Améliorati Perturbati on de la on de la situation quiétude sanitaire des et habitation sécuritair s e des avoisinant animaux es - Impact Risque de positif toutes d'importa formes de nce violences MAJEUR (menaces E , viols et Risque de ou dégradati intimidatio on des ns) qui mœurs et pourraient coutumes advenir Risque de lors dégradati l'exploitati on de on du cadre de marché; vie due au Risque de pollution de conflits et et violences nuisances - Impact ; négatif Risque de d'importa non nce fréquentat MINEURE ion du marché à cause de
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

															la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs; Risque de phagocytose du marché traditionnel - Impact négatif d'importance MOYENNE
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

5.3. Estimation de l'ampleur du risque de réinstallation

D'une manière globale, les travaux prévus au niveau des sites du projet pourraient occasionner des perturbations voire même des pertes des terres agricoles, des pertes des cultures agricoles et ou des pertes de droit de jouissance pour les exploitants des terres agricoles ayant vendu leurs champs, surtout si les travaux se feront en période hivernale. C'est ainsi, qu'une situation de l'occupation des emprises au niveau des sites du projet a été faite dans le cadre de cette évaluation afin d'inventorier tous les biens (s'ils existent). Également, une évaluation du risque de la réinstallation a été faite au niveau des voies d'accès aux sites de MàB et sites d'emprunts et des carrières afin de déterminer le niveau de la mobilisation foncière en termes de nombre d'hectares affectés.

5.3.1. Profil foncier de différents sites

➤ Site de Batako

Le site proposé pour la réalisation du marché à bétail de Batako appartient à Mr Issa Hamadou qui l'a hérité à son tour de son père sur lequel il exerce les activités agricoles. Ce terrain n'empiète pas sur les propriétés de tierces parties. Toutes les parties prenantes ont été associées (chef du village, donateur, mairie, préfecture) dans le processus d'acquisition. Le terrain dispose d'une attestation de donation en bonne et due forme établie suivant le formulaire du comité national du code rural en date du 21/05/17. Cette donation a été faite sans compensation et a suivi la procédure des commissions foncières locales (COFOB, COFODEP). En outre, aucun déplacement physique des résidents, des entreprises ou des installations communautaires ne sera fait sur ce site. Toutefois, cela affectera les moyens de subsistance étant donné qu'il ne va plus mettre en valeur ces terres pour la production agricole. Néanmoins, il pourrait continuer à exploiter ses champs jusqu'avant le démarrage des travaux. La superficie qui sera affectée par la réinstallation au niveau de Batako concerne la superficie du site du MàB est de 2,81 ha.

➤ Site de Fadama

Le site choisi pour la construction du MàB de Fadama appartient à Mr Boubacar Mamane qui l'exploite comme un champ agricole. Ainsi, la mairie a engagé un processus d'acquisition dudit terrain à travers des discussions qui ont abouti à une convention de vente entre le propriétaire Boubacar Mamane et la mairie d'une partie de son champ à hauteur de 3 ha. A cet effet, une convention de cession du terrain destinée à la construction dudit marché à bétail a été signée entre la mairie de la commune de Guéchémé et M. Boubacar Mamane. Il faut noter que ce site n'empiète pas sur les propriétés de tierces parties et aucun déplacement physique des résidents, des entreprises ou des installations communautaires ne sera fait. Toutefois, cela affectera les moyens de subsistance étant donné qu'il ne va plus mettre en valeur ces terres pour la production agricole. Néanmoins, il pourrait continuer à exploiter ses champs jusqu'avant le démarrage des travaux

La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Wankama concerne la superficie du site du MàB est de 2,6 ha.

➤ Kargui Bangou

Le site retenu appartient à trois propriétaires à savoir Mr Garba Sayo, Halidou Idé et Mousa Idé ayant des droits d'usage coutumier ou traditionnel reconnus par la communauté. Les trois propriétaires ont fait une promesse de don. Ce site

n'empiète pas sur la propriété des tierces personnes et ne fera l'objet d'un déplacement d'entreprises, de résidents ou d'infrastructures communautaires.

Toutefois, cela affectera les moyens de subsistance de ces personnes affectées. Néanmoins, ils pourraient continuer à exploiter leurs champs jusqu'avant le démarrage des travaux. La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Wankama concerne la superficie du site du MàB est de 4 ha.

➤ Site de Tanda

Le terrain proposé pour la réalisation du marché à bétail de Tanda s'étend sur trois propriétés privées à des membres de la communauté qui disposent des droits d'usage coutumier ou traditionnel reconnus par la communauté. La plus grande partie a été offerte par le chef du village et le complément a été promis par ses deux voisins contre une compensation de la part de la mairie. A cet effet, la mairie a engagé un processus de formalisation des attestations de don et de vente (Le chef du village a promis de donner son champ et ses voisins ont promis de vendre chacun un morceau de son champ à la mairie pour avoir la surface requise). Il faut noter que ce site n'empiète pas sur les propriétés de tierces parties et aucun déplacement physique des résidents, des entreprises ou des installations communautaires ne sera fait. Toutefois, cela affectera les moyens de subsistance de ces personnes affectées. Néanmoins, ils pourraient continuer à exploiter leurs champs jusqu'avant le démarrage des travaux. La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Wankama concerne la superficie du site du MàB est de 1,97 ha.

➤ Site de Ouna

Le terrain proposé pour la réalisation du marché à bétail appartient au chef du village, Mr Yayé Garba qui l'a hérité à son tour de son père et qui l'exploite à des fins agricoles. A cet effet, la mairie s'est engagée dans le processus d'acquisition dudit terrain dont les discussions ont abouti à un don de la part du propriétaire d'une partie de son champ à hauteur de 7.9 ha. Ce don est affecté de manière permanente pour la réalisation du nouveau marché à bétail. Dans ce processus d'acquisition mené par la mairie, toutes les parties prenantes ont été associées (chef du village, donateur, mairie, préfecture). Une copie de l'attestation de donation en bonne et due forme nous a été rétablie suivant le formulaire des structures foncières Selon nos informations, cette donation a été faite sans compensation et a suivi la procédure des commissions foncières locales (COFOB, COFOCOM et COFODEP). Le site n'empiète ni sur la propriété d'autres tierces personnes, ni ne fera l'objet d'un déplacement d'entreprises, de résidents ou d'infrastructures communautaires. Toutefois, cela affectera les moyens de subsistance de ces personnes affectées. Néanmoins, ils pourraient continuer à exploiter leurs champs jusqu'avant le démarrage des travaux.

Pour la voie d'accès au site de MàB de Ouna, les terres qui seront affectées par les travaux d'aménagement concernent Neuf (9) personnes à savoir : Soumana Saley, Hama Garba, Chaibou Yayé, Hassan Idé, Hassan Zakari, Djibo Souley, Oumarou Souley, Yayé Amadou et Yakoubou Bana dont les détails sur leurs superficies respectives sont fournis dans le tableau 60. En effet, les mesures prévues consisteront à sensibiliser ces propriétaires des terres sur les enjeux du projet et sur les aspects liés à la réinstallation et à indemniser les pertes de champs de riz qui sont adjacents à la voie sous réserves d'une indemnisation proportionnelle aux pertes engendrées.

La superficie qui sera affecté par la réinstallation au niveau de Wankama concerne la superficie du site du MÀB est de 7,06 ha.

5.3.2. Analyse de la situation de l'occupation de l'emprise

5.3.2.1. Situation d'occupation des emprises

Les travaux de construction des marchés à bétail au niveau des sites du Projet de la région de Dosso engendreront directement ou indirectement des impacts dans la zone d'influence duprojet lors de la libération de l'emprise. Cela se manifestera par des perturbations d'activités génératrices de revenus, des pertes des terres agricoles ou pastorales, d'actifs agricoles, des infrastructures existantes et des déplacements économiques pour les populations environnantes surtout en phase de préparation et construction.

Conformément au planning prévisionnel d'exécution d'activités des travaux de construction des MAB. En effet, toutes les activités de réinstallation et relocalisation sont programmées dans la période du lancement de l'appel d'offre et attribution des marchés. Cette période n'affectera pas la durée des travaux prévue dans le planning initial comme le montre le tableau 54 ci-dessous.

Tableau 54 : Planning d'activités des travaux de réhabilitation et ou construction des MAB

Planning d'activités des travaux de construction des MAB sur 10 mois (Régions de Dosso)																																																												
PERIODE	Période de lancement d'appel d'offres et attribution des marchés				premier mois				deuxième mois				troisième mois				quatrième mois				cinquième mois				sixième mois				septième mois				huitième mois				neuvième mois				Dixième mois																			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4																				
INSTALLATION ET MOBILISATION					Sondage,étude technique,amené du matériel																																																							
					[Barre bleue]																																																							
PHASE ADUCTION D'EAUX (FORAGE - EQUIPEMENTS-OUVRAGES HYDRAULIQUES)	Réinstallation / relocalisation sur les sites alternatifs des marchés à réhabiliter								[Barre rouge]								[Barre rouge]																																											
PHASE AMENAGEMENT DU TERRAIN ET (PLATE FORME ET AMENAGEMENT AUTOUR DU MARCHE)													[Barre bleue]																																															
PHASE CONSTRUCTION DES OUVRAGES																					[Barre verte]																																							

5.3.2.2. Aspects Fonciers et Réinstallation sur la voie d'accès au site de MâB et sites d'emprunts et des carrières

Voies d'accès au site de MâB de Ouna

Les études engagées par MCA-Niger pour la préparation de l'Avant-Projet Sommaire (APS), l'Avant-Projet Détaillé (APD), des documents pour l'appel d'offres, des Études d'Impact Environnemental et Social et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (EIES/PGES) pour la construction et la réhabilitation des Marchés à Bétail (MAB) dans la région de Dosso ont relevé, la nécessité de prendre en compte dans le projet l'aménagement de la voie d'accès au site du marché à bétail de Ouna et d'identifier dans l'optique de l'intégration au projet, les impacts collatéraux négatifs qui pourraient être générés lors des différentes phases des activités des MAB.

Ces impacts sont ceux relatifs à l'utilisation de la voie d'accès menant au site du marché à bétail de Ouna. En effet, des informations sur cette voie sont collectées à travers l'identification physique, la caractérisation environnementale et sociale le long du tronçon. En effet, les travaux de l'aménagement et la construction impactent les propriétés de certaines personnes. Ainsi, sur le trajet de cette future voie, neuf (9) personnes (tous des hommes) ont été recensées. Les propriétaires fonciers affirment qu'ils n'ont pas d'acte de propriété, ils ont tous hérité les terres de leurs parents. Ces derniers adhèrent tous au projet et acceptent de rétrocéder sous réserve d'une indemnisation la partie affectée par le projet. A cet effet, les superficies impactées ont été évaluées (tableau 55).

Notons aussi que le tracé de la voie longe en partie le couloir de passages des animaux et des champs de riz (photo 18). Par ailleurs il faut notifier la présence de ravin à aménager en amont et une zone inondable en aval.

Tableau 55 : Liste de propriétaires des champs de riz sur l'emprise de la voie d'accès au MâB de Ouna

Personnes/biens Affectés	Type bien impacté	Caractéristiques de la partie affectée	Sexe	Statut	Age
Soumana Saley	Champ du riz	Le tracé traverse le champ sur une superficie de 1406 m ²	M	(exploitant)	53
Hama Garba	Champ de riz	La partie du champ affectée est de 752m ²	M	Propriétaire	48
Chaibou Yayé	Champ du riz	200 m ² seront impactés dans le cadre du tracé de voie d'accès au marché à bétail.	M	Propriétaire	33
Hassan Idé	Champ du riz	200 m ² seront impactés dans le cadre du tracé de voie d'accès au marché à bétail.	M	Propriétaire	35

Personnes/biens Affectés	Type bien impacté	Caractéristiques de la partie affectée	Sexe	Statut	Age
Hassan Zakari	Champ du riz	178 m ² seront impactés dans le cadre du tracé de voie d'accès au marché à bétail.	M	Propriétaire	49
Djibo Souley	Champ du riz	La partie concernée par les travaux d'aménagement de la piste d'accès est de 220 M ²	M	Propriétaire	65
Oumarou Souley	Champ du riz	La partie concernée par les travaux d'aménagement de la piste d'accès est de 220,70 m ²	M	Propriétaire	55
Yayé Amadou	Champ du riz	4339 m ² seront impactés dans la mise en œuvre du projet d'aménagement de la piste d'accès au marché à bétail	M	Propriétaire	27
Yakoubou Bana	Champ de mil	1175 m ² de la partie exploitée sous forme de champs sera affectée par les travaux.	M	Exploitant	60



Photo 18 : Occupation de sols et l'emprise de la voie d'accès au nouveau site de MÀB de Ouna.

Source : mission terrain, décembre 2021.

- **Voies d'accès aux sites d'emprunts et des carrières**

Il a été privilégié dans le cadre de cette étude, d'utiliser les anciens sites d'emprunts et des carrières qui ne sont pas très loin des sites du Projet (MàB et voie d'accès). Ainsi, tous les sites d'emprunts et des carrières identifiés dans le cadre de ce Projet sont des anciens sites exploités ou en cours d'exploitation.

En ce qui concerne les voies d'accès à ces sites, il existe déjà des voies à leurs accès.

Par conséquent, ce projet de construction et ou réhabilitation de MàB y compris l'aménagement de la voie d'accès au site de MàB de Ouna compte utiliser et exploiter ces anciens sites et voies d'accès afin de minimiser la réinstallation.

VI. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SITES DE LA REGION DE DOSSO

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est un cadre de gestion des activités pour une mise en œuvre efficace et efficiente des différentes mesures proposées pour une intégration effective des préoccupations environnementales et sociales. Il décrit les mesures requises pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs ou pour accroître les impacts positifs.

Il consiste à faire respecter les engagements environnementaux et sociaux du projet.

Ainsi, ce PGES élaboré dans le cadre du sous projet objet de cette étude est articulé autour des programmes ci-dessous :

- le programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts et les modalités de leur mise en œuvre ;
- le programme de surveillance environnementale ;
- le programme de suivi environnemental ;
- le programme de renforcement des capacités des acteurs.

6.1. Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts et modalités de leur mise en œuvre

6.1.1. Mesures d'ordre général applicables à l'ensemble des sites

Afin d'atténuer les impacts du projet de construction des cinq (5) marchés à bétail dans la région de Dosso et dans un souci de permettre aux travaux de mieux s'intégrer dans leur environnement, des mesures d'ordre général doivent être appliquées sur les plans biophysique et humain. En effet, ces mesures contribueront à la bonne marche et la réussite des travaux. Elles consistent à :

- Informer, sensibiliser et impliquer tous les acteurs avant le démarrage des travaux ;
- Mettre en place un système adéquat et efficace de gestion de déchet lors de l'exploitation du Marché à Bétail (MàB) ;
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers ;
- Etablir un règlement intérieur de chantier conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- Assurer la permanence du trafic et l'accès des populations riveraines pendant les travaux ;
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux ;
- Installer des panneaux de signalisation et des ralentisseurs sur le corridor de transport des matériaux ;
- Organiser les activités du chantier en prenant en compte les nuisances (bruit, poussière) et la sécurité de la population environnante ;
- Eviter tout rejet d'eaux usées, déversement accidentel ou non d'huile usagée et déversement de polluants sur les sols, dans les eaux superficielles ou souterraines, dans les égouts, les fossés de drainage, etc. ;
- Clôturer et mettre un dispositif de protection de l'ensemble du MàB ;
- Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale (population et entreprises locales) lors des travaux notamment l'emploi des femmes et des jeunes sur la base du PIGIS du MCA ;

- Promouvoir l'emploi pour les femmes et les jeunes en respect avec les dispositions réglementaires ;
- Disposer des autorisations (abattage, réalisation de forage, prélèvement des matériaux de carrière et zones d'emprunt) nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur notamment pour la coupe des arbres, les prélèvements d'eau et/ou l'exploitation des carrières d'emprunt ;
- Vérifier la conformité des prestataires vis-à-vis de la réglementation nationale ;
- Inclure les mesures environnementales et sociales dans le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
- Payer les taxes d'abattage préalablement sur les sites de MàB et long des emprises des voies d'accès (si applicable) ;
- Doter la base vie/Chantier d'équipements sanitaires et des installations appropriées. L'Entreprise utilisera une partie du site du marché compte tenu de la taille du chantier.
- Elaborer et soumettre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier par l'entreprise adjudicatrice avant le début des travaux à soumettre au BNEE pour validation conformément à la réglementation

6.1.2. Mesures techniques

- Repliement de chantier après nettoyage du chantier et régalaage des produits de déblais hors emprise et zones d'emprunt et toutes sujétions de mise en état du terrain tel que trouvé avant les travaux
- Réalisation de déblai mis en dépôt définitif (purge)
- Réalisation de déblai mis en remblai
- Réalisation de remblai ordinaire en tout venant
- Réalisation de remblai latéritique compacté à l'OPN provenant de zones d'emprunt
- Réalisation de gabions semelles au niveau des sites de MaB)
- Réalisation de fossés latéraux de pistes à Ouna
- Traitement de koris à Ouna

6.1.3. Mesures sociales

- Renforcement des capacités des femmes sur l'autonomisation, Leadership, Vie associative par des formations/Information et de sensibilisations
- Création d'un comité de gestion inclusif (participation d'au moins 25% des femmes et 15% de jeunes dans le comité de gestion) du futur MàB ;
- Sensibilisation sur la TIP et l'interdiction de travail des enfants ;
- Intégration des magasins de vente d'aliment bétail et intrants zootechnique dans la conception du Sous Projet ;
- Organisation du MàB en fonction des espèces d'animaux ;
- Priorisation de la main d'œuvre locale dans le processus de recrutement ;

- Indemnisation des personnes affectées ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des plaintes conformément à celui MCA-Niger.

Les tableaux 56, 57, 58 et 59 constituent respectivement le programme d'atténuation et de bonification des impacts du projet des M à B et de la voie d'accès de Ouna ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Tableau 56 : Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts ainsi que les modalités de mise en œuvre des sites –MàB de la Région de Dosso

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
Préparation/ construction	Sol	- Perturbation de la structure	- Remise en état du site après les travaux	- Entreprise/ MCA	- Etat des sites après les travaux de remise en état	- PM	- PM	- PM
			- Mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD)		- PGD mis en œuvre	- 1 500 000	- 1 500 000	- 1 500 000
			- Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation, collecte et traitement des déchets à la base		- Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier	- 300 000	- 300 000	- 300 000
			- Récupération de tous les déchets spéciaux		- Quantités des déchets évacués	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
					- Nombre de séances organisés	- 250 000	- 250 000	- 250 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>(Embalages et vidons vides de peinture, colles, solvants, etc.) du chantier par un prestataire agréé par l'autorité compétente (Ministre chargé de l'environnement)</p> <p>- Sensibilisation des employés sur la gestion des déchets</p> <p>- Aménager des aires de stockage des déchets solides et de carburant et installer des fûts vides pour recueillir les huiles usées ;</p> <p>- Installer des sanitaires pour le personnel de chantier.</p>		<p>- Nombre d'aires aménagés</p> <p>- Nombre des sanitaires installés</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'évacuation des eaux usées des latrines des chantiers dans des regards et puits perdus ; - Délimiter et respecter les aires destinées aux travaux qui sont susceptibles de provoquer l'altération de la qualité des sols (entreposage, stockage des matériaux de construction, nettoyage et entretien des équipements, etc.) 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'eaux usées évacuées - Nombre d'aires délimitées et respectées 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env.
		<ul style="list-style-type: none"> - Pollution par les déchets (déchets solides et liquides) et par les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des engins (camions, véhicules, manitou, grue) pour éviter les fuites des huiles et d'hydrocarbures 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
		- Exposition aux risques d'érosion hydrique	- Respect de la topographie au cours des travaux pour éviter les risques d'exposition du sol à l'érosion hydrique - Site Fadama : Traitement des zones des ravinelements (koris)		Etat de surface après travaux Superficie traitée		PM (Marché des travaux)	
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air par les émissions polluantes	- Arrosage ponctuel et régulier des emprises des travaux en cas de nécessité pour abattre les poussières - Limitation de la vitesse de circulation (en dehors et à l'intérieur du chantier) - Bâchage des camions pendant le transport des matériaux et à		- Fréquence d'arrosage sur le chantier - Vitesse autorisée sur le chantier et en rase campagne - Bâche visible sur les camions	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			limitation de vitesse de circulation. - - Maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions atmosphériques polluantes - Planifier les travaux de construction et réhabilitation du MâB en dehors des périodes de vents forts - Procéder à l'arrosage superficiel des sites lors des travaux de défrichage, de dessouchage et de terrassement pour abattre la poussière,		transportant les latérites - Nombre d'entretiens - Mesure de vitesse de vent - Fréquence d'arrosage	- PM	- PM	- PM
						- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
						- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
			<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le brûlage des déchets en plein air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Système de gestion et d'élimination de déchets mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. -
	Ressource en Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation/Consommation de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au cours des travaux en vue de réduire le gaspillage - Disposer d'autorisation de construction et équipement d'un forage pour le besoin en eau du MâB pendant les travaux et exploitation et pour les populations riveraines ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures mises en œuvre pour assurer une gestion rationnelle de l'eau sur le chantier - - Autorisation de construction - Système autonome d'approvisionnement en eau réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Marché des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Marché des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Marché des travaux

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et équipement d'un forage pour le besoin du MàB pendant les travaux et exploitation et les populations riveraines - Faire un suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau lors des travaux sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage) en vue de proposer des mesures idoines. - Utilisation d'eau du forage réalisé pour les travaux de la construction des MàB 		<ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de l'impact de prélèvement d'eau mis en place - Quantité prélevée 	<ul style="list-style-type: none"> - Clause - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangu
		- Risque de pollution par les déchets	- Mise en œuvre d'un PGD		- PGD élaboré et mis en œuvre	- PM (cf mesures sur le sol)	- PM (cf mesures sur le sol)	- PM (cf mesures sur le sol)
			- Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base	- Sensibilisation des employés en gestion des déchets		- Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier	- PM (cf mesure sur le sol)	- PM (cf mesure sur le sol)
					- Nombre de séances organisés - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés	- 250 000	- 250 000	- 250 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir tout drainage et infiltration des déchets solides et liquides issus des activités du marché dans les cours d'eau ; - Eviter tout déversement des substances potentiellement polluantes ou dangereuses (huiles, carburant...) lors du stockage et manipulation de ces derniers. - Mettre en place des réceptacles (poubelles) à proximité des installations pour recevoir les déchets et les vidés périodiquement vers un dépotoir aménagé (fosse), 		<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité du PGD mis en place - Qualité des eaux - Nombre des poubelles placées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier ; - Procéder à l'évacuation des eaux usées des latrines des chantiers dans des regards et puits perdus ; - Effectuer les vidanges des véhicules de chantier dans des endroits aménagés à cet effet. - Récupérer les huiles de vidanges des différents véhicules dans des futs pour être recyclées ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des sanitaires installés - Quantité d'eaux usées évacuées - Nombre d'endroits aménagés prévus pour les vidanges - Quantité d'huiles récupérées et recyclées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. Clauses env 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. Clauses env - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. Clauses env -

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
	Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction de la végétation - Perturbation de la photosynthèse 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des arbres qui seront coupés avant le démarrage des travaux - Paiement de la taxe d'abattage des arbres avant les travaux et la mise à disposition des bois abattus aux populations riveraines. - - Site de Batako: Réalisation et entretien des plantations de 87 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres (par espèces) recensés - Montant de la taxe payée - Nombre des plants plantés 	- P M	- P M	- P M
						- P M	- P M	- P M
						1 305 000		

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangu
			<ul style="list-style-type: none"> - Site Fadama : Réalisation et entretien des plantations de 81 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - Site Karguibangu : Réalisation et entretien des plantations de 102 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - Entretien des plantations de compensation réalisées 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des plants plantés - Nombre des plants plantés - Nombre d'arbres entretenus 		<ul style="list-style-type: none"> - 1215000 - 1530000 - Clauses 	<ul style="list-style-type: none"> - 1530000 - Clauses

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des travaux en cas de vent fort pour réduire l'envol des poussières - Maintien des engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions polluantes - Associer le service compétent de l'environnement pour le marquage des arbres à abattre 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arrêts observés à cause de vent fort - Etat des engins du chantier - Nombre d'acteurs associés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses v. - PM - Clauses v. 	<ul style="list-style-type: none"> en v. - Clauses en v. - PM - Clauses en v. 	<ul style="list-style-type: none"> en v. - Clauses en v. - PM - Clauses en v.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
	Faune	- Perturbation/Destruction de l'habitat de la faune (sol et végétation)	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état des sites perturbés après les travaux - Réalisation des plantations de compensation pour restaurer l'habitat de la faune - Sensibilisation des travailleurs sur l'importance de la faune et sur la réglementation en vigueur - Interdiction de braconnage sur les chantiers 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sites après travaux - Nombre des plants plantés - Nombre des séances réalisées - Nombre d'interdiction 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM (cf mesure sur la flore) PM Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM (cf mesure sur la flore) PM Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM (cf mesure sur la flore) PM Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
	<i>Paysage</i>	Modification du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'ensemble des éléments du milieu lors de travaux et procéder à une ouverture progressive des chantiers, - Nettoyer au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, les chantiers après travaux ; - Conduire des travaux de remise en état au niveau des zones bouleversées et dénaturées (emprises des travaux et sites d'exploitation des emprunts et carrières) ; - Conduire des actions d'aménagements paysagers notamment des plantations 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat du paysage 	Clauses env.	Clauses env.	Clauses env.
					<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sites après travaux 	Clauses env.	Clauses env.	Clauses env.
					<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sites après travaux 	Clauses env.	Clauses env.	Clauses env.
					<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des plants plantés 	Clauses env.	Clauses env.	Clauses env.
					<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sites après travaux 	Clauses env.	Clauses env.	Clauses env.
						-	-	-

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
	Sécurité/santé		<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la vitesse de circulation des camions et véhicules du sous projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse autorisée - Boîte à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 250 000
		<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents et des blessures - Risques des maladies respiratoires - Risques de contamination biologique - Risques des maladies sexuellement transmissibles ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation du chantier en boîte à pharmacie permettant de prendre en charge les premiers soins conformément à la réglementation - Mise en place des panneaux de signalisation des travaux et des consignes de sécurité sur le chantier 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des panneaux de signalisation des travaux placés - Nombre de panneaux de consignes de sécurité placés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des ouvriers en Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés au poste du travail (bottes, gants, bavettes, lunettes etc.), leur port obligatoire en cas de nécessité - Dotation du chantier en Equipements de Protection Collective (EPC) - Bonne organisation du chantier afin d'éviter les risques 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Type d'équipements de protection collective placés sur le chantier - Etat du chantier - Nombre de séances menées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 1 000 000 - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 1 000 000 - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - 1 000 000 - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangu
			de glissade et des blessures		- Thèmes développés - Nombre de personnes concernées	- PM - 250 000	- PM - 250 000	- PM - 250 000
			- Sensibilisation des populations riveraines ainsi que des chauffeurs du sous projet sur la sécurité routière		- Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées	- 250 000	- 250 000	- 250 000
			- Sensibilisation des employés et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA		- Nombre de séances menées - Thèmes développés	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux travaux ; - Instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur les chantiers - Aménagement d'espaces pour la garde et la sécurisation des nourrissons des femmes travailleuses allaitantes. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes concernées ; - Mesures de prévention instaurées - Nombre d'espace aménagé 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés ; - Mettre à la disposition des chantiers une boîte pharmaceutique des soins d'urgence pour faire face aux accidents de travail ; - Mettre à la disposition de tous les travailleurs des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, casques et masques) et exiger 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des travailleurs concernés ; - Présence de boîte à pharmacie - Nombre des travailleurs ayant les EPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>leur port pendant les travaux ;</p> <p>- Organiser des formations de renforcement des capacités à l'intention des travailleurs de chantier en matière de sécurité et santé au travail, et protection de l'environnement.</p> <p>- Doter le chantier d'un règlement intérieur et l'afficher partout sur le chantier ou cela est nécessaire.</p> <p>- Conduire les travaux pendant les heures normales de travail dans</p>		<p>- Nombre de séances menées</p> <p>- Existence d'un règlement intérieur</p> <p>- Respect d'horaire de travail</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
			<p>l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement.</p> <p>- Respect des temps d'allaitement de leurs nourrissons pour les femmes travailleuses allaitantes</p> <p>- Surveiller le recrutement des femmes en état de grossesse dans des travaux pouvant nuire à leur santé et à celle du fœtus.</p>		<p>- Respect du Genre</p> <p>Respect du code de travail</p>	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
	Ambiance sonore et	- Modification de l'ambiance sonore	- Dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit)		<p>- Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs</p> <p>- Etat des engins du chantier</p>	- PM (Cf mesures sur la santé et sécurité)	- PM (Cf mesures sur la santé et sécurité)	- PM (Cf mesures sur la santé et sécurité)
						- PM	-	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
	olfactive		<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des engins de chantier - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - Réalisation des travaux aux heures réglementaires de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Respect d'horaire de travail 	- 250 000	- 250 000	- 250 000
	- Amélioration des revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois, amélioration des revenus - Création des 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la main d'œuvre locale non 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées localement 	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
	et création d'emplois	opportunités pour les entreprises locales et l'amélioration de leurs chiffres d'affaires - Développement des petites activités commerciales pour les jeunes et les femmes autour du chantier - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée et du trésor régional - Contribution au	qualifiée dans le recrutement - Priorisation des entreprises locales dans le cadre des prestations liées au sous projet - Achat des produits et services disponible localement - Implication des acteurs concernés lors des travaux et l'implication des autorités locales notamment les mairies et inspections régionales de travail dès le démarrage des travaux.		- Nombre et noms des entreprises locales recrutées dans le cadre des prestations - Types de produits payés localement - Nombre d'acteurs impliqués	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
		développement de l'économie locale	- Promotion de l'emploi des femmes et des jeunes		- Nombre des femmes et jeunes recrutés	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	- Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risques de travail des enfants mineurs ; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs ; -	- le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus, - Respect du code de travail qui criminalise le travail des enfants - la prévention du harcèlement sexuel, la prostitution et de dégradation de		- Nombre de personnes hommes et femmes recrutées localement - Niveau du respect de code de travail - Age des personnes recrutées - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.	- Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; - Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus - Risque de conflits et violences 	<ul style="list-style-type: none"> mœurs au sein et alentour du MàB, - la sensibilisation des populations et travailleurs sur la TIP et l'interdiction de travail des enfants ; - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et - le renforcement de la résilience des personnes vulnérables par la 		<ul style="list-style-type: none"> alentour du MàB - Nombre des seances - Nombre personnes sensibilisées - Themes développés - Nombre et formes de violences - Nombre et type d'AGR créée - Nature d'accompagnement 	- 250 000	- 250 000	- 250 000
						- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
						- PM	- PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>création des AGR et d'accompagnement</p> <p>- la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché.</p> <p>- Prévention de la perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes dont les propriétaires sont pour la plupart des personnes vulnérables</p> <p>- Eviter toutes les formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ;</p>		<p>- Dispositif de prévention et règlement des conflits</p> <p>- Quiétude des habitations avoisinantes</p> <p>- Nombre et de formes de violences évitée</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la résilience des personnes vulnérables notamment celles en situation d'handicapes du au pertes d'espace ou des revenus travers un accompagnement ; - Eviter et prévenir tout risque de conflits et violences basée sur le genre ; - Sensibiliser sur l'interdiction formelle et les sanctions encourues sur le recrutement de force des garçons et des filles mineures ; - Renforcer les capacités des agents 		<ul style="list-style-type: none"> - Type d'accompagnement - Nombre de risque de conflits et violences évitée - Nombre des séances réalisées 	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>dans l'application de la loi pour une bonne maîtrise et conduite des enquêtes en matière de traite des personnes</p> <p>- Sensibiliser les populations et les travailleurs sur la loi relative à la lutte contre la traite des personnes;</p> <p>- Renforcer et outiller les organisations de la société civile sur leurs rôles et responsabilités dans les questions relatives au T</p>		<p>- Nombre des séances réalisées</p> <p>- Nombre des agents formés et outillés</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>-</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>-</p>
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	- Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur	<p>- Sensibiliser les populations riveraines sur les enjeux du projet et sur les aspects liés à la réinstallation,</p> <p>- Minimiser autant que possible les</p>		<p>- Nombre des séances réalisées</p> <p>- Nombre des biens déplacés</p>	<p>- PM</p> <p>- PM</p>	<p>- PM</p> <p>- PM</p>	<p>- PM</p> <p>- PM</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
		- Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures	déplacements physiques et économiques des biens des personnes - Procéder à l'indemnisation juste et équitable des propriétaires des biens ainsi que d'éventuelles pertes qui seront occasionnées lors des travaux de libération des emprises, - Impliquer les autorités et services compétents dans le processus de réinstallation notamment lors d'élaboration et mise en œuvre du PARS et PRME		- PV d'indemnisation - Nombre d'acteurs impliqués	- PM - PM	- PM - PM	- PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un Plan d'Actions de Réinstallation Simplifié (PARS) ou un Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) afin de prendre en charge les pertes engendrées - Faciliter aux paysans l'accès à leurs champs au cas où les travaux se feront pendant l'hivernage. 		<ul style="list-style-type: none"> - PARS ou PRME élaboré - Etat de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. -
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dépravation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ; 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, - la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect des mœurs et coutumes - Efficacité de système de gestion de déchets mis en place - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
		- Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes	- Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB		- Heures d'ouverture et de fermeture de MàB	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
			- Protection des travailleurs et des populations riveraines contre les accidents et les blessures,		- Nombre d'accidents enregistrés	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
			- Achat des produits et services locaux,		- Quantité des produits locaux achetés	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
			- Recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée constituent les principales mesures permettant l'amélioration et le renforcement des conditions de vie et bien être des travailleurs.		- Nombre d'emplois créés	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation lors de l'attribution des marchés des travaux, les entreprises locales et priorisation lors du recrutement, la main d'œuvre locale non qualifiée - Rétrocession des arbres (bois) abattus aux populations environnantes 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des prestataires locaux recrutés - Quantité des bois retrocedés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.
Phase repli chantier	- Sol	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des sols par les déchets solides et liquides; 	<ul style="list-style-type: none"> - le démantèlement des équipements selon les règles de l'art, - la remise en parfait état les sols notamment au niveau des emprunts et carrières après les travaux de démantèlement. Il s'agit d'effectuer 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise/MCA 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements démantelés - Etat de sols après travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>lors du repli des chantiers, la remise en état des lieux, en veillant à l'enlèvement de tous les déchets solides et autres objets encombrants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la suspension des travaux en période du vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air, - l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelles de tous les déchets se trouvant sur des sites et produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau et des sols. Afin de mieux gérer tous 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suspension des travaux - Etat des sols - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - 1 500 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - 1 500 000 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - 1 500 000

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu ou
			les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet.					
	- Qualité de l'Air	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage périodique du site, - Une démolition méthodique sera appliquée par compartiments et les déblais trier en vue de leur élimination. - la suspension des travaux en période du vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosages - Type de démolition appliquée - Nombre de suspension des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM
	- Ressource en Eau	- Pollution des eaux par les déchets solides et liquides	- l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors					

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur des sites et autres produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet.		- Système mis en place pour assurer la gestion des déchets	PM	PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
	Infrastructures	- Renforcement des infrastructures	- le renforcement des infrastructures à travers : <ul style="list-style-type: none"> o la rétrocession de certaines infrastructures et o la capitalisation de celles déjà existantes 		- Nombre d'infrastructure rétrocedée - Nombre d'infrastructure capitalisée	- PM - PM	- PM - PM	- PM - PM
	- Sécurité et santé	- Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs ; - Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs	- la dotation des travailleurs en équipements individuels appropriés et leur port obligatoire; - la mise en place des boites à pharmacie sur le chantier ; - la mise en œuvre du plan d'Hygiène, de la sécurité et de		- Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boite à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient - Plan d'Hygiène, de la sécurité et	- Clauses env. - PM - Clauses env.	- Clauses env. - PM - Clauses env.	- Clauses env. - PM - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
			<ul style="list-style-type: none"> la Santé au travail élaboré la conduire des actions de sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur le chantier. 		<ul style="list-style-type: none"> de la Santé au travail mis en place séance de sensibilisations menées Nombre de personnes concernées Thèmes développés Mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 mises en place sur le chantier 	- 250 000	- 250 000	- 250 000
	Nuisances sonores et olfactives	Nuisances sonores et olfactive de chantier	<ul style="list-style-type: none"> la dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit), la planification des déplacements des camions d'approvisionnement hors des heures indues, 		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ouvriers dotés Planning de déplacement des camions Etat des engins 	- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
						- PM	- PM	- PM
						- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
						- PM	- PM	- PM
						- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.
						- Clauses env.	- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu ou
			<ul style="list-style-type: none"> - le respect d'horaire de travail conformément à la réglementation en vigueur et - la maintenance et l'entretien régulier des engins du chantier. 					<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env.
	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus et création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Perte d'emplois; - Augmentation du taux de chômage 	<ul style="list-style-type: none"> - la priorisation de la main d'œuvre locale dans le cadre du recrutement du personnel au cours des travaux de démantèlement. - Pour celle qui perdra son travail, il sera procédé au règlement de leurs droits et avantages suivi de la création des AGR par un accompagnement afin de réduire le chômage et le taux d'exode dans la zone du sous projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employés recrutés localement - Nombre de personnes ayant perdu l'emploi et ont bénéficiés de leurs droit et avantages - Nombre d'AGR créée - Type d'accompagnement reçu 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangu
Exploitation	Sol	- Pollution par les déchets solides et liquides qui seront générés ainsi que les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	- Mise en œuvre d'un Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Mise en place des poubelles pour assurer le tri des déchets ; - Sensibilisation sur la mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD) ;	- Entreprise /MCA	- Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Nombre des poubelles mises en place - séance de sensibilisations menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés	- 1 500 000	- 1 500 000	- 1 500 000
			- Entretien régulier des installations dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement		- Etat des installations de gestion des déchets	- PM	- PM	- PM
			- Contrôle/suivi régulier de la qualité des eaux usées issues des latrines/WC pour s'assurer		- Qualité des eaux	- PM	- PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			de leur conformité aux normes - Valorisation des déchets par le compostage ; - Entretien des engins pour éviter les éventuelles fuites des huiles et d'hydrocarbures - Formation des gestionnaires de MâB sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines		- Tonnage de composte - Etat des engins - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construits	- PM - Clauses env. - PM - Marchés des travaux	- PM - Clauses env. - PM - Marchés des travaux	- PM - Clauses env. - PM - Marchés des travaux

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air ambiant par les émissions polluantes (poussières et gaz d'échappement des engins)	- Entretien des engins à travers des visites régulières - Entretien et nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Ventilation et aération naturelle des enclos et autres places; - Gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux provenant de la décomposition anaérobie de ces déchets animaux		- Etat des engins - Etat des enclos et autres places - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets -	- PM - PM - PM	- PM - PM - PM	- PM - PM - PM
	Ressources en Eau	- Pollution/contamination par les déchets solides et liquides qui seront générés - Baisse du potentiel en eau disponible	- Mise en œuvre du plan de gestion des déchets qui seront générés au niveau de M&B - Analyse et suivi de la qualité des eaux pour s'assurer de leur conformité aux normes de rejet des déchets dans le		- Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Résultat d'analyse et de suivi de la qualité des eaux	- PM (Cf mesures sur le sol) - PM	- PM (Cf mesures sur le sol) - PM	- PM (Cf mesures sur le sol) - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>milieu naturel édictées par l'arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP /DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau pendant l'exploitation sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage). - Formation des gestionnaires de M&B sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantité prélevée - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construits 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM Marchés des travaux -

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> des eaux usées des latrines - maintien des engins du sous projet en bon état de fonctionnement pour éviter les éventuelles fuites d'hydrocarbures 					
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au niveau de MàB pour éviter le gaspillage 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de gestion rationnelle de l'eau mises en place au niveau de MàB 	- PM	- PM	- PM
	Infrastructures	Amélioration des infrastructures existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement dudit marché. - Pérennisation et maintien en bon état fonctionnel de toutes ces installations, 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement en place - Niveau de fonctionnalité de toutes les installations - Nombre d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux - Nombre des 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Nombre des

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
			Equipement, formation et encadrement de tous les acteurs intervenant dans le bon fonctionnement de ce MàB sur la gestion durable de ces infrastructures.		et acteurs formés	acteurs formés	- Nombre des acteurs formés	acteurs formés
	Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques des blessures et d'accidents suite à l'augmentation du trafic vers les MàB - Risques de contamination biologique et d'intoxication par la 	<p>Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au sein d'un MàB</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et désinfection régulière de MàB ; - Mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes pour lutter contre les insectes, rongeurs, carnivores, charognards à travers la mise en place d'un plan de 		<ul style="list-style-type: none"> - séance de sensibilisations menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Etat de MàB - Plan de Gestion des Pestes mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
		cohabitation homme/animal - Risques sanitaires liés au développement de la population d'insectes, des rongeurs, des carnivores et des charognards, etc. ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19	lutte contre les nuisibles ; - ; - Formation des acteurs de MàB en matière de sécurité et de risques de zoonose - Mise en place des équipements de protection collective (EPC) partout où c'est nécessaire au niveau de MàB ; - Mise en place des panneaux d'indication et des consignes de sécurité au niveau de traversée et voies d'accès et sorties d'animaux vers le MàB - Installation des ralentisseurs (dos d'âne) le long des voies d'accès au MàB ; - Elaboration des procédures visant à réduire les risques		- Nombre d'acteurs formés - Nombre des équipements de protection collective (EPC) mis en place - Nombre des panneaux placés - Nombre de ralentisseurs installés	- Clauses env. - Marché des travaux - PM - Clauses env.	- Clauses env. - Marché des travaux - PM - Clauses env.	- Clauses env. - Marché des travaux - PM - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>de propagation de la pandémie de COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévention des accidents et blessures par les échappées et les coups des animaux, la densification du trafic les jours de marché, les agressions et les vols et les zoonoses et d'autres infections due à la cohabitation entre les humains et les animaux. - Organisation périodique des actions de renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires et usagers du MàB sur les bonnes pratiques sanitaires et sécuritaires au 		<ul style="list-style-type: none"> - Procédures élaborées et mises en place contre le Covid 19 - Nombre des accidents et blessures évités - Nombre des séances réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>sein du MàB ainsi que sur les premiers soins en cas d'accidents et blessures par les animaux, la mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes.</p> <p>- Actions de sensibilisation des usagers du MàB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA, sur l'interdiction des travail des enfants</p>		- Nombre des séances réalisées	- Clauses env. -	- Clauses env. -	- Clauses env. -
	Ambiance	- Modification de l'ambiance sonore	<p>- Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB</p> <p>- Suivi de l'ambiance sonore au niveau de MàB</p>		<p>- Horaire d'ouverture et de fermeture de MàB</p> <p>- Niveau de bruit relevé (en dB) au niveau des postes bruyants</p>	- Clauses env. - PM	- Clauses env. - PM	- Clauses env. - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
	sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance olfactive par les nuisances	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des enclos et autres places dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Collecte des déchets solides et leur valorisation par le compostage ; - Collecte et évacuation des déchets pour permettre la réduction du dégagement d'odeurs nauséabondes, - Mise en œuvre des mesures nécessaires permettant de réduire la nuisance sonore surtout le jour d'animation du MâB, 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des enclos et autres places - Tonnage des déchets collectés et valorisés - Quantité des déchets évacuée - Niveau des nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			- Sensibilisation des usagers et gestionnaires du MàB sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène, sécurité et santé.		- Nombre des séances réalisées	- PM -	- PM -	- PM -
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	- Création d'emploi/réduction du chômage et amélioration des revenus - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée - Développement de l'économie locale et régionale	- Création des AGRs ainsi que d'autres opportunités aux femmes et aux jeunes et pour les personnes vulnérables exerçant déjà le petit commerce dans le MàB ; - Priorisation des anciens occupants du MàB lors des attributions des places - Priorisation des sous-traitants locaux dans le cadre de certaines		- Nombre d'AGR créée pour les femmes et les jeunes ; - Nombre des anciens occupants du MàB priorités - Nombre des sous-traitants locaux	- PM - PM - PM	- PM - PM - PM	- PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			prestations relevant du sous projet - Priorisation de l'achat des produits et services au niveau local dans le cadre de l'exploitation de MâB - Accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MâB - Paiement de la taxe d'achat et de ventes d'animaux à la commune		- Produits et services achetés localement - Type d'accompagnement reçu par les femmes restauratrices et des jeunes - Montant de la taxe payé	- PM	- PM	- PM
						- PM	- PM	- PM
						- PM	- PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur - Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention d'occupation anarchique des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux. A cet effet, des dispositions seront prises pour permettre aux charrettes et autres animaux de parquer à un endroit approprié et dédié à cet effet. - Répartition équitable des enclos, hangars et d'autres places du MâB pour l'ensemble des acteurs. - Priorisation de la main d'œuvre et des sous-traitants locaux pour permettre l'amélioration des revenus et l'investissement dans les activités 		<ul style="list-style-type: none"> - Parc prévu pour le stationnement des charrettes et autres animaux - Nombre des plaintes enregistrées sur la répartition des enclos et places - - Nombre des personnes recrutées localement 	- PM	- PM	- PM
						- PM	- PM	- PM
						- PM	- PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			agricoles au niveau local - Information et sensibilisation des populations sur les opportunités liées à la mise en œuvre du sous projet (recyclage et valorisation des déchets) - Appui à la valorisation des déchets		- Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Type d'appui reçu	- 250 000	- 250 000	- 250 000
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	- Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risque de prostitution et	- le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus, - la création des AGRs aux femmes et aux jeunes exerçants déjà le		- Nombre de personnes recrutées et emploi crée localement - Nombre d'AGR créée pour les femmes et les jeunes - Type d'accompagnement reçu	- Clauses env. - PM - PM - PM	- Clauses env. - PM - PM - PM	- Clauses env. - PM PM - PM

Phases	Composant es	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu ou
		<ul style="list-style-type: none"> de dégradation de mœurs ; - Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; - Risque de conflits et violences 	<ul style="list-style-type: none"> petit commerce dans le MàB ; - l'accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MàB - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails - l'amélioration du cadre de vie des populations, 		<ul style="list-style-type: none"> - Type de développement apporté et produits d'élevage commercialisés - Niveau d'animation de MàB - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB, - la prévention de perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes par la sensibilisation des acteurs et usagers de MàB, - la prévention de toutes formes de 		<ul style="list-style-type: none"> alentour du MàB - Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Nombre et formes de violences - Dispositif de prévention et règlement des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - Clauses env. - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			<p>violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et</p> <p>- la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché.</p>					
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté - Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage - Amélioration de l'accès aux marchés à bétails 	<ul style="list-style-type: none"> - le développement des activités économiques et réduction de la pauvreté, - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails, 		<ul style="list-style-type: none"> - Type de développement apporté et produits commercialisés - Niveau d'animation de M à B - Etat de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
		<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre de vie des populations - Renforcement des infrastructures pastorales de la commune - Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Risque de dégradation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances ; - Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la 	<ul style="list-style-type: none"> - - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. A cet effet, toutes les mesures prises permettront d'assurer la collecte des eaux usées 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - - Niveau de prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Etat de sanitaires et fosses septiques - Tonnage des déchets collectés et valorisés - PGD et des odeurs mis en place 	- PM	- PM	- PM
						- PM	- PM	- PM
						- PM	- PM	- PM
						- PM (Cf mesures sur le sol)	- PM (Cf mesures sur le sol)	- PM (Cf mesures sur le sol)

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibu
		<p>délocalisation entre les acteurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de phagocytose du marché traditionnel 	<p>issues des latrines/WC des hommes et des femmes vers une fosse septique à vidanger régulièrement.</p> <p>Ainsi, ces eaux usées seront traitées par le dispositif d'assainissement autonome (fosse septique) avant leur rejet dans le milieu, d'élaborer un cahier de charge pour la collecte des déchets (solides et liquides), d'assurer la collecte des déchets solides et leur valorisation si possible (compostage pour les matières biodégradables) ou élimination par brûlage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion adéquate et écologique des odeurs à travers 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de sensibilisation menés sur les IST/VIH-SIDA et COVID 19 - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés 	- 250 000	- 250 000	- 250 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre		
						Batako	Fadama	Karguibangou
			l'entretien et le nettoyage régulier des enclos et d'autres places ou cela s'avère nécessaire et permettre la ventilation et aération naturelle des enclos. - Conduire des actions de sensibilisation des usagers du MàB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 au sein du MàB.					
Coût de mise en œuvre des actions d'atténuation par site:						8 855 000	8 765 000	9 080 000
Coût total de mise en œuvre des actions d'atténuation de Batako, Fadama et Karguibangou:						26 700 000		

Tableau 57b : Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts (b) – M&B de Tanda et Ouna et modalités de mise en œuvre

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
Préparation / construction	Sol	- Perturbation de la structure	- Remise en état du site après les travaux	- Entreprise/MCA	- Etat des sites après les travaux de remise en état	- PM	- PM
			- Mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD)		- PGD mis en œuvre	- 1 500 000	- 1 500 000
			- Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation, collecte et traitement des déchets à la base		- Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier	- 300 000	- 300 000
			- Récupération de tous les déchets spéciaux (Embalages et vidons vides de peinture, colles, solvants, etc.) du chantier par un prestataire agréé par l'autorité compétente (Ministre chargé de l'environnement)		- Quantités des déchets évacués	- Clauses env.	- Clauses env.
					- Nombre de séances organisés - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés	- 250 000	- 250 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des employés sur la gestion des déchets - Aménager des aires de stockage des déchets solides et de carburant et installer des fûts vides pour recueillir les huiles usées ; - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier. - Procéder à l'évacuation des eaux usées des latrines des chantiers dans des regards et puits perdus ; - Délimiter et respecter les aires destinées aux travaux qui sont susceptibles de provoquer l'altération de la qualité des sols (entreposage, stockage des matériaux de construction, nettoyage et entretien des équipements, etc.) 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aires aménagés - Nombre des sanitaires installés - Quantité d'eaux usées évacuées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
					- Nombre d'aires délimitées et respectées	-	
		- Pollution par les déchets (déchets solides et liquides) et par les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	- Entretien des engins (camions, véhicules, manitou, grue) pour éviter les fuites des huiles et d'hydrocarbures		- Nombre d'entretiens	- PM	- PM
		- Exposition aux risques d'érosion hydrique	- Respect de la topographie au cours des travaux pour éviter les risques d'exposition du sol à l'érosion hydrique - Site Ouna : Traitement des zones des ravinements (koris)		Etat de surface après travaux Superficie traitée	Clauses env	PM (Marché des travaux)
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air par les émissions polluantes	- Arrosage ponctuel et régulier des emprises des travaux en cas de nécessité pour abattre les poussières - Limitation de la vitesse de circulation (en dehors et à l'intérieur du chantier) - Bâchage des camions pendant le transport des		- Fréquence d'arrosage sur le chantier - Vitesse autorisée sur le chantier et en rase campagne	- Clauses env.	- Clauses env.
						- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> matériaux et à limitation de vitesse de circulation. - - Maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions atmosphériques polluantes - Planifier les travaux de construction et réhabilitation du MÀB en dehors des périodes de vents forts - Procéder à l'arrosage superficiel des sites lors des travaux de défrichage, de dessouchage et de terrassement pour abattre la poussière, - - Eviter le brûlage des déchets en plein air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Bâche visible sur les camions transportant les latérites - Nombre d'entretiens - Mesure de vitesse de vent - Fréquence d'arrosage 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
					- Système de gestion et d'élimination de déchets mis en place		-
	Ressource en Eau	- Utilisation/Consommation de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au cours des travaux en vue de réduire le gaspillage - Disposer d'autorisation de construction et équipement d'un forage pour le besoin en eau du MâB pendant les travaux et exploitation et pour les populations riveraines ; - Réalisation et équipement d'un forage pour le besoin du MâB pendant les travaux et exploitation et les populations riveraines 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures mises en œuvre pour assurer une gestion rationnelle de l'eau sur le chantier - Autorisation de construction - Système autonome d'approvisionnement en eau réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Marché des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - Marché des travaux

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau lors des travaux sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage) en vue de proposer des mesures idoines. - Utilisation d'eau du forage réalisé pour les travaux de la construction des M&B 		<ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de l'impact de prélèvement d'eau mis en place - Quantité prélevée 	<ul style="list-style-type: none"> - Clause - PM - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM -
		- Risque de pollution par les déchets	- Mise en œuvre d'un PGD		- PGD élaboré et mis en œuvre	- PM (cf mesures sur le sol)	- PM (cf mesures sur le sol)
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour 		- Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier	- PM (cf mesure sur le sol)	- PM (cf mesure sur le sol)

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<p>assurer la ségrégation des déchets à la base</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des employés en gestion des déchets - Prévenir tout drainage et infiltration des déchets solides et liquides issus des activités du marché dans les cours d'eau ; - - Eviter tout déversement des substances potentiellement polluantes ou dangereuses (huiles, carburant...) lors du stockage et manipulation de ces derniers. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances organisés - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés - Efficacité du PGD mis en place - Qualité des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des réceptacles (poubelles) à proximité des installations pour recevoir les déchets et les vidés périodiquement vers un dépotoir aménagé (fosse), - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier ; - Procéder à l'évacuation des eaux usées des latrines des chantiers dans des regards et puits perdus ; - Effectuer les vidanges des véhicules de chantier dans des endroits aménagés à cet effet. - Récupérer les huiles de vidanges des différents 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des poubelles placées - Nombre des sanitaires installés - Quantité d'eaux usées évacuées - Nombre d'endroits aménagés prévus pour les vidanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			véhicules dans des futs pour être recyclées ;		- Quantité d'huiles récupérées et recyclées	Clauses env	Clauses env -
	Flore	- Destruction de la végétation - Perturbation de la photosynthèse	- Inventaire des arbres qui seront coupés avant le démarrage des travaux - Paiement de la taxe d'abattage des arbres avant les travaux et la mise à disposition des bois abattus aux populations riveraines. - - Site de Tanda : Réalisation et entretien des plantations de 69 plants de compensation à		- Nombre d'arbres (par espèces) recensés - Montant de la taxe payée - Nombre des plants plantés	- PM - PM 1 035 000	- PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			l'intérieur et tout autour du MàB - Site Ouna : Réalisation et entretien des plantations de 109 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - Entretien les plantations de compensation réalisées - Arrêt des travaux en cas de vent fort pour réduire l'envol des poussières - Maintien des engins en bon état de fonctionnement pour		- Nombre des plants plantés - Nombre d'arbre entretenus - Nombre d'arrêt observés à cause de vent fort - Etat des engins du chantier		- 1 635 000 - Clause s env. - Clause s env. - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<p>réduire les émissions polluantes</p> <p>- Associer le service compétent de l'environnement pour le marquage des arbres à abattre</p>		<p>- Nombre d'acteurs associés</p>	<p>- Clause s env.</p>	<p>- Clause s env.</p>
	Faune	- Perturbation/Destruction de l'habitat de la faune (sol et végétation)	<p>- Remise en état des sites perturbés après les travaux</p> <p>- Réalisation des plantations de compensation pour restaurer l'habitat de la faune</p> <p>- Sensibilisation des travailleurs sur l'importance de la faune et sur la réglementation en vigueur</p> <p>- Interdiction de braconnage sur les chantiers</p>		<p>- Etat des sites après travaux</p> <p>- Nombre des plants plantés</p> <p>- Nombre des séances réalisées</p> <p>- Nombre d'interdiction</p>	<p>- PM</p> <p>- PM (cf mesure sur la flore)</p> <p>PM</p> <p>Clauses env.</p>	<p>- PM</p> <p>- PM (cf mesure sur la flore)</p> <p>PM</p> <p>Clauses env.</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
	<i>Paysage</i>	Modification du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'ensemble des éléments du milieu lors de travaux et procéder à une ouverture progressive des chantiers, - Nettoyer au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, les chantiers après travaux ; - Conduire des travaux de remise en état au niveau des zones bouleversées et dénaturées (emprises des travaux et sites d'exploitation des emprunts et carrières) ; - - Conduire des actions d'aménagements paysagers notamment des plantations 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat du paysage - Etat des sites après travaux - Etat des sites après travaux - Nombre des plants plantés - Etat des sites après travaux 	Clauses env.	Clauses env.
	Sécurité/santé		<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la vitesse de circulation des camions et véhicules du sous projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse autorisée - Boite à pharmacie disponible sur 	-	-
						-	-
						-	-
						- 250 000	- 250 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
		<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents et des blessures - Risques des maladies respiratoires - Risques de contamination biologique - Risques des maladies sexuellement transmissibles ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation du chantier en boîte à pharmacie permettant de prendre en charge les premiers soins conformément à la réglementation - Mise en place des panneaux de signalisation des travaux et des consignes de sécurité sur le chantier - Dotation des ouvriers en Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés au poste du travail (bottes, gants, bavettes, lunettes etc.), 		<ul style="list-style-type: none"> le chantier et les types des produits qu'elle contient - Nombre des panneaux de signalisation des travaux placés - Nombre de panneaux de consignes de sécurité placés - Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> leur port obligatoire en cas de nécessité - Dotation du chantier en Equipements de Protection Collective (EPC) - Bonne organisation du chantier afin d'éviter les risques de glissade et des blessures - Sensibilisation des populations riveraines ainsi que des chauffeurs 		<ul style="list-style-type: none"> - Type d'équipements de protection collective placés sur le chantier - Etat du chantier - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 000 - PM - PM - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 000 - PM - PM - 250 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<p>du sous projet sur la sécurité routière</p> <p>- Sensibilisation des employés et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA</p> <p>- Sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux travaux ;</p> <p>- Instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur les chantiers</p> <p>- Aménagement d'espaces pour la garde et la sécurisation des nourrissons des femmes travailleuses allaitantes.</p>		<p>- Nombre de séances menées</p> <p>- Thèmes développés</p> <p>- Nombre de personnes concernées ;</p> <p>- Mesures de prévention instaurées</p> <p>- Nombre d'espace aménagé</p>	<p>- 250 000</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>-</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- 250 000</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>-</p> <p>- Clauses env.</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés ; - Mettre à la disposition des chantiers une boîte pharmaceutique des soins d'urgence pour faire face aux accidents de travail ; - Mettre à la disposition de tous les travailleurs des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, casques et masques) et exiger leur port pendant les travaux ; - Organiser des formations de renforcement des capacités à l'intention des travailleurs de chantier en matière de sécurité et santé au travail, et 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des travailleurs concernés ; - Présence de boîte à pharmacie - Nombre des travailleurs ayant les EPI - Nombre de séances menées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - PM - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<p>protection de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doter le chantier d'un règlement intérieur et l'afficher partout sur le chantier ou cela est nécessaire. - Conduire les travaux pendant les heures normales de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement. - Respect des temps d'allaitement de leurs nourrissons pour les femmes travailleuses allaitantes - Surveiller le recrutement des femmes en état de grossesse dans des travaux pouvant nuire à 		<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un règlement intérieur - Respect d'horaire de travail - Respect du Genre Respect du code de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			leur santé et à celle du fœtus.				
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit) - Entretien des engins de chantier - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - Réalisation des travaux aux heures réglementaires de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Etat des engins du chantier - Nombre de séance de sensibilisation menés - Nombre e personnes concernées - Thèmes développés - Respect d'horaire de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur la santé et sécurité) - PM - 250 000 - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur la santé et sécurité) - - PM - 250 000 - Clauses env.
	- Amélioration des	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois, amélioration des revenus - Création des opportunités pour les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la main d'œuvre locale non 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
	revenus et création d'emplois	<p>locales et l'amélioration de leurs chiffres d'affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des petites activités commerciales pour les jeunes et les femmes autour du chantier - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée et du trésor régional - Contribution au développement de l'économie locale 	<p>qualifiée dans le recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorisation des entreprises locales dans le cadre des prestations liées au sous projet - Achat des produits et services disponible localement - Implication des acteurs concernés lors des travaux et l'implication des autorités locales notamment les mairies et inspections régionales de travail dès le démarrage des travaux. - Promotion de l'emploi des femmes et des jeunes 		<p>recrutées localement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et noms des entreprises locales recrutées dans le cadre des prestations - Types de produits payés localement - Nombre d'acteurs impliqués - Nombre des femmes et jeunes recrutés 	- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risques de travail des enfants mineurs ; - Risque de prostitution et de dépravation de mœurs ; - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; - Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapes du au 	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus, - - Respect du code de travail qui criminalise le travail des enfants - la prévention du harcèlement sexuel, la prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MâB, - la sensibilisation des populations et travailleurs sur la TIP et l'interdiction de travail des enfants ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes hommes et femmes recrutées localement - Niveau du respect de code de travail - Age des personnes recrutées - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MâB - Nombre des seances - Nombre personnes sensibilisées - Themes développés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env - 250 000 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env - 250 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
		<p>pertes d'espace ou des revenus</p> <p>- Risque de conflits et violences</p>	<p>- la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et</p> <p>- le renforcement de la résilience des personnes vulnérables par la création des AGR et d'accompagnement</p> <p>- la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché.</p> <p>- Prévention de la perturbation de la quiétude</p>		<p>- Nombre et formes de violences</p> <p>- Nombre et type d'AGR créée</p> <p>- Nature d'accompagnement</p> <p>- Dispositif de prévention et règlement des conflits</p> <p>- Quiétude des habitations avoisinantes</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p> <p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- PM</p> <p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<p>des habitations avoisinantes dont les propriétaires sont pour la plupart des personnes vulnérables</p> <p>- Eviter toutes les formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ;</p> <p>- Renforcer la résilience des personnes vulnérables notamment celles en situation d'handicaps du au pertes d'espace ou des revenus travers un accompagnement ;</p> <p>- Eviter et prévenir tout risque de conflits et violences basée sur le genre ;</p>		<p>- Nombre et formes de violences évitée</p> <p>- Type d'accompagnement</p> <p>- Nombre de risque de conflits et violences évitée</p> <p>- Nombre des séances réalisées</p> <p>-</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur l'interdiction formelle et les sanctions encourues sur le recrutement de force des garçons et des filles mineures ; - Renforcer les capacités des agents dans l'application de la loi pour une bonne maîtrise et conduite des enquêtes en matière de traite des personnes - Sensibiliser les populations et les travailleurs sur la loi relative à la lutte contre la traite des personnes ; - Renforcer et outiller les organisations de la société civile sur leurs rôles et responsabilités dans les questions relatives au T 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des séances réalisées - Nombre des agents formés et outillés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env -
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	- Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur	- Sensibiliser les populations riveraines sur les enjeux du projet et sur les aspects liés à la réinstallation,		- Nombre des séances réalisées	- PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
		<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Minimiser autant que possible les déplacements physiques et économiques des biens des personnes - Procéder à l'indemnisation juste et équitable des propriétaires des biens ainsi que d'éventuelles pertes qui seront occasionnées lors des travaux de libération des emprises, - Impliquer les autorités et services compétents dans le processus de réinstallation notamment lors d'élaboration et mise en œuvre du PARS et PRME - Elaborer un Plan d'Actions de Réinstallation Simplifié (PARS) ou un Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) afin de prendre en charge les pertes engendrées 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des biens déplacés - PV d'indemnisation - Nombre d'acteurs impliqués - PARS ou PRME élaboré 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter aux paysans l'accès à leurs champs au cas où les travaux se feront pendant l'hivernage. 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat de mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env.
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de déprivation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ; - Perturbation de la quiétude des 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, - la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect des mœurs et coutumes - Efficacité de système de gestion de déchets mis en place - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
		habitations avoisinantes	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Protection des travailleurs et des populations riveraines contre les accidents et les blessures, - Achat des produits et services locaux, - Recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée constituent les principales mesures permettant l'amélioration et le renforcement des conditions de vie et bien être des travailleurs. - Priorisation lors de l'attribution des marchés des travaux, les entreprises locales et 		<ul style="list-style-type: none"> - Heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Nombre d'accidents enregistrés - Quantité des produits locaux achetés - Nombre d'emplois créés - Nombre des prestataires locaux recrutés 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env. - Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<p>priorisation lors du recrutement, la main d'œuvre locale non qualifiée</p> <p>- Rétrocession des arbres (bois) abattus aux populations environnantes</p>		- Quantité des bois retrocedés	- Clauses env.	- Clauses env.
Phase repli chantier	- Sol	- Pollution des sols par les déchets solides et liquides;	<p>- le démantèlement des équipements selon les règles de l'art,</p> <p>- la remise en parfait état les sols notamment au niveau des emprunts et carrières après les travaux de démantèlement. Il s'agit d'effectuer lors du repli des chantiers, la remise en état des lieux, en veillant à l'enlèvement de tous les déchets solides et autres objets encombrants ;</p> <p>- la suspension des travaux en période du vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air,</p> <p>- l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des</p>	- Entreprise/MC A	<p>- Nombre d'équipements démantelés</p> <p>- Etat de sols après travaux</p>	- Clauses env. - Clauses env.	- Clauses env. - Clauses env.
						- PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelles de tous les déchets se trouvant sur des sites et produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau et des sols. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet.		- Nombre de suspension des travaux - Etat des sols - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets	- Clauses env. - 1 500 000	- Clauses env. - 1 500 000
	- Qualité de l'Air	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières	- Arrosage périodique du site, - Une démolition méthodique sera appliquée par compartiments et les déblais trier en vue de leur élimination. - la suspension des travaux en période du vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air.		- Fréquence d'arrosages - Type de démolition appliquée - Nombre de suspension des travaux	- Clauses env. - Clauses env. - PM	- Clauses env. - Clauses env. - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
	- Ressource en Eau	- Pollution des eaux par les déchets solides et liquides	- l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur des sites et autres produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet.		- Système mis en place pour assurer la gestion des déchets	PM	PM
	Infrastructures	- Renforcement des infrastructures	- le renforcement des infrastructures à travers : <ul style="list-style-type: none"> o la rétrocession de certaines infrastructures et o la capitalisation de celles déjà existantes 		- Nombre d'infrastructure rétrocédée - Nombre d'infrastructure capitalisée	- PM - PM	- PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
	- Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs ; - Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - la dotation des travailleurs en équipements individuels appropriés et leur port obligatoire; - la mise en place des boites à pharmacie sur le chantier ; - la mise en œuvre du plan d'Hygiène, de la sécurité et de la Santé au travail élaboré - la conduire des actions de sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et - l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur le chantier. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boite à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient - Plan d'Hygiène, de la sécurité et de la Santé au travail mis en place - séance de sensibilisations menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 mises en place sur le chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - 250 000 - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - 250 000 - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
	Nuisances sonores et olfactives	Nuisances sonores et olfactive de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - la dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit), - la planification des déplacements des camions d'approvisionnement hors des heures indues, - le respect d'horaire de travail conformément à la réglementation en vigueur et - la maintenance et l'entretien régulier des engins du chantier. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvriers dotés - Planning de déplacement des camions - Etat des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - Clauses env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - Clauses env. - Clauses env.
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux d'exode chez les jeunes - Perte d'emplois; - Augmentation du taux de chômage 	<ul style="list-style-type: none"> - la priorisation de la main d'œuvre locale dans le cadre du recrutement du personnel au cours des travaux de démantèlement. - Pour celle qui perdra son travail, il sera procédé au règlement de leurs droits et avantages suivi de la création des AGR par un accompagnement afin de réduire le chômage et le taux d'exode dans la zone du sous projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employés recrutés localement - Nombre de personnes ayant perdu l'emploi et ont bénéficiés de leurs droits et avantages - Nombre d'AGR créée - Type d'accompagnement reçu 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
Exploitation	Sol	- Pollution par les déchets solides et liquides qui seront générés ainsi que les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Mise en place des poubelles pour assurer le tri des déchets ; - Sensibilisation sur la mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD) ; 	- Entreprise/MC A	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Nombre des poubelles mises en place - séance de sensibilisations menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés 	- 1 500 000	- 1 500 000
			<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des installations dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Contrôle/suivi régulier de la qualité des eaux usées issues des latrines/WC pour s'assurer de leur conformité aux normes - Valorisation des déchets par le compostage ; - Entretien des engins pour éviter les 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des installations de gestion des déchets - Qualité des eaux - Tonnage de composte 	- PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> éventuelles fuites des huiles et d'hydrocarbures - Formation des gestionnaires de MàB sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des engins - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construit 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - PM - Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - PM - Marchés des travaux
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air ambiant par les émissions polluantes (poussières et gaz d'échappement des engins)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des engins à travers des visites régulières - Entretien et nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Ventilation et aération naturelle des enclos et autres places; - Gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des engins - Etat des enclos et autres places 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Formation des gestionnaires de MàB sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines - maintien des engins du sous projet en bon état de fonctionnement pour éviter les éventuelles fuites d'hydrocarbures 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construit 	- PM	- PM
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au niveau de MàB pour éviter le gaspillage 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de gestion rationnelle de l'eau mises en place au niveau de MàB 	- PM	- PM
	Infrastructures	Amélioration des infrastructures existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement dudit marché. - Pérennisation et maintien en bon état fonctionnel de toutes ces installations, 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement en place - Niveau de fonctionnalité de toutes les installations 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Marchés des travaux - Marchés des travaux

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			Equipement, formation et encadrement de tous les acteurs intervenant dans le bon fonctionnement de ce MàB sur la gestion durable de ces infrastructures.		- Nombre d'équipements et acteurs formés	- Nombre des acteurs formés	- Nombre des acteurs formés
	Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques des blessures et d'accidents suite à l'augmentation du trafic vers les MàB - Risques de contamination biologique et d'intoxication par la cohabitation homme/animal - Risques sanitaire liés au développement de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au sein d'un MàB - Nettoyage et désinfection régulière de MàB ; - Mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes pour lutter contre les insectes, rongeurs, carnivores, charognards à travers la mise en place d'un plan de lutte contre les nuisibles ; - ; - Formation des acteurs de MàB en matière de sécurité et de risques de zoonose - Mise en place des équipements de protection collective (EPC) partout où 		<ul style="list-style-type: none"> - séance de sensibilisations menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Etat de MàB - Plan de Gestion des Pestes mis en place - Nombre d'acteurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - 250 000 - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
		<p>d'insectes, des rongeurs, des carnivores et des charognards, etc. ;</p> <p>- Risques de transmission de la maladie à COVID 19</p>	<p>c'est nécessaire au niveau de MàB ;</p> <p>- Mise en place des panneaux d'indication et des consignes de sécurité au niveau de traversée et voies d'accès et sorties d'animaux vers le MàB</p> <p>- Installation des ralentisseurs (dos d'âne) le long des voies d'accès au MàB ;</p> <p>- Elaboration des procédures visant à réduire les risques de propagation de la pandémie de COVID-19</p> <p>- Prévention des accidents et blessures par les échappées et les coups des animaux, la densification du trafic les jours de marché, les agressions et les vols et les zoonoses et d'autres infections due à la cohabitation entre les humains et les animaux.</p>		<p>- Nombre des équipements de protection collective (EPC) mis en place</p> <p>- Nombre des panneaux placés</p> <p>- Nombre de ralentisseurs installés</p> <p>- Procédures élaborées et mises en place contre le Covid 19</p> <p>- Nombre des accidents et blessures évités</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Marché des travaux</p> <p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>	<p>- Clauses env.</p> <p>- Marché des travaux</p> <p>- PM</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p> <p>- Clauses env.</p>

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Organisation périodique des actions de renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires et usagers du MàB sur les bonnes pratiques sanitaires et sécuritaires au sein du MàB ainsi que sur les premiers soins en cas d'accidents et blessures par les animaux, la mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes. - Actions de sensibilisation des usagers du MàB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA, sur l'interdiction des travail des enfants 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées 	- Clauses env.	- Clauses env.

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
					- Nombre des séances réalisées	-	-
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	- Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Suivi de l'ambiance sonore au niveau de MàB		- Horaire d'ouverture et de fermeture de MàB - Niveau de bruit relevé (en dB) au niveau des postes bruyants	-	-
		- Modification de l'ambiance olfactive par les nuisances	- Entretien régulier des enclos et autres places dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Collecte des déchets solides et leur valorisation par le compostage ; - Collecte et d'évacuation des déchets pour permettre la réduction du dégagement d'odeurs nauséabondes,		- Etat des enclos et autres places - Tonnage des déchets collectés et valorisés - Quantité des déchets évacuée	-	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures nécessaires permettant de réduire la nuisance sonore surtout le jour d'animation du MàB, - Sensibilisation des usagers et gestionnaires du MàB sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène, sécurité et santé. 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau des nuisances - Nombre des séances réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM - 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM -
	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus et création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi/réduction du chômage et amélioration des revenus - - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée - Développement de l'économie locale et régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des AGRs ainsi que d'autres opportunités aux femmes et aux jeunes et pour les personnes vulnérables exerçant déjà le petit commerce dans le MàB ; - Priorisation des anciens occupants du MàB lors des attributions des places - Priorisation des sous-traitants locaux dans le 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'AGR créée pour les femmes et les jeunes ; - Nombre des anciens occupants du MàB priorités 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<p>cadre de certaines prestations relevant du sous projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de l'achat des produits et services au niveau local dans le cadre de l'exploitation de MàB - Accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MàB - Paiement de la taxe d'achat et de ventes d'animaux à la commune 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des sous-traitants locaux - Produits et services achetés localement - Type d'accompagnement reçu par les femmes restauratrices et des jeunes - Montant de la taxe payé 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
						- PM	- PM
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur - Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention d'occupation anarchique des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux. A cet effet, des dispositions seront prises pour permettre aux charrettes et autres animaux de parquer à un endroit approprié et dédié à cet effet. - Répartition équitable des enclos, hangars et d'autres places du MàB pour l'ensemble des acteurs. - Priorisation de la main d'œuvre et des sous-traitants locaux pour permettre l'amélioration des revenus et l'investissement dans les activités agricoles au niveau local - Information et sensibilisation des populations sur les opportunités liées à la mise en œuvre du sous projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Parc prévu pour le stationnement des charrettes et autres animaux - Nombre des plaintes enregistrées sur la répartition des enclos et places - Nombre des personnes recrutées localement 	- PM	- PM
						- PM	- PM
						- PM	- PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			(recyclage et valorisation des déchets) - Appui à la valorisation des déchets		- Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Type d'appui reçu	- 250 000	- 250 000
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	- Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risque de prostitution et de dégradation de mœurs ; - Perturbation de la quiétude des	- le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus, - la création des AGRs aux femmes et aux jeunes exerçants déjà le petit commerce dans le MàB ; - l'accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant		- Nombre de personnes recrutées et emploi crée localement - Nombre d'AGR créée pour les femmes et les jeunes - Type d'accompagnement reçu - Type de développement apporté et produits	- PM - Clauses env. - PM - PM - PM	- PM - Clauses env. - PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
		habitations avoisinantes - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors l'exploitation du marché; - Risque de conflits et violences	celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MàB - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la prostitution et de		d'élevage commercialisés - Niveau d'animation de MàB - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés	- PM - PM - PM - Clauses env. - Clauses env. - 250 000	- PM - PM - Clauses env. - Clauses env. - 250 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
			<p>dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention de perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes par la sensibilisation des acteurs et usagers de MàB, - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et formes de violences - Dispositif de prévention et règlement des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté - Développement des activités de productions et de 	<ul style="list-style-type: none"> - le développement des activités économiques et réduction de la pauvreté, - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, 		<ul style="list-style-type: none"> - Type de développement apporté et produits commercialisés - Niveau d'animation de MàB 	<ul style="list-style-type: none"> - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
		<ul style="list-style-type: none"> commercialisation des produits d'élevage - Amélioration de l'accès aux marchés à bétails - Amélioration du cadre de vie des populations - Renforcement des infrastructures pastorales de la commune - Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Risque de dégradation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances ; - Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails, - - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. A cet effet, toutes les mesures prises permettront d'assurer la collecte des eaux usées issues des latrines/WC des hommes et des femmes vers une fosse septique à vidanger régulièrement. 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Etat de sanitaires et fosses septiques - Tonnage des déchets collectés et valorisés - PGD et des odeurs mis en place - Nombre de séances de sensibilisation menés sur les IST/VIH-SIDA et 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM - PM

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
		- Risque de phagocytose du marché traditionnel	<p>Ainsi, ces eaux usées seront traitées par le dispositif d'assainissement autonome (fosse septique) avant leur rejet dans le milieu, d'élaborer un cahier de charge pour la collecte des déchets (solides et liquides), d'assurer la collecte des déchets solides et leur valorisation si possible (compostage pour les matières biodégradables) ou élimination par brûlage.</p> <p>- Gestion adéquate et écologique des odeurs à travers l'entretien et le nettoyage régulier des enclos et d'autres places ou cela s'avère nécessaire et permettre la ventilation et aération naturelle des enclos.</p> <p>- Conduire des actions de sensibilisation des usagers du MàB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 au sein du MàB.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - COVID 19 - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur le sol) - 250 000 - 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf mesures sur le sol) - 250 000 -

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre	
						Tanda	Ouna
Coût de mise en œuvre des actions d'atténuation par site:						9 440 000	9 650 000
Coût total de mise en œuvre des actions d'atténuation de Tanda et Ouna						19 090 000	

Tableau 58c : Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts (c) – Voie d'accès au MâB de Ouna et modalités de mise en œuvre

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
- Phase Préparation/Construction					
Sols	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la structure du sol - Risque de pollution par les déchets solides et liquides - Risques d'érosion hydrique et éolienne du sol qui provoque la dégradation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état du sol perturbé - Gestion adéquate des déchets solides et liquides qui seront générés - Aménager des aires de stockage de carburant, - Installer des fûts vides pour recueillir huiles usées - Installer des sanitaires pour le personnel 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sols - Nombre des poubelles installées - Plateforme mise en place - Nombre des fûts vides placés - Nombre des sanitaires installés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - 150 000 - PM - 150 000 - PM
Qualité de l'Air	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la qualité de l'air par les poussières - Pollution atmosphérique par les gaz d'échappement - Risque sanitaire important pour les populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage du chantier pour assurer l'abattage des poussières - Arrêt des travaux en cas des vents forts - Maintien des engins en bon état de 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosage - Nombre d'arrêts observés à cause de vents forts 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env.

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
	environnantes et travailleurs	fonctionnement pour réduire les émanations gazeuses		- Etat des engins du chantier	- PM
Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de diminution du potentiel disponible - Modification du système de drainage - Risque de pollution par les déchets solides et liquides 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des travailleurs en gestion rationnelle de l'eau - Respect de la topographie au cours des travaux - Mise en place d'un système de gestion adéquate des déchets - Utilisation des forages d'eau réalisés dans le cadre de la construction 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisation réalisée dans le cadre de la gestion de l'eau - Sens d'écoulement des eaux après travaux - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env. - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		des MâB pour le besoin en eau de chantier et bases vies		- Forages réalisés	- Marchés des travaux
Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction potentielle de vingt-un (21) pieds d'arbres constituées de 1 Adansonia digitata, 3 Azadirachta indica, 15 Balanites aegyptiaca, 1 Faidherbia albida, et 1 Ziziphus spina-christi sur les emprises de la voie d'accès de Ouna au cours des travaux - Perturbation de la photosynthèse 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des arbres qui seront coupés pour des raisons des travaux - Paiement de la taxe d'abattage - Arrosage des chantiers pour assurer l'abattage des poussières - Réaliser et entretenir 105 plants des plantations d'alignement de compensation de la voie d'accès de Ouna 	- Entreprise et Services technique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pieds recensés - Montant de la taxe payée - Fréquence d'arrosage - Nombre de plants plantés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - 1 575 000

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		- Maintien des engins en bon état de fonctionnement.		- Etat des engins	- PM
Faune	- Perturbation de la quiétude - Destruction des habitats (sol et végétation)	- Respect des zones dédiées aux travaux pour réduire la destruction des habitats (sol et flore) - Remise en état des zones perturbées.	- Entreprise et Services technique	- Habitats de la faune épargnés au cours des travaux - Etat des zones et sites	- Clauses env. - PM
Sécurité et santé	- Risques des blessures et d'accidents - Risque des maladies respiratoires y compris COVID 19 - Risques d'infections sexuellement transmissibles	- Dotation des travailleurs en équipements de protection individuelle et leur port obligatoire - Mise en place des boîtes à pharmacie sur le chantier - Mise en place des dispositifs et kits contre la maladie à Covid 19	- Entreprise	- Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boîte à pharmacie disponible et les produits qu'elle contient - Nombre de dispositifs et Kits installés	- 500 000 - 300 000

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des panneaux de signalisation des travaux - Sensibilisation des travailleurs élargie aux populations concernées sur les IST et les maladies respiratoires y compris COVID 19. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de sensibilisations menées 	<ul style="list-style-type: none"> - 150 000 - 120 000
Emplois et revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois directs et indirects - Amélioration des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la main d'œuvre locale pendant le recrutement - Priorisation des entreprises locales dans le cadre des travaux - Développement des petites activités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des mains d'œuvre localement recrutées - Nombre des entreprises localement recrutées - Nombre des petits commerces créés 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risques de travail des enfants mineurs ; - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du code de travail - la sensibilisation sur la TIP et sur l'interdiction de travail des enfants - la prévention de toutes formes de violences 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emploi crée - Nombre des séances - Nombre des personnes sensibilisées - Themes développés - Formes des violences 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - 120 000 - PM
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation de la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Information des populations du démarrage des travaux 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances menées 	<ul style="list-style-type: none"> - 120 000

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		- Sensibilisations des usages sur le respect des déviations qui seront ouvertes		- Nombre des séances menées	
Ambiance sonore	- Modification de l'ambiance sonore et - Risque de gêne pour les travailleurs et les populations environnantes	- Maintien des engins en bon état de fonctionnement	- Entreprise	- Etat acoustique - Etat des engins	- PM - PM
Foncier et activités agricoles	- Occupation temporaire et définitive des terres et des parcelles - Perturbation et ou destruction des terres et champs de cultures - Perte des cultures et productions	- Sensibiliser les populations riveraines sur les enjeux du projet de construction des voies d'accès aux MâB et sur les aspects liés à la réinstallation - Procéder au recensement et indemnisation des vrais propriétaires terriens - Implication du secrétariat permanent régional du	- Entreprise	- Nombre des séances menées - Nombre des PAP - PV d'indemnisation	- 120 000 - PM - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
		code rural et les commissions foncières ainsi que toutes les autorités pour les dispositions utiles à prendre -		- Nombre des structures impliquées	- PM
Paysage	- Modification de paysage naturel	- Remise en état des paysages perturbés	- Entreprise	- Etat du paysage	- Clauses env.
Infrastructures	- Pertes d'actifs d'habitat et commerce, des parcelles	- Information et sensibilisation des propriétaires de ces infrastructures, des populations et des autorités du démarrage des travaux - Identification et recensement de toutes les infrastructures qui seront affectées par les travaux	- Entreprise	- Nombre des séances menées - Nombre des PAP - PV d'indemnisation	- PM (Cf. mesures sur le foncier et activités agricoles)

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
- Phase repli					
Sols	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la structure du sol suite aux travaux de remise en état - Risque de pollution par les déchets solides et liquides 	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état du sol après travaux conformément aux normes - Mise en place d'un système de gestion adéquate des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat du sol - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM (Cf. mesures sur les sols en phase de préparation et construction)
Qualité de l'Air	<ul style="list-style-type: none"> - Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières - Modification de la qualité de l'air par les gaz d'échappement des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des travaux en cas de vents forts - Maintien des engins en bon état 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arrêts observé - Etat des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - PM
Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution par les déchets solides et liquides 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de gestion adéquate des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - PM (Cf. mesures sur les eaux en phase de préparation et construction)

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
Flore	- Reconstitution du couvert végétal suite aux travaux de remise en état		- Entreprise et Services technique	- Etat des Sites	- PM
Faune	- Reconstitution de la structure du sol et de la végétation qui représentent les habitats de la faune - Etablissement des conditions du retour progressif de la faune	- Conduite des travaux de remise en état des sites conformément aux normes techniques		-	
Sécurité et santé	- Risques des blessures et d'accidents - Risque des maladies respiratoires y compris le Covid 19 - Risque des maladies IST/VIH	- Dotation des travailleurs en équipements de protection appropriés et leur port obligatoire - Mise en place des boites à pharmacie sur les chantiers	- Entreprise	- Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boite à pharmacie disponible et les produits qu'elle contient	- PM (Cf. mesures sur la Sécurité et santé en phase de préparation et construction)

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
Emplois et revenus	- Perte d'emplois et donc des revenus	- Priorisation des personnes ayant travaillé dans le cadre des travaux pour assurer le démantèlement des installations et la remise en état des sites	- Entreprise	- Nombre des personnes licenciées - Nombre des personnes recrutées pour le démantèlement	- Clauses env. - PM
Ambiance sonore	- Modification de l'ambiance sonore - Risque de gêne pour les travailleurs et populations environnantes	- Maintien des engins en bon état de fonctionnement au cours des travaux de remise en état des sites exploités - Conduite des travaux pendant les heures normales de travail	- Entreprise	- Etat des engins - Respect des horaires prescrit par le code de travail	- Clauses env. - Clauses env.
- Phase Exploitation de la voie d'accès					
Sols	- Dégradation de la structure du sol au cours des travaux d'entretien périodique	- Remise en état du sol perturbé - Entretien des engins motorisés en bon état	- Entreprise	- Etat du sol - Etat des engins	- PM - Clauses env.

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
	- Risque de pollution par les déversements des hydrocarbures				
Qualité de l'Air	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la qualité de l'air par les poussières - Rejets des particules poussiéreuses et des fumées de gaz d'échappement dans l'atmosphère avec l'augmentation du trafic auto 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des usagers sur le respect des consignes de limitation de vitesse pour réduire l'envol des poussières - Maintien des engins motorisés en bon état de fonctionnement 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances menées - Etat des engins 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses env. - Clauses env.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du système de drainage des eaux grâce aux ouvrages d'assainissement et de drainage - Risque de déversements chimiques (accidentelle ou non) dans les eaux due aux activités (usure des pneus, suintements) 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des ouvrages d'assainissement et de drainage - Evitement de tous déversements chimiques - Maintien des engins motorisés en bon état 	- Entreprise	- Fonctionnalité des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env. - Clauses env.

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
	d'huiles et Hydrocarbures (HC)), etc.				
Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation du phénomène de la photosynthèse. - Destruction du couvert végétal 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des usagers sur le respect des consignes de limitation de vitesse pour réduire les émissions poussiéreuses - Paiement de la taxe d'abattage des arbres au cours des travaux d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise et Services technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances menées - Montant payé 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM
Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents liés aux mouvements des véhicules - Perturbation de l'habitat notamment au cours des travaux d'entretien courant et périodique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des usagers sur l'importance de la faune - Remise en état des sites après les travaux d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise et Services technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances menées - Etat des sites 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - Clauses env.
Sécurité et santé	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la sécurité routière - Risques des maladies respiratoires dues aux 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à l'intention des usagers sur le respect des règles de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise 		<ul style="list-style-type: none"> - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
	<p>fumées et les IST et VIH/SIDA y compris le covid19 dus aux brassages des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions d'accès aux MÀB - Risques d'accidents et des blessures ainsi que des maladies respiratoires 	<p>circulation routière (code routier)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations sur les maladies respiratoires et les IST et VIH/SIDA y compris le covid19 - Dotation des travailleurs en équipements de protection individuelle adéquats pour atténuer les risques des blessures et des maladies respiratoires au cours des travaux d'entretien - Installation des ralentisseurs au niveau des traversées d'agglomérations et à hauteur de tous les établissements scolaires longeant les voies d'accès 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances menées - Nombre des séances menées - Nombre d'EPI distribués - Nombre des ralentisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la mobilité - Densification du trafic automobile - Perturbation au cours des travaux d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des panneaux d'indication et des consignes de sécurité - Conduire des travaux d'entretien périodique pour rendre durable et en bon état les voies d'accès - Formation sur l'entretien routier - Dotation des Kits en petits matériels sur chaque tronçon (20 pelles, 10 brouettes, 10 seaux, 5 pioches, 5 barres) 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des panneaux placés - Nombre d'entretien réalisé - Nombre des séances menées - Nombre des Kits en petits matériaux mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - PM - PM - PM - Marché des travaux
Emplois et revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois et d'opportunités - Amélioration des revenus des commerçants et transporteurs - Renforcement du marché à bétail 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la population locale au cours du recrutement de la main d'œuvre - Priorisation des entreprises locales au cours des travaux 	- Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des personnes recrutées localement - Nombre d'entreprises recrutés localement 	- Clauses env.

Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Coûts de mise en œuvre
	- Augmentation de fréquentation du marché à bétail	d'entretien courant et périodique			- Clauses env.
Condition de transport d'animaux et marchandises	- Amélioration de la sécurité des animaux - Amélioration des conditions de transport des animaux et marchandises	- Renforcement du commerce d'élevage - Amélioration des revenus des acteurs et de l'économie locale	- Entreprise	- Etat du commerce d'animaux - Montant des recettes réalisées	- PM - PM
Coûts globaux de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de bonification et d'optimisation des impacts					3 305 000

6.2. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES PGES DES SITES DE LA REGION DE DOSSO

La surveillance environnementale proposée dans le cadre de ce projet concerne l'ensemble de cinq (5) sites (Batako, Fadama, Karguibangou, Tanda et Ouna) de la région de Dosso. Elle consiste non seulement à vérifier le respect de la mise en œuvre des mesures proposées dans l'étude d'impact environnemental et social, incluant les mesures d'atténuation ou de compensation mais, aussi de s'assurer du respect des exigences relatives aux lois et règlements pertinents. Le tableau 59 qui suit donne le programme de surveillance environnementale et sociale du sous projet. Il est articulé autour des points ci-dessous :

- ✓ les phases du sous projet ;
- ✓ les éléments pouvant être impactés ;
- ✓ les impacts potentiels ;
- ✓ les mesures d'atténuation et/ou de bonification ;
- ✓ le responsable du suivi-contrôle de la mise en œuvre des mesures ;
- ✓ les indicateurs à renseigner ;
- ✓ l'estimation des coûts liés à la surveillance.

Tableau 59 : Programme de surveillance environnementale des PGES des sites de la région de Dosso – MâB

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
Préparation/ construction	Sol	- Perturbation de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état du site après les travaux - Mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD) - Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation, collecte et traitement des déchets à la base - Récupération de tous les déchets spéciaux (Embalages et vidons vides de peinture, colles, solvants, etc.) du chantier par un prestataire agréé par l'autorité compétente (Ministre chargé de l'environnement) - Sensibilisation des employés sur la gestion des déchets 	- Entreprise/MCA	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des sites après les travaux de remise en état - PGD mis en œuvre - Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier - Quantités des déchets évacués - Nombre de séances organisés - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés 	- 3 200 000

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des aires de stockage des déchets solides et de carburant et installer des fûts vides pour recueillir les huiles usées ; - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier. - Procéder à l'évacuation des eaux usées des latrines des chantiers dans des regards et puits perdus ; - Délimiter et respecter les aires destinées aux travaux qui sont susceptibles de provoquer l'altération de la qualité des sols (entreposage, stockage des matériaux de construction, nettoyage et entretien des équipements, etc.) 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aires aménagés - Nombre des sanitaires installés - Quantité d'eaux usées évacuées - Nombre d'aires délimitées et respectées 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		- Pollution par les déchets (déchets solides et liquides) et par les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	- Entretien des engins (camions, véhicules, manitou, grue) pour éviter les fuites des huiles et d'hydrocarbures		- Nombre d'entretiens	
		- Exposition aux risques d'érosion hydrique	- Respect de la topographie au cours des travaux pour éviter les risques d'exposition du sol à l'érosion hydrique - Site Fadama : Traitement des zones des ravinelements (koris) - Site Ouna : Traitement des zones des ravinelements (koris)		Etat de surface après travaux Superficie traitée	
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air par les émissions polluantes	- Arrosage ponctuel et régulier des emprises des travaux en cas de nécessité pour abattre les poussières - Limitation de la vitesse de circulation (en dehors et à l'intérieur du chantier) - Bâchage des camions pendant le transport des matériaux et à limitation de vitesse de circulation. -		- Fréquence d'arrosage sur le chantier - Vitesse autorisée sur le chantier et en rase campagne - Bâche visible sur les camions	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions atmosphériques polluantes - Planifier les travaux de construction et réhabilitation du MâB en dehors des périodes de vents forts - Procéder à l'arrosage superficiel des sites lors des travaux de défrichage, de dessouchage et de terrassement pour abattre la poussière, - - Eviter le brûlage des déchets en plein air. 		<ul style="list-style-type: none"> transportant les latérites - Nombre d'entretiens - Mesure de vitesse de vent - Fréquence d'arrosage - Système de gestion et d'élimination de déchets mis en place 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	Ressource en Eau	- Utilisation/Consommation de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au cours des travaux en vue de réduire le gaspillage - Disposer d'autorisation de construction et équipement d'un forage pour le besoin en eau du MàB pendant les travaux et exploitation et pour les populations riveraines ; - Réalisation et équipement d'un forage pour le besoin du MàB pendant les travaux et exploitation et les populations riveraines - Faire un suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau lors des travaux 		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures mises en œuvre pour assurer une gestion rationnelle de l'eau sur le chantier - Autorisation de construction - Système autonome d'approvisionnement en eau réalisé 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage) en vue de proposer des mesures idoines.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'eau du forage réalisé pour les travaux de la construction des M&B 		<ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de l'impact de prélèvement d'eau mis en place - Quantité prélevée 	
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un PGD 		<ul style="list-style-type: none"> - PGD élaboré et mis en œuvre 	-
		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution par les déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base - Sensibilisation des employés en gestion des déchets 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bacs labélisés mis à la disposition du chantier 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir tout drainage et infiltration des déchets solides et liquides issus des activités du marché dans les cours d'eau ; - - - Eviter tout déversement des substances potentiellement polluantes ou dangereuses (huiles, carburant...) lors du stockage et manipulation de ces derniers. - - Mettre en place des réceptacles (poubelles) à proximité des installations pour recevoir les déchets et les vidés périodiquement vers un dépotoir aménagé (fosse), 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances organisés - Thèmes développés - Nombre d'employés concernés - - Efficacité du PGD mis en place - - Qualité des eaux - - Nombre des poubelles placées 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Installer des sanitaires pour le personnel de chantier ; - Procéder à l'évacuation des eaux usées des latrines des chantiers dans des regards et puits perdus ; - Effectuer les vidanges des véhicules de chantier dans des endroits aménagés à cet effet. - Récupérer les huiles de vidanges des différents véhicules dans des futs pour être recyclées ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des sanitaires installés - Quantité d'eaux usées évacuées - Nombre d'endroits aménagés prévus pour les vidanges - Quantité d'huiles récupérées et recyclées 	
			<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des arbres qui seront coupés 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres (par 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction de la végétation - Perturbation de la photosynthèse 	<p>avant le démarrage des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paiement de la taxe d'abattage des arbres avant les travaux et la mise à disposition des bois abattus aux populations riveraines. - - - Site de Batako: Réalisation et entretien des plantations de 87 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - Site Fadama : Réalisation et entretien des plantations de 81 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB 		<p>espèces) recensés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant de la taxe payée - Nombre des plants plantés et entretenus - Nombre des plants plantés et entretenus 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Site Karguibangou : Réalisation et entretien des plantations de 102 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - Site Ouna : Réalisation et entretien des plantations de 109 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MàB - Site Ouna : Réaliser et entretenir 105 plants des plantations d'alignement de compensation de la voie d'accès de Ouna - Site de Tanda : Réalisation et entretien des 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des plants plantés et entretenus - Nombre des plants plantés et entretenus - Nombre des plants plantés et entretenus - Nombre des plants plantés et entretenus 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			plantations de 69 plants de compensation à l'intérieur et tout autour du MâB - Arrêt des travaux en cas de vent fort pour réduire l'envol des poussières - Maintien des engins en bon état de fonctionnement pour réduire les émissions polluantes - Associer le service compétent de l'environnement pour le marquage des arbres à abattre		- Nombre d'arrêt observés à cause de vent fort - Etat des engins du chantier - Nombre d'acteurs associés	
	Faune	- Perturbation/Destruction de l'habitat de la faune (sol et végétation)	- Remise en état des sites perturbés après les travaux - Réalisation des plantations de compensation pour restaurer l'habitat de la faune		- Etat des sites après travaux - Nombre des plants plantés	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des travailleurs sur l'importance de la faune et sur la réglementation en vigueur - Interdiction de braconnage sur les chantiers 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre d'interdiction 	
	<i>Paysage</i>	Modification du paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de l'ensemble des éléments du milieu lors de travaux et procéder à une ouverture progressive des chantiers, - Nettoyer au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, les chantiers après travaux ; - Conduire des travaux de remise en état au niveau des zones bouleversées et dénaturées (emprises des travaux et sites d'exploitation des emprunts et carrières) ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat du paysage - Etat des sites après travaux - Etat des sites après travaux 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des actions d'aménagements paysagers notamment des plantations 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des plants plantés - Etat des sites après travaux 	
	Sécurité/santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents et des blessures - Risques des maladies respiratoires - Risques de contamination biologique - Risques des maladies sexuellement transmissibles ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation de la vitesse de circulation des camions et véhicules du sous projet - Dotation du chantier en boîte à pharmacie permettant de prendre en charge les premiers soins conformément à la réglementation - Mise en place des panneaux de signalisation des travaux et des consignes de sécurité sur le chantier 		<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse autorisée - Boîte à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient - Nombre des panneaux de signalisation des travaux placés - Nombre de panneaux de consignes de sécurité placés 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des ouvriers en Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés au poste du travail (bottes, gants, bavettes, lunettes etc.), leur port obligatoire en cas de nécessité - Dotation du chantier en Equipements de Protection Collective (EPC) - Bonne organisation du chantier afin d'éviter les risques de glissade et des blessures 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Type d'équipements de protection collective placés sur le chantier - Etat du chantier - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées - Nombre de séances menées 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations riveraines ainsi que des chauffeurs du sous projet sur la sécurité routière - Sensibilisation des employés et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA - Sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux travaux ; - Instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur les chantiers 		<ul style="list-style-type: none"> - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées - Nombre de séances menées - Thèmes développés - Nombre de personnes concernées ; - Mesures de prévention instaurées 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces pour la garde et la sécurisation des nourrissons des femmes travailleuses allaitantes. - Informer et sensibiliser les travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés ; - Mettre à la disposition des chantiers une boîte pharmaceutique des soins d'urgence pour faire face aux accidents de travail ; - Mettre à la disposition de tous les travailleurs des équipements de protection individuelle (gants, chaussures, casques et masques) et exiger leur port pendant les travaux ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espace aménagé - Nombre des travailleurs concernés ; - Présence de boîte à pharmacie - Nombre des travailleurs ayant les EPI 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des formations de renforcement des capacités à l'intention des travailleurs de chantier en matière de sécurité et santé au travail, et protection de l'environnement. - Doter le chantier d'un règlement intérieur et l'afficher partout sur le chantier ou cela est nécessaire. - Conduire les travaux pendant les heures normales de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement. - Respect des temps d'allaitement de leurs nourrissons pour les 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances menées - Existence d'un règlement intérieur - Respect d'horaire de travail - Respect du Genre 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>femmes travailleuses allaitantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller le recrutement des femmes en état de grossesse dans des travaux pouvant nuire à leur santé et à celle du fœtus. 		<p>Respect du code de travail</p>	
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit) - Entretien des engins de chantier - Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - Réalisation des travaux aux heures réglementaires de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Etat des engins du chantier - Nombre de séance de sensibilisation menés - Nombre e personnes concernées - Thèmes développés - Respect d'horaire de travail 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois, amélioration des revenus - Création des opportunités pour les entreprises locales et l'amélioration de leurs chiffres d'affaires - Développement des petites activités commerciales pour les jeunes et les femmes autour du chantier - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée et du trésor régional - Contribution au développement de l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation de la main d'œuvre locale non qualifiée dans le recrutement - Priorisation des entreprises locales dans le cadre des prestations liées au sous projet - Achat des produits et services disponible localement - Implication des acteurs concernés lors des travaux et l'implication des autorités locales notamment les mairies et inspections régionales de travail dès le démarrage des travaux. - Promotion de l'emploi des femmes et des jeunes 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées localement - Nombre et noms des entreprises locales recrutées dans le cadre des prestations - Types de produits payés localement - Nombre d'acteurs impliqués 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
					- Nombre des femes et jeunes recrutés	
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risques de travail des enfants mineurs ; Risque de prostitution et de dépravation de mœurs ; - - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; - Risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapes du au pertes d'espace ou des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus, - - Respect du code de travail qui criminalise le travail des enfants - la prévention du harcèlement sexuel, la prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB, - la sensibilisation des populations et travailleurs sur la TIP et l'interdiction de travail des enfants ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes hommes et femmes recrutées localement - Niveau du respect de code de travail - Age des personnes recrutées - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Nombre des seances - Nombre personnes sensibilisées - Themes développés 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		<ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits et violences 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et - le renforcement de la résilience des personnes vulnérables par la création des AGR et d'accompagnement - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et formes de violences - Nombre et type d'AGR créée - Nature d'accompagnement - Dispositif de prévention et règlement des conflits - Quiétude des habitations avoisinantes 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Prévention de la perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes dont les propriétaires sont pour la plupart des personnes vulnérables - Eviter toutes les formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; - Renforcer la résilience des personnes vulnérables notamment celles en situation d'handicaps du aux pertes d'espace ou des revenus travers un accompagnement ; - Eviter et prévenir tout risque de conflits et violences basée sur le genre ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et formes de violences évitées - Type d'accompagnement - Nombre de risque de conflits et violences évitée - Nombre des séances réalisées - 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur l'interdiction formelle et les sanctions encourues sur le recrutement de force des garçons et des filles mineures ; - Renforcer les capacités des agents dans l'application de la loi pour une bonne maîtrise et conduite des enquêtes en matière de traite des personnes - Sensibiliser les populations et les travailleurs sur la loi relative à la lutte contre la traite des personnes ; - Renforcer et outiller les organisations de la société civile sur leurs rôles et responsabilités dans les questions relatives au T 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des séances réalisées - Nombre des agents formés et outillés 	
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations riveraines sur les enjeux du projet et sur les aspects liés à la réinstallation, - Minimiser autant que possible les déplacements 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des séances réalisées - Nombre des biens déplacés 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> physiques et économiques des biens des personnes - Procéder à l'indemnisation juste et équitable des propriétaires des biens ainsi que d'éventuelles pertes qui seront occasionnées lors des travaux de libération des emprises, - Impliquer les autorités et services compétents dans le processus de réinstallation notamment lors d'élaboration et mise en œuvre du PARS et PRME - Elaborer un Plan d'Actions de Réinstallation Simplifié (PARS) ou un Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME) afin de prendre en charge les pertes engendrées - Faciliter aux paysans l'accès à leurs champs au cas où les 		<ul style="list-style-type: none"> - PV d'indemnisation - Nombre d'acteurs impliqués - PARS ou PRME élaboré 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			travaux se feront pendant l'hivernage.		- Etat de mobilité	
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dépravation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances ; - Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes 	<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, - la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. - Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Protection des travailleurs et des populations riveraines contre les accidents et les blessures, - Achat des produits et services locaux, - Recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau du respect des mœurs et coutumes - Efficacité de système de gestion de déchets mis en place - - Heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Nombre d'accidents enregistrés - Quantité des produits locaux achetés - Nombre d'emplois créés 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>constituent les principales mesures permettant l'amélioration et le renforcement des conditions de vie et bien être des travailleurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorisation lors de l'attribution des marchés des travaux, les entreprises locales et priorisation lors du recrutement, la main d'œuvre locale non qualifiée - Rétrocession des arbres (bois) abattus aux populations environnantes 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des prestataires locaux recrutés - Quantité des bois retrocedés 	
Phase repli chantier	- Sol	- Pollution des sols par les déchets solides et liquides;	<ul style="list-style-type: none"> - le démantèlement des équipements selon les règles de l'art, - la remise en parfait état les sols notamment au niveau des emprunts et carrières après les travaux de démantèlement. Il s'agit d'effectuer lors du repli des chantiers, la remise en état des lieux, en veillant à l'enlèvement de tous les 	- Entreprise/MCA	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements démantelés - Etat de sols après travaux 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>déchets solides et autres objets encombrants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la suspension des travaux en période du vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air, - l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelles de tous les déchets se trouvant sur des sites et produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau et des sols. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suspension des travaux - Etat des sols - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	- Qualité de l'Air	Altération de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage périodique du site, - Une démolition méthodique sera appliquée par compartiments et les déblais trier en vue de leur élimination. - la suspension des travaux en période du vent fort pour ne pas altérer la qualité de l'air. 		<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'arrosages - - Type de démolition appliquée - - Nombre de suspension des travaux 	-
	- Ressource en Eau	- Pollution des eaux par les déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none"> - l'évitement des fuites ou déversements des hydrocarbures lors des opérations de démantèlement, - la gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets se trouvant sur des sites et autres produits lors des travaux afin d'éviter la pollution des ressources en eau. Afin de mieux gérer tous les impacts liés à toutes ces pollutions, un plan spécifique sur la gestion des déchets solides et liquides y compris les matières dangereuses doit être élaboré, budgétisé et sera mise en œuvre à cet effet. 		<ul style="list-style-type: none"> - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	Infrastructures	- Renforcement des infrastructures	- le renforcement des infrastructures à travers : <ul style="list-style-type: none"> o la rétrocession de certaines infrastructures et o la capitalisation de celles déjà existantes 		- Nombre d'infrastructure rétrocédée - Nombre d'infrastructure capitalisée	-
	- Sécurité et santé	- Risque de blessures et d'accidents chez les travailleurs ; - Risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs	- la dotation des travailleurs en équipements individuels appropriés et leur port obligatoire; - la mise en place des boites à pharmacie sur le chantier ; - la mise en œuvre du plan d'Hygiène, de la sécurité et de la Santé au travail élaboré - la conduire des actions de sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et - l'instauration des mesures de prévention contre la		- Nombre et type d'EPI mis à la disposition des travailleurs - Boite à pharmacie disponible sur le chantier et les types des produits qu'elle contient - Plan d'Hygiène, de la sécurité et de la Santé au travail mis en place - séance de sensibilisations menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Mesures de prévention contre la maladie à COVID 19	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			maladie à COVID 19 sur le chantier.		mises en place sur le chantier	
	Nuisances sonores et olfactives	Nuisances sonores et olfactive de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - la dotation des travailleurs en EPI adéquats (kit anti bruit), - la planification des déplacements des camions d'approvisionnement hors des heures indues, - le respect d'horaire de travail conformément à la réglementation en vigueur et - la maintenance et l'entretien régulier des engins du chantier. 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvriers dotés - Planning de déplacement des camions - Etat des engins 	-
	- Amélioration des revenus et création d'emplois	- Augmentation du taux d'exode chez les jeunes Perte d'emplois; Augmentation du taux de chômage	<ul style="list-style-type: none"> - la priorisation de la main d'œuvre locale dans le cadre du recrutement du personnel au cours des travaux de démantèlement. - Pour celle qui perdra son travail, il sera procédé au règlement de leurs droits et avantages suivi de la création des AGR par un accompagnement afin de réduire le chômage et le taux d'exode dans la zone du sous projet 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'employés recrutés localement - Nombre de personnes ayant perdu l'emploi et ont bénéficiés de leurs droit et avantages - Nombre d'AGR créée - Type d'accompagnement reçu 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
Exploitation	Sol	- Pollution par les déchets solides et liquides qui seront générés ainsi que les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Mise en place des poubelles pour assurer le tri des déchets ; - Sensibilisation sur la mise en œuvre du Plan de Gestion des Déchets (PGD) ; 	- Entreprise/MCA	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Nombre des poubelles mises en place - séance de sensibilisations menées - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés 	-
			<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier des installations dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Contrôle/suivi régulier de la qualité des eaux usées issues des latrines/WC pour s'assurer de leur conformité aux normes - Valorisation des déchets par le compostage ; - Entretien des engins pour éviter les éventuelles fuites des 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des installations de gestion des déchets - Qualité des eaux - Tonnage de composte 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> huiles et d'hydrocarbures - Formation des gestionnaires de MàB sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des engins - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construit 	
	Qualité de l'Air	- Altération de la qualité de l'air ambiant par les émissions polluantes (poussières et gaz d'échappement des engins)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des engins à travers des visites régulières - Entretien et nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Ventilation et aération naturelle des enclos et autres places; - Gestion adéquate de déchets pour réduire le dégagement gazeux provenant de la décomposition anaérobie de ces déchets animaux 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des engins - Etat des enclos et autres places - Système mis en place pour assurer la gestion des déchets 	-
		- Pollution/contamination par les déchets solides et liquides qui seront générés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan de gestion des déchets qui seront générés au niveau de MàB - Analyse et suivi de la qualité des eaux pour 		<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion Intégré des Déchets (PGD) - Résultat d'analyse et de suivi de la qualité des eaux 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
	Ressources en Eau	- Baisse du potentiel en eau disponible	<p>s'assurer de leur conformité aux normes de rejet des déchets dans le milieu naturel édictées par l'arrêté n° 000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau pendant l'exploitation sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage). - Formation des gestionnaires de MàB sur la gestion de déchets, - Construction des fosses septiques et des ouvrages annexes pour assurer la gestion des eaux usées des latrines - maintien des engins du sous projet en bon état de fonctionnement pour éviter les éventuelles fuites d'hydrocarbures 		<ul style="list-style-type: none"> - Quantité prélevée - Nombre des gestionnaires formés - Nombre des fosses et ouvrages construit 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			- Mise en œuvre des mesures de gestion rationnelle de l'eau au niveau de MàB pour éviter le gaspillage		- Mesures de gestion rationnelle de l'eau mises en place au niveau de MàB	-
	Infrastructures	Amélioration des infrastructures existantes	<p>- Amélioration des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement dudit marché.</p> <p>- Pérennisation et maintien en bon état fonctionnel de toutes ces installations,</p> <p>Equipement, formation et encadrement de tous les acteurs intervenant dans le bon fonctionnement de ce MàB sur la gestion durable de ces infrastructures.</p>		<p>- Etat des infrastructures et système d'hygiène et d'assainissement en place</p> <p>- Niveau de fonctionnalité de toutes les installations</p> <p>- Nombre d'équipements et acteurs formés</p>	-
	Sécurité et santé		Sensibilisation des employés sur l'hygiène, la santé et la sécurité au sein d'un MàB		<p>- séance de sensibilisations menées</p> <p>- Nombre de personnes concernées</p> <p>- Thèmes développés</p> <p>- Etat de MàB</p>	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		<ul style="list-style-type: none"> - Risques des blessures et d'accidents suite à l'augmentation du trafic vers les MàB - Risques de contamination biologique et d'intoxication par la cohabitation homme/animal - Risques sanitaire liés au développement de la population d'insectes, des rongeurs, des carnivores et des charognards, etc. ; - Risques de transmission de la maladie à COVID 19 	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et désinfection régulière de MàB ; - Mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes pour lutter contre les insectes, rongeurs, carnivores, charognards à travers la mise en place d'un plan de lutte contre les nuisibles ; - ; - Formation des acteurs de MàB en matière de sécurité et de risques de zoonose - Mise en place des équipements de protection collective (EPC) partout où c'est nécessaire au niveau de MàB ; - Mise en place des panneaux d'indication et des consignes de sécurité au niveau de traversée et voies d'accès et sorties d'animaux vers le MàB - Installation des ralentisseurs (dos d'âne) le long des voies d'accès au MàB ; - Elaboration des procédures visant à réduire les risques de propagation de la pandémie de COVID-19 		<ul style="list-style-type: none"> - Plan de Gestion des Pestes mis en place - Nombre d'acteurs formés - Nombre des équipements de protection collective (EPC) mis en place - Nombre des panneaux placés 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des accidents et blessures par les échappées et les coups des animaux, la densification du trafic les jours de marché, les agressions et les vols et les zoonoses et d'autres infections due à la cohabitation entre les humains et les animaux. - Organisation périodique des actions de renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires et usagers du MàB sur les bonnes pratiques sanitaires et sécuritaires au sein du MàB ainsi que sur les premiers soins en cas d'accidents et blessures par les animaux, la mise en place des sanitaires convenables, comprenant des douches, les vestiaires, les WC pour les hommes et pour les femmes. - Actions de sensibilisation des usagers du MàB et des populations riveraines sur 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ralentisseurs installés - Procédures élaborées et mises en place contre le Covid 19 - Nombre des accidents et blessures évités - Nombre des séances réalisées 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			les IST/VIH-SIDA, sur l'interdiction des travail des enfants		- Nombre des séances réalisées	
	Ambiance sonore et olfactive	- Modification de l'ambiance sonore	- Respect des heures d'ouverture et de fermeture de MàB - Suivi de l'ambiance sonore au niveau de MàB		- Horaire d'ouverture et de fermeture de MàB - Niveau de bruit relevé (en dB) au niveau des postes bruyants	-
		- Modification de l'ambiance olfactive par les nuisances	- Entretien régulier des enclos et autres places dédiées à la gestion des déchets (incinérateur, silo et dépotoir) en vue de les maintenir en bon état de fonctionnement - Nettoyage régulier des enclos et autres places ; - Collecte des déchets solides et leur valorisation par le compostage ; - Collecte et d'évacuation des déchets pour permettre la réduction du dégagement d'odeurs nauséabondes, - Mise en œuvre des mesures nécessaires permettant de réduire la nuisance sonore surtout le jour d'animation du MàB,		- Etat des enclos et autres places - Tonnage des déchets collectés et valorisés - Quantité des déchets évacuée	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des usagers et gestionnaires du MâB sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène, sécurité et santé. 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveau des nuisances - Nombre des séances réalisées 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus et création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi/réduction du chômage et amélioration des revenus - Amélioration des recettes fiscales de la commune concernée - Développement de l'économie locale et régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des AGRs ainsi que d'autres opportunités aux femmes et aux jeunes et pour les personnes vulnérables exerçant déjà le petit commerce dans le MâB ; - Priorisation des anciens occupants du MâB lors des attributions des places - Priorisation des sous-traitants locaux dans le cadre de certaines prestations relevant du sous projet - Priorisation de l'achat des produits et services au niveau local dans le cadre de l'exploitation de MâB 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'AGR créée pour les femmes et les jeunes ; - Nombre des anciens occupants du MâB priorités - Nombre des sous-traitants locaux - Produits et services achetés localement 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MàB - Paiement de la taxe d'achat et de ventes d'animaux à la commune 		<ul style="list-style-type: none"> - Type d'accompagnement reçu par les femmes restauratrices et des jeunes - Montant de la taxe payé 	
	Pertes d'actifs, des revenus et questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'élevage grâce à la vente des animaux et l'investissement dans le secteur - Développement de l'agriculture grâce à l'augmentation de rendement des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention d'occupation anarchique des terres voisines avec le stationnement des charrettes et autres animaux. A cet effet, des dispositions seront prises pour permettre aux charrettes et autres animaux de parquer à un endroit approprié et dédié à cet effet. - Répartition équitable des enclos, hangars et d'autres places du MàB pour l'ensemble des acteurs. - Priorisation de la main d'œuvre et des sous-traitants locaux pour permettre l'amélioration des 		<ul style="list-style-type: none"> - Parc prévu pour le stationnement des charrettes et autres animaux - Nombre des plaintes enregistrées sur la répartition des enclos et places - 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> revenus et l'investissement dans les activités agricoles au niveau local - Information et sensibilisation des populations sur les opportunités liées à la mise en œuvre du sous projet (recyclage et valorisation des déchets) - Appui à la valorisation des déchets 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des personnes recrutées localement - Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Type d'appui reçu 	
	Genre et inclusion sociale et Traite de personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus - Risque de prostitution et de dégradation de mœurs ; - Perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes - Risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui 	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus, - la création des AGRs aux femmes et aux jeunes exerçants déjà le petit commerce dans le MàB ; - l'accompagnement des femmes restauratrices et des jeunes en priorisant celles et ceux qui étaient la avant la reconstruction de MàB 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes recrutées et emploi crée localement - Nombre d'AGR créée pour les femmes et les jeunes - Type d'accompagnement reçu - Type de développement apporté et produits d'élevage commercialisés - Niveau d'animation de MàB 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		<p>pourraient advenir lors l'exploitation du marché;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits et violences 	<ul style="list-style-type: none"> - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MàB, - la prévention de la prostitution et de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB, 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MàB - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MàB - Nombre de séances de sensibilisation menés - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés - Nombre et formes de violences - Dispositif de prévention et 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<ul style="list-style-type: none"> - la prévention de perturbation de la quiétude des habitations avoisinantes par la sensibilisation des acteurs et usagers de MâB, - la prévention de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) surtout celle basée sur le genre qui pourraient advenir lors de l'exploitation du marché et - la mise en place d'un dispositif de prévention et règlement des conflits au niveau dudit marché. 		<ul style="list-style-type: none"> règlement des conflits 	
	Amélioration du cadre de vie et Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des activités économiques et réduction de la pauvreté - Développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage - Amélioration de l'accès aux marchés à bétails - Amélioration du cadre de vie des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - le développement des activités économiques et réduction de la pauvreté, - le développement des activités de productions et de commercialisation des produits d'élevage, - l'amélioration de l'accès aux marchés à bétails, - - 		<ul style="list-style-type: none"> - Type de développement apporté et produits commercialisés - Niveau d'animation de MâB - Etat de l'environnement - Etat d'infrastructures pastorales 	-

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des infrastructures pastorales de la commune - Amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux - Risque de dégradation des mœurs et coutumes - Risque de dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances ; - Risque de non fréquentation du marché à cause de la distance ou du manque d'accord pour la délocalisation entre les acteurs ; - Risque de phagocytose du marché traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration du cadre de vie des populations, - le renforcement des infrastructures pastorales de la commune, - l'amélioration de la situation sanitaire et sécuritaire des animaux et des usagers de MâB, - la prévention de la dégradation des mœurs et coutumes, la prévention de la dégradation de cadre de vie due au pollution et nuisances. A cet effet, toutes les mesures prises permettront d'assurer la collecte des eaux usées issues des latrines/WC des hommes et des femmes vers une fosse septique à vidanger régulièrement. Ainsi, ces eaux usées seront traitées par le dispositif d'assainissement autonome (fosse septique) avant leur rejet dans le milieu, d'élaborer un cahier de 		<ul style="list-style-type: none"> - Etat sanitaire et sécuritaire des animaux et usagers de MâB - - Niveau de prostitution et de de dégradation de mœurs au sein et alentour du MâB - Etat de sanitaires et fosses septiques - Tonnage des déchets collectés et valorisés - PGD et des odeurs mis en place - Nombre de séances de sensibilisation menés sur les IST/VIH-SIDA et COVID 19 - Nombre de personnes concernées - Thèmes développés 	

Phases	Composantes	Impacts	Mesures d'atténuation/bonification	Responsable de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût lié au contrôle
			<p>charge pour la collecte des déchets (solides et liquides), d'assurer la collecte des déchets solides et leur valorisation si possible (compostage pour les matières biodégradables) ou élimination par brûlage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion adéquate et écologique des odeurs à travers l'entretien et le nettoyage régulier des enclos et d'autres places ou cela s'avère nécessaire et permettre la ventilation et aération naturelle des enclos. - Conduire des actions de sensibilisation des usagers du MàB et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA et l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 au sein du MàB. 			
Coût total de mise en œuvre du Programme de surveillance:						3 200 000³

³ Pour la mise en œuvre de ce programme de surveillance environnemental, une provision de Trois Millions Deux Cent Mille (3 200 000) FCFA sera prévu. Cette somme servira à effectuer deux (2) missions semestrielles du niveau national soit 800 000 FCFA/mission et Quatre (4) missions trimestrielles au niveau régional soit 400 000 FCFA/mission

6.3. PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PGES DES SITES DE LA REGION DE DOSSO

Le suivi de la performance environnementale et sociale proposé dans le cadre de ce projet concerne l'ensemble de cinq (5) sites dans la région de Dosso (Batako, Fadama, Karguibangou, Tanda et Ouna). Il a pour but de s'assurer du respect des mesures d'atténuation environnementales et sociales dans les conditions fixées par les réglementations nationales en vigueur et celles du MCC/MCA. Il permet également de vérifier l'efficacité de certaines mesures d'atténuation et/ou de compensation prévues afin que des mesures correctives soient prises lorsque les mesures d'atténuation proposées semblent inefficaces.

Le Programme de suivi décrit les éléments de l'environnement à suivre, les paramètres de suivi, les actions à réaliser, les indicateurs de suivi, les responsabilités de mise en œuvre et de suivi, la fréquence du suivi et les coûts de l'action à réaliser ainsi que du suivi de sa mise en œuvre.

Le tableau 60 ci-après détaille le programme de suivi environnemental des PGES des sites de Batako, Fadama, Karguibangou, Tanda et Ouna dans la région de Dosso. Sa mise en œuvre sera sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement, et de la Lutte Contre la Désertification en étroite collaboration avec le Ministère de l'Elevage, les autorités communales et les futures COGES des MâB.

Tableau 60 : Programme de suivi environnemental des PGES des sites de MàB (Batako, Fadama, Karguibangou, Tanda et Ouna) de la région de Dosso

Composantes pouvant être affectées	Paramètres du suivi	Mesures ou action à mettre en œuvre	Responsable de mise en œuvre	Responsables du suivi contrôle	Indicateurs de mise en œuvre	Fréquence	Coût de mise en œuvre	Coût du suivi
Sols	Erosion des Sols suite aux différentes activités du chantier	Conduite des visites pour vérifier l'efficacité des aménagements effectués pour restaurer le milieu et de lutte contre l'érosion	MCA, Comité de gestion du MàB/Mairie	BNEE et ses démembrés	Etat des sols dans les zones de travaux	Semestrielle	PM	
	Sols du site de MàB	Analyse des sols sur site de MàB			Qualité physico-chimique des sols sur site de MàB	Semestrielle	1 500 000	
	Quantité des déchets collectés	Trier les déchets solides et mettre en place un dispositif de collecte de ces déchets			Vérification sur place	Semestrielle	PM	
	Surface des sols pollués	Mettre en place d'un dispositif de prévention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures			Mesure directe	Immédiatement lorsque la situation se présente	PM	
Sécurité et santé	Santé des travailleurs	Visites médicales du personnel			Résultats des visites médicales annuelles	Semestrielle	PM	
	Nombre d'accident	Dotation des personnels en équipements de			Consultation du cahier d'enregistrement			

		protection individuels (EPI)						3 200 000
Ambiance sonore et olfactive	Niveau de dégagement des odeurs	Mesure du niveau de dégagement des odeurs			Niveau d'entretien et nettoyage des enclos et au niveau des toilettes	Mensuelle	PM	
	Niveau sonore au niveau du MàB	Achat de trois (3) sonometres pour mesurer le niveau de bruit en décibels sur le site du MàB			Niveau du bruit en décibels enregistré au niveau du MàB	Mensuelle	1 500 000	
Ressource en Eau	Eau de consommation de la zone du sous projet	Analyse des eaux des points d'eau de la zone du sous projet Suivi piezometrique du niveau de l'eau dans le forage			Qualité physico chimique et bactériologique Niveau piezometrique	Trimestrielle		
	Impact du prélèvement	Suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau lors des travaux sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon d'influence du nouveau forage) en vue de proposer des mesures idoines			Quantité prélevée	Semestrielle	1 500 000	
	Impact du prélèvement	Suivi régulier de l'impact du prélèvement de l'eau pendant l'exploitation sur les ouvrages hydrauliques existants (dans le rayon			Quantité prélevée	Semestrielle		

		d'influence du nouveau forage)						
Végétation	Plantations réalisées	Suivi régulier des plantations réalisées			Taux de reprise et Taux de réussite de la plantation réalisée	Semestrielle	1 000 000	
Total :							5 500 000	3 200 000⁴
Total général :							8 700 000	

⁴ Pour les missions de suivi environnemental, une provision de Trois Millions Deux Cent Mille (3 200 000) FCFA sera prévue. Cette somme servira à effectuer deux (2) missions semestrielles du niveau national soit 800 000 FCFA/mission et quatre (4) missions trimestrielles au niveau régional soit 400 000 FCFA/mission. Ce montant est destiné à la prise en charge de différentes missions des cadres nationaux et régionaux du BNEE et ses démembrements.

6.4. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DES PGES DES SITES DE LA REGION DE DOSSO

Afin d'assurer que la capacité d'exécution et de suivi de la performance des PGES soit suffisante et pour l'application des meilleures pratiques les acteurs de mise en œuvre recevront une formation sur place en matière d'internalisation du PGES et sur la gestion de déchets solides et liquides issues du MàB. Cette formation couvrira les phases de construction et de fonctionnement du MàB.

6.4.1. Acteurs de mise en œuvre des mesures et du suivi-contrôle – MàB et voie d'accès de Ouna

Les principaux acteurs de mise en œuvre des mesures et du suivi contrôle dans le cadre du présent sous projet sont :

- ✓ le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) ;
- ✓ l'entreprise chargée des travaux de construction de MàB ;
- ✓ la mission de contrôle des travaux de construction de MàB;
- ✓ la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) ;
- ✓ la Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGP/IA) ;
- ✓ la Direction Régionale de l'Elevage de Dosso ;
- ✓ la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD) ;
- ✓ ;
- ✓ la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F) ;
- ✓ la Direction de la Sécurité et Santé au Travail du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale ;
- ✓ Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification de Dosso ;
- ✓ la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Dosso ;
- ✓ les Communes de Mokko, Guéchémé, Tanda, Kargui Bangou et Sambera;
- ✓ les Organisations de la Société Civile (OSC) comme l'ANPEIE,
- ✓ etc.

6.4.2. Rôles des acteurs/institutions

Le tableau 61 qui suit donne les rôles des acteurs de mise en œuvre et de suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du sous projet.

Tableau 61 : Dispositions et responsabilités institutionnelles

Institutions	Rôles dans la mise en œuvre du PGES
<ul style="list-style-type: none"> - Bureau National d'Evaluation Environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi-contrôle de mise en œuvre des activités du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) - Assurer la diffusion des rapports des environnements - Organiser et animer les actions de renforcement des capacités.
<ul style="list-style-type: none"> - MCA/PRAPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer au BNEE, les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la surveillance et le suivi environnemental - Préparer avec les structures d'exécution, un programme de travail - Assurer la liaison entre les différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts - Mettre en œuvre des mesures prévues dans le PGES à travers le prestataire de service - Tenir une veille environnementale conséquente quant au succès du plan de gestion environnementale et sociale (PGES)
<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise chargée des travaux de Construction de MâB 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre toutes mesures prévues qui seront intégrées dans le cahier des charges relatif aux travaux
<ul style="list-style-type: none"> - Mission de Contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le contrôle du respect par l'entreprise des pratiques environnementales et sociales prescrites par le contrat de marché, ainsi que la conformité des travaux aux exigences environnementales et sociales par rapport au cahier des charges.
<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) - Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGP/IA) - Direction Régionale de l'Elevage - Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Elles seront impliquées dans le suivi-contrôle de la mise en œuvre du PGES du sous projet

Institutions	Rôles dans la mise en œuvre du PGES
<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F) - Direction Régionale de la Santé Publique (DRSP) de Dosso - Direction de la Sécurité et Santé au Travail (Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale) - Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification - Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Dosso - Inspection Régionale du Travail (IRT) de Dosso - Communes de Mokko, Guéchémé, Tanda, Karguibangou et Sambera - Organisations de la Société Civile (OSC) comme l'ANPEIE 	

Ainsi, pour renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du sous projet, il est prévu, des formations dont les thèmes, les acteurs concernés ainsi que les coûts y relatifs sont donnés dans le tableau 62 ci-dessous.

Tableau 62 : Thèmes et acteurs concernées - MàB et voie d'accès de Ouna

Phases du projet	Thèmes	Acteurs cibles	Acteurs de mise en œuvre	Indicateurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre par Site				
					Batako	Fadama	Karguibangou	Tanda	Ouna
Travaux	Thème 1 : Formation sur l'internalisation du PGES du sous projet ainsi que sur les questions environnementales liées au fonctionnement du MàB	Personnel de l'abattoir, cadres régionaux, départementaux et communaux concernés		Thèmes développés Nombre de personnes formés	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Exploitation	Thème 2 : Formation et Sensibilisation des Membre du comité de gestion du MàB et populations sur les techniques de gestion et de valorisation des déchets générés par le MàB	Membre du comité de gestion du MàB/Populations riveraines	BNEE/MCA/MAGEL	Thèmes développés Nombre de personnes formés	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Thème 3 : Organiser des ateliers de sensibilisation sur la réglementation en matière du commerce du bétail et lutte contre les entraves au commerce transfrontalier	IPVCP, OPEL, PDG, STD, OSC, SIM bétails	MCA/MAGEL	Thèmes développés Nombre de personnes formés	PM (Pris en charge par l'accord d'entité signé entre MCA et MAGEL)				
Total par site					2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
Total					11 500 000				

6.4.3. Estimation des coûts de mise en œuvre du PGES du Projet de la région de Dosso

Les coûts de mise en œuvre de l'ensemble de cinq (5) PGES (tableau 63) du Projet de construction et où

Réhabilitation de cinq (5) marchés à bétails retenus pour la région de Dosso (Batako, Fadama, Karguibangou, Tanda et Ouna).

Tableau 63 : Coûts de mise en œuvre de l'ensemble des Cinq (5) PGES de la région de Dosso

Rubriques		Différents sites des marchés à bétails					Coûts globaux
		Batako	Fadama	Karguiba ngou	Tanda	Ouna	
Programme d'atténuation et de limitation des impacts (MàB et voie d'accès de Ouna)	Mesures d'atténuation et de limitation des impacts - MàB	8 855 000	8 765 000	9 080 000	9 440 000	9 650 000	45 790 000
	Mesures d'atténuation et de limitation des impacts - voie d'accès de Ouna					3 305 000	3 305 000
Programme de surveillance environnementale							3 200 000
Programme de suivi environnemental							8 700 000
Renforcement des capacités des acteurs							11 500 000
Total							72 495 000

Le coût global de la mise en œuvre de l'ensemble de cinq (5) PGES du Projet de construction de cinq (5) marchés à bétails retenus pour la région de Dosso (Batako, Fadama, Karguibangou, Tanda et Ouna) s'élève à **Soixante Douze Millions Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Mille (72 495 000) FCFA.**

CONCLUSION

Le projet cadre parfaitement avec les politiques et stratégies du pays en matière d'élevage. Ainsi, pour la construction/réhabilitation d'un marché à bétail, des critères sont retenus et constituent une base indispensable non seulement pour l'analyse de l'impact environnemental et social, la prévention et la sensibilité aux conflits, mais également pour l'analyse de la rentabilité économique et sociale et l'organisation du fonctionnement pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Ainsi, plusieurs infrastructures seront réalisées dans le cadre de ce projet et cela conformément aux normes techniques prescrites dans le cadre des études techniques et de faisabilités. Il s'agit des infrastructures civiles et architecturales (Plans de site, les bâtiments, les clôtures et autres infrastructures connexes, dessins architecturaux, structurels, mécaniques et électriques, notes de calculs de conception et d'analyse, listes de contrôle, plan d'assurance et le contrôle de la qualité) et l'approvisionnement, stockage et distribution d'eau (dessins structurels, mécaniques et électriques, plans de la tuyauterie de distribution et des sites, dessins des forages, Principaux éléments de conception, notes des calculs de conception et d'analyse, listes de contrôle et plan d'assurance et contrôle de la qualité).

En termes de la consistance des travaux, il s'agit notamment des travaux de libération des emprises, travaux d'installations des chantiers et des bases-vie, travaux de débroussaillage, de nettoyage, de terrassements, de décapage, travaux de réhabilitation et d'aménagement des ouvrages, travaux d'aménagements divers (quais d'embarquement, parc couloir de vaccination, point d'eau et abreuvoir, enclos, aires de circulation, voies d'accès aux marchés, caniveaux, Eclairage, Equipements électriques), travaux de construction des bâtiments (locaux et bureaux administratifs, hébergements opérateurs économiques, logements agents, dépôts vétérinaires, clôtures portails et Hangars, travaux de construction des canalisations d'eau potable et d'assainissement (latrines), travaux de mise à niveau des certains équipements existants, travaux d'entretien et de maintenance du marché à bétail et les travaux d'aménagement et d'équipement des infrastructures réalisées.

Une évaluation de ces impacts a ressorti les impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs qu'il pourrait engendrer lors de sa mise en œuvre. Ainsi, par rapport aux impacts positifs, à court terme, le projet permettra de disposer d'infrastructures commerciales adaptées à la professionnalisation de la filière, de valoriser les produits et sous-produits de l'élevage, de faciliter et sécuriser les transactions commerciales, de trouver un cadre idéal aux éleveurs pour mieux vendre leurs animaux, de permettre aux commerçants et bouchers d'avoir des animaux à acheter à moindres efforts, d'améliorer la participation des acteurs au processus de décentralisation en internalisant l'importance de la contribution de l'élevage dans le budget des communes, d'accroître les recettes des communes, de permettre aux agro-éleveurs d'avoir des bœufs de trait de bonne qualité, de mettre des intrants et autres services à portée des producteurs à travers les dépôts des produits zootechniques et vétérinaires et de circonscrire la pléthore d'intermédiaires.

A long terme le projet favorisera l'amélioration et la modernisation des transactions commerciales relatives au bétail par des travaux de réhabilitation et /ou la construction de cinq (5) marchés à bétails retenus pour la région de Dosso (Batako, Fadama, Tanda, Kargui Bangou et Ouna).

Les impacts négatifs potentiels du projet sont la perturbation/modification de la structure des sols, la perturbation de la qualité de l'air, les risques d'accidents et des blessures chez les travailleurs, la pollution par les déchets (déchets solides et liquides) et par les fuites des huiles et d'hydrocarbures des engins, l'exposition aux risques d'érosion hydrique, l'altération de la qualité de l'air par les émissions polluantes, la destruction de la végétation, les risques des maladies sexuellement transmissibles, les risques de transmission de la maladie à COVID 19., la modification de l'ambiance sonore et olfactive, les risques de travail des enfants mineurs, les risque de prostitution et de dépravation de mœurs, les risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale, les risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapes du au pertes d'espace ou des revenus, le risque de conflits et violences Risque de dépravation des mœurs et coutumes, le risque de dégradation de cadre de vie due aux pollutions et nuisances, le risque de toutes formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale, le risque d'aggravation de vulnérabilité des personnes en situation d'handicapes du au pertes d'espace ou des revenus, le risque de maladies (respiratoires, IST-VIH/SIDA) pour les travailleurs, le risques de contamination biologique et d'intoxication par la cohabitation homme/animal, etc.

En ce qui concerne la bonification des impacts positifs du projet, des mesures ont été proposées comme la priorisation et recrutement de la main d'œuvre et des entreprises locales dans la sous-traitance de certains travaux, etc.

Quant à l'atténuation des impacts négatifs, les mesures sont entre autres la remise en état du site après les travaux, le traitement des zones des ravinements (koris) ;la mise à disposition du chantier des bacs labélisés suivant les différents types de déchets (plastiques, papiers, biodégradables, ferraille, filtres à huiles, filtres à gasoil, huiles usagées, etc.) pour assurer la ségrégation des déchets à la base ; La réalisation des plantations de compensation au niveau des carrières et de part et d'autre de la route d'accès ; La dotation et l'équipement des travailleurs en EPI adéquats et les obligés à les porter, l'installation des panneaux de signalisation partout où cela est nécessaire et à la limitation de la vitesse de circulation des camions et véhicules, la dotation du chantier en boîte à pharmacie permettant de prendre en charge les premiers soins, la dotation du chantier en Equipements de Protection Collective (EPC) en lien avec les impacts identifiés, la sensibilisation des employés et des populations riveraines sur les IST/VIH-SIDA, la sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux travaux et à l'instauration des mesures de prévention contre la maladie à COVID 19 sur les chantiers ; La conduite des travaux pendant les heures normales de travail dans l'intervalle de 7 H du matin au plus tôt, et 19 h au plus tard et le maintien des véhicules et engins en bon état de fonctionnement. ; l'indemnisation de l'ensemble des propriétaires terriens avant tout investissement ; le recrutement comme main d'œuvre et création d'emploi pour toutes les couches sociales locales sans discrimination aucune et amélioration de leurs revenus ; la prévention de la prostitution et de dégradation de mœurs ; l'évitement de toutes les formes de violences (menaces et ou intimidations) qui pourraient advenir lors du recrutement et l'exploitation de la main d'œuvre locale ; l'évitement et la prévention de tout risque de conflits et violences basée sur le genre ; la sensibiliser sur l'interdiction formelle et les sanctions encourues sur le recrutement de force des garçons et des filles mineures et sur les questions de traite des personnes, etc.

Préparation APS, APD, DAO, EIES, PGES, pour la construction et la réhabilitation des marchés à bétail dans les régions de Dosso et Tillabéry pour le Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) / Millennium Challenge Account (MCA) – Niger

Toutes ces mesures ont été consignées dans les Cinq (5) PGES des Sous Projet (SP) de construction et ou réhabilitation de cinq (5) marchés à bétails retenus pour la région de Dosso (Batako, Fadama, Tanda, Kargui Bangou et Ouna) pour un coût global de **Soixante Douze Millions Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Mille (72 495 000) FCFA**.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **ANDRE. P, DELISLE C. E. ET REVERET J. P.** : « L'évaluation des impacts sur l'environnement, Processus, acteurs et pratique pour un développement durable, 2ème édition, 2003, 519 pages » ;
- **Conseil Régional de la Région de Dosso.** Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la région de Dosso, mars 2018, 83 p.
- **Conseil Régional de la Région de Dosso.** Document Cartographique du Schéma d'Aménagement Foncier (DC/SAF) de la région de Dosso, mars 2018, 174 p.
- **Fecteau M., Études d'impact Environnemental** : Analyse comparative des méthodes de cotation, Rapport de recherche. Université du Québec à Montréal, Février 1997, 119 pages.
- **Institut National de la Statistique, le Niger en Chiffres**, Projection démographiques. Novembre 2016, 84 pages.
- **Région de Dosso**, Plan de Développement Régional (PDR) 2016-2020. Version Finale, Octobre 2015, 193 pages.
- **Direction de la Météorologie Nationale (2018)**, Rapport n°3 du projet ANADIA sur la caractérisation climatique de la région de Dosso, 43 p.
- **Ministère de la Population**, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. La Politique Nationale de Protection Sociale, août 2011, 59 p.
- **Millennium Challenge Corporation (MCC) (2007)**, Environment and social assessments Guidelines, 19 p.
- **Millennium Challenge Corporation (MCC) (2011)**, Gender Integration Guidelines, 6 p.
- **République du Niger/Millennium Challenge Account/Présidence de la République/Programme Compact (2018)**, Système de Gestion Environnementale et Sociale, 93 p.
- **Société Financière Internationale (SFI) (2012)**, Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, 57 p.
- **Unité de Coordination des Programmes du Millennium Challenge (UC-PMC) (2017)**, Cadre politique de réinstallation des populations : Projet d'irrigation et d'accès aux marchés du Programme Compact-Niger, 171 p.
- **Ministère du Plan (REPUBLIQUE DU NIGER)**, « Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet d'Extension et de Modernisation de l'Abattoir Frigorifique de Maradi, Août 2020, 297 pages » ;
- **Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (REPUBLIQUE DU NIGER)**, « Plan de Gestion des Pestes et Pesticides actualisé dans le cadre du Projet de développement des exportations et des marchés Agro-Sylvo-Pastoraux, Mars 2014, 60 pages » ;
- Textes et lois de la république du Niger.